



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Mars 2020

Table des matières

Introduction	5
A. Les priorités de la législature	6
A.1. Une culture participative	6
A.2. Des écoles différentes pour des élèves différents	8
A.3. L'engagement collectif pour un développement durable	8
A.4. La digitalisation comme nécessité et chance	9
A.5. La transmission des valeurs comme ancrage dans la démocratie	11
A.6. Le développement global de l'enfant par la culture	12
A.7. Le luxembourgeois comme pilier de notre société	13
A.8. L'apprentissage tout au long de la vie accessible à chacun	15
A.9 Des familles fortes	16
B. Les secteurs d'intervention.....	17
B.1. Bureau du Ministre	17
B.2. Direction générale du secteur de l'enfance.....	30
B.3. Direction générale de l'enseignement fondamental.....	35
B.4. Direction générale de l'enseignement secondaire	39
B.5. Direction générale de la formation professionnelle	44
B.6. Direction générale de l'inclusion	50
B.7. Direction générale du secteur de la jeunesse.....	60
B.8. Direction générale de l'intégration.....	65
B.9. Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille	78
B.10. Direction générale de l'enseignement musical	91
B.11. Service national de la jeunesse.....	93
B.12. SCRIPT	105
B.13. Direction générale des ressources humaines et des affaires juridiques	125
B.14. Direction générale des finances et des infrastructures	132
B.15. Organes liés au MENJE.....	140
C. Annexes.....	142
C.1. Listes des travaux de la Cellule des infrastructures ASFT	142
C.2. Publications du ministère	148
C.3. Statistiques de l'Éducation nationale	152
C.5. Liste des abréviations	167

Introduction

Dans le domaine de l'Éducation nationale, de l'Enfance et la Jeunesse, la législature 2018-2023 se déroule sous le signe de la continuité et de la consolidation.

En effet, au cours de la précédente période législative, les analyses et les constats ont été posés et une série de réformes mises sur les rails. L'ambition reste la même : préparer nos jeunes à affronter les bouleversements actuels et à venir, leur donner les outils pour trouver leur place dans un monde en mutation permanente et un marché du travail volatil.

Continuité ne signifie pas repos, et les travaux se poursuivent, voire s'intensifient autour de neuf priorités :

- Une culture participative
- Des écoles différentes pour des élèves différents
- L'engagement collectif pour un développement durable
- La digitalisation comme nécessité et chance
- La transmission des valeurs comme ancrage dans la démocratie
- Le développement global de l'enfant par la culture
- Le luxembourgeois comme pilier de notre société
- L'apprentissage tout au long de la vie accessible à chacun
- Des familles fortes

Ces neuf champs d'action font l'objet de la première partie de ce rapport.

La deuxième partie se consacre aux activités et réalisations des différentes directions générales, de leurs services et des administrations qui s'y rattachent. Sa structure reflète l'organigramme du ministère tel qu'entré en vigueur le 1^{er} juillet 2019. Ce nouvel organigramme se caractérise par la fusion des deux départements Éducation nationale ; Enfance et Jeunesse. Cette fusion traduit la volonté politique de renforcer, dans une approche holistique, la collaboration des différents services du ministère afin de mieux servir les intérêts des enfants et des jeunes. Les secteurs d'intervention sont désormais organisés en directions générales.

Ensemble, ces deux facettes donnent un aperçu du travail continu et intense des collaborateurs, dont l'engagement est indispensable à la mise en œuvre des nouveaux projets comme au bon fonctionnement quotidien de l'Éducation nationale.

A. Les priorités de la législature

A.1. Une culture participative

A.1.1. Bildung am Dialog

Bildung am Dialog est un échange structuré, systématique et continu mené par le ministre Claude Meisch avec les différents acteurs du domaine de l'éducation (élèves, parents d'élèves, syndicats, associations, chambres professionnelles, Collèges des directeurs de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire).

Les discussions ont porté jusqu'à présent sur les réformes de la législature précédente, leur mise en œuvre ainsi que les réalités ou les difficultés rencontrées sur le terrain. Ces échanges ont permis au ministre d'exposer les mesures prévues dans le programme gouvernemental 2018-2023 ainsi que de recueillir des avis et des réflexions qui s'avéreront particulièrement précieux dans la mise en œuvre du programme gouvernemental.

Plus de 50 réunions bilatérales, réunions ciblées ainsi que cinq réunions grand public ont été organisées en 2019.

A.1.2. La représentation nationale des parents d'élèves

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 1^{er} août 2018 portant création d'une représentation nationale des parents d'élèves, il a été décidé de commencer la procédure d'élection à la fin du mandat des représentants locaux de l'enseignement fondamental. Ce mandat s'est terminé en septembre 2019 et l'occasion a été saisie pour lancer une campagne de sensibilisation et d'information sur l'importance de la participation démocratique des parents d'élèves dans les écoles. La campagne intitulée *Elteren an der Schoul* a duré de mi-août à fin septembre 2019. Elle s'est déclinée en une brochure distribuée à tous les parents d'élèves, de petites vidéos de témoignages sur les réseaux sociaux, un spot à la radio et un nouveau site internet www.elteren.lu. À côté de la mission d'information, l'objectif de la campagne était d'intéresser un maximum de parents à s'engager dans les différents comités locaux.

Chaque comité des parents d'élèves des établissements secondaires, privés et publics ainsi que des centres de compétences en psychopédagogie spécialisée a été invité à désigner deux représentants sectoriels pour participer à l'élection des représentants nationaux et à se porter candidats. Les élections des représentants sectoriels du niveau fondamental ont été organisées en collaboration avec les directions de l'enseignement fondamental. Les élections nationales ont eu lieu le 8 février 2020.

Les parents élus au niveau local, sectoriel et national auront tous accès à une plateforme électronique sécurisée par laquelle ils pourront communiquer entre eux. De plus, une fonction sondage permettra aux représentants nationaux d'évaluer l'opinion des représentants et ainsi de mieux fonder leurs avis. Cette plateforme, développée en 2019, sera en ligne après les élections nationales, dès mars 2020.

A.1.3. L'Observatoire national de la qualité scolaire

Créé par la loi du 13 mars 2018, l'Observatoire national de la qualité scolaire (ONQS) a continué les travaux entamés l'année précédente. Ainsi, il a finalisé sa démarche d'évaluation, affiné ses outils méthodologiques et consolidé les thématiques prioritaires. En outre, il a défini son programme de travail pour la période de référence 2019-2022, précisé sa stratégie de communication et initié des rencontres avec les acteurs de terrain.

L'Observatoire s'est concerté avec des experts nationaux et internationaux sur l'évaluation des systèmes éducatifs, la nécessité de définir des indicateurs de qualité en matière d'éducation et l'opportunité de publier un premier rapport thématique portant sur les compétences clés du 21^e siècle.

Afin d'élargir son dispositif d'étude et de veille scientifique, l'ONQS s'est doté d'un conseil scientifique composé de chercheurs de renommée nationale et internationale. L'Observatoire a commandité une étude auprès de l'Université du Luxembourg visant à identifier les pratiques pédagogiques efficaces et à analyser les stratégies organisationnelles mises en œuvre par les écoles au sein de l'enseignement fondamental.

L'ONQS a pris part à plusieurs conférences nationales et internationales en lien avec les thématiques prioritaires.

Au courant de l'année 2020, l'ONQS procédera à la publication de rapports thématiques portant sur une analyse critique de l'évaluation systémique au Luxembourg, sur les compétences clés du 21^e siècle et sur l'entrée à l'école. L'Observatoire se penchera également sur l'analyse de la conception et de l'utilisation du contingent des leçons attribuées aux communes et sa modulation par l'indice social pour assurer l'enseignement fondamental. La publication du rapport abordant les défis du multilinguisme est prévue pour 2021. L'année 2022 sera quant à elle marquée par la publication du rapport national sur le système scolaire avec une analyse de la situation scolaire existante, une évaluation de la politique éducative menée et des recommandations pour améliorer la qualité scolaire.

A.1.4. *Bildungsdësch* et CSEN

L'idée du *Lëtzebuurger Bildungsdësch*, plateforme impliquant tous les acteurs scolaires et autres parties prenantes dans une réflexion commune sur l'éducation, a été lancée en 2018. En 2019, des réflexions ont été menées sur son agencement. Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN) a été renouvelé ; il sera notamment consulté sur son rôle dans le cadre de la mise en place du *Bildungsdësch*.

A.1.5. Démocratie à l'école : la participation des élèves

La loi sur la jeunesse prévoit une consultation active des jeunes sur toutes les questions qui les concernent.

Cette consultation et la participation des jeunes se réalisent à plusieurs niveaux à travers notamment les comités d'élèves et la Conférence nationale des élèves (CNEL), le *Jugendparlament*, le Conseil supérieur de la jeunesse et le Dialogue structuré.

En 2019, le ministre Claude Meisch a rencontré ces structures à plusieurs occasions pour discuter des préoccupations des jeunes et de leurs propositions. Le ministre a participé à deux événements du *Jugendkonvent* à la Chambre des députés, organisé par la Conférence générale de la jeunesse (CGJL).

Afin de promouvoir une approche participative dans les écoles fondamentales et dans les lycées, la publication pédagogique *mateneen* a été lancée avec le *Zentrum fir politesch Bildung* et l'Université de Trèves. Les trois premiers numéros avaient comme sujet *Vers une école démocratique*, *Le conseil de coopération* et *Participation en classe*.

A.2. Des écoles différentes pour des élèves différents

A.2.1. Les nouvelles formations en 2019

Le Lycée Robert-Schuman Luxembourg a introduit une variante de la section A, la section A- langues, littérature et médias, avec un cours de littérature comparée, pratique des médias et communication des médias.

Il s'agit de motiver les élèves pour l'apprentissage des langues et de la culture générale en leur proposant l'apprentissage d'une quatrième langue vivante, un cours de littérature comparée et une éducation aux médias. Ainsi, le traditionnel peut être combiné avec le moderne. Après la classe de 1^{ère}, les élèves seront quadrilingues, ils auront acquis des notions littéraires approfondies et auront été initiés aux sciences de la communication et des médias.

Au Lycée Edward Steichen, les élèves de la section Informatique participent désormais aux modules offerts par la *Luxembourg Tech School* (projet d'innovation pédagogique).

Dans le cadre des *entrepreneurial schools*, l'École de commerce et de gestion développe un projet intégrant un cours d'entrepreneuriat en 3GCM et 2GCG, des cours supplémentaires en mathématiques appliquées et Marketing et communication en classe de 2GCC et 1GCC.

A.2.2. Les infrastructures scolaires

Avec un programme ambitieux de construction et d'extension d'infrastructures scolaires pour les années à venir, le gouvernement veut créer les meilleures conditions possibles pour stimuler la motivation et les apprentissages des élèves. Le gouvernement entend ainsi poursuivre la diversification de l'offre scolaire, anticiper les besoins d'un pays en pleine croissance, créer une offre cohérente, au niveau national comme régional, mettre en œuvre des concepts pédagogiques innovants et inclusifs, équiper au plus haut niveau technologique ainsi que soutenir le bien-être et le développement durable. Voir page 132 pour les réalisations 2019.

A.3. L'engagement collectif pour un développement durable

A.3.1. ClimateXchange, la parole donnée aux jeunes

Suite aux manifestations des élèves en lien avec la crise climatique, le gouvernement a souhaité intégrer les jeunes dans la recherche et la mise en œuvre de solutions. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, en coopération avec la Conférence nationale des élèves (CNEL), ont ainsi lancé en mai une série de quatre échanges régionaux pour entendre les attentes et les propositions des élèves de l'enseignement secondaire. Quelque 500 élèves y ont pris part.

Les ateliers d'échanges ont abordé trois sujets principaux : établissement scolaires durables ; consommer et produire de façon durable ; protection du climat dans les domaines du bâtiment, de la mobilité, de l'énergie et des déchets. Ils furent animés par les équipes pédagogiques du SCRIPT et des experts provenant des différents ministères concernés.

Le processus du *ClimateXchange* et les actions du Gouvernement à la suite du rapport de la CNEL sont documentés sur www.climatexchange.lu. Ce site permet également aux jeunes de continuer à partager leurs suggestions.

A.3.2. Rethink, Reuse, Reduce : la réduction du plastique dans les lycées

Dans la suite du *ClimateXchange*, des efforts ont été réalisés dans les écoles, afin de réduire l'impact environnemental de la vie quotidienne. Depuis la rentrée 2019, les cantines ne vendent que des boissons en bouteilles de verre consignées ; Restopolis a introduit de façon systématique les Eco-Box consignées servant à contenir des repas à emporter ; cinq écoles ont été équipées d'une fontaine à boissons (Fructomat) permettant de remplir un verre ou une gourde. Restopolis a aussi lancé la vente de gourdes *myCan* et les sets de couverts en inox *myKit* qui constituent une alternative aux couverts en bois à usage unique distribués dans les cafétérias.

A.3.3. L'éducation au développement durable

Des efforts considérables ont été menés tout au long de l'année 2019 afin de mettre à disposition des enseignants des informations, des projets et des matériaux dans le cadre de l'éducation au développement durable (EDD). Ainsi, la Foire de l'Éducation au Développement durable a été organisée le 15 octobre 2019 au Forum *Geesseknäppchen* par la Plateforme de l'éducation de l'environnement et du développement durable (PEEDD) en collaboration avec le SCRIPT et le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD).

Bon nombre d'ONG y ont présenté pendant toute la journée leurs projets pédagogiques ciblant la sensibilisation des élèves en vue de l'acquisition de compétences nécessaires pour faire face aux enjeux du développement durable et pour devenir des citoyens responsables et solidaires. Plusieurs écoles et élèves ont profité de la journée pour faire connaître au public leurs initiatives en matière de développement durable.

En collaboration avec la PEEDD et le MECDD, le SCRIPT a assuré la réédition du catalogue détaillé de toutes les activités pédagogiques mises à disposition par les institutions et organisations actives dans l'EDD. Il est disponible sur le site *Bildung fir nohaltege Entwécklung* www.bne.lu.

L'exposition *On Water – Sur l'eau* des photographes internationalement reconnus Yann Arthus Bertrand et Philippe Bourseiller vise à sensibiliser le public à l'importance de protéger les ressources naturelles, l'eau en particulier. Mise à disposition par la Banque européenne d'investissement, elle a été montrée en octobre-décembre à l'Athénée et poursuivra sa tournée des lycées en 2020.

Le SCRIPT a par ailleurs lancé ou soutenu les initiatives *Frozen ground cartoons*, l'exposition *Nanoq – Imag(in)ing climate change*, *Youth4Planet*, *Antartica Day*, le concours national *Jonk Fuerscher* et le concours jeune Journaliste – *Climate youth*.

A.4. La digitalisation comme nécessité et chance

A.4.1. Un cadre de référence pour l'éducation aux et par les médias

Publié en 2019, le *Guide de référence pour l'éducation aux et par les médias* ou *Medienkompass* constitue la base d'une éducation aux médias réussie dans les écoles. Il divise le vaste domaine de l'éducation aux médias en cinq domaines de compétence et 16 compétences incluant délibérément les médias, non seulement numériques, mais aussi analogiques.

Le concept montre comment chaque discipline peut contribuer au développement, à la promotion et à l'approfondissement des compétences visées. Il constitue ainsi l'instrument central dans le processus actuel de développement de l'enseignement luxembourgeois. Il est accompagné de supports pratiques, tels que le site <https://edumedia.lu> offrant des supports pédagogiques, le passeport médiatique pour la documentation des compétences médiatiques ainsi que des formations continues pour les enseignants. Il offre ainsi aux enseignants, aux éducateurs et aux élèves une orientation théorique et pratique.

A.4.2. Le *coding* et la pensée computationnelle, deux compétences indispensables au 21^e siècle

Une éducation informatique holistique comprend l'éducation aux médias et la compétence en matière d'utilisation des médias, ainsi que l'informatique en tant que compréhension des concepts qui se cachent derrière l'interface utilisateur. Ces trois aspects sont nécessaires pour éduquer les apprenants à devenir des citoyens responsables dans une société numérique.

La pensée computationnelle ou pensée informatique est une compétence générale de résolution de problèmes qui va au-delà du domaine de l'informatique. Elle constitue un outil pour comprendre le monde qui nous entoure. Le *coding* (ou codage), l'écriture d'une séquence d'actions de manière à ce qu'une machine puisse la comprendre et les exécuter, fait partie de la pensée informatique. En tant que *new literacy of the 21st century*, ces deux compétences touchent directement ou indirectement tous les élèves.

En 2019-2020, un projet a été mené dans une vingtaine d'écoles fondamentales dans le but d'échanger des expériences sur l'utilisation de la pensée computationnelle et du *coding*. Dans le cadre de ce projet, des évaluations de matériels didactiques et des exemples d'activités à recommander ont été recueillis.

A.4.3. L'équipement des lycées

Dans le cadre de la stratégie nationale *one2one*, le CGIE du ministère a mis en œuvre un ambitieux programme pluriannuel d'acquisition de tablettes de type iPad pour satisfaire aux demandes des lycées. Toute demande de dispositifs mobiles doit être accompagnée d'un dossier pédagogique argumenté comprenant une description détaillée du projet pédagogique, lequel doit être soutenu par une équipe d'enseignants motivée. Actuellement, le nombre d'iPad en circulation dans les lycées s'élève à 16.300.

Parallèlement aux tablettes, le CGIE continue à investir dans la modernisation du parc informatique des établissements secondaires. En 2019, le nombre de stations de travail fixes installées dans les salles informatiques, les laboratoires, les ateliers et autres salles spécialisées s'est élevé à 15.800. Le nombre d'ordinateurs portables utilisés à des fins pédagogiques s'élève actuellement à 8.000. Le CGIE investit également dans des réseaux WiFi performants pour soutenir le programme *one2one*. Voir page 123.

A.4.4. MathemaTIC

MathemaTIC est un environnement d'apprentissage numérique conçu à la base pour répondre aux besoins des élèves des cycles 3 et 4 de l'enseignement fondamental et des classes inférieures de l'enseignement fondamental, mais qui peut s'adapter à d'autres niveaux ou programmes scolaires. Tous les élèves du Luxembourg peuvent accéder à l'environnement d'apprentissage avec leur identifiant IAM sans être obligés de passer par leur enseignant.

Entre 2015 et 2019, plus de 732 items interactifs ont été ajoutés. Le développement des modules pour les cycles 3 et 4 s'est achevé en 2019. Une nouvelle organisation des items existants est en cours de réalisation pour répondre au mieux aux besoins de la voie de préparation. La plateforme a été enrichie par la création de fiches didactiques et de tutoriels destinés aux enseignants.

Pour la troisième année consécutive, les élèves utilisant MathemaTIC avec leur enseignant ont pu participer en tant que classe pendant trois jours à la compétition *MathleTIC Kapprechen-Challenge*.

Dépliants et autocollants ont été distribués pour promouvoir l'outil auprès des parents, élèves et enseignants. Pour ces derniers, des formations sont offertes en ligne notamment (*Professional Learning Community - PLC fir MathemaTIC*).

En 2018-2019, environ 1.600 enseignants et 11.300 élèves se sont inscrits sur la plateforme.

Un projet de recherche commun au SCRIPT et au LISER étudie actuellement l'expérience utilisateur des élèves travaillant avec MathemaTIC.

A.4.5. La digitalisation des matériels didactiques

Tout nouveau matériel pédagogique dont le ministère de l'Éducation nationale est éditeur ou coéditeur est désormais publié à la fois en version imprimée et en version numérique. Cette dernière peut aller du simple PDF à l'*eBook* interactif proposant les fonctionnalités les plus diverses et favorisant une approche différenciée.

À côté des manuels scolaires proprement dits, le ministère met à disposition des enseignants de nombreuses ressources pédagogiques textuelles, audio-visuelles et interactives en ligne (www.efrançais.lu, <https://learn.vieso.lu>, www.meinunterricht.de, <https://educ.arte.tv>, <https://vocanto.com>, FWU-Mediathek de l'Institut für Film und Bild in Wissenschaft und Unterricht, etc.).

Concernant les manuels de l'enseignement secondaire édités à l'étranger, la version digitale est mise à disposition via l'application mybooks.lu dans la mesure du possible.

À cela viennent s'ajouter les initiatives des lycées (application pour manuels scolaires électroniques de l'EHTL, digitalisation de tous ses propres supports de cours par le LTPES, etc.).

En parallèle, le SCRIPT élargit l'offre d'applications numériques d'apprentissage, disponibles sur le site multi-script.lu.

A.4.6. Des instituteurs spécialisés en compétences numériques (I-CN)

À l'enseignement fondamental, un nouveau profil d'enseignant est créé : l'instituteur spécialisé en compétences numériques (I-CN). Quinze I-CN seront recrutés (un par direction de l'enseignement fondamental) et entreranno en fonction à la rentrée 2020-2021. Les I-CN auront pour mission de soutenir, de conseiller et d'assister le personnel enseignant et éducatif ainsi que les autres acteurs faisant partie de la communauté scolaire dans toutes leurs démarches pédagogiques dans le cadre de l'éducation aux et par les médias et de l'enseignement du *coding* et de la pensée computationnelle.

La fonction d'I-CN a déjà été testée en phase pilote dans les écoles d'une direction de l'enseignement fondamental. Il s'est avéré que cette forme de soutien et d'accompagnement peut constituer une vraie plus-value tant pour les élèves que pour les enseignants.

A.5. La transmission des valeurs comme ancrage dans la démocratie

A.5.1 Lëtzebuerg (er)liewen : une semaine et un site internet dédiés au patrimoine culturel

L'Éducation nationale encourage les générations futures à explorer la diversité du patrimoine, à connaître, à valoriser et à sauvegarder les traditions et la culture luxembourgeoises en tant que fondement commun de notre société multiculturelle. Dans cet esprit, la première semaine du patrimoine culturel fut organisée du 11 au 14 juin 2019.

Pour accompagner les enfants, les jeunes, les classes et les écoles dans l'exploration du patrimoine culturel, le SCRIPT a élaboré des outils pédagogiques, réunis sur le site internet <https://letzebuengerliewen.lu>.

Chaque année, l'accent est mis sur une thématique particulière. En 2019, les thèmes centraux furent le Grand-Duc Jean et la procession dansante d'Echternach. Le letzebuengerliewen.lu a réuni et mis à disposition des exposés et documents historiques (kulturgeschicht.lu), des chansons

luxembourgeoises réarrangées (*Lëtzebuenger Lidder*), une infographie consacrée au règne du Grand-Duc Jean, des dossiers thématiques consacrés à la politique, à la société et à la culture (*forum papers*), un concours de chant pour tous les âges (*Sang däi Patrimoine*), une application interactive pour jouer avec l'histoire, la culture et la géographie du Grand-Duché (Lucilin), des rencontres avec des artistes (*Kulturama Meet and Greet*), du matériel pour aborder la vie et l'œuvre de Saint Willibrord (*Der heilige Willibrord*), des propositions de visites dans différentes institutions culturelles (*An d'Welt vun der Kultur*) et une approche ludique de l'orthographe luxembourgeoise (*schreiwen.lu*).

A.5.2. Zentrum fir politesch Bildung : un espace éducatif dédié à la citoyenneté

Le MENJE soutient financièrement le fonctionnement et les projets de la Fondation *Zentrum fir politesch Bildung* (ZpB). Voir <https://zpb.lu/aktivitaetsberichte/>.

A.5.3. BEE SECURE : un focus particulier sur la désinformation

Les campagnes annuelles de l'initiative BEE SECURE, coordonnée par le Service national de la jeunesse, mettent en lumière une thématique particulière liée à l'utilisation des TIC. La campagne de sensibilisation 2019, intitulée *#checkyourfacts - Gleef net alles um Internet!*, traitait du sujet de la désinformation en ligne. Le but de cette campagne était de développer une meilleure compréhension des sources, intentions, instruments et objectifs de la désinformation et de donner des clés afin que chacun puisse repérer et déjouer la désinformation en ligne.

Au lancement de la campagne, un dossier intitulé *(Dés)information : sens et non-sens* et une vidéo explicative d'une minute ont été publiés. En outre, une nouvelle formation traitant de ce sujet de société a été élaborée par BEE SECURE à l'intention des classes de 7^e. Un kit pédagogique a été mis à disposition des enseignants pour les aider à aborder ce sujet complexe.

A.6. Le développement global de l'enfant par la culture

A.6.1. Des projets innovants en éducation culturelle

Un large éventail de projets et de matériels sont élaborés par le SCRIPT pour promouvoir une éducation à et par la culture, à l'intention des jeunes de toutes les catégories d'âge.

Depuis la rentrée 2019-2020, le site www.makedra.lu propose aux enseignants de l'enseignement fondamental des ressources pédagogiques pour éveiller le goût du théâtre chez les élèves et réaliser des représentations théâtrales. Ce site dédié au théâtre complète le projet d'éducation musicale et culturelle www.mimamu.lu, en place depuis la rentrée 2018-2019.

www.eduart.lu, site d'échange des bonnes pratiques et de ressources pédagogiques pour enseignants d'éducation artistique, a été lancé en octobre 2019.

Le ministère continue à encourager le rapprochement entre les institutions culturelles et les établissements scolaires. En ligne depuis mai 2018, la plateforme www.kulturama.lu est continuellement élargie. Elle permet aux enseignants et aux éducateurs de trouver des informations sur les différentes institutions culturelles et leurs programmes « jeunesse », mais aussi d'entrer directement en contact avec les artistes disposés à intervenir dans les classes et maisons relais. Plus de 70 artistes y sont actuellement inscrits. Une trentaine de projets de collaboration entre des classes et des artistes ont été réalisés depuis le lancement de la plateforme ; une vingtaine sont documentés en ligne.

Dans le cadre d'une convention avec le ministère, six instituts culturels (Rotondes, *Kulturfabrik*, *Mierscher Kulturhaus*, CAPE, *opderschmelz Dudelange* et *Mamer Kinneksbond*) continuent à réaliser

des projets très variés avec les élèves de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général : *Hiphop*, projet ID, ateliers d'écriture, projets intergénérationnels.

A.6.2. L'enseignement musical

En 2019, le ministère a lancé une large consultation de tous les acteurs concernés en vue d'une révision de la loi portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal. Ainsi, des entrevues ont été organisées avec les représentants des directions et corps enseignants des différents établissements d'enseignement musical (conservatoires, écoles de musique et cours de musique), du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL), des syndicats, etc. Un groupe de travail interministériel associant des représentants du SYVICOL et des établissements d'enseignement musical, a été mis en place par le ministère et un avant-projet de loi sera rédigé en 2020.

Un rapprochement entre enseignement fondamental et enseignement musical est en cours. Voir page 92.

A.7. Le luxembourgeois comme pilier de notre société

A.7.1. Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch (ZLS)

En 2019, le directeur du Centre pour la langue luxembourgeoise a été nommé. Le ZLS a également reçu son identité visuelle. L'orthographe complétée et le dictionnaire ont été au centre des travaux de cette année.

Le ZLS et *Spellchecker.lu* ont coopéré afin de mettre l'outil de correction orthographique à jour. Le *Lëtzebuenger Online Dictionnaire* (LOD) s'est lui aussi adapté à l'orthographe complétée et aux règles actualisées. Il a également poursuivi son extension et est passé de 26.300 à 27.000 articles. Son Comité de relecture s'est réuni 35 fois. LOD a recensé 652.110 visiteurs, lesquels ont effectué 6.172.965 requêtes (5.000.000 en 2018), soit une augmentation de 23,4 %, laquelle confirme la tendance croissante de ses dernières années. La consultation a connu son pic le 21 novembre, jour de la publication dans le supplément du *Luxemburger Wort*, *Die Warte*, des pages consacrées au thème *Lëtzebuergesch richteg schreiwen*. Ce fut le premier d'une série : le ZLS livre désormais chaque deuxième jeudi du mois sa contribution à *Die Warte*.

Le ZLS a été régulièrement présent dans la sphère publique (*Walfer Bicherdeeg*, interviews et articles dans la presse, rubrique linguistique tous les jeudis sur la radio 100,7) et a reçu dans ses bureaux ou rencontré de nombreux acteurs concernés par la langue luxembourgeoise (Commissaire à la langue luxembourgeoise, Conseil permanent de la langue luxembourgeoise, *Actioun Lëtzebuergesch*, *Moien ASBL – Eng Bréck fir eis Sprooch*, Wikipedia/Wikimedia, INL, Uni Lëtzebuerg, Institut grand-ducal – Section de linguistique, d'ethnologie et d'onomastique, LCTO, etc.).

La Hotline LOD (lod@lod.lu) a réceptionné et répondu à 250 messages.

Le ZLS a traduit 12 newsletters pour guichet.lu ainsi que plusieurs questions parlementaires. Il a relu un certain nombre de communiqués et préfaces. Il a apporté son aide à la rédaction de la version luxembourgeoise de *Säuetiere Luxemburgs* (Administration de la Nature et des Forêts).

La collaboration avec Autisme Luxembourg s'est poursuivie et LOD a vérifié quelque 300 pages du journal électronique *Konterbont*, édité par Autisme Luxembourg.

A.7.2. Un plan d'action pour la langue luxembourgeoise

Le Commissaire à la langue luxembourgeoise a poursuivi en 2019 les préparatifs du plan à 20 ans prévu par la loi de 2018. Il a pris part à plus 100 réunions au cours de l'année avec les différents acteurs du domaine linguistique. Il a renforcé les contacts internationaux avec les pays ou régions qui s'efforcent également de promouvoir leur langue.

A.7.3. Le comité interministériel de la langue luxembourgeoise

Sous la direction du Commissaire à la langue luxembourgeoise, le comité interministériel de la langue luxembourgeoise s'est réuni pour la première fois en octobre 2019. Il rassemble les représentants de tous les ministères afin de prendre les mesures qui s'imposent dans l'intérêt de la langue luxembourgeoise.

Lors de cette première session est apparu le besoin de glossaires spécialisés pour les différents ministères. Il devrait devenir à l'avenir plus facile de rédiger les documents des ministères également en luxembourgeois et d'obtenir une certaine uniformité dans les traductions.

A.7.4. L'orthographe du luxembourgeois complétée

La finalisation et l'entrée en vigueur le 15 novembre de l'orthographe complétée ont été au cœur de l'activité du ZLS en 2019. Les anciennes règles restent valables jusqu'à la rentrée de septembre 2020.

L'orthographe luxembourgeoise complétée est un ensemble cohérent de règles, avec toutes les règles de base, plus les règles de coupure, de majuscules, de ponctuation et d'abréviation. Environ 1 % des mots communs sont concernés par la mise à jour.

Afin d'assurer une transition en douceur, les règles orthographiques ont été mises en ligne sur www.zls.lu avec l'aide du CGIE et publiées sous forme de livret avec l'aide du SCRIPT : *Lëtzebuurger Orthografie* a été distribué gratuitement, notamment dans le cadre des *Walfer Bicherdeeg*, au siège du ZLS à Strassen et au ministère à Luxembourg ; il a été envoyé sur demande par le CTIE. Fin 2019, environ 10.000 livrets avaient été demandés.

Parallèlement aux règles, le ZLS a aussi mis à jour et développé l'ouvrage didactique de Josy Braun : *Eis Sprooch richtig schreiwen*.

A.8. L'apprentissage tout au long de la vie accessible à chacun

A.8.1. La formation professionnelle continue

Afin d'améliorer en qualité et d'augmenter en nombre les formations offertes en coopération avec l'ADEM, des réunions régulières ont eu lieu entre le Service de la formation professionnelle du ministère, les responsables des CNFPC des représentants de l'ADEM et du ministère du Travail. Ainsi, les formations *Fit4Coding* (anciennement un projet de l'ADEM) sont aujourd'hui offertes par le CNFPC. De même, les anciennes formations *Bureautique* ont été abandonnées et remplacées par des formations plus modernes *Junior HR Manager* et *Junior Community Manager* afin de préparer les participants de manière optimale à leur (ré)insertion sur le marché du travail.

En février 2019, une nouvelle page d'accueil a été créée pour mettre en exergue la recherche de formations et les contenus les plus consultés sur le portail www.lifelong-learning.lu : obtenir un diplôme grâce à la formation continue, aides aux particuliers, cofinancement de la formation en entreprise et cours pour adultes du MENJE. La recherche de formations a été optimisée pour accéder directement aux filtres les plus utilisés : domaine et sous-domaine de formation, période, durée, ville et langue de prestation. De surcroît, les rubriques Diplômes et Aides ont été actualisées et traduites en anglais, allemand, luxembourgeois et portugais.

Voir page 47.

A.8.2 Les compétences digitales

Le Service de la formation professionnelle a élaboré en 2019 le concept d'un *Digital Learning Hub* dont la vocation est de rassembler différentes formations innovantes dans les domaines du numérique et de l'innovation. Ainsi, une collaboration avec des acteurs internationaux dans ce domaine est prévue et devra permettre de combler le manque de ressources humaines dans ces domaines d'un côté, et le perfectionnement et la requalification d'un autre côté. Le *Digital Learning Hub* devra permettre des formations en IT en offrant des infrastructures modernes et adaptées, un environnement d'apprentissage dédié et polyvalent, des conditions de travail flexibles et attractives, un entourage de personnes motivées et compétentes, ainsi que des contenus à la pointe du progrès. Le Digital Learning Hub est destiné à accueillir des adultes de tout niveau et de toute formation (initiale) pour les former à devenir des experts dans un des différents domaines informatiques, p.ex. en *coding*.

A.8.3. L'Institut national des langues (INL)

L'INL a mis en place un certain nombre de mesures qui permettent de satisfaire un maximum de demandeurs – la création d'un guichet permanent des examens et la réorganisation des sessions orales qui se tiennent dorénavant chaque jour de la semaine. Dans ce même ordre d'idées, des projets de digitalisation ont démarré ou continué en 2018/2019, notamment la digitalisation de la partie compréhension écrite du *Sproochentest* en collaboration avec UNI.lu, la création de tests en ligne pour le luxembourgeois et l'introduction d'un outil *blended learning* pour toutes les langues à partir de la rentrée 2019. S'y ajoute le projet d'une plateforme e-learning pour le luxembourgeois.

Pour pouvoir garantir cette croissance, une augmentation substantielle des effectifs au niveau administratif et pédagogique a vu le jour. Enfin, les localités actuelles de l'INL, avec son annexe récente à Belval, permettent une planification conséquente de l'offre intégrale de l'INL. Voir page 68.

A.9 Des familles fortes

Voir page 6 La représentation nationale des parents d'élèves.

B. Les secteurs d'intervention

B.1. Bureau du Ministre

B.1.1. Service presse et communication

Outre ses activités quotidiennes (revue de presse, coordination des sites internet et intranet, gestion des publications, travaux graphiques usuels, ...), le Service presse et communication (SCOM) a mis en 2019 l'accent sur les volets suivants.

B.1.1.1. Conférences et communiqués de presse

Le Service communication a organisé 15 conférences de presse consacrées à des projets prioritaires de la politique éducative. Elles ont notamment porté sur le processus de dialogue intensif et structuré *Bildung am Dialog*, la campagne *Skills United* valorisant la formation professionnelle, la nouvelle formation de technicien *Smart Technologies*, la représentation nationale des parents d'élèves, etc.

Au-delà des conférences de presse proprement dites, la presse a été invitée à une douzaine d'événements dédiés à l'éducation : conférences, journées pédagogiques, remises de prix, etc.

Le SCOM a également diffusé 44 communiqués de presse consacrés à l'actualité de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

B.1.1.2. Site www.men.lu

En 2019, la rubrique Système éducatif a été actualisée, la section Élèves à besoins spécifiques renforcée et la section Enseignement musical créée. Le site s'est particulièrement fait l'écho de la campagne *Bildung am Dialog*. La mise en page de la newsletter du site a évolué.

B.1.1.3. Page Facebook du ministère

La page Facebook du ministère (@MENJELuxembourg) compte fin 2019 quelque 4.500 *followers*, soit une croissance de 36 % sur un an (3.300 followers fin 2018) ; ce qui témoigne de l'importance toujours grandissante des réseaux sociaux dans la communication avec le public.

B.1.1.4. Qualité de la traduction

Afin de garantir une communication multilingue de qualité, le SCOM a mis en place en son sein une coordination de la traduction. Les supports concernés par la traduction sont les publications, le site officiel du ministère www.men.lu, le magazine EDI et les annonces/spots.

En 2019, le projet principal concernait la traduction des pages du Système éducatif sur www.men.lu en langues allemande, anglaise et luxembourgeoise. Les pages traduites sont actuellement téléchargeables en format PDF sur le site et seront intégrées dans un site multilingue en 2020.

Afin d'atteindre une cohérence terminologique et linguistique pour ses traductions, le Service est en train d'établir une base de données terminologique en cinq langues (français, allemand, luxembourgeois, anglais et portugais). Elle se compose d'une liste de termes spécifiques à chaque ordre d'enseignement ou domaine de l'Éducation nationale. La création de ce dictionnaire va de pair avec la mise en place de Wordbee, un logiciel de traduction assistée, lequel permettra à terme de mettre à disposition des collaborateurs du ministère un outil de recherche assurant la cohérence terminologique et linguistique des différents supports.

B.1.1.5. EDI - Infomagazin fir Elteren

EDI - *Infomagazin fir Elteren*, lancé en septembre 2017, renseigne sur les réformes et améliorations mises en œuvre dans tous les domaines d’actions du ministère. Il vise ainsi à impliquer davantage les parents dans les efforts fournis pour offrir aux enfants les meilleures chances d’avenir.

EDI est rédigé en trois langues : français, luxembourgeois et allemand. Il est distribué à tous les parents dont les enfants fréquentent une structure d’accueil, une école fondamentale, un lycée ou un Centre de compétences, et aux enseignants pour information.

Le numéro de février fut consacré aux priorités de la législature 2018-2023, avec un focus sur l’apprentissage numérique, le *Bildung am Dialog* et les activités extrascolaires. Le numéro de septembre s’est, entre autres, intéressé à l’enseignement musical, à la nouvelle représentation nationale des parents et a continué à rendre compte des progrès du *Bildung am Dialog*.

Le numéro de février a été tiré à 150.000 exemplaires, celui de septembre à 155.000, la liste des destinataires ayant été élargie aux écoles de musique.

B.1.1.6. Travaux graphiques

Le Service Presse et communication a réalisé en 2019 une cinquantaine de travaux graphiques, dont de nombreuses publications (voir annexe page 148), et les créations suivantes :

- Affiche, invitation dans le cadre de la campagne *Bildung am Dialog*
- Affiche, illustrations, visuels pour gadgets pour la célébration du 30^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l’enfant (*30 Joer Kannerrechter*)
- Conception graphique du stand du ministère à la Foire de l’Étudiant et visuels pour gadgets
- Affiche pour *Climat X-Change*
- Création du logo du *Zenter fir d’Lëtzebuerger Sprooch*
- Visuel pour powerbank
- Visuel pour le Carnet d’apprentissage de la formation professionnelle

B.1.1.7. Foire de l’Étudiant

Le SCOM a coordonné la présence du ministère à la Foire de l’Étudiant du 7 au 8 novembre. Il a développé le concept graphique du stand, pris en charge la production des gadgets, l’impression des brochures, de flyers ainsi que la logistique. Il a organisé et modéré trois séances de questions-réponses sur le thème *Recrutement dans l’Éducation nationale – Quels sont les profils recherchés pour le système éducatif ?*

B.1.1.8. Communication interne

En 2019, le Service presse et communication a renforcé ses actions de communication interne. Suite à un sondage auprès des collaborateurs, l’IntraNEWS, la lettre d’information interne du ministère, a fait peau neuve. Elle a été diffusée à sept reprises en 2019. Une refonte de l’intranet - MINT – a été préparée et mise en ligne début 2020 ; elle s’appuie sur une nouvelle interface, des menus réorganisés et une meilleure catégorisation de l’information.

Cinq séances d’information interne sur des thèmes divers (nouvel organigramme, le Service de médiation scolaire, etc.) ont été organisées à la fois au bâtiment Aldringen et à l’eduPôle.

B.1.1.9. Autres communications

En 2019, le Service communication a :

- diffusé 36 newsletters hebdomadaires du site du ministère www.men.lu ;
- diffusé 27 envois collectifs par courriel aux acteurs du système éducatif ;
- diffusé 11 éditions électroniques du Courrier de l'Éducation nationale.

B.1.1.10. Publications

Le Service presse et communication ainsi que d'autres services tels que le SCRIPT et le SNJ assurent la conception, réalisation, production et diffusion de nombreuses publications à l'attention de différents publics : parents, enseignants, jeunes. Voir la liste en annexe page 149.

B.1.2 Service des relations institutionnelles

Le Service des relations institutionnelles (SRINS) assure une mission de communication administrative et se charge des relations avec la Chambre des députés, ainsi que d'autres institutions étatiques. Ses tâches consistent à :

- assurer le suivi des projets de loi et de règlement grand-ducal, de la saisine du Conseil de gouvernement à la publication sur le site web du Journal officiel (<http://legilux.public.lu/>) ;
- participer à la rédaction de procédures internes ;
- gérer les questions parlementaires, les pétitions et le courrier du ministre.

En 2019, le SRINS a suivi 52 projets différents, notamment six projets de loi et 46 projets de règlements, pour lesquels il a assuré la transmission au Conseil d'État, aux Chambres professionnelles et, pour les lois, à la Chambre des députés. Parmi ces projets, 33 ont été publiés au Journal officiel (quatre projets de loi et 29 projets de règlement).

Par ailleurs, le SRINS a assuré la coordination de 141 questions parlementaires et géré quotidiennement en moyenne quelque 40 lettres adressées au ministre.

L'activité du SRINS au cours de l'année 2019 peut être résumée comme suit :

Projets de loi et de règlement grand-ducal suivis	52
Saisine du Conseil de gouvernement pour des avant-projets de loi	1
Saisines du Conseil de gouvernement pour des avant-projets de règlement grand-ducal	30
Publications officielles de projets de loi et de règlement grand-ducal	33
Questions parlementaires suivies	141
Pétitions suivies	4
Gestion de lettres adressées au ministère par jour	40

Voir page suivante le tableau de la législation.

Tableau législation 2019

Éducation et accueil	
Lignes directrices	Règlement grand-ducal du 1^{er} mars 2019 portant modification du règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 portant établissement du cadre de référence national « Éducation non formelle des enfants et des jeunes » JO n° 213 du 1^{er} avril 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/03/01/a213/jo
Jeunesse	
Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse	Loi du 1^{er} août 2019 concernant l'Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse JO n° 541 du 12 août 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2019/08/01/a541/jo
Agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour jeunes adultes et familles en détresse	Règlement grand-ducal du 22 août 2019 portant modification du règlement grand-ducal du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour jeunes adultes et familles en détresse JO n° 594 du 9 septembre 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/08/22/a594/jo
Aide à l'enfance	
Financement des mesures d'aide sociale	Règlement grand-ducal du 08 juillet 2019 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 17 août 2011 précisant le financement des mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille JO n° 502 du 16 juillet 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/07/08/a502/jo
Éducation nationale – sujets transversaux	
Stage	Règlement grand-ducal du 22 août 2019 1) déterminant les modalités pratiques du stage, du cycle de formation de début de carrière, du certificat de formation pédagogique et de la période d'approfondissement ; 2) modifiant 1. le règlement grand-ducal modifié du 7 avril 2011 déterminant 1. les conditions d'admission au stage, les modalités du stage ainsi que les conditions de nomination des éducateurs et éducateurs gradués intervenant dans l'enseignement fondamental ou affectés aux lycées, au Centre de psychologie et d'orientation scolaires, à l'Action locale pour jeunes, à l'École de la 2^e Chance et au Centre national de formation professionnelle continue ; 2. les modalités de l'examen de promotion de l'éducateur ; 2. le règlement grand-ducal du 30 septembre 2014 déterminant les modalités de formations et des épreuves permettant à des agents intervenant dans l'enseignement fondamental

	d'obtenir l'autorisation d'enseigner en tant qu'instituteur dans les quatre cycles ; 3) abrogeant 1. le règlement grand-ducal modifié du 11 juin 1985 portant fixation des indemnités dues aux membres des commissions pour les examens de fin de stage des enseignants de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique ; 2. le règlement grand-ducal modifié du 3 août 2010 concernant la formation théorique et pratique ainsi que la période probatoire des enseignants de l'enseignement postprimaire ; 3. le règlement grand-ducal modifié du 16 mars 2012 déterminant pour les chargés d'éducation des lycées et lycées techniques 1. l'échelle d'évaluation par le directeur, 2. les modalités d'organisation et le programme de la formation en cours d'emploi, 3. les modalités d'obtention du certificat de qualification sanctionnant la formation en cours d'emploi ; 4. le règlement grand-ducal du 23 août 2018 déterminant les modalités des épreuves et des formations théorique et pratique prévues à l'article 20bis de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental JO n° 580 du 23 août 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/08/22/a580/jo
Enseignement fondamental	
Tâche des instituteurs	Règlement grand-ducal du 7 mars 2019 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 mars 2009 fixant la tâche des instituteurs de l'enseignement fondamental JO n° 211 du 1^{er} avril 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/03/07/a211/jo
Enseignement secondaire	
Dispositions communes ESC et ESG	
Stage	Loi du 1^{er} août 2019 portant modification 1° de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale ; 2° de la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement secondaire ; 3° de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 4° de la loi modifiée du 26 février 2016 portant création d'une école internationale publique à Differdange ; 5° de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées JO n° 563 du 20 août 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2019/08/01/a563/jo
Évaluation et promotion ESG + ESC	Règlement grand-ducal du 15 mars 2019 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la

	promotion des élèves de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement secondaire classique JO n° 219 du 2 avril 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/03/15/a219/jo
Enseignement secondaire classique	
Modalités épreuves examen ESC	Règlement grand-ducal du 1^{er} août 2019 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques JO n° 548 du 14 août 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/08/01/a548/jo
Grilles horaires ESC	Règlement grand-ducal du 1^{er} août 2019 fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique JO n° 554 du 16 août 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/08/01/a554/jo
Enseignement secondaire général	
Examen de fin d'études ESG	Règlement grand-ducal du 18 janvier 2019 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires générales JO n° 32 du 23 janvier 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/01/18/a32/jo
Règlement modificatif modalités des épreuves de l'examen ESG	Règlement grand-ducal du 16 mai 2019 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2018 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires générales JO n° 320 du 17 mai 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/05/16/a320/jo
Modifications section infirmier	Règlement grand-ducal du 16 mai 2019 modifiant 1° le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires générales ; 2° le règlement grand-ducal du 31 août 2018 1° créant la section gestion de l'hospitalité, la section architecture, design et développement durable et la section sciences environnementales ; 2° fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales de l'enseignement secondaire général JO n° 321 du 17 mai 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/05/16/a321/jo
Grilles horaires ESG	Règlement grand-ducal du 1^{er} août 2019 fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire général JO n° 555 du 16 août 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/08/01/a555/jo
Modalités des épreuves examen ESG	Règlement grand-ducal du 1^{er} août 2019 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires générales

	JO n° 560 du 19 août 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/08/01/a560/jo
Établissements scolaires	
Calendriers des vacances et congés scolaires	Règlement grand-ducal du 16 mai 2019 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022 et modifiant le règlement grand-ducal du 30 mai 2018 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 JO n° 322 du 17 mai 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/05/16/a322/jo
Lycée-pilote	Loi du 12 juillet 2019 portant modification de la loi modifiée du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote JO n° 511 du 17 juillet 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2019/07/12/a511/jo
Formation professionnelle	
Cofinancement accès collectif	Règlement grand-ducal du 5 mars 2019 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 22 janvier 2009 pris en exécution de 1. la section 2 du chapitre II du titre IV du Livre V du Code du Travail ; 2. la loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales JO n° 137 du 13 mars 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/03/05/a137/jo
Formation professionnelle	Loi du 12 juillet 2019 portant modification 1° du Code du travail ; 2° de la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail ; 3° de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle JO n° 497 du 12 juillet 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2019/07/12/a497/jo
Droit de former un apprenti	Règlement grand-ducal du 1^{er} août 2019 1. fixant les modalités pour accorder et retirer le droit de former un apprenti et 2. relatif à la prorogation et à la résiliation du contrat d'apprentissage; 3. abrogeant le règlement grand-ducal du 3 août 2010 fixant les modalités pour accorder et retirer le droit de former un apprenti ; 4. et abrogeant le règlement grand-ducal du 3 août 2010 relatif à la prorogation et à la résiliation du contrat d'apprentissage JO n° 564 du 20 août 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/08/01/a564/jo
Évaluation et promotion des élèves	Règlement grand-ducal du 15 août 2019 portant sur l'évaluation et la promotion des élèves de la formation professionnelle et abrogeant le règlement grand-ducal du 31 août 2016 portant sur l'évaluation et la promotion des élèves de la formation professionnelle

	JO n° 571 du 21 août 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/08/15/a571/jo
Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 15 août 2019 - fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2019/2020 des formations aux métiers et professions qui sont organisées suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale et - abrogeant le règlement grand-ducal du 31 août 2018 fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2018/2019 des formations aux métiers et professions qui sont organisées suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale JO n° 572 du 22 août 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/08/15/a572/jo
Passerelles	Règlement grand-ducal du 22 août 2019 fixant la liste des formations de technicien auxquelles l'élève détenteur du diplôme d'aptitude professionnelle est admissible JO n° 578 du 23 août 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/08/22/a578/jo
Liste des métiers	Règlement grand-ducal du 22 août 2019 - déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle ; - fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur de santé et social JO n° 579 du 23 août 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/08/22/a579/jo
PIF	Règlement grand-ducal du 9 septembre 2019 - portant fixation des indemnités dues aux commissaires, aux membres des équipes d'évaluation, aux experts et surveillants des projets intégrés et lors de l'exercice du droit de consultation des documents portant sur les épreuves et - abrogeant le règlement grand-ducal du 26 novembre 2015 fixant les indemnités dues aux commissaires, aux membres des équipes d'évaluation, aux experts et surveillants des projets intégrés JO n° 602 du 13 septembre 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/09/09/a602/jo
Stages de formation en milieu professionnel	Règlement grand-ducal du 9 septembre 2019 - déterminant l'organisation des stages de formation en milieu professionnel de la formation professionnelle initiale ; - fixant la composition et les missions de l'office des stages ; - abrogeant le règlement grand-ducal du 1er février 2010 portant sur - l'organisation des stages de formation en milieu professionnel de la formation professionnelle initiale ; - la composition et les missions de l'office des stages JO n° 603 du 13 septembre 2019

	http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/09/09/a603/jo
Référentiels d'évaluation	Règlement grand-ducal du 26 octobre 2019 fixant les référentiels d'évaluation dans le cadre de la formation professionnelle JO n° 764 du 8 novembre 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/10/26/a764/jo
Besoins spécifiques	
Calendrier des vacances et congés scolaires	Règlement grand-ducal du 18 janvier 2019 fixant le calendrier des vacances et congés scolaires des Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire pour l'année scolaire 2018/2019 JO n° 31 du 23 janvier 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/01/18/a31/jo
CNI	Règlement grand-ducal du 8 février 2019 déterminant le fonctionnement de la commission nationale d'inclusion prévue par l'article 46, paragraphe 3, de la loi du 20 juillet 2018 portant création de Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire JO n° 72 du 19 février 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/02/08/a72/jo
Commission d'experts	Règlement grand-ducal du 17 juin 2019 déterminant la composition, le fonctionnement, ainsi que le montant et les modalités d'indemnisation des membres de la commission d'experts prévue par l'article 53 de la loi du 20 juillet 2018 portant création de Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire JO n° 464 du 3 juillet 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/06/17/a464/jo
Langue luxembourgeoise	
Examen d'évaluation de la langue luxembourgeoise	Règlement grand-ducal du 22 juillet 2019 relatif à l'examen d'évaluation de la langue luxembourgeoise organisé dans le cadre des procédures d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise JO n° 547 du 14 août 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/07/22/a547/jo
CPLL	Règlement grand-ducal du 26 octobre 2019 déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil permanent de la langue luxembourgeoise, l'indemnisation de ses membres et portant abrogation du règlement grand-ducal du 30 juillet 1999 portant réforme du système officiel d'orthographe luxembourgeoise JO n° 734 du 30 octobre 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/10/26/a734/jo
Enseignement musical	
Enseignement musical	Règlement grand-ducal du 12 septembre 2019 1° déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et de la nomenclature des diplômes ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignement, et

	2° modifiant 1. le règlement grand-ducal du 3 août 1998 fixant la mission et les conditions de nomination du Commissaire à l'enseignement musical et 2. le règlement grand-ducal du 3 août 1998 fixant la mission et la composition de la Commission nationale des programmes de l'enseignement musical JO n° 634 du 25 septembre 2019 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2019/09/12/a634/jo
--	---

B.1.3. Service des relations internationales

B.1.3.1. Union européenne (UE)

Sous présidence roumaine, le Conseil Éducation, Jeunesse, Culture et Sport s'est réuni les 22 et 23 mai 2019. Dans le domaine de la jeunesse, le Conseil a adopté des conclusions proposant des mesures afin de lutter contre l'insécurité et des conditions de travail précaires et une résolution établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse. Les ministres ont adopté deux recommandations pour le volet éducation, dont une relative à une approche globale de l'enseignement et de l'apprentissage des langues et une autre relative à des systèmes de qualité pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance. Les ministres ont finalement mené un débat d'orientation sur les mesures nécessaires pour mettre en place l'espace européen de l'éducation à l'horizon 2025.

Le ministre a participé au 2^e Sommet européen de l'éducation organisé par la Commission européenne le 26 septembre. La profession enseignante, la pénurie d'enseignants que connaissent la majorité des États membres de l'UE, l'attractivité de la profession et les perspectives de carrière furent les thèmes principaux de ce sommet. Le ministre a participé en tant qu'orateur à un atelier dédié aux professions de la petite enfance.

Le Conseil s'est réuni deux fois sous présidence finlandaise au deuxième semestre. Le 8 novembre, le ministre a participé au conseil où pour la première fois, les ministres en charge de l'Éducation et les ministres en charge des Finances ont échangé sur l'importance d'une éducation de qualité pour assurer une croissance économique stable et durable. Les ministres de l'Éducation ont ensuite adopté des conclusions sur « Le rôle majeur que jouent les politiques d'apprentissage tout au long de la vie pour donner à la société les moyens d'aborder la transition technologique et écologique au soutien d'une croissance inclusive et durable » et ont tenu débat sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants et sur le rôle de l'intelligence artificielle dans l'éducation et la formation. Les 21 et 22 novembre, le Conseil Jeunesse a adopté des conclusions sur l'animation socio-éducative dans le domaine numérique et sur l'éducation et la formation des animateurs socio-éducatifs. Sur la base d'un document de réflexion élaboré par la présidence, les ministres ont débattu de la manière dont l'animation socio-éducative pourrait tenir compte des principales préoccupations actuelles des jeunes sur le changement climatique.

B.1.3.2. Écoles européennes (EE)

En 2019, le Conseil supérieur des Écoles européennes s'est réuni deux fois en réunion ordinaire, du 9 au 12 avril sous présidence hellénique à Athènes, et du 3 au 5 décembre sous présidence espagnole à Bruxelles.

Les audits des quatre écoles européennes agréées ont eu lieu au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2018-2019. Les inspecteurs européens chargés de ces audits ont présenté leur rapport au Comité pédagogique mixte en février 2019, et le Conseil supérieur d'avril 2019 a approuvé à l'unanimité les différents rapports. Les conventions d'agrément pour les trois nouvelles écoles

internationales et la convention du renouvellement d'agrément pour l'École internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette ont été signées le 14 mai 2019 par le ministre Claude Meisch et Giancarlo Marcheggiano, secrétaire général aux écoles européennes.

La population scolaire globale des Écoles européennes était au 15 octobre 2019 de 27.632 élèves, ce qui représente un taux de croissance moyen de 1,7 % par rapport à 2018. 70,15 % de la population scolaire globale se trouvent dans les écoles de Bruxelles (48,52 %) et de Luxembourg (21,63 %).

À la rentrée 2019-2020, les effectifs à l'École européenne Luxembourg I, au total 3.333 élèves (-0,4 %), étaient de 360 élèves pour le maternel, de 1.302 élèves pour le primaire, et de 1.671 élèves pour le secondaire. Les effectifs à l'École européenne Luxembourg II, au total 2.646 élèves (-0,2 %), étaient de 230 élèves pour le maternel, de 1.024 élèves pour le primaire, et de 1.391 élèves pour le secondaire. On constate, pour la deuxième année consécutive, une diminution des effectifs des Écoles européennes de Luxembourg I et de Luxembourg II. À Luxembourg I (Kirchberg), les effectifs au cycle maternel ont baissé de 84 (-15,5 %), au cycle primaire de 18 (-1,4 %), alors qu'au cycle secondaire les effectifs ont encore augmenté de 175 (+4,5 %). À Luxembourg II (Mamer-Bertrange), les effectifs au cycle maternel ont baissé de 69 (-18,7 %), au cycle primaire de 1 (-2,3 %), alors qu'au cycle secondaire les effectifs ont encore augmenté de 182 (+5,5 %).

Les baisses considérables dans les cycles maternel et primaire à Luxembourg sont la conséquence de la création et du succès des quatre Écoles internationales à Differdange, Junglinster, Mondorf-les-Bains et Clervaux, qui offrent le programme des écoles européennes dans les sections anglophones, francophones et germanophones, respectivement depuis le 15 septembre 2016 et le 15 septembre 2018.

Le Conseil d'inspection maternelle et primaire des Écoles européennes s'est réuni en réunions ordinaires au bureau du Secrétaire général des EE à Bruxelles. Parmi les activités des inspecteurs figuraient en autres l'inspection et l'audit des Écoles européennes classiques et agréées, l'inspection des enseignants luxembourgeois détachés et un nombre de plus en plus important de chargés de cours non luxembourgeois dans les écoles européennes, ainsi que l'élaboration et l'évaluation des nouveaux programmes scolaires, notamment les programmes de français langue 1 et langue 2, l'élaboration des nouveaux *attainment descriptors* langue 2 français, allemand et anglais, le programme pour les heures européennes et les formations continues pour les enseignants dans le cadre de l'introduction des nouveaux curriculums.

Le Conseil d'inspection secondaire des Écoles européennes s'est réuni trois fois en réunion ordinaire. Parmi les activités des inspecteurs figuraient l'élaboration des épreuves du baccalauréat, la gestion des examens, la publication de nouveaux programmes (programmes scientifiques rédigés par l'inspecteur du Grand-Duché), l'offre de formations continues, l'inspection des Écoles européennes, l'évaluation des détachés nationaux et des chargés de cours ainsi que la présidence d'une douzaine de groupes de travail. Un nouveau système de notation a été introduit, avec pour conséquence une adaptation des tableaux de conversion entre systèmes nationaux. Quatre nouveaux enseignants du secondaire furent détachés.

B 1.3.3. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Le ministère a participé aux deux réunions annuelles du Comité des politiques éducatives auprès de l'OCDE. Les travaux de Comité portent sur l'orientation et le choix des projets poursuivis par la division des politiques d'éducation et de formation de l'OCDE. Le ministère participe également aux travaux du réseau d'échange sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance.

B 1.3.4. Commission de l'UE et OCDE

Le 13 décembre, le ministère et la représentation permanente de la Commission européenne au Luxembourg en collaboration avec l'OCDE, ont invité les acteurs intéressés du secteur de l'éducation

à une présentation suivie d'une discussion du Rapport sur l'Éducation et la Formation 2019 et de l'étude PISA.

B.1.3.5. Conseil de l'Europe

Le ministère a participé aux deux réunions annuelles du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) du 19 au 21 mars 2019 et du 17 au 18 octobre 2019. Le CDPPE supervise les programmes du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation et conseille le Comité des ministres sur les questions éducatives. Les thèmes principaux traités en 2019 furent notamment l'acquisition de compétences pour une culture de la démocratie, l'éducation à la citoyenneté numérique, les politiques et pratiques linguistiques dans le programme d'éducation, la mission démocratique de l'enseignement supérieur et l'enseignement de l'histoire au service de la démocratie.

Dans le cadre de la présidence française du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, les ministres de l'Éducation des États partis à la Convention culturelle européenne ont participé le 26 novembre à une conférence sur *L'éducation à la citoyenneté à l'ère du numérique*. Avec 23 autres États membres, le Luxembourg y a également soutenu le projet de la création d'un observatoire sur l'enseignement de l'histoire.

B.1.3.6. Grande Région

Le ministère a participé à des réunions du groupe de travail Éducation et Formation qui se sont tenues le 25 mars à Sarrebruck, le 26 juin à Trèves et le 5 novembre à Arlon. Le groupe de travail soutient des actions, projets et mesures transfrontalières en matière de formation continue des jeunes et des enseignants en poursuivant trois objectifs principaux : soutenir et encourager les jeunes de la Grande Région à développer des compétences et aptitudes clés pour les préparer à participer à la vie démocratique et à devenir des citoyens actifs dans l'espace de coopération ainsi que de futurs acteurs sur le marché de l'emploi grand-régional ; aider le personnel enseignant de la Grande Région à acquérir et développer conjointement les compétences pédagogiques transfrontalières, et favoriser la coopération dans le domaine de l'éducation formelle et non formelle. Des sous-groupes se concentrent sur les projets et échanges scolaires, la formation continue des enseignants et la pédagogie d'éducation à la démocratie.

B.1.3.7. Projets INTERREG V : Sesam GR et EDUCO

Le programme Sesam GR soutient de nombreux concepts, projets, mesures et actions à destination des pédagogues et des jeunes dans les trois axes suivants : le multilinguisme de la Grande Région et le plurilinguisme des jeunes, l'éducation à la démocratie et l'interculturalité et l'éducation à l'orientation professionnelle.

Le ministère s'investit particulièrement dans l'axe portant sur le multilinguisme et le renforcement des parcours plurilingues des enfants et des jeunes dans la Grande Région. Un groupe interrégional d'experts a élaboré une conception cohérente d'éducation aux langues dans la Grande Région. Afin de promouvoir cette conception, des multiplicateurs des différents versants de la Grande Région seront formés. Le Luxembourg a soutenu en 2019 une prolongation du programme de 18 mois visant à poursuivre les actions actuelles et la mise en place de nouvelles mesures.

Le projet EDUCO rassemble des partenaires du monde éducatif français et luxembourgeois souhaitant initier des réflexions autour d'une coopération éducative franco-luxembourgeoise. En 2019, une étude a été réalisée, englobant un état des lieux des systèmes éducatifs français et luxembourgeois et du marché du travail transfrontalier, une analyse des besoins concernant une offre scolaire franco-luxembourgeoise. La création d'un observatoire des systèmes d'enseignement français et luxembourgeois a été envisagée.

B.1.3.8. Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE)

Le ministère a participé aux réunions du CICPE, organisées sous l'égide du ministère des Affaires étrangères et européennes. Des échanges interministériels réguliers y ont eu lieu sur des dossiers européens. Le Comité permet d'obtenir des informations relatives aux relations avec le Parlement européen et la Commission et permet une préparation coordonnée des différentes formations du Conseil de l'UE et des Conseils européens. Le ministère a notamment participé en 2019 aux réunions du CICPE en formation *Brexit*. Le ministère s'est plus particulièrement penché sur la situation des ressortissants britanniques travaillant dans le domaine de l'enseignement.

B.1.4. Service Projets et stratégies

Une des missions principales du service Projets et stratégies étant l'accompagnement de la mise en œuvre du programme gouvernemental, le service assure le suivi des projets y relatifs. Pour ce faire, il travaille étroitement avec les directions générales et les services impliqués en assurant la communication entre les différents acteurs et le suivi des projets. Il aide aussi à développer les stratégies relatives à l'évolution des différents secteurs du MENJE.

Tout au long de l'année 2019, le service Projets et stratégies a organisé les rencontres et les entrevues dans le cadre de l'initiative *Bildung am Dialog*, durant laquelle le ministre est à l'écoute des acteurs de l'éducation formelle et non formelle.

B.1.5. Cellule Protection des données et statistiques

Suite à l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données (RGPD) le 25 mai 2018, a été créée également en mai 2018, la Cellule RGPD, devenue en 2019, la Cellule protection des données et statistiques (Cellule). Elle est désormais investie d'une double mission :

- A. en matière de RGPD : sensibilisation, information, conseil aux responsables du ministère, surveillance de l'application du RGPD, veille juridique ;
- B. en matière d'informations et de données statistiques : veille à la qualité et à la cohérence des productions statistiques.

Un premier état des lieux des banques de données gérées par les 44 services et administrations du ministère a été établi en 2019 et constituera en 2020 la base pour les démarches ultérieures relatives à la qualité des données.

La Cellule a encadré l'établissement par les responsables du ministère du registre des traitements de données personnelles effectués sous leur responsabilité.

Suite aux entrevues avec les responsables du ministère et aux questions et demandes formulées, ont été proposés en 2019 :

- un vademécum sur la protection des données et la sécurité des informations ;
- des notices d'information (modèles-types).

Ces outils s'adressent non seulement aux services du ministère, mais également aux administrations sous sa tutelle.

En mars, trois formations continues sur la protection des données ont été organisées par le délégué à la protection des données à l'Institut de formation de l'Éducation nationale.

En parallèle, la Cellule a participé à des groupes de travail composés d'acteurs, tant internes qu'externes, tels que le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

La Cellule a collaboré avec le Commissariat du Gouvernement à la protection des données dans le cadre du rapport relatif aux banques de données gérées par l'État (publication prévue en 2020) et des lignes de conduites communes en matière de prise de vues par le ministère (finalisation prévue pour 2020).

B.2. Direction générale du secteur de l'enfance

B.2.1. Évolution quantitative du secteur de l'éducation non formelle de l'enfance

Le secteur de l'éducation non formelle a considérablement évolué au cours des dernières années.

Au niveau des agréments des services d'éducation et d'accueil (SEA), la mise en œuvre du règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 représente un moment clé. À partir du 15 juillet 2019, un seul règlement est en vigueur pour ledit secteur. Les règlements modifiés de 2001 et de 2005 sont abrogés. Dans ce contexte, les agents du Service de l'éducation et de l'accueil du ministère ont traité 483 demandes d'agrément entre janvier et juillet 2019.

En outre, 20 nouveaux agréments ont été accordés et 236 visites dans les SEA ont été organisées par les agents du ministère.

Le nombre de places dans les services d'éducation et d'accueil commerciaux n'a cessé de croître. Cependant, le nombre de places dans les SEA conventionnés a diminué de 1.176. Cette baisse de 2,77 % par rapport à l'année précédente s'explique par une adaptation des agréments par rapport aux dispositions du règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 suite aux demandes introduites par les gestionnaires, et aux visites organisées. Le nombre de places en assistance parentale a diminué de 246, ce qui correspond à une baisse de 8,80 % par rapport à 2018.

L'offre totale de places dans le secteur de l'éducation non formelle de l'enfance (SEA et assistance parentale) est passée de 7.712 en 2004 à 58.297 places en 2019. Or, une légère baisse de 1,63 % est constatée par rapport à l'année 2018.

Il est à préciser qu'une même place peut être occupée par plusieurs enfants à des plages horaires différentes.

B.2.1.1. Évolution des places

Situation au 31.12.2019	2009	2015	2016	2017	2018	2019	Différence 2018/2019	Progression 2018/2019
Services d'éducation et d'accueil conventionnés	20.308	37.440	38.287	40.489	42.417	41.241	-1.176	-2,77 %
Services d'éducation et d'accueil commerciaux	2.734	10.406	11.576	12.874	14.046	14.505	459	3,27 %
Assistance parentale	1.606	3.278	3.247	3.000	2.797	2.551	-246	-8,80 %
TOTAL	24.648	51.124	53.110	56.363	59.260	58.297	-963	-1,63 %

Situation au 31.12.2019	Jeunes enfants	Enfants scolarisés	TOTAL
Services d'éducation et d'accueil conventionnés	4.837 places	36.404 places	41.241 places
Services d'éducation et d'accueil commerciaux	11.448 places	3.057 places	14.505 places

B.2.1.2. Évolution des agréments

Situation au 31.12.2019	2009	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Services d'éducation et d'accueil conventionnés	350	409	417	409	410	407	334
Services d'éducation et d'accueil commerciaux	113	346	354	384	416	441	455
Assistance parentale	368	689	696	699	633	582	532
TOTAL	831	1.444	1.467	1.492	1.459	1.430	1.321

Un agrément est une autorisation gouvernementale permettant l'exercice d'une activité dans un domaine déterminé. Le nombre d'agréments a augmenté au niveau des SEA commerciaux. Dans le secteur conventionné, le nombre d'agréments est en diminution en raison de la fusion de certains agréments existants. Dans le secteur de l'assistance parentale, le nombre d'agréments continue à diminuer.

B.2.1.3. Évolution de l'assistance parentale

En 2019, 70 personnes ont déposé un dossier de candidature auprès de *Dageselteren*, agence conventionnée par le ministère. La procédure d'obtention de l'agrément a été entamée par 23 personnes. 16 nouveaux agréments ont été délivrés.

65 agréments ont été annulés soit sur demande de l'assistant parental qui a décidé de ne plus exercer, soit parce que l'assistant parental ne répondait plus aux conditions prévues par la loi.

Les agents du ministère ont organisé 78 visites d'agrément dans le cadre de l'activité d'assistance parentale.

En décembre, la garde de 2.855 enfants a été facturée par les assistants parentaux. Parmi ces enfants, on dénombre 755 enfants âgés de zéro à trois ans.

La formation aux fonctions d'assistance parentale prévoit un minimum de 125 heures de formation et 40 heures de stage dans un SEA. En 2019, l'agence *Dageselteren* a proposé 57 formations continues pour assistants parentaux, dont cinq séances de supervision de groupe. Elle a également organisé 20 séances de supervision individuelle.

B.2.1.4. Développement d'un nouveau modèle d'accueil, les mini-crèches

Le règlement grand-ducal du 19 octobre 2018, entré en vigueur le 7 janvier 2019, a introduit un nouveau modèle d'accueil, les mini-crèches. En 2019, le Service de l'éducation et de l'accueil du ministère a produit un avis sur plan dans le cadre de l'octroi d'un agrément mini-crèche. Plusieurs entrevues avec des gestionnaires potentiels ont eu lieu. Deux demandes d'agrément ont été introduites. Une visite d'agrément a été effectuée pour laquelle un agrément (limitée à cinq ans) a été accordé (en 2020).

B.2.1.5. Cellule réclamation

L'équipe de la Cellule réclamation du Service de l'éducation et de l'accueil du MENJE se compose d'experts du domaine psychosocial, pédagogique, socio-éducatif et juridique. Elle se réunit deux fois par mois.

Ses missions consistent à :

- répondre aux réclamations à l'encontre des SEA et des assistants parentaux ;
- favoriser l'échange professionnel ;
- organiser la mise en réseau avec d'autres instances étatiques concernées ;
- développer des instruments de contrôle de la qualité des services agréés ;
- développer des instruments pour améliorer la qualité des services.

En 2019, 243 réclamations ont été réceptionnées dont 165 concernaient des SEA et 78 l'assistance parentale. Ces réclamations ont eu comme conséquences des contrôles administratifs, des visites d'inspection, des avertissements, des mises en demeure, des suspensions d'agrément, des suspensions ou refacturation du chèque-service accueil, des réductions de la capacité d'accueil, des retraits de reconnaissance en tant que prestataire du chèque-service accueil ou des retraits d'agrément.

B.2.1.6. Évolution du nombre d'enfants bénéficiaires du chèque-service accueil (CSA)

Nombre d'enfants	2016	2017	2018	2019
Enfants résidents	45.112	46.851	49.157	51.077
Enfants frontaliers	709	1.240	1.839	2.347
Total	45.821	48.091	50.996	53.424

Depuis septembre 2016, les enfants dont au moins un parent est travailleur frontalier peuvent bénéficier du chèque-service accueil s'ils sont accueillis dans une structure agréée prestataire CSA. En décembre 2019, 53.424 enfants ont bénéficié du CSA, 51.077 enfants résidents au Luxembourg et 2.347 enfants de parents frontaliers travaillant au Luxembourg.

	2009	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'enfants résidents bénéficiant du CSA	25.972	41.604	43.120	45.112	46.851	49.157	51.077
% de la population résidente totale	33,9	52,2	53,3	54,7	56,2	58,2	59,6

La population totale des enfants âgés de 0-12 ans résidant au Luxembourg est estimée à 85.659 (Source : Statec au 01.01.2019). 51.077 enfants résidant au Luxembourg ont bénéficié du CSA en décembre 2019, soit près de 60 % de la population résidente totale.

Le nombre des prestataires du CSA a augmenté de manière constante depuis sa mise en place.

À l'heure actuelle, tous les SEA conventionnés par l'État (334 agréments) sont prestataires du CSA.

La quasi-totalité des SEA à vocation commerciale sont prestataires du CSA, à l'exception de six services qui n'appliquent pas la tarification du CSA. Parmi les 532 assistants parentaux agréés en 2019, 520 sont prestataires du CSA. En 2019, 47 demandes de reconnaissance comme prestataire du chèque-service accueil ont été introduites auprès du ministère.

B.2.1.7. Évolution du budget du Service de l'éducation et de l'accueil

Budget	2009	2010	2011	2012	2013
Total en €	86.809.917	136.269.437	163.074.220	228.541.431	264.399.814

Budget	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total en €	300.320.606	302.830.301	330.591.823	371.707.718	424.982.768	461.627.811

En 2019, il s'est réparti comme suit :

	Services d'éducation et d'accueil conventionnés	Services d'éducation et d'accueil commerciaux	Assistance parentale	Divers
% du budget total 2019	54,3	40,2	3,7	1,8

B.2.2. Évolution qualitative du secteur de l'éducation et de l'accueil

Afin d'améliorer le dispositif de la démarche qualité, des réflexions ont été poursuivies en étroite collaboration avec le Service national de la jeunesse (SNJ). Comme les premiers concepts d'action généraux et projets d'établissement expireront en 2020, la procédure de renouvellement de ceux-ci a débuté. 2019 fut marquée par la rédaction des premiers rapports annuels des agents régionaux du SNJ. En concertation avec le SNJ, ces rapports sont analysés et une procédure est déclenchée en cas de non-conformité par rapport aux obligations légales.

Afin d'encourager les SEA conventionnés à développer une pédagogie inclusive permettant l'accueil de tous les enfants, la politique d'inclusion a été révisée ; le système de soutien financier lié à la présence d'un enfant à besoins spécifiques (heures dites EBS) est remplacé à partir du 1^{er} janvier 2017 par la mise en place d'un système de financement, dit SEA inclusif. Toutefois, il a été accordé aux structures une phase transitoire de trois ans leur permettant de se conformer au nouveau système. Un SEA inclusif est un SEA qui s'engage à accueillir tous les enfants, indifféremment de leurs spécificités et besoins. Il développe et applique une pédagogie inclusive et tente de trouver des offres pédagogiques diversifiées et adaptées aux individualités afin que chaque enfant puisse trouver sa place et développer son potentiel. Le SEA inclusif bénéficie d'un financement d'heures d'encadrement supplémentaires. Au 31 décembre 2019, 246 SEA, dont 97 crèches, adhèrent au nouveau système de financement SEA inclusif, soit environ 60 % de tous les SEA conventionnés.

B.2.2.1. Cellule développement

La cellule appelée dorénavant Cellule développement et suivi de projets relatifs à l'enfance a accompagné la publication *Räume für Kinder* de Angelika Van der Beek.

Des projets liés à l'accompagnement des professionnels des SEA dans la mise en œuvre des champs d'action identifiés dans le Cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes sont soutenus et des centres de ressources identifiés. 2019 fut marquée par des réflexions approfondies concernant la révision du chèque-service accueil, l'éligibilité des coûts de l'accueil ainsi que l'introduction de la gratuité de l'accueil et de l'encadrement des élèves du fondamental dans les maisons relais pendant les semaines scolaires. Dans le contexte de la consolidation du secteur de l'enfance, des réflexions sont menées également autour du statut des assistants parentaux.

2019 s'est également caractérisée par la volonté du Service de l'éducation et de l'accueil de dématérialiser les procédures afin de promouvoir une administration digitale transparente et d'assurer un suivi efficace des dossiers.

B.2.2.2. Coopération entre l'école fondamentale et les SEA

Afin de promouvoir une coopération renforcée entre les professionnels de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle, les services compétents respectifs du ministère se concertent régulièrement. Un règlement grand-ducal relatif aux infrastructures à utilisation commune est en cours d'élaboration avec les différents acteurs.

B.2.2.3. Coopération avec la LASEP

Dans le cadre d'un accord de coopération avec la LASEP, le gestionnaire d'un SEA a la possibilité d'organiser des activités LASEP dans l'intérêt des enfants. Une convention spécifique est alors signée entre les représentants de l'État, de la commune, du gestionnaire du SEA et de la LASEP.

Une plateforme nationale regroupant les représentants du ministre, de la LASEP, du SYVICOL ainsi que de la Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg (FEDAS) a été créée afin d'assurer le suivi des activités LASEP.

B.2.2.4. Commission qualifications

La commission prévue à l'article 8bis du règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 a entre autres comme mission de proposer au ministre une liste des diplômes ou titres d'enseignement qui relèvent des domaines psycho-social, pédagogique ou socio-éducatif.

Elle se compose de représentants des ministres ayant l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et l'enfance dans leurs attributions respectives. Vu la complexité des dossiers, un bureau exécutif a été créé en vue d'assurer la gestion et la préparation des dossiers soumis à la commission.

La commission a traité 456 demandes de classification et s'est réunie huit fois en 2019.

B.2.2.5. Conférences

La 8^e conférence nationale sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes s'est déroulée le 22 novembre sur le thème : *Les parents en tant que partenaires dans l'éducation non formelle*.

Le Service de l'éducation et de l'accueil du MENJE a subventionné et participé activement à la *Kannerkonferenz ChiCo* 2019, organisée le 16 novembre 2019 par le *Kannerbureau Wolz* et le *Zentrum für politische Bildung*, dans le contexte du 30^e anniversaire des Droits de l'enfant.

B.2.2.6. Cadre législatif et réglementaire

Le règlement grand-ducal du 19 octobre 2018 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires des mini-crèches est entré en vigueur, introduisant un nouveau type d'accueil.

Un travail de réflexion approfondie a été mené en vue d'une amélioration constante du cadre législatif.

B.3. Direction générale de l'enseignement fondamental

B.3.1. Service de l'enseignement fondamental

B.3.1.1. Commission scolaire nationale (CSN)

La Commission scolaire nationale (CSN) assure le partenariat, au niveau national, entre les autorités scolaires nationales et communales, le personnel des écoles et les parents d'élèves.

En 2019, la CSN s'est réunie sept fois. En mars et novembre, elle a siégé en groupe élargi.

Le 4 décembre 2019 ont eu lieu les élections des représentants du personnel enseignant à la Commission scolaire nationale. Pour les 4.825 électeurs concernés, un taux de participation de 46,16 % a été constaté par le bureau électoral, composé de représentants du ministère et de représentants des deux principaux syndicats des enseignants de l'enseignement fondamental.

La Commission scolaire nationale a abordé les sujets suivants :

- les centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée ;
- le matériel didactique élaboré par l'ENEPS pour la journée *Wibbel an Dribbel*, sur lequel elle a formulé un avis ;
- le *Schoulsportdag* 2019 ;
- la carte physique du Grand-Duché de Luxembourg et de la Grande Région ;
- le travail du Commissaire à la langue luxembourgeoise et les mesures visant la promotion de la langue luxembourgeoise ;
- *EDUPH im BScE/Zertifikat für Bewegungsförderung*, l'*European School Sport Day* et d'autres projets de promotion de l'activité physique en milieu scolaire suivis par l'Université de Luxembourg ;
- la féminisation des noms de métiers telle que proposée par l'Académie française ;
- le *Kanner- a Jugendtelefon*.

B.3.1.2. Commissions nationales des programmes (CNEF)

Voir page 108.

B.3.1.3. Recrutement et affectation d'instituteurs et de chargés de cours

Des efforts importants ont été entrepris afin de pourvoir tous les postes d'instituteur vacants depuis la rentrée 2018-2019. Ils s'inscrivent dans le cadre de l'accord complémentaire entre le MENJE et le Syndicat national des enseignants visant à assurer la qualité scolaire à l'enseignement fondamental. Cette qualité est tout d'abord fonction du corps enseignant, lequel doit bénéficier du plus haut degré de formation possible.

La liste 1 des postes d'instituteurs vacants comptait 660 postes vacants (à temps complet et à temps partiel) dont 173 au cycle 1 et 487 aux cycles 2 à 4. Sur les 269 candidatures, 257 ont pu être retenues et les 257 agents concernés ont été affectés au poste de leur choix.

La liste 1bis comptait 233 positions ouvertes, dont 45 au cycle 1 et 188 aux cycles 2 à 4. 21 candidatures ont été introduites, 20 ont pu être retenues et les agents respectifs ont été affectés au poste de leur choix.

Le relevé des postes vacants de juillet 2019 comptait 1.099 positions, dont 255 au cycle 1 et 844 aux cycles 2 à 4. Parmi ces postes ouverts, 279 ont été réservés pour les stagiaires-instituteurs à engager en septembre 2019, dont 41 au cycle 1 et 238 aux cycles 2 à 4.

Par la suite, les chargés de cours, membres de la réserve de suppléants ont pu soumettre une demande de réaffectation d'office, soit à un poste vacant dans la commune ou à la direction de l'enseignement fondamental où ils en occupaient un en 2018-2019 ; 511 agents de la réserve de suppléants ont ainsi pu être réaffectés d'office.

244 membres de la réserve de suppléants ont obtenu un poste suivant leur demande dans le cadre des postes encore vacants après l'affectation des stagiaires-instituteurs et la réaffectation d'office des membres de la réserve.

250 nouveaux contrats à durée déterminée ont été établis pour occuper les postes encore vacants à ce moment.

B.3.1.4. Éducation aux langues au cycle 1

Dans le souci de soutenir le personnel enseignant et éducatif dans la mise en œuvre d'une éducation aux langues au cycle 1, le ministère a mis en place un dispositif diversifié comprenant entre autres des formations continues et des supports didactiques, adaptés aux spécificités de l'enseignement et de l'apprentissage des langues au cycle 1.

Formations continues

La formation continue *Meng Sprooch(en), deng Sprooch(en), eis Sprooch(en), méisproocheg Bildung am éischte Cycle* est offerte depuis 2016-2017 à tous les enseignants et éducateurs du cycle 1. Suite à la demande continue du personnel enseignant et éducatif, un module au choix a été élaboré ; en 2018-2019, plus de 300 enseignants et éducateurs répartis sur 18 groupes ont profité de cette offre.

Collection de fiches d'activités

Des fiches d'activités, visant à concrétiser le cadre conceptuel *Sproochlech Bildung am éischte Cycle*, sont mises à disposition du personnel enseignant et éducatif sur le portail de l'enseignement fondamental. L'offre de fiches est élargie progressivement au cours de l'année scolaire ; une version imprimée des fiches d'activités est prévue pour la rentrée 2021.

Coopération au niveau européen en matière d'éducation plurilingue

La collaboration européenne permet de créer des synergies entre des projets nationaux et internationaux et de profiter de l'expertise d'experts renommés pour consolider les fondements théoriques des projets luxembourgeois.

Le projet européen *Une éducation aux langues inspirante dès le plus jeune âge : Pourquoi et comment le faire chez des enfants de 3 à 12 ans ?* du Centre européen pour les langues vivantes du Conseil de l'Europe à Graz (CELV), coordonné par une collaboratrice du ministère, vise à mettre à disposition des enseignants des différents États membres du CELV, des ressources didactiques ainsi que des exemples de bonnes pratiques. Des fiches d'activités de la collection susmentionnée y sont publiées et connaissent un accueil très favorable auprès d'un public international. Le succès du projet est tel que l'équipe s'est vue accorder un nouveau projet de quatre ans portant sur les façons de rendre visible l'apprentissage des langues en contexte scolaire.

Le projet *INTERREG V SESAM GR Des clefs pour l'avenir des jeunes dans la Grande Région* vise une collaboration intensifiée des partenaires lorrains, sarrois, luxembourgeois, rhénans-palatins et belges. Un des trois axes prioritaires de ce projet porte sur le multilinguisme de la Grande Région et le plurilinguisme des jeunes : Accompagner et renforcer les parcours plurilingues des jeunes dans la Grande Région de la maternelle au lycée. Un groupe interrégional d'experts a élaboré une conception cohérente et continue d'éducation aux langues dans la Grande Région, visant à promouvoir une vision partagée des principes fondamentaux de l'apprentissage des langues en contexte multilingue dont la promotion se fera par le biais d'une formation de multiplicateurs des différents versants de la Grande Région.

B.3.1.5. Les bilans intermédiaires électroniques (BI)

À partir du premier trimestre de l'année scolaire 2019-2020, les bilans intermédiaires électroniques remplacent la version papier. Ce changement se fait de façon progressive et ne concerne, dans un premier temps, que les élèves des cycles 2.1, 3.1 et 4.1. Pour ce qui est des élèves des cycles 2.2, 3.2 et 4.2, ils continuent à recevoir leurs bilans intermédiaires sur papier. En 2020-2021, la procédure sera généralisée et s'appliquera à toutes les classes des cycles 2 à 4.

Lors de chaque échange, le bilan intermédiaire est présenté aux parents moyennant un support informatique (PC, tablette, etc.) et consulté conjointement sur écran. Au cas où des parents souhaiteraient conserver le format papier, ils peuvent en faire la demande lors du premier entretien trimestriel. Une version imprimée sera alors mise à leur disposition après le troisième entretien trimestriel, donc à la fin de l'année scolaire, ceci entre autres dans un souci d'éviter le gaspillage de papier.

B.3.1.6. Passage fondamental/secondaire

L'application des nouvelles dispositions législatives relatives à la procédure d'orientation à partir de l'année scolaire 2017-2018 a eu des répercussions très positives. Grâce aux échanges intensifs avec les titulaires de classe au cours des cycles 4.1 et 4.2, les parents d'élèves sont dès le début mieux informés sur les performances de leur enfant et peuvent présenter leur point de vue sur ses aspirations. Ceci leur permet de participer plus activement à la prise de décision commune. En raison de ce nouveau principe de transparence, un taux de concordance très élevé a pu être atteint (presque 99,2 %) entre les avis d'orientation des parents et ceux de l'équipe pédagogique. Ce résultat démontre que le souhait du ministère d'impliquer davantage les parents d'élèves était pertinent. La collaboration avec l'Université du Luxembourg (unité LUCET) pour la mise à jour, la sélection et la validation de différents outils psychotechniques utilisés dans les tests, ainsi que pour l'évaluation statistique des données se poursuit. 78 psychologues du CePAS et des SePAS ont ainsi suivi 4.600 élèves du cycle 4.2 dont les parents ont opté pour la participation au testing psychologique.

B.3.1.7. La collaboration entre l'enseignement fondamental et l'enseignement musical

Voir page 92.

B.3.1.8. Le recrutement du personnel spécialisé dans les besoins spécifiques

Dans le souci d'optimiser la prise en charge des élèves à besoins spécifiques et de favoriser ainsi l'approche inclusive, le ministère a procédé au recrutement de 26 instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques (I-EBS) : le nombre total d'I-EBS intervenant dans les écoles fondamentales luxembourgeoises s'élève actuellement à 104. Dans les années à venir, le ministère s'efforcera d'atteindre le nombre de 150 I-EBS, afin d'assurer que chaque école profite d'un spécialiste local dans le domaine de l'assistance aux élèves à besoins spécifiques et de la pédagogie inclusive.

Parallèlement, un total de 46 personnes, à savoir des orthophonistes, des éducateurs gradués et des rééducateurs en psychomotricité, ont été recrutées en 2019 pour renforcer les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques (ESEB). Le renforcement progressif des ESEB représente l'un des objectifs du ministère pour accélérer la détermination des mesures à mettre en place au bénéfice des élèves à besoins éducatifs spécifiques et optimiser la prise en charge de ces derniers.

B.3.2 Directions de l'enseignement fondamental

En 2019, les directions de l'enseignement fondamental, soutenues par le Collège des directeurs, ont poursuivi leur démarche de développement, initiée en septembre 2017 avec l'installation du nouveau dispositif de gouvernance de l'enseignement fondamental. Concomitamment, le Collège des directeurs a mis en place et piloté des groupes de travail et de réflexion dédiés à la synchronisation des démarches administratives des directions.

En 2019, les échanges du Collège des directeurs avec différents acteurs institutionnels se sont intensifiés. Ainsi, le bureau du Collège a mis en place des entrevues mensuelles avec les directions de l'IFEN et du SCRIPT et des réunions régulières avec les responsables du bachelor en sciences de l'éducation de l'Université du Luxembourg.

À l'instar des années précédentes, les 15 directions ont investi un volume de travail considérable dans le suivi et l'évaluation des différentes catégories de stagiaires. Se sont ajoutées à ces démarches les appréciations des performances professionnelles de ces mêmes agents dans le cadre de la gestion par objectifs des administrations étatiques.

Suite aux modifications des dispositions légales réglant le stage d'accès à la fonction, le Collège des directeurs a élaboré et mis en œuvre un modèle original et collaboratif d'accompagnement des néo-titulaires pendant les deux années de leur insertion professionnelle.

En exécution de la politique ministérielle visant l'augmentation de la participation des parents des élèves à la vie scolaire, les directeurs ont rencontré les représentants des parents à l'occasion de deux échanges thématiques. À l'avenir, ces entrevues constitueront des événements fixes de l'agenda des directions.

Le Collège des directeurs a poursuivi résolument son engagement en faveur de la simplification des démarches et outils gérant les interactions entre les écoles et les services des directions. Ainsi, le Collège a contribué à alléger les procédures, tant pour les actes administratifs que pour les démarches précédant la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques. Parallèlement, il a continué à préparer la digitalisation des différents outils de communication existants, une digitalisation qui sera généralisée en 2020.

Au niveau de la mise en œuvre des politiques éducatives, le Collège a exécuté avec diligence et précision les instructions ministérielles et, partant, a contribué à l'évolution des pratiques et outils pédagogiques.

B.4. Direction générale de l'enseignement secondaire

B.4.1. Service de l'enseignement secondaire

Pour la diversification de l'offre scolaire, voir page 8.

B.4.1.1. Commissions nationales des programmes

La loi du 13 mars 2018 portant sur le développement curriculaire de l'Éducation nationale a institué un Conseil national des programmes, dont la mission est de veiller à la cohérence des enseignements, depuis l'enseignement fondamental jusqu'à la fin de la scolarité. Les commissions nationales des programmes ont été nommées pour une durée de quatre années scolaires afin de garantir la continuité au niveau des travaux curriculaires. Des réflexions internes et des concertations avec de nombreux acteurs sont actuellement menées en vue d'apporter un haut standard de qualité au fonctionnement interne des commissions nationales et de promouvoir une approche pédagogique novatrice tant au niveau disciplinaire qu'au plan transdisciplinaire.

B.4.1.2. Examen de fin d'études secondaires

La réforme de l'examen de fin d'études secondaires générales a été mise œuvre pour les sessions d'examen 2019 : choix par l'élève de six disciplines d'examen présentées à l'écrit et de deux disciplines à l'oral. Les dispositions du nouveau texte réglementaire sont cohérentes par rapport à celles régissant l'examen de fin d'études secondaires classiques. Grâce à une concertation intense, les procédures d'examen ont également pu être largement uniformisées.

B.4.1.3. Gratuité des manuels scolaires

Dans l'optique de la gratuité de l'enseignement et dans l'esprit de l'article 23 de la Constitution, le ministère a poursuivi le programme *myBooks*, qui prévoit la gratuité des manuels scolaires obligatoires pour tous les lycéens.

Au cas où l'élève a recours à un manuel d'occasion, il a droit à un chèque matériel d'une contre-valeur de 50 % pour chaque manuel qu'il ne souhaite pas acquérir. Le chèque matériel peut exclusivement être utilisé en vue de l'acquisition de matériel de papeterie.

B.4.1.4. Le Centre de coordination des projets d'Établissement (CCPÉ)

Pendant l'année scolaire 2018-2019, 20 projets d'établissement (Pé) ont été mis en œuvre. En 2019-2020, les Pé sont au nombre de 19. Les cinq établissements de la liste ci-dessous ont terminé leur projet en juillet 2019.

Établissement	Intitulé du projet
Lycée Aline Mayrisch Luxembourg	<i>Bilan&Analyse</i>
Lycée Lënster Junglinster	<i>Liewensentscheedungen am Lënster Lycée</i>
Lycée Technique Mathias Adam	<i>Like-D'Schoul fir jiddereen</i>
Lycée Technique pour Professions de Santé	<i>LTPSim</i>
Schengen-Lyzeum Perl	<i>Staark an d'Liewen</i>

Le tableau ci-dessous reprend les projets 2019-2020.

Athénée de Luxembourg 1 ^{re} année/3	<i>Humanisme et Innovation</i>
Lycée Aline Mayrisch Luxembourg 1 ^{re} année/3	<i>digitalLAML</i>
Lycée des Arts et Métiers 1 ^{re} année/3	<i>(Digital) Society. Changing Education</i>
Lycée classique de Diekirch 1 ^{re} année/3	<i>More than words</i>
Lycée Josy Barthel Mamer 1 ^{re} année/3	<i>DKL – Digital Kompetenzen fir d'Liewen</i>
Lycée pour Professions Éducatives et Sociales 1 ^{re} année/3	<i>LTPES goes digi-log</i>
Schengen-Lyzeum Perl 1 ^{re} année/3	<i>SLP.Komm.</i>
Sportlycée Luxembourg 1 ^{re} année/3	<i>Dual Career am Sportlycée ; Bausteng fir en erfollegräichen dueblen Projet</i>
École de Commerce et de Gestion 2 ^e année/3	<i>Get up Stand up</i>
Lycée Michel Rodange Luxembourg 2 ^e année/3	<i>digitLMRL</i>
Lycée Technique Agricole 2 ^e année/3	<i>Digit@ll. Arbeiten, lehren, lernen</i>
Lycée Guillaume Kroll 2 ^e année/3	<i>iPad@LGK : apprentissage autonome et différencié</i>
Lycée Technique d'Ettelbruck 2 ^e année/3	<i>Nachhaltigkeit macht Schule – Schule als Raum für nachhaltige Entwicklung</i>
Lycée Josy Barthel Mamer 3 ^e année/3	<i>Josy Helps!</i>
Lycée Robert Schuman Luxembourg 3 ^e année/3	<i>CREATE : Stimuler la Créativité, la Responsabilité, le gout de l'Effort et l'Autonomie dans le Travail des Élèves au sein de notre communauté scolaire</i>

Le Lycée Edward Steichen Clervaux et l'École nationale pour adultes ont abandonné leur projet respectif à la fin de la préphase en juillet 2019.

Quatre établissements ont commencé la préphase de leur nouveau Pé en septembre 2019 :

Lycée Aline Mayrisch Luxembourg	<i>COREBUSINESS@LAML</i>
Lycée de Garçons Luxembourg	<i>LGL Networking</i>
Lënster Lycée Junglinster	<i>Further together Zesumme méi wäit</i>
Lycée Michel Lucius	<i>transforLML</i>

Le budget global consacré aux projets d'établissement de l'année scolaire 2019-2020 est versé par tranches en cours d'année. Il s'élève à 221.000 €. Les décharges hebdomadaires accordées sont au nombre de 200.

Le conseil d'administration (CA) s'est réuni à six reprises. Le CCPÉ a connu un changement au niveau du personnel, avec l'entrée en service d'un nouveau collaborateur à mi-temps, gestionnaire-adjoint du CCPÉ.

D'autres réunions se sont concentrées sur la collaboration du CCPÉ avec les Chambres professionnelles. Le 1^{er} juillet 2019, une journée de réflexion commune entre le CA du CCPÉ et les responsables des Chambres a eu lieu à Remich. Un groupe de travail a été créé pour réfléchir à la coopération des Chambres professionnelles aux projets d'établissement. Il s'est réuni à deux reprises.

Le CCPÉ a planifié six journées de formation au projet d'établissement, à l'intention des groupes de pilotage des nouveaux Pé en préphase ainsi que des journées d'accompagnement destinées aux responsables des projets en 1^{re}, 2^e et 3^e année de mise en œuvre après la préphase.

Chaque année, vers la fin du mois de février, les membres du CA rencontrent les responsables des nouveaux projets en préphase, afin de leur apporter leur guidance dans la mise en œuvre de leur projet. En outre, les membres du CA suivent de près tous les autres Pé en rencontrant au troisième trimestre les groupes de pilotage dans leur lycée respectif.

B.4.1.5. Aménagements raisonnables

En application de la loi du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers, la commission des aménagements raisonnables (CAR) a été saisie par 38 lycées et a fixé des aménagements raisonnables pour 198 élèves après avoir entendu les parents, les élèves et les personnes de référence, ce qui correspond à une augmentation de 18 % par rapport à 2018.

Plus de la moitié des élèves concernés (102 dossiers ; +10 % par rapport à 2018) sont inscrits dans une classe inférieure de l'enseignement secondaire. 43 dossiers proviennent de classes terminales et concernent donc l'examen de fin d'études ou de fin d'apprentissage et les projets intégrés ; ce chiffre a plus que triplé par rapport à 2017 et augmenté de 60 % par rapport à 2018.

Les aménagements raisonnables retenus portaient notamment sur le recours à des aides humaines, une majoration du temps lors des épreuves, le recours à des aides technologiques (ordinateur portable, vidéo agrandisseur ou loupe, calculatrice), une présentation adaptée des questionnaires ou le vérificateur orthographique.

Les aménagements raisonnables ont été décidés pour compenser entre autres des déficiences particulières au niveau de la compréhension du langage, de la lecture et de l'écriture. 86 (+10 % par rapport à 2018) demandes concernent les troubles « dys » ; 40 (+20 %) demandes ont été faites pour des raisons de troubles déficitaires de l'attention. Des déficiences d'ordre physique (visuel et auditif) ont été constatées auprès de 13 élèves.

S'y ajoutent 11 demandes concernant la sphère autistique et neuf demandes pour des maladies génétiques. L'augmentation des demandes pour les troubles déficitaires de l'attention et les troubles « dys » se poursuit.

B.4.2 Directions de l'enseignement secondaire

À la rentrée scolaire 2018-2019, un nouveau règlement grand-ducal portant sur le fonctionnement du Collège des directeurs de l'enseignement secondaire est entré en vigueur. Il prévoit des structures fortes, telles qu'un bureau et des commissions de travail. Le nombre croissant de lycées et la diversification du paysage scolaire ont nécessité un fonctionnement plus ciblé avec recours à un bureau comme interlocuteur privilégié du ministre et de ses représentants. Ceci a constitué un changement de paradigme pour les membres du Collège qui s'étaient habitués à un échange plus direct lors de réunions plénières. Le champ d'action de ces réunions est désormais limité à la détermination des grandes lignes des sujets à aborder avec le ministère.

Confronté à ce nouveau rôle, le bureau du Collège s'est réuni régulièrement avec des représentants du ministre pour coordonner les travaux du Collège.

Les sujets suivants ont fait l'objet de nombreuses discussions :

- La refonte du stage pédagogique des enseignants
- La mise en œuvre de la réforme des classes inférieures de l'enseignement secondaire général
- La planification et la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle
- La refonte du Fichier élèves, c'est-à-dire de l'interface servant à la gestion des élèves ainsi qu'à la saisie des évaluations et l'édition des documents, et l'impact sur l'organisation des conseils de classe et sur le travail quotidien des administrations
- Le recrutement ainsi que la formation initiale et continue des fonctions dirigeantes dans l'éducation
- Le fonctionnement des Commissions d'inclusion scolaire des lycées
- La mise en place dans les lycées d'équipes pour l'encadrement des élèves à besoins spécifiques
- L'élargissement de l'offre périscolaire dans les lycées
- La diversification de l'offre scolaire du pays, notamment sous l'angle des passerelles entre l'offre internationale et nationale
- La détermination d'une nouvelle procédure pour l'identification des besoins en personnel enseignant ainsi que la répartition des postes sur les différents lycées
- Le suivi de la mise en œuvre de la gratuité des manuels scolaires
- La mise en œuvre des modifications législatives au sujet de l'affiliation d'élèves majeurs auprès du Centre commun de la Sécurité sociale
- L'impact de la législation de l'autorité parentale sur l'organisation des lycées

Comme par le passé, le Collège a délégué des représentants pour contribuer aux réflexions de différents groupes, tels que le Conseil supérieur de l'Éducation nationale, le Centre de coordination des projets d'établissement, le Groupe de planification des besoins en personnel ou encore le Comité à la formation professionnelle.

B.4.3 Service des offres internationales et européennes (SOIE)

Créé en octobre 2019, le Service des offres internationales et européennes répond au développement croissant de l'offre internationale publique dans le cadre de la politique de diversification de l'offre scolaire menée par le ministère.

Sa mission consiste à coordonner et développer cette offre spécifique en assurant l'encadrement administratif et pédagogique des écoles concernées, et en proposant des orientations stratégiques tenant compte de la composition actuelle et prévisionnelle de la population scolaire. Le service assure également le lien avec les organismes d'accréditations, IB, *Cambridge Assessment*, et le secrétariat général des Écoles européennes.

Ces deux premiers mois ont permis de faire l'inventaire des besoins immédiats et de prioriser les travaux en fonction des demandes et des commentaires des écoles. Un groupe de travail spécifique aux écoles internationales et européennes a été créé. Il rassemble, à l'initiative du SOIE, les directions, des représentants du SECAM-CASNA, la délégation luxembourgeoise au Conseil supérieur des Écoles européennes, ainsi que toute personne susceptible d'éclairer les travaux en cours.

Afin d'offrir un lieu d'échange et d'écoute entre les Écoles européennes historiques Kirchberg 1, Mamer 2 et les écoles européennes agréées (EEA), un *steering group* a été créé et s'est réuni pour la première fois en novembre 2019 à Kirchberg 1. Ce groupe est composé des directions, de délégués des parents et des professeurs des deux écoles historiques, de la délégation luxembourgeoise au Conseil supérieur des Écoles européennes, du représentant du ministère et des EEA, sous la responsabilité du secrétaire général des Écoles européennes.

Par ailleurs, le service a fait partie en décembre 2019 de la délégation luxembourgeoise au Conseil supérieur des Écoles européennes à Bruxelles, sachant que le Grand-Duché est le pays de l'Union

européenne qui comporte le plus d'écoles européennes agréées. À ce titre, il fait figure de pionnier dans l'implantation de ce type d'école, et fait preuve de la qualité des dossiers présentés jusqu'alors.

Dans une perspective proche, le service accompagne l'ouverture de nouvelles sections IB, européennes, ainsi que l'ouverture de nouveaux établissements internationaux.

Enfin, une collaboration fructueuse avec le CGIE permet d'avancer à grands pas vers l'implantation d'un système de gestion informatisé spécifique aux écoles européennes : *School Management System* (SMS). Cette installation est la condition sine qua non de l'organisation du baccalauréat européen, car il permet la transmission des données d'examen aux institutions européennes et assure la gestion globale de chaque école. Ce nouveau système doit fonctionner en parallèle avec les applications nationales. Les directions concernées participent activement à ces travaux.

B.5. Direction générale de la formation professionnelle

B.5.1. Service de la formation professionnelle

B.5.1.1 Elèves et apprentis inscrits à la formation professionnelle au 1.11.2019

Total	DT	DAP	CCP
8.846	3.405	4.690	751

DT : diplôme de technicien

DAP : diplôme d'aptitude professionnelle

CCP : certificat de capacité professionnelle

B.5.1.2. Réforme de la formation professionnelle

La loi du 12 juillet 2019 portant modification 1. du Code du travail ; 2. de la loi modifiée du 31 juillet 2016 portant introduction d'un Code du Travail ; 3. de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, est entrée en vigueur le 16 juillet 2019.

Une des modifications les plus importantes est l'introduction dans le livre 1^{er} du Code du travail d'un nouveau titre, « titre premier », sur le droit de former, le contrat d'apprentissage et la convention de stage de formation (Art. L.111-1. à Art. L.111-12. & Art 2 à Art 5).

Le contrat d'apprentissage est prorogé d'office d'une année en cas de non-réussite de l'apprenti. Au cas où l'apprenti ne réussit pas son apprentissage lors de cette année supplémentaire, le contrat peut être prorogé d'une deuxième année supplémentaire. Cette deuxième prorogation ne s'applique que si le patron et l'apprenti sont d'accord.

À partir de la rentrée 2019-2020, les équipes curriculaires ont le choix entre deux modèles pour organiser le projet intégré final (PIF) :

- le modèle classique : simulation d'une situation professionnelle concrète, avec une durée maximale de 24 heures et une évaluation se limitant aux résultats lors de l'épreuve ;
- le modèle alternatif : élaboration d'un projet dans le cadre de « modules projet », étalé sur l'année terminale et présentation du projet lors d'une séance de soutenance.

L'introduction d'un rattrapage partiel permet à l'apprenti de reprendre certaines compétences non-acquises au cours de l'année scolaire, sans devoir refaire le module entier.

L'évaluation chiffrée est réintroduite : tous les modules sont évalués par une note sur 60 points ; un module est réussi si l'élève a atteint au moins 30 points.

Afin de pouvoir donner une certaine importance aux différentes compétences, ces dernières reçoivent un indice de pondération.

Il convient de noter également la mise en place officielle du groupe de pilotage de la formation professionnelle, l'introduction d'une base légale du carnet d'apprentissage, l'introduction de la formation en cours d'emploi ainsi que la création d'une base légale pour la Cellule de compétence pour la conception curriculaire de la formation professionnelle, opérationnelle depuis 2017.

B.5.1.3. Extension de l'offre scolaire

À partir de la rentrée 2019-2020, les élèves des classes de 5^e peuvent choisir la formation de technicien en *Smart Technologies* (DT ST). Cette nouvelle formation remplace celle de technicien en électrotechnique et est axée sur les innovations technologiques dans les domaines de la robotique, de l'automatisation et des réseaux. La formation s'étend sur quatre années, dont les deux premières offrent un programme commun, tandis qu'en 2^e et 1^{re} les élèves choisissent une spécialisation parmi cinq : informatique ; énergies renouvelables ; robotique et automatisation ; smart energy ; e-controls.

La création du diplôme de technicien en mécatronique (DT MI) tient compte des exigences toujours plus élevées dans les entreprises. Cette formation sur deux années (2^e et 1^{re}) offre aux jeunes une formation plus intense dans le domaine de la mécatronique sous forme d'une continuation du DAP mécatronique.

Pour tenir compte de la diversité de la population scolaire, la formation professionnelle élargit l'offre des formations en anglais et en français. Ainsi, la formation menant au diplôme de technicien en informatique (DT IF) et celle menant au diplôme d'aptitude professionnelle en commerce (DAP CM) sont offertes en langue anglaise. Les formations DAP boulanger, boucher, maçon et plafonneur sont disponibles en français.

B.5.1.4. Sprong an d'Léier

Sprong an d'Léier est un projet réalisé en coopération avec le Fonds social européen.

Le projet vise à soutenir l'intégration professionnelle durable sur le marché du travail des jeunes âgés entre 18 et 24 ans, qui se retrouvent sans poste d'apprentissage à la rentrée scolaire ou qui perdent leur poste d'apprentissage lors de la période d'essai de trois mois.

Il s'agit d'une alternative aux classes des cours d'orientation et d'initiation professionnelle (COIP) qui permet d'offrir un encadrement plus individualisé dans les locaux du Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) à Esch-sur-Alzette.

Chaque jeune est accompagné pendant six à 15 semaines. En phase d'introduction, les jeunes ont la possibilité de participer à différents ateliers moyennant les équipements qui sont mis à disposition par le CNFPC, afin de pouvoir détecter leurs intérêts et leurs aptitudes. Au cours de la phase suivante, ils doivent faire trois stages (trois semaines par stage) dans un des domaines suivants : métal, carrosserie, coiffure, vente générale, vente retouche, cuisine et construction.

Au cas où l'apprenant exprime le désir de vouloir approfondir ses connaissances dans un des domaines, le CNFPC l'assiste dans l'élaboration d'un CV, la rédaction de lettres de motivation et dans la préparation aux entretiens d'embauche.

Pour tout jeune où il s'avère qu'un apprentissage n'est pas réalisable, le CNFPC fournit assistance et conseil, afin de trouver ensemble d'autres solutions, mieux adaptées à son profil.

B.5.2. Cellule VAE

La valorisation des acquis de l'expérience entre dans le cadre de la formation tout au long de la vie. En tant qu'outil de valorisation professionnelle, elle permet de reconnaître des compétences et un parcours professionnel par l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou du brevet de maîtrise. Cette valorisation se fait sur base des compétences professionnelles qui ont pu être acquises par un apprentissage formel, non formel et par la voie du bénévolat.

En 2019, 350 demandes ont été introduites, dont 271 ont été déclarées recevables. Les 79 demandes déclarées non recevables l'ont été pour diverses raisons (erreur dans le diplôme demandé, demande hors délai, demandes incomplètes, etc.).

Au total, 156 personnes dont la demande a été déclarée recevable (1^{er} dossier), et qui ont souhaité bénéficier d'un accompagnement, ont reçu les coordonnées d'un accompagnateur pour la constitution de leur demande de validation sur le fond (2^e dossier).

Concernant l'évaluation des demandes de validation sur le fond, les commissions d'évaluation, tous diplômes, certificats et brevets confondus, ont prononcé 51 validations totales¹. 80 dossiers sont en 2019 au stade de validation partielle². 75 personnes ont reçu un refus³.

B.5.3. INFPC

B.5.3.1. Cofinancement de la formation en entreprise

En 2019, l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) a instruit 1.353 demandes de cofinancement relatives aux exercices 2017 et 2018.

La formation *Cofinancement de la formation en entreprise* a été suivie par 148 participants, répartis sur 13 sessions.

Un certain nombre de recommandations issues de l'audit réalisé au sein du département ont été mises en œuvre afin de simplifier et sécuriser la procédure de contrôle des demandes de cofinancement.

Les travaux d'analyse de la base de données où sont saisies actuellement toutes les demandes de cofinancement conduiront à la création d'un nouvel outil qui permettra d'automatiser une partie des contrôles et offrira une nette amélioration de la fiabilité. Le développement de la nouvelle base de données est confié au CTIE.

B.5.3.2. Observatoire de la formation

Plusieurs publications et outils concernant trois axes de travail ont été réalisés :

1. Contribution financière de l'État à la formation professionnelle continue :

- Analyse de la contribution de l'État à la formation en entreprise pour 2016
- Infographies sur la formation professionnelle continue par secteur d'activité en 2016
- L'accès à la formation des salariés du secteur privé en 2017
- L'effort de formation des entreprises du secteur privé en 2017
- Les formations en langues dans le secteur privé en 2017

2. Transition École-Vie Active (TEVA) :

- Brochure TEVA - génération 2014-2017 : Premiers pas dans la vie active des jeunes issus de la formation professionnelle
- Actualisation du baromètre de l'insertion professionnelle servant à mesurer, comparer et suivre l'insertion professionnelle et la qualité des emplois occupés par les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire général par formation (www.teva.lu)

3. ReferNet - Réseau européen de référence et d'expertise sur l'enseignement et la formation professionnels (EFP) :

- Un *Country report*, image complète du système national d'EFP pour les jeunes et les adultes au Luxembourg,
- Un *Spotlight*, résumé des principales caractéristiques du système national d'EFP, de ses défis et récents développements
- Un *Policy report*, reporting d'informations sur l'évolution nationale des politiques et des réformes liées à l'EFP

¹Décalage possible entre l'année de la déclaration de recevabilité et l'année d'évaluation de la demande sur le fond, ce qui permet d'expliquer ces résultats. Chaque candidat reçoit deux dates auxquelles il peut rendre son deuxième dossier. Cela peut concerner l'année n et/ou l'année n+1.

²Une validation partielle peut être prononcée en année n et se maintenir jusqu'en année n+3 comme un candidat a 3 ans pour compléter son dossier en cas d'une validation partielle.

³Voir note 1.

- Deux rapports : *La prise en compte du développement de la digitalisation, des nouvelles technologies de l'industrie 4.0 et de l'intelligence artificielle dans les systèmes d'apprentissage* ; *La mobilité de long terme dans l'apprentissage*
- Cinq courts articles sur le projet *Sprong an d'Léier*, la nouvelle formation de technicien en *Smart Technologies*, la campagne de promotion *Skills United*, la nouvelle loi du 12 juillet 2019 et le nouveau portail internet www.maison-orientation.public.lu

B.5.3.3. Portail lifelong-learning.lu

En 2019, le portail national de la formation tout au long de la vie compte 273 organismes de formation membres, contre 254 en 2018 (+7 %). Il présente 9.500 formations classées par domaine de formation. Langues, Développement personnel et professionnel, Informatique, Direction d'entreprise et Banque-Assurance constituent les domaines les plus proposés par les organismes de formation. Ces domaines ont été les plus consultés par les visiteurs du site durant l'année. Deux séances d'information à destination des organismes de formation ont été organisées à des fins d'adhésion au portail.

En février, une nouvelle page d'accueil a été créée pour mettre en exergue la recherche de formations et les contenus les plus consultés (voir page 15).

La nouvelle version du répertoire des organismes de formation a été distribuée à plus de 4.000 exemplaires.

Afin de répondre aux évolutions technologiques, le portail et ses applications web associées - espace réservé et tableau de bord statistique des organismes de formation membres, pages partenaires avec d'autres sites Internet, interfaces de programmation (API) de recherche, baromètre de l'insertion professionnelle TEVA - sont passés en HTTPS afin de garantir une connexion sécurisée pour les utilisateurs. Il en a été de même pour les sites infpc.lu et refernet.lu. Les travaux destinés à l'optimisation du positionnement du portail dans les résultats des moteurs de recherche (SEO – Référencement naturel) ont été poursuivis.

En 2019, le portail a enregistré en moyenne 54.400 visites par mois, soit 17 % de plus qu'en 2018. Plus de 248.600 pages ont été consultées mensuellement (+17 % également par rapport à 2018). Formanews, la newsletter du portail relayant l'actualité et l'offre de formation continue, compte 5.100 abonnés (4.900 en 2018).

B.5.3.4. Communication

La campagne de communication visant à promouvoir le portail lifelong-learning.lu a été diffusée dans la presse, à la radio, et en format vidéo sur les réseaux sociaux. Cette campagne cible à la fois les individus et les entreprises.

Les publications de l'Observatoire de la formation ont été diffusées auprès des différents publics concernés par les thématiques traitées.

La page Facebook de l'INFPC compte plus de 2.300 abonnés. Cette plateforme et les comptes LinkedIn et Twitter ont été utilisés, tout au long de l'année, comme relais de diffusion des informations.

Six séances d'information sur la VAE ont été organisées en collaboration avec le ministère et les Chambres professionnelles. Des annonces publicitaires communes ont été diffusées.

L'INFPC a été représenté, à travers un stand d'information, lors des différents événements publics dédiés à la formation et/ou à l'emploi : *SME Open Day* dans le cadre de la Semaine européenne des PME, *HR Lux Trade Fair*, *Moovijob*, *Jobdag*, *Unicareers*. L'Institut a présenté le portail lifelong-learning.lu lors de la réunion des coordinateurs nationaux pour la mise en œuvre de l'Agenda européen pour l'apprentissage des adultes. Deux *Afterworks* de la formation visant à informer et à fédérer le réseau des organismes de formation actifs au Luxembourg ont été organisés.

Le service d'information téléphonique Infoligne a traité plus de 1.000 appels et e-mails concernant les nombreux thèmes et dispositifs relatifs à la formation tout au long de la vie (offre de formation, congés formation, aides spécifiques, VAE, etc.). Les demandes d'information sont également adressées à l'INFPC via les réseaux sociaux. Près de 30 articles (communiqués de presse, interviews) ont été publiés dans la presse écrite et en ligne.

Des réflexions à propos de la création d'une nouvelle identité digitale pour l'INFPC et le portail lifelong-learning.lu ont été entamées. Un projet suivra en 2020.

B.5.4. CNFPC – Esch et Ettelbruck

B.5.4.1. Cours d'orientation et d'initiation professionnelle (COIP)

Le Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) organise sur ses deux sites, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck, des cours d'orientation et d'initiation professionnelle (COIP) pour jeunes adultes âgés de 18 ans et plus. Le nombre total d'élèves inscrits s'élève en 2019 (années scolaires 2018-2019 et 2019-2020) à 267 (Esch-sur-Alzette : 208 et Ettelbruck : 59), y inclus les élèves des classes pour réfugiés. En collaboration avec l'OLAI, 31 jeunes réfugiés ont profité d'une formation pour favoriser leur intégration (Esch-sur-Alzette : 16 et Ettelbruck : 15).

B.5.4.2. Formation professionnelle initiale CCP/DAP et modules préparatoires

Le nombre total d'apprentis inscrits en formation professionnelle initiale préparant à un CCP/DAP s'élève en 2019 (années scolaires 2018-2019 et 2019-2020) à 498 (Esch-sur-Alzette : 345 et Ettelbruck : 153) y inclus 82 élèves (2018-2019 : 36 et 2019-2020 46) issus d'une formation de technicien se préparant aux études supérieures (modules préparatoires). Le CNPFC-Ettelbruck offre également l'apprentissage CCP aide-ménagère. Huit apprentis ont suivi cette formation qui s'étend sur trois ans.

B.5.4.3. Formation patronale préparant au CCP

Les CNFPC ont offert en 2019 à 68 jeunes (Esch-sur-Alzette : 33 et Ettelbruck : 35) n'ayant pas trouvé de poste d'apprentissage, la possibilité de commencer au CNFPC leur formation patronale dans les qualifications suivantes : installateur chauffage-sanitaire, électricien, débosseleur de véhicules automoteurs, aide-mécanicien, peintre-décorateur et restauration et service. La durée des conventions est en principe d'une année ; l'objectif est de poursuivre l'apprentissage dans le secteur privé l'année suivante.

B.5.4.4. Projet JobElo

Fruit d'une collaboration entre le ministère du Travail et le ministère de l'Éducation nationale, ce projet a pour objectif de qualifier un maximum de jeunes (18-30 ans) dits décrocheurs, en vue d'une intégration sur le marché du travail. Ceux-ci ont accès à un accompagnement leur permettant de se (re)mobiliser sur un projet professionnel et de bénéficier d'une formation adaptée à leurs besoins. En 2019, l'âge maximum est passé de 25 à 30 ans.

En 2019, 30 élèves (Esch-sur-Alzette : 0 et Ettelbruck : 30) ont bénéficié de ce projet.

B.5.4.5. Formation continue

Cours du soir et promotion sociale

Le CNFPC a organisé 110 cours du soir (Esch-sur-Alzette : 31 et Ettelbruck : 79) dans les domaines suivants : arts, gastronomie, social et éducatif, arts ménagers, informatique, bureautique et artisanat. Le nombre de personnes inscrites était de 854 (Esch-sur-Alzette : 458 et Ettelbruck : 396).

Formation professionnelle continue

Outre les formations soudeur certifié, engins de levage et aide socio-familiale, plus de 50 types de formations différentes ont été organisés dans le cadre de la formation professionnelle continue. En 2019, 2.279 personnes (Esch-sur-Alzette 1.283 / Ettelbruck 996) ont été formées dans ce cadre y inclus les formations de reconversion professionnelle.

Mesures complémentaires en collaboration avec l'ADEM

Le Service de la formation professionnelle du MENJE préside une commission qui décide, en étroite collaboration avec les CNFPC et le ministère du Travail, des mesures de formation pour demandeurs d'emploi. En 2019, 307 demandeurs ont été sélectionnés pour participer aux différentes mesures organisées aux deux CNFPC.

B.6. Direction générale de l'inclusion

L'année 2019 s'est caractérisée par la consolidation du dispositif global d'inclusion scolaire des élèves à besoins éducatifs spécifiques. La priorité absolue est donnée, à tous les niveaux, à l'inclusion des élèves dans l'enseignement régulier. Ainsi, l'action des instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (I-EBS), des Commissions d'inclusion et d'inclusion scolaires dans les enseignements fondamental et secondaire (CI et CIS) et des équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) est soutenue de façon conséquente. Les Centres de compétences (CC) et la Commission nationale d'inclusion (CNI) créés par la loi du 20 juillet 2018 portant création de Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire interviennent de façon subsidiaire.

B.6.1. Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (S-EBS)

Les moyens mis à disposition pour répondre aux besoins des élèves à besoins spécifiques se sont développés continuellement.

À l'enseignement fondamental

L'instituteur spécialisé dans la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (I-EBS) assure la prise en charge, dans le respect d'une approche inclusive au sein de l'école, des élèves présentant des problèmes d'apprentissage et des problèmes comportementaux. Pour ce faire, il assure la concertation avec le titulaire de classe et l'équipe pédagogique concernés ainsi que la communication des informations aux parents. S'y ajoute le conseil du personnel du service d'éducation et d'accueil (SEA) concerné. De plus, l'I-EBS coordonne les mesures de prise en charge inclusives au niveau de l'école, élabore une démarche pour l'encadrement des élèves à besoins spécifiques lors de la rédaction du Plan de développement scolaire (PDS) en concertation avec le personnel de l'école et le personnel du SEA, et assure le lien avec la Commission d'inclusion régionale. En 2019, le ministère a procédé au recrutement de 26 I-EBS supplémentaires. Le nombre total d'I-EBS intervenant dans les écoles fondamentales luxembourgeoises s'élève actuellement à 104. Dans les années à venir, le ministère s'efforcera d'atteindre le nombre de 150 I-EBS, afin que chaque école profite d'un spécialiste local dans le domaine de l'assistance aux élèves à besoins spécifiques et de la pédagogie inclusive.

2019 a montré les premiers effets opérationnels de la réorganisation structurelle du dispositif d'aide et de soutien. Placées sous l'autorité des directeurs adjoints chargés de leur coordination dans leur région, les ESEB ont entamé un processus de développement de la qualité des interventions axé sur les exigences de réactivité, d'efficacité et de lien étroit avec les écoles. En 2019, les directions de l'enseignement fondamental ont recruté des agents pour 15 postes répartis tant sur les groupes « diagnostic et conseil » que sur les groupes « intervention en classe » des 15 ESEB. Qui plus est, chaque direction s'est vu attribuer deux postes de rééducateurs (psychomotriciens, ergothérapeutes et orthophonistes).

À l'enseignement secondaire

Le programme gouvernemental 2018-2023 prévoit la création d'une équipe de soutien des élèves à besoins spécifiques au sein de chaque lycée. Depuis la rentrée 2019, huit psychologues, cinq pédagogues et sept éducateurs gradués ont été recrutés pour renforcer les ESEB dans les lycées. Actuellement, 30 membres d'équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) sont à disposition de 18 lycées. Afin de simplifier le processus, le recrutement a été assisté par le Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques. À côté des équipes des Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires et des Services socio-éducatifs, les ESEB complètent l'offre des lycées, notamment dans le domaine de l'inclusion. Ainsi, les ESEB comptent parmi leurs missions le conseil, la prise en charge, le diagnostic et l'assistance en classe des élèves à besoins spécifiques, ainsi que le soutien des membres de la communauté scolaire.

Au niveau national

113,5 postes supplémentaires ont été créés pour les besoins des Centres de compétences. Le ministère garantit ainsi que tous les élèves concernés bénéficient d'une prise en charge tout en renforçant l'encadrement ambulatoire des élèves, conformément au principe de l'inclusion, qui reste au cœur de l'école luxembourgeoise. Ainsi, 806 élèves à besoins spécifiques sont scolarisés dans un Centre de compétences et 503 reçoivent une intervention spécialisée ambulatoire dans une école ou un lycée par le personnel des Centres de compétences.

Une procédure a été mise en place suivant laquelle les élèves à besoins spécifiques fréquentant un établissement d'enseignement privé peuvent bénéficier de mesures d'aides à l'instar des élèves fréquentant un établissement d'enseignement public. Ainsi, les parents et les élèves majeurs peuvent s'adresser directement à la CNI afin de demander une prise en charge spécialisée. Sur base d'un diagnostic établi par un Centre de compétences, la CNI peut proposer, le cas échéant, une intervention spécialisée ambulatoire (ISA). Dans ce cas, le ministère met des ressources financières spécialement dédiées à cet effet à disposition de l'établissement scolaire privé fréquenté par l'élève. Si la CNI propose une scolarisation spécialisée de l'élève dans une classe d'un Centre de compétences, l'élève y a accès à la suite d'un changement de l'enseignement privé vers l'enseignement public.

Des échanges ont eu lieu entre des représentants de différentes directions du ministère et du ministère de la Santé pour réaliser un projet visant à améliorer le bien-être mental des élèves. Le projet devra profiter surtout à une population infanto-juvénile à troubles du comportement et/ou d'émotions dans le milieu scolaire et prend sa source dans le programme gouvernemental 2018-2023. Un document reprenant un large éventail de propositions a été élaboré en collaboration avec le ministère de la Santé, précisant une stratégie coordonnée et renforcée. Ce document a été complété par une fiche d'action définissant des mesures concrètes visant à améliorer la prise en charge des enfants et adolescents à besoins spécifiques.

Afin de répondre à la situation spécifique de décrochage ou de risque de décrochage scolaire dans laquelle se trouvent certains adolescents, un projet est en cours de développement, qui vise tant le soutien d'apprentissage à la vie autonome des jeunes qu'une initiation professionnelle individualisée avec certification des compétences acquises. Le projet *Liewenshaff*, géré par l'a.s.b.l. *Päerdsatelier* à Merscheid avec le soutien du ministère, poursuit déjà un objectif similaire. Une collaboration directe avec le Lycée du Nord a été instaurée, et un projet d'extension des infrastructures du *Liewenshaff* a été finalisé.

Tous les services et administrations relevant du ministère ont collaboré activement à l'élaboration du Plan d'action national 2019-2024 de mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Dans le chapitre du Plan d'action dédié à l'éducation sont reprises une panoplie de mesures diversifiées dont l'objet commun est de répondre activement aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et de soutenir concrètement leur inclusion et leur participation active dans tous les domaines de l'éducation formelle, non formelle ou informelle.

B.6.2. Commission nationale d'inclusion (CNI)

La CNI a été créée par la loi du 20 juillet 2018 portant création de Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire. Elle se compose de 12 membres nommés pour une période de trois ans. Six des 12 membres constituent le bureau de la CNI.

La première réunion en séance plénière a eu lieu le 26 septembre 2018. En 2019, la CNI s'est réunie en séance bureau 49 fois, et 34 fois en séances plénières.

La mission principale de la CNI est de recevoir et de traiter des demandes de diagnostic spécialisé en vue d'une éventuelle prise en charge par un Centre de compétences, notamment une intervention spécialisée ambulatoire ou une scolarisation spécialisée dans et par un Centre de compétences.

En 2019, la CNI a porté 1.090 dossiers à l'ordre du jour, réunions de bureau et séances plénières confondues. En décembre 2019, la CNI comptait 2.000 dossiers actifs à gérer.

Pendant l'année 2019, la CNI a analysé et évalué 550 nouvelles demandes de diagnostic spécialisé.

48 % des demandes sont parvenues à la CNI pendant le troisième trimestre, de mai à juillet 2019, avec 26 % au mois de juillet seul. La majorité des demandes, soit 75 %, venaient d'une Commission d'inclusion de l'enseignement fondamental, 15 % émanaient d'une Commission d'inclusion scolaire de l'enseignement secondaire et pour 5 % des demandes, les parents se sont adressés directement à la CNI. Les 5 % restants sont venus de médecins, d'organismes agréés ou de l'Office national de l'enfance. 13 de ces demandes n'ont pas eu de suites, soit parce que la CNI n'y a pas vu le bien-fondé, soit parce que la demande a été retirée.

L'analyse des demandes en réunion bureau a mené dans 10 % des cas à une demande de renseignements supplémentaires aux Commissions d'inclusion. 18 % des dossiers concernaient une proposition de fin de mesure par un Centre de compétences. La CNI a chargé un ou plusieurs Centres de compétences de l'élaboration d'un diagnostic spécialisé dans 60 % des demandes, soit 330 des dossiers nouvellement introduits.

Les demandes à la CNI se répartissent entre Centres de compétences comme suit :

CDA	21 %	CDV	2 %
CDI	28 %	CEJHP	2 %
CDM	6 %	CL	7 %
CDSE	23 %	CTSA	11 %

Suite aux délibérations en réunion plénière, 245 mesures de prise en charge ambulatoire, notamment des interventions spécialisées ambulatoires, des ateliers d'apprentissage spécifiques et des conseils / guidances aux professionnels ont été proposés aux parents. 98 % des parents étaient d'accord avec la mesure proposée.

Une scolarisation spécialisée a été retenue pour 193 élèves, la totalité des parents acceptant cette proposition. Une fin de mesure de prise en charge a été confirmée par la CNI dans 48 cas.

La CNI a proposé une seule orientation dans une institution scolaire à l'étranger. Trois orientations dans une institution scolaire à l'étranger, dont la demande venait de parents, ont été accordées. En étroite collaboration avec plusieurs services du ministère, la CNI a pu régulariser plusieurs situations d'élèves inscrits dans des institutions scolaires à l'étranger sans autorisation préalable. La CNI assure le suivi de 71 dossiers d'élèves à l'étranger suite à une décision de l'ancienne Commission médico-psycho-pédagogique nationale. 15 retours au Luxembourg ont pu être organisés et accompagnés par la CNI. Dix de ces élèves ont été intégrés dans l'enseignement luxembourgeois, soit secondaire soit fondamental, soit en scolarisation spécialisée assurée par un Centre de compétences. Un de ces élèves est pris en charge par l'Agence de transition vers la vie autonome (ATVA).

Concernant la collaboration avec les Commissions d'inclusion, la CNI a élaboré plusieurs formulaires, documents et guides qu'elle met à disposition de tous les interlocuteurs, et a proposé trois réunions de formation et d'échange aux secrétaires des Commissions d'inclusion. Concernant le travail en réseau, la présidente et le coordinateur ont participé à une totalité de 20 réunions de plateforme (concernant le dispositif pour élèves à besoins spécifiques et les Centres socio-thérapeutiques) et 11 réunions avec d'autres interlocuteurs. La CNI s'est réunie deux fois avec la Commission des aménagements raisonnables et à quatre reprises avec l'Office national de l'Enfance. En cas de besoin, la CNI participe aux réunions des Collèges des directeurs, ce qui a été le cas à neuf reprises en 2019. L'étroite collaboration avec la Direction générale de l'inclusion, voire le Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques, a été assurée par une douzaine de réunions communes.

En 2019, les membres du bureau de la CNI ont participé à neuf formations, congrès, et séminaires.

B.6.3. Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire (CC)

B.6.3.1. Centre pour le développement des compétences langagières, auditives et communicatives (Centre de Logopédie - CL)

Le CL s'est posé comme objectif d'intégrer la langue des signes allemande de manière généralisée dans l'éducation des élèves présentant des déficiences auditives sévères ou profondes. À cette fin, le concept actuel est adapté et des mesures concrètes ont été prises, respectivement seront mises en place à partir de la rentrée scolaire 2020-2021 : l'enseignement systématique de la langue des signes allemande (*Deutsche Gebärdensprache* DGS) dans les classes spécialisées du CL, l'établissement d'un curriculum (*Lehrplan DGS*) et l'offre de cours en DGS pour les élèves intégrés dans l'enseignement fondamental, pour les parents et pour les enseignants de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et du CL.

Le concept de l'inclusion du CL a pour objectif d'intégrer les élèves présentant des déficiences auditives ou des troubles spécifiques du développement du langage après une fréquentation temporaire d'une des classes du CL, en tenant compte de leurs besoins spécifiques. Pour améliorer ce passage, des ateliers d'apprentissage spécifiques ont été instaurés depuis la rentrée scolaire 2018-2019. Le personnel qualifié responsable de ces ateliers soutient les élèves après une phase de scolarisation au CL, de même que les élèves à besoins spécifiques dont les parents ne souhaitent pas une scolarisation au CL. L'enseignement spécialisé est assuré par une équipe multiprofessionnelle regroupant des professeurs spécialisés en logopédie, des enseignants, des psychomotriciens ou ergothérapeutes, ceci en étroite collaboration avec le corps enseignant de l'enseignement fondamental et secondaire. À cet effet, la diffusion du savoir et du savoir-faire du personnel qualifié dans le domaine de la psychopédagogie spécialisée est essentielle. C'est pourquoi, le CL organise des formations continues pour les enseignants de l'enseignement fondamental et secondaire et des soirées de rencontre et d'information pour les parents.

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, les enfants atteints d'un trouble du traitement auditif (TTA) sont pris en charge par une nouvelle section du CL. Des professeurs spécialisés en logopédie évaluent les troubles dans l'audiologie pédagogique du CL et proposent une prise en charge aux parents sous forme d'ateliers d'apprentissage spécifiques régionaux respectivement de conseil et guidance.

Vu l'augmentation constante des demandes de diagnostic spécialisé, un troisième centre de diagnostic a été créé ; il est composé d'une équipe mobile multidisciplinaire, qui accueille les élèves dans une des annexes du CL afin de réduire la durée du transport des élèves.

Afin de garantir à l'élève un enseignement spécialisé à proximité de son domicile, une nouvelle classe annexe du cycle 2 fonctionne à Hosingen depuis la rentrée scolaire 2019-2020. Quatre autres classes sont prévues dès la rentrée 2020-2021 à Dudelange et Niederfeulen.

B.6.3.2. Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (CDV)

Avec le renforcement substantiel des ressources humaines du CDV en 2018 et 2019, la formation continue est considérée comme un axe de développement prioritaire. En collaboration avec l'IFEN, le CDV a mis en place de nombreuses formations spécialisées :

- 160 heures en 11 modules de formation certifiante *Low Vision in pädagogischen Arbeitsfeldern* pour 25 collaborateurs ;
- 140 heures *Grundlagen der Blinden- und Sehbehindertenpädagogik* pour 25 collaborateurs ;
- 21 heures sur les pathologies neurovisuelles pour 20 personnes ;
- 154 heures *Grundlagen inklusiver Pädagogik bei Blindheit und Sehbehinderung (Zertifikatskurs)* par l'Université de Marburg s'adressant à neuf collaborateurs en voie de formation pour rééducateur en mobilité ;

- Participation de six collaborateurs du CDV à la formation *Einführung in die ICF (International Classification of Functioning, Disability and Health)* ;
- Organisation de nombreuses formations continues internes ;
- Six enseignants ont entamé la formation en cours d'emploi du *Master in Blinden- und Sehbehindertenpädagogik* à l'Université de Marbourg d'une durée de deux ans.

La formation *Ech gesinn eppes wat's du net gesäis*, proposée à plusieurs reprises et adressée aux enseignants du fondamental, a connu un grand succès.

Dans un esprit de prévention, le CDV a commencé en 2019 à mettre en place un projet de dépistage des troubles visuels et neuro-visuels. 591 élèves ont été dépistés, suite à quoi 30 ont bénéficié d'un diagnostic spécialisé.

Avec 143 demandes de prise en charge en 2019, ce chiffre a quintuplé depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée. 32 ont abouti à une nouvelle prise en charge. Cette évolution s'explique par le fait que la population suivie par le CDV ne se limite plus aux élèves malvoyants et aveugles d'âge scolaire, mais inclut aujourd'hui les élèves de toutes les tranches d'âge (âge précoce, jeunes adultes, etc.). De plus, les besoins relatifs à la vue d'origine neuro-visuelle sont maintenant aussi considérés.

Le CDV offre donc dorénavant ses services aux élèves adultes (p.ex. personnes aveugles ou malvoyants tardifs). Leur prise en charge est basée sur l'évaluation pluridisciplinaire de leurs capacités fonctionnelles (visuelles, mobilité, autonomie, etc.) et de leurs besoins en termes de rééducation et d'enseignement.

Au niveau de l'unité de rééducation, le CDV a mis en place un service AVJ (Activités de la Vie Journalière). Ce service a pour but d'évaluer l'autonomie de la personne mal ou non-voyante dans ses actes quotidiens (hygiène, repas, etc.) et d'y apporter l'aide nécessaire, tant par des aides techniques que par des stratégies compensatoires.

Au niveau de l'unité administrative et technique, le CDV a mis en place un service d'aides pédagogiques tactiles (TACTIPED), complétant l'offre du service des médias. Ce nouveau service élabore du matériel didactique et pédagogique tactile en recourant à des compétences de dessinateurs 3D et un équipement de production hautement performant.

Après de nombreuses réunions préparatoires, le CDV a instauré en 2019 une coopération avec la FLAM (fédération luxembourgeoise des arts martiaux) dans le but de rendre accessible les cours de judo aux personnes ayant des besoins spécifiques relatifs à la vue. Avant le premier entraînement, les entraîneurs de judo avaient suivi une initiation concernant les techniques de guidage de personnes aveugles, dispensée par une rééducatrice en orientation et mobilité du CDV. Lors des trois premiers entraînements, une équipe du CDV était présente afin d'assurer l'accueil des participants et donner des conseils utiles aux entraîneurs.

En 2019, le CDV a publié deux applications, à savoir *Multisign* et *Firefinger*. *Multisign* est une application d'apprentissage et d'ouvrages de référence pour la langue des signes. Cette application, élaborée en collaboration avec le Centre pour le développement intellectuel (CDI), est disponible pour iOS et Android. *Firefinger* est une application entièrement accessible pour apprendre la dactylographie. En supplément du clavier, les utilisateurs peuvent s'entraîner avec l'entrée par le braille en utilisant une plage braille. *Firefinger* est disponible sur les plateformes Windows et MacOS.

B.6.3.3. Centre pour le développement socio-émotionnel (CDSE)

2019 fut marquée par une augmentation constante des demandes de prise en charge. Ainsi, 342 situations d'élèves respectivement de classes ont été signalées par différents acteurs (CI / CIS / CNI / directions / enseignants / ESEB / parents / médecins / SePAS ou autres intervenants professionnels). L'approche du CDSE est systémique, promouvant une concentration sur les besoins (de l'élève, des parents / tuteurs, des enseignants et du réseau) et se caractérise par un processus systématique et

transparent. Ainsi, toutes les prises en charge du CDSE nécessitent un investissement temporel considérable (p.ex. minimum cinq heures d'observation pour un diagnostic spécialisé).

Afin de répondre à la demande, 27 nouveaux collaborateurs ont été recrutés ou repris, formés et accompagnés en 2019 (formation de base ETEP - *Entwicklungstherapie / Entwicklungspädagogik* de 40h plus trois séances pratiques pour les nouveaux collègues, travail en tandem pour les premiers diagnostics, interventions spécialisées ambulatoires et coachings, coaching interne pour le *case management*, formations des stagiaires de l'État, organisation d'une journée pédagogique pour le personnel, ainsi que formations continues internes dans le domaine de la psychopédagogie spécialisée).

L'offre de scolarisation spécialisée du CDSE a été développée et adaptée : initiation de la scolarisation des enfants des Centres socio-thérapeutiques - CST, définition de la qualité de l'enseignement, coopération avec les différents partenaires CST, harmonisation du travail des personnes de référence pour l'encadrement des enfants profitant de la mesure CST, développement de pistes de réintégration, conception et ouverture de la nouvelle structure de scolarisation spécialisée (annexe Junglinster), clôture de la scolarisation spécialisée du Cents, reprise de l'annexe Izigerstee.

Pour soutenir les parents dans leurs rôles éducatifs journaliers et intégrer leur point de vue dans toutes les démarches du CDSE, la collaboration avec les parents a été favorisée (p.ex. en offrant des groupes de parole en combinaison avec des cours de support à la parentalité en luxembourgeois / allemand et en français).

Afin de préparer les écoles au défi de l'inclusion et de la (ré)intégration des élèves, la participation au développement scolaire des écoles et lycées a été encouragée : participation à la semaine intégrée du LTPES, aux journées ESEB – CC / I-EBS – CC, échanges avec plusieurs lycées, promotion du bien-être à l'école via des programmes de prévention, comme la pleine conscience au cycle 1.

Dans l'objectif de garantir un service de qualité, le CDSE a mis en place un outil interne pour le développement qualité. Ainsi, les pratiques psycho-sociales et éducatives, les formations et coachings sont évalués de manière régulière par l'outil EVASYS, les interventions du CDSE font l'objet de statistiques et des réunions d'équipes hebdomadaires ont été mises en place.

Conscient du fait que le CDSE est en train de développer son identité et de détecter les besoins non seulement des élèves, mais aussi des professionnels, des échanges réguliers avec des partenaires externes (CST, I-EBS, ESEB, CePAS, GAP, psychiatrie juvénile, etc.) ainsi que des échanges avec des experts scientifiques (nationaux et internationaux) ont eu lieu et le travail en réseau a été encouragé.

B.6.3.4. Centre pour le développement des apprentissages (CDA)

Le Centre pour le développement des apprentissages Grande-Duchesse Maria Teresa (CDA) a officiellement ouvert ses portes le 24 septembre 2018. L'année civile 2019 fut ainsi la première année complète permettant au CDA d'investir ces deux domaines d'intervention principaux : le diagnostic, voire la prise en charge des enfants et jeunes, et le soutien du terrain.

Le CDA a enregistré 259 demandes de nature diverse de la part des parents ou de la CNI, menant à l'ouverture de 204 dossiers.

Côté terrain, le CDA a compté 105 demandes en formation, guidance et coaching. Les spécialistes du CDA ont dispensé différents formats de formation à quelque 500 professionnels du terrain, dont une majeure partie d'enseignants. Face à la demande croissante, particulièrement de l'enseignement secondaire, une des priorités du CDA sera d'élargir cette offre.

Le centre de documentation, appelé *troisième lieu*, a connu un fort succès dès l'ouverture. Fin 2019, le CDA a compté bien au-delà de 200 lecteurs réguliers. Le point d'intérêt principal était avant tout la collection de matériels didactiques empruntables par toute personne inscrite au registre des lecteurs du réseau de la Bibliothèque nationale du Luxembourg (BNL), dont le *troisième lieu* fait partie.

Le projet le plus important en 2019 fut l'élaboration d'un inventaire des tests standardisés utilisés au Luxembourg et la rédaction d'un manuel afférent, un projet de recherche réalisé en collaboration avec l'Université du Luxembourg sur base d'une convention. Ce travail va se poursuivre jusqu'en 2020 et mènera vers un avenant de convention visant l'élaboration d'outils diagnostics spécifiques normés sur la population luxembourgeoise.

B.6.3.5. Centre pour le développement moteur et corporel (CDM)

La rentrée scolaire 2019-2020 a été marquée par une augmentation importante du nombre d'élèves (actuellement 71 élèves fréquentent les classes du CDM à Strassen par rapport à 54-58 élèves les années passées) et d'un grand nombre de nouveaux collaborateurs. Les élèves sont répartis sur neuf classes avec un taux d'encadrement de 1 : 2,5. Il faut noter que le nombre des élèves en situation de polyhandicap et nécessitant des soins paramédicaux journaliers devient de plus en plus important.

La scolarisation en milieu régulier est recherchée prioritairement pour tout élève en situation de handicap.

Dans le contexte de la prise en charge ambulatoire des élèves en enseignement régulier, le développement du personnel intervenant en ambulatoire, l'élaboration des concepts de prises en charge inclusives pour les élèves en situation de handicap moteur, corporel ou polyhandicap et l'organisation au niveau national de ces prises en charge restent les défis principaux pour les années à venir.

Les membres du service ambulatoire, en concertation avec les médecins, psychologues et pédagogues du Centre, interviennent pour 49 élèves dans l'enseignement fondamental ainsi que pour trois élèves dans les lycées sous forme d'interventions spécialisées ambulatoires, de prises en charge rééducatives, de conseil ou de guidance.

Le CDM a mis en place un service de la scolarité mixte. Il est un soutien pour les écoles fondamentales et secondaires, les classes du CDM et les parents. Les parcours des enfants en situation de handicap se sont ainsi diversifiés. Des pratiques souples permettent le passage d'un système à l'autre, grâce à des solutions intermédiaires. Actuellement, 11 élèves du CDM sont inscrits dans une scolarité mixte et trois élèves sont inscrits dans une classe de l'enseignement fondamental pour l'année prochaine. Par des échanges avec les différents intervenants, des observations dans les deux systèmes scolaires et des conseils aux professionnels, le CDM souhaite promouvoir la qualité de l'inclusion de ces élèves. Avec les titulaires, le CDM tente d'établir des objectifs scolaires communs entre les deux systèmes scolaires.

Aussi le CDM veille-t-il constamment à augmenter la participation scolaire et sociale des élèves par des projets de coopération avec l'enseignement ordinaire. L'année passée, chaque classe du CDM a organisé des activités pédagogiques en commun avec une classe de l'enseignement ordinaire.

Le CDM a mis en route le dépistage et la prise en charge des enfants susceptibles d'être porteur d'un trouble spécifique du développement moteur. Ainsi, la population cible de la section 2 du CDM se compose d'enfants susceptibles de présenter un trouble spécifique du développement moteur (ICD10 : F82). Il s'agit d'un trouble chronique assez répandu avec une prévalence de 5-6 % des enfants en âge scolaire. L'objectif est de proposer la prise en charge la plus inclusive possible, tout en prenant en compte la singularité du trouble apparent, ainsi que les besoins et les ressources de l'élève.

Le dépistage systématique des troubles spécifiques du développement moteur a pu être réalisé à ce jour dans six directions de l'enseignement fondamental (2.487 élèves du cycle 1.2.). 249 élèves (10 %) présentant des symptômes spécifiques ont été identifiés, dont 150 ont profité d'une prise en charge individuelle et 99 d'une prise en charge en groupe. Des actes de conseil et de guidance aux professionnels et aux parents qui ont en charge un élève rentrant dans le profil de la population cible du CDM ont été proposés.

B.6.3.6. Centre pour le développement intellectuel (CDI)

Le CDI a déplacé son siège à Strassen. Il se déploie dans sept annexes : Belvaux, Centre / Walferdange, Clervaux, Differdange, Echternach / Roodt-sur-Syre, Roeser / Rumelange et Warken.

Afin de garantir l'efficacité et l'efficience, le CDI poursuit son développement qualitatif sur les trois niveaux suivants.

Développement de l'organisation

La direction a mis en place un *management board* comprenant les chargés de direction des annexes ; elle a créé une cellule de développement scolaire comprenant entre autres les responsables nationaux des unités respectives, elle a désigné des correspondants pour chaque unité dans les annexes, elle a participé aux réunions du Collège des Centres de compétences, elle a eu des réunions avec différents services du ministère compétent et d'autres ministères.

Le CDI a élaboré un *concept paper* décrivant son fonctionnement et des *toolkits* pour chaque unité comprenant des procédures et des instruments destinés à être mis en œuvre par les collaborateurs.

En outre, le CDI a participé à des foires d'information pour les membres des Commissions d'inclusion (CI) et les membres des Commissions d'inclusion scolaire (CIS) avec tous les autres Centres de compétences. Deux journées d'échange pour les instituteurs des élèves à besoins (I-EBS) ont eu lieu au Marienthal.

Le CDI a bénéficié d'un accompagnement du processus de création, de mise en place et de développement par l'IFEN.

La direction et la cellule de développement scolaire ont réalisé un questionnaire sur le fonctionnement et sur la communication et l'ont envoyé à tous les collaborateurs. L'évaluation a été présentée lors de la deuxième conférence plénière en octobre.

Développement du personnel

Le CDI s'est vu renforcé en 2019 de 24 postes et compte actuellement 284 collaborateurs.

Un examen-concours pour le recrutement de professeurs en pédagogie spécialisée a eu lieu pour la première fois.

Une matinée pédagogique a été organisée en avril avec pour sujet *Best Practices* suivie d'une deuxième en décembre sur *Inklusion : visionär denken, pragmatisch handeln*.

Le délégué à la formation a réalisé un catalogue interne de formations continues, adapté aux besoins des collaborateurs.

Six membres du CDI ont participé à la formation intensive *International Classification of Functioning, Disability and Health* (ICF) en Suisse en réseau avec les professionnels des autres Centres de compétences, en vue de se qualifier en tant que formateurs. Ces formateurs donneront la formation ICF pour tous les collaborateurs durant les trois années à venir.

Développement de l'enseignement

Des groupes de travail ont élaboré des documents nécessaires pour harmoniser le travail au sein des annexes avec les élèves à besoins éducatifs spécifiques : *Portfolio*, *Stagemappe*, application *Multisign* et *Kommunikationstafel*.

D'autres groupes de travail se sont mis d'accord sur l'harmonisation des bilans de rééducation, des outils pour le diagnostic psychologique spécialisé et pour le diagnostic pédagogique, l'élaboration du matériel pour coaching, guidance, tandem, *job shadowing* ou hospitations.

Un accent particulier a été mis sur le concept de *Förderplanung*, à savoir les observations, les *Schulische Standortgespräche* et le nouveau document du plan éducatif individualisé.

Projets d'inclusion

Quelques projets d'inclusion ont été réalisés tels que :

- Le continent Afrique par l'annexe Roodt-sur-Syre avec l'école fondamentale et la maison relais
- La semaine du livre et des droits d'auteur à l'annexe Warken avec l'école fondamentale d'Ettelbruck
- *Regatta.lu - Sailing schools*, deux élèves et une enseignante de l'annexe Clervaux ont participé à ce projet avec d'autres lycéens
- Colonie inclusive en Allemagne, la classe de cohabitation des cycles 3 et 4, intégrée dans le bâtiment scolaire de la Ville de Luxembourg à Hollerich, est partie en colonie avec une classe de cycle 4.2
- Cours de gymnastique communs entre les élèves à besoins éducatifs spécifiques de l'annexe Differdange et l'école Fousbann
- *Schoulsportdag*, projet commun entre l'annexe Belvaux et l'école fondamentale du Chemin Rouge
- *Wantermaat*, projet musical entre l'annexe Roeser et l'école fondamentale

B.6.3.7 Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (CTSA)

Le CTSA a encore connu une forte augmentation du nombre de collaborateurs et d'élèves. Le nombre d'élèves a augmenté en un an de 75 dans les classes de cohabitation et de 85 pour ceux bénéficiant d'une intervention spécialisée ambulatoire (ISA), passant ainsi à 84 élèves scolarisés et à 102 élèves en ISA. Le personnel est passé de 54 à 69 personnes.

Les deux classes installées dans le bâtiment du CDI - annexe Luxembourg ont dû déménager. La Ville de Luxembourg a mis à disposition un pavillon à Cessange pour pouvoir installer des groupes-classes avec ateliers pour les élèves âgés de 14 à 18 ans. La classe au CDI - annexe Warken a été fermée et les élèves ont été répartis dans les différentes classes. De nouveau, la Ville de Luxembourg a mis à disposition deux salles de classes dans le bâtiment scolaire à Bonnevoie, rue Demy Schlechter.

Les classes du CTSA se trouvent depuis la rentrée 2019-2020 sur huit sites différents avec deux classes de cohabitation au Lycée Michel Rodange à Luxembourg et une classe de cohabitation à l'Athénée Luxembourg, trois groupes-classes à Leudelange et deux groupes-classes au Pavillon à Cessange avec des ateliers pour les élèves, deux classes de cohabitation à l'école fondamentale à Bertrange et deux classes de cohabitation à l'école fondamentale à Bonnevoie, deux classes dans le bâtiment scolaire à Roodt-sur-Syre et encore deux classes dans l'ancienne école fondamentale à Weimerskirch.

Le projet de déménagement de l'unité administrative et technique, de l'unité diagnostic, conseil et guidance, de l'unité rééducation ainsi que de l'unité enseignement ambulatoire a été lancé début 2019. Les bureaux de l'unité diagnostic, conseil et guidance, de l'unité rééducation ainsi que de l'équipe ISA fondamental et secondaire se trouvaient en 2019 à Mondercange. Le bureau de l'unité administrative et technique et le bureau de la direction se situaient à Leudelange dans le bâtiment-mère du CTSA.

Le déménagement de ces locaux est prévu pour janvier 2020.

Vu le grand nombre de demandes de la part des équipes pédagogiques de l'enseignement fondamental et secondaire, le CTSA a mis en place de nombreuses formations spécialisées.

Le spectacle de théâtre sur l'autisme *Is There Life on Mars*, placé sous le Haut Patronage de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, a été réalisé en collaboration avec Autisme Luxembourg a.s.b.l., et présenté en janvier 2020 à l'Escher Theater et au Kinneksbond Mamer.

Un groupe de travail Autisme a été créé avec les partenaires du CHL-unité autisme, le Service de rééducation précoce (SRP), la Fondation Autisme Luxembourg (FAL) et le CTSA dans le cadre des missions attribuées au Conseil scientifique du domaine de la santé.

B.6.3.8 Centre du suivi des enfants et jeunes intellectuellement précoces (CEJHP)

Dès son instauration en septembre 2018, le CEJHP a été confronté à un très grand nombre de demandes de la part de parents d'élèves.

En 2019, les dossiers de 292 enfants et jeunes sont parvenus au CEJHP. Parmi ces dossiers, cinq étaient en provenance de la CNI, le reste en provenance de parents d'élèves ou d'élèves majeurs.

Les efforts du CEJHP en matière de sensibilisation de tous les partenaires ont permis une meilleure détection de ces élèves par les équipes pédagogiques et contribué à une acceptation accrue des besoins spécifiques de ces élèves.

Le travail des enseignants ressource du CEJHP a permis d'adapter d'une part la durée du parcours scolaire des enfants et jeunes à haut potentiel et d'autre part les pratiques pédagogiques et didactiques en classe aux besoins de ces élèves, le tout en vue de leur épanouissement personnel et de l'optimisation de leur réussite scolaire. Le suivi socio-émotionnel par les enseignants ressources a été l'un des éléments les plus appréciés par les élèves et par les parents.

L'élargissement et la diversification de l'offre *pull-out* a connu un grand succès. Le fait de regrouper les élèves à haut potentiel pour travailler en groupe sur des matières dépassant l'offre scolaire et permettant leur stimulation intellectuelle leur a permis à la fois d'établir de nouvelles relations amicales, de se retrouver parmi des pairs et de s'investir dans de nouveaux domaines.

L'identification des besoins de chaque élève autant au niveau intellectuel qu'au niveau socio-émotionnel par l'équipe du Centre a permis d'élaborer et de proposer des recommandations sur mesure en prenant en considération l'élève dans sa globalité.

La constitution du premier comité des parents du CEJHP a présenté une étape enrichissante pour le dialogue entre les parents et le Centre.

B.6.3.9 Agence de transition à la vie active (ATVA)

L'ATVA conseille et soutient non seulement les jeunes demandeurs à besoins spécifiques, mais aussi les parents et les professionnels. Elle offre un accompagnement individuel des demandeurs lors de la mise en place de leur projet de vie.

De son instauration en septembre 2018 à décembre 2019, l'ATVA a pris en charge 27 jeunes demandeurs pour conseil, mise en place d'un projet de vie ou accompagnement individuel. Parmi ces 27 demandeurs,

- deux ont reçu un contrat CAE (Contrat d'appui-emploi) d'une année ;
- un a reçu un contrat CIE (Contrat d'initiation à l'emploi) d'une année ;
- deux suivent de nouveau des cours scolaires ;
- un a commencé un BTS ;
- deux ne voulaient plus profiter de l'offre proposée par l'ATVA ;
- les autres sont en train de préparer leur transition vers la vie autonome, de travailler sur leur projet de vie, de faire des stages ou de rechercher un travail.

Beaucoup de parents sollicitent des informations sur les perspectives d'emploi. L'ATVA a été sollicité pour 72 demandes de conseil, qui ont nécessité un ou plusieurs entretiens.

L'ATVA a rencontré les différents Centres de compétences, une demi-douzaine de lycées, l'ADEM, le SNJ, les ALJ, le CePAS, la Chambre des métiers, le ministère de la Famille, Info-Handicap, Fondation Autisme Luxembourg, ainsi que plusieurs ateliers protégés.

Toute l'équipe de l'ATVA a participé aux formations suivantes : *Personzentrierte Kommunikation und Beratungsgespräche*, *Durchführung von MELBA / IDA*, Protection des données, Apprendre à se connaître pour définir son projet professionnel.

B.7. Direction générale du secteur de la jeunesse

B.7.1. Service de la jeunesse

B.7.1.1. Politique de la jeunesse

La politique de la jeunesse est définie dans sa mise en œuvre par la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse.

Participation des jeunes

Voir page 7.

Conseil supérieur de la jeunesse

Le Conseil supérieur de la jeunesse est un organe consultatif. Il est composé de représentants des organisations de jeunesse, des services pour jeunes, des organisations agissant en faveur de la jeunesse, des élèves et des étudiants, du secteur de la recherche sur la jeunesse, du syndicat des villes et communes luxembourgeoises, de l'assemblée nationale des jeunes et du ministère ayant la jeunesse dans ses attributions. En 2019, le Conseil a rédigé un avis sur le thème de la reconnaissance des compétences de participation des jeunes. De plus, il a procédé à une évaluation qualitative et quantitative de son propre fonctionnement.

Accord de collaboration avec l'Université du Luxembourg

En vue d'une politique de la jeunesse basée sur les connaissances, des travaux scientifiques sont réalisés dans le cadre d'un accord de collaboration entre le ministère et l'Université du Luxembourg ; des recherches et des évaluations sont ainsi menées dans le domaine de la jeunesse et un centre de documentation digital sur les questions des jeunes est tenu à jour (www.jugend-in-luxemburg.lu).

En 2019, la priorité a porté sur les travaux de recherche en vue du prochain rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg. Le rapport 2020 dressera la situation de santé et du bien-être des jeunes au Luxembourg.

Dans le cadre d'une collaboration spécifique entre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Santé et l'Université du Luxembourg, de nouvelles publications fondées sur les données de l'enquête HBSC (*Health Behaviour in School-aged Children*) ont été réalisées. Dans le cadre du projet *Youth Survey*, un monitoring sur la situation des jeunes au Luxembourg, la première collecte de données a été réalisée. Leur analyse est en cours.

Concernant la politique européenne, tous les chapitres du *Youthwiki*, encyclopédie européenne sur les politiques nationales de la jeunesse des États membres, ont été mis à jour et des chapitres supplémentaires rédigés. Dans le cadre du projet *European Knowledge Centre for Youth Policy*, le *country sheet* a été mis à jour.

Concernant le programme du Fonds social européen, le projet Catalogue de mesures NEET a été poursuivi.

Plan d'action Promotion de la santé affective et sexuelle

En janvier, un plan d'action national pluriannuel (PAN-SAS) est entré en vigueur. Il a été établi en collaboration avec les ministères de la Santé, de l'Égalité entre femmes et hommes ainsi que de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et a été officiellement présenté par les quatre ministres concernés lors d'une conférence le 26 février 2019 à l'éduPôle à Walferdange.

Plan d'action LGBT-I

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action national pluriannuel établi en 2018 par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région avec neuf autres ministères, un relevé des

formations continues du personnel enseignant et socio-éducatif, des actions, projets, brochures, campagnes et études existantes a été effectué par le MENJE, de même qu'un relevé des disciplines des enseignements fondamental et secondaire abordant entre autres la thématique LGB-T-I.

Services socio-éducatifs

Les services socio-éducatifs, placés sous l'autorité du directeur du lycée concerné fonctionne en collaboration étroite avec le Service psycho-social et d'accompagnement scolaires tout en formant soit un service séparé du SePAS ou bien un seul et unique service avec le SePAS.

Les missions suivantes incombent au SSE :

- développer les compétences sociales et personnelles des élèves par des projets socio-éducatifs se situant dans un contexte d'éducation non formelle et se basant sur les techniques de l'animation socio-éducative ;
- organiser des activités de prise en charge éducative, des activités périscolaires et des études dirigées ;
- prévenir le décrochage scolaire ;
- prévenir la violence et les conflits ;
- assister les élèves en difficulté.

Afin de soutenir au mieux le développement des nouveaux SSE ainsi que la définition des démarches pour l'offre périscolaire et la participation des élèves, deux groupes pilote ont été mis en place à la rentrée 2018-2019.

En 2019, le Service de la jeunesse du MENJE en tant que Centre de ressources pour les SSE a réalisé un catalogue de formation continue et a organisé des échanges multiples en collaboration avec des partenaires externes du secteur jeunesse afin de promouvoir l'éducation non formelle dans les lycées.

B.7.1.2. Organisations et mouvements de jeunesse

Les associations de jeunesse assurent un lien sur les plans social, culturel, économique et politique entre les jeunes, la collectivité et les pouvoirs publics.

Cinq associations de jeunesse ont bénéficié d'un subside annuel pour un total de 30.500 €. Localement, des subsides pour la somme de 62.600 € ont été attribués à différentes organisations sous forme d'aide financière extraordinaire.

B.7.1.3. Services pour jeunes

Les services pour jeunes se composent d'une part du réseau des services de rencontre, d'information et d'animation, et d'autre part de services conventionnés ayant des missions spécifiques dans l'intérêt des jeunes. En 2019, le budget total était de 17.656.392 €, avec 3.926.571 € à titre de participation aux frais de fonctionnement et 13.729.821 € à titre de participation aux frais de salaires.

Services de rencontre, d'information et d'animation

Le réseau des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes, gérés par des associations sans but lucratif, des communes ou des fondations, se compose de centres locaux et régionaux, ainsi que de deux structures de logement pour jeunes. L'effectif total des éducateurs était de 144,550 ETP (emplois équivalents temps plein) répartis sur 53 maisons de jeunes locales (140,35 ETP), deux maisons de jeunes régionales (8 ETP), quatre services de logement (2 ETP) et 5 services *Outreach* (4 ETP). Ces services sont cofinancés à hauteur de 50 % par les villes ou communes dans lesquels ils sont implantés.

Services conventionnés

À côté des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes, d'autres services pour jeunes profitent de conventions avec le ministère pour des missions spécifiques : *Daachverband vun de Lëtzebuurger Jugendstrukturen*, Agence nationale d'information pour jeunes, Conférence nationale de la jeunesse du Luxembourg (représentant 29 organisations de jeunesse), Service d'assistance aux formateurs et animateurs bénévoles des *Lëtzebuurger Guiden a Scouten*, Service Formation de la Fédération nationale des Éclaireurs et des Éclaireuses, Centrale des auberges de jeunesse luxembourgeoises, Centre de médiation, Services vacances de la Croix-Rouge, du Foyer de la femme et de Caritas Jeunes et Familles, Entente des gestionnaires des centres d'accueil, *Kanner- a Jugendtelefon* de Caritas Jeunes et Familles, Service d'animation de *Sportkrees Attert*, Groupement européen des Ardennes et de l'Eiffel, *Anonym Gléckspiller asbl – Ausgespillt*, Mérite Jeunesse, *Lëtzebuurger Landjugend*, Mouvement écologique – MOVE, HARIKO, *Jugendbüro ÉISLÉCK*, *Jugendwunnen am quartier ARBORIA* – Differdange, Croix-Rouge luxembourgeoise (prise en charge de jeunes DPI), Caritas jeunes et famille (prise en charge de jeunes DPI).

L'effectif total du personnel était de 72,675 ETP.

B.7.2. Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires (CePAS)

B.7.2.1. Prises en charge individuelles

L'équipe psycho-sociale et éducative du Centre de consultation a suivi 884 cas (617 nouveaux élèves en 2019), dont 51 % de filles, 48 % de garçons, et 1 % de transgenres au cours de 4.473 rendez-vous. À ces chiffres s'ajoutent les permanences physiques (160 personnes sollicitant un conseil ou de l'aide en se présentant sans rendez-vous), tout comme les permanences téléphoniques (351) et les appels concernant les aides financières (192). Il y a eu 180 demandes d'information via le site web.

	2016	2017	2018	2019
Nombre d'élèves	959	934	808	884
Nombre de consultations (RDV)	3.945	4.644	4.552	4.473
Moyenne par élève	4,11	4,97	5,63	5,06

Les consultations se répartissent comme suit :

- 55 % consultations psychologiques ;
- 12 % rééducation en psychomotricité ;
- 9 % consultations en orientation ;
- 9 % consultations éducatives et socio-émotionnelles ;
- 9 % consultations mixtes (d'orientation et psychologiques) ;
- 3 % consultations relevant du domaine social ;
- 2 % demandes d'information.

Parmi les problématiques psycho-sociales traitées en 2019, l'on retrouve prioritairement les troubles de l'humeur (affectifs) (29 %), les difficultés liées à l'entourage immédiat, y compris la situation familiale (14%), les troubles du comportement et troubles émotionnels (10 %) ainsi que les difficultés liées à l'éducation et à l'alphabétisation (10 %) à côté d'autres troubles (du développement psychologique ou d'apprentissage incluant les demandes de testing pour les troubles dys, de la personnalité et du comportement). En moyenne, les demandes de consultation sont traitées en un rendez-vous par client.

B.7.1.2. Prises en charge collectives

Sollicité en cas d'événement dramatique ou traumatisant dans un établissement scolaire (accident, décès, suicide, Amok, etc.), le Groupe d'accompagnement psychologique en milieu scolaire (GAP) du CePAS est intervenu dix fois en 2019. Il assure un service d'assistance téléphonique destiné aux professionnels, lequel fut sollicité à 16 reprises. Le GAP s'est réuni six fois au cours de l'année 2019. Une réunion avec Omega 90, trois réunions avec l'a.s.b.l. D'Ligue et deux réunions avec le Groupe de support psychologique (GSP) ont été organisées pour procéder à des débriefings et afin de discuter d'une étroite collaboration. Deux membres du GAP ont participé au colloque *Amok an Schulen* organisé par l'Université du Luxembourg. Un membre du GAP a assisté à la réunion de concertation des psychologues des SePAS et du CePAS pour donner des renseignements sur le fonctionnement du GAP et recruter de nouveaux membres.

Le CePAS propose également, en étroite collaboration avec les SePAS des lycées, des activités de groupe qui permettent de favoriser l'échange entre jeunes et de développer diverses compétences sociales :

- *STOP & GO Welcome!* - activités autour de la pédagogie du théâtre et de la thérapie de danse : 44 élèves des classes CLIJA de trois lycées ;
- *Du muss ...NĚT* - groupe d'échanges entre pairs (un total de dix élèves a participé à dix séances pendant six mois en 2019) ;
- *Stress Less* - ateliers de gestion de stress : afin de répondre aux contraintes de l'emploi du temps des élèves, le CePAS a augmenté les suivis en individuel ;
- *Stress Less @ lycée* : le CePAS s'investit de plus en plus dans des ateliers de gestion de stress au sein de quatre lycées demandeurs pour onze classes entières et deux groupes d'élèves après les cours ;
- Les groupes *transgender* - pour les jeunes dont le sexe d'assignation ne correspond pas à leur auto-perception sexuée/genrée ou l'identité de genre, ainsi que pour leurs parents, encadrés par *Intersex & Transgender Luxembourg* asbl continuent ; il y a eu 11 permanences mensuelles en 2019, avec chaque fois en parallèle des groupes de rencontre pour jeunes et des groupes de rencontre pour les parents des jeunes ;
- *Stay Cool !* – un entraînement se basant sur la pédagogie de la confrontation pour des élèves des classes inférieures ayant souvent recours à la violence : 12 séances en groupe avec 13 participants issus de onze lycées ; trente entretiens individuels ;
- *Plateforme accrochage scolaire* (PAS) : Après la phase de transfert du projet, les deux lycées concernés ont trouvé leur concept de prévention du décrochage scolaire et proposent des offres qui répondent aux besoins du lycée ;
- *Groupe de prévention et de sensibilisation à l'interculturalité* - GPS-I : de cette plateforme est issu un groupe de parole qui s'adresse à des jeunes ayant vécu la migration avec ou sans leur famille. Le groupe s'appelle ENSEMBLE et se réunit au CePAS toutes les deux semaines ; cinq jeunes ont participé à cinq séances.

B.7.1.3. Coordination, formation continue et approche qualité

Dans le cadre de sa mission de coordination des Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires (SePAS), le CePAS a organisé cinq réunions d'échanges et d'information professionnelles sur des thèmes d'actualité.

Le programme annuel de formation continue est resté en 2019 un pilier essentiel du développement des pratiques. Il s'est focalisé sur l'aide et l'accompagnement des jeunes et des familles, l'orientation scolaire et professionnelle, la prévention et le bien-être des jeunes ainsi que l'analyse des pratiques. 12 formations ont été organisées à l'attention des SePAS, du CePAS, et du personnel enseignant (19,8 journées entières de formation avec 146 participants au total).

Au total, 151 professionnels ont participé à sept supervisions qui ont été offertes avec 30 séances correspondant à 16 journées entières.

En outre, une journée d'études sur le thème *Prévention du harcèlement et des violences scolaires - prévenir, agir, réagir...* (112 participants) a été organisée en 2019, suivie d'une conférence publique. En outre, deux séminaires ont été organisés (total de 82 participants) sur les thèmes suivants : *Grandir avec un parent en souffrance psychique* et *Adolescence, cannabis, parents, réseau ... une valse à 4 temps !?!? Comment ne pas se marcher sur les pieds ?* Comme toutes les années, les équipes SePAS et CePAS poursuivent leur travail au niveau du développement qualité et des pratiques, documenté dans le rapport qualité global annuel. Un cadre de référence publié en octobre 2018 définit le contenu et les méthodes spécifiques de l'accompagnement psycho-social et éducatif dans les lycées.

B.7.1.4. Aides financières

Une aide financière peut être demandée pour les élèves inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire classique et secondaire général public luxembourgeois, ainsi que les établissements d'enseignement privé sous régime contractuel suivant les programmes de l'enseignement public luxembourgeois. On distingue : (1) la subvention annuelle pour ménage à faible revenu calculée en fonction des revenus du ménage et située entre 615 € et 922,49 € (N.I. 814,40) par élève et par an, et (2) la subvention du maintien scolaire qui est une allocation mensuelle payée à l'élève adulte en situation de détresse psycho-sociale et contraint d'habiter seul. Elle couvre ses frais de vie, de loyer et de scolarité.

	Année scolaire 2018/2019	Remarque	Budget total
Subvention pour ménage à faible revenu	6.810 élèves bénéficiaires		5.825.340,59 euros
Subvention du maintien scolaire	314 élèves bénéficiaires	dont 127 subventions pour élèves bénéficiaires de protection internationale (BPI)	1.382.238,43 euros
TOTAL			7.207.579,02 euros

B.8. Direction générale de l'intégration

B.8.1. Service de la scolarisation des enfants étrangers

Depuis 1998, le Service de la scolarisation des enfants étrangers (dit SECAM – SE pour service, C pour Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants dit CASNA, A pour aide aux enseignants et M pour médiations interculturelles) coordonne les mesures favorisant l'intégration scolaire des élèves de profils scolaires ou linguistiques et d'origines différents.

B.8.1.1. Défis

Au 1^{er} janvier 2019, la population du Luxembourg est constituée de 47,5 % de personnes de nationalité étrangère. Cette diversité se reflète également dans les salles de classe : à l'enseignement fondamental, la part d'élèves de nationalité étrangère s'élève à 46,2 % et à l'enseignement secondaire, à près de 41,5 %. De plus, près de 64 % des élèves indiquent comme première langue parlée à la maison une autre langue que le luxembourgeois. Dès lors, se posent différents défis à la société luxembourgeoise :

- Comment faciliter l'apprentissage des langues de scolarisation ?
- Comment intégrer les élèves au plus vite dans le système scolaire régulier ?
- Comment garantir l'accès à un diplôme luxembourgeois ou à un diplôme reconnu comme équivalent ?
- Comment valoriser et renforcer les connaissances linguistiques déjà acquises des élèves ?

B.8.1.2. Actions prioritaires à l'intention des enseignants

La priorité est donnée au développement des compétences linguistiques des élèves nouvellement arrivés par l'élaboration et la mise à disposition de ressources pédagogiques pour les enseignants.

Publications mises à jour

- *Accueillir et intégrer : guide pour enseignants accueillant un élève nouvellement arrivé au pays ;*
- *L'orientation vers l'enseignement secondaire : différentes voies pour différents profils linguistiques :* brochure d'information destinée aux enseignants de l'école fondamentale et des classes d'accueil et aux enseignants de classes d'insertion de l'enseignement secondaire ;
- Dépliant sur les médiateurs interculturels ;
- *Bienvenue à l'école luxembourgeoise :* brochure destinée au grand public fournissant des explications sur le système scolaire luxembourgeois. La brochure est traduite en anglais, allemand et portugais.

Formation des enseignants à la gestion d'une hétérogénéité linguistique et culturelle grandissante

- Journée de l'accueil des classes ACCU (classe d'accueil), CLIJA et CLIJA+ (classes d'insertion pour jeunes adultes) ;
- Cours *Relations école – famille et médiations interculturelles* dans le cadre de la formation initiale des enseignants : formation proposée aux étudiants en sciences de l'éducation (bachelor en sciences de l'éducation, 1^{er} et 7^e semestres) à l'Université du Luxembourg ;
- Formation continue : L'orientation vers l'enseignement secondaire : différentes voies pour différents profils linguistiques.

B.8.1.3. Accueil et orientation par la CASNA des élèves nouvellement arrivés

De septembre 2018 à septembre 2019, la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA) a accueilli 1.223 familles pour des entretiens.

Principales nationalités	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Portugais	17,91 %	18,96 %	20,26 %
Érythréens	9,32 %	10,01 %	7,83 %
Luxembourgeois (retour au pays)	7,60 %	8,08 %	6,30 %
Français	5,97 %	6,41 %	5,25 %
Syriens	5,72 %	8,17 %	12,51 %
Italiens	5,07 %	4,92 %	3,31 %
Afghans	4,50 %	2,46 %	3,71 %
Capverdiens	2,86 %	1,84 %	1,37 %
Iraquiens	2,86 %	2,37 %	7,51 %

La CASNA se charge également de la scolarisation des mineurs non accompagnés (MNA) ayant introduit une demande de protection internationale. En 2019, ils furent 23.

Enseignement fondamental

En principe, les élèves sont inscrits dans une « classe d'attache », c'est-à-dire une classe régulière du cycle correspondant à leur âge et à leur parcours antérieur. Une des langues de l'école est enseignée à l'élève en dehors de la classe d'attache dans le cadre de cours intensifs de langue (dit cours d'accueil).

Au besoin, des classes spécialisées d'accueil de l'État sont créées conformément à la législation en vigueur sur l'accueil d'élèves nouvellement arrivés (règlement grand-ducal du 16 juin 2009 déterminant le fonctionnement des cours d'accueil et des classes d'accueil pour enfants nouvellement arrivés dans le pays). En 2018-2019, il y avait 15 classes d'accueil spécialisées.

Enseignement secondaire

Maints jeunes nouvellement arrivés ne maîtrisent aucune, ou seulement une des langues de l'enseignement régulier luxembourgeois (français ou allemand) ou de l'offre publique internationale (français, allemand ou anglais). Ils peuvent dès lors être orientés soit vers une classe d'insertion de l'enseignement secondaire régulier où ils poursuivent l'apprentissage des autres langues, soit vers une classe de l'offre publique internationale, soit vers une classe d'accueil, à savoir :

- classe d'accueil pour les élèves soumis à l'obligation scolaire (ACCU, 12 à 15 ans),
- classe d'accueil pour des jeunes adultes profitant du droit à l'enseignement (CLIJA, 16 à 17 ans),
- classe d'accueil pour jeunes adultes majeurs (CLIJA+, 18 à 24 ans).

Au 1^{er} juillet 2019, 719 élèves ont été scolarisés dans 53 classes d'accueil. À la rentrée 2019-2020, des classes d'accueil supplémentaires ont été ouvertes (1 ACCU, 2 CLIJA, 1 CLIJA+).

Cours d'été

Durant l'été 2019, des cours de langue française ont été dispensés gratuitement pour les élèves nouvellement arrivés. 55 élèves, âgés de 12 à 17 ans, ont en bénéficié.

B.8.1.4. Mesures à l'intention des DPI de 18 à 24 ans

Dans le cadre du Parcours d'intégration accompagné (PIA), le rôle du SECAM consiste à organiser des séances de guidance individuelles pour tous les demandeurs de protection internationale (DPI) de 18 à 24 ans. En 2019, 152 DPI ont pris part aux séances de guidance. La plupart étaient originaires d'Érythrée (36 %), de Syrie (14 %) et d'Afghanistan (13 %). Ils ont en grande partie été orientés vers des cours du Service de la formation des adultes - SFA (60 %) et vers des classes CLIJA+ (27 %).

56 jeunes (non DPI) ont participé aux séances de guidance. La plupart étaient originaires du Portugal (18 %), du Cap-Vert (11 %) et d'Érythrée (9 %). Près de la moitié de ces jeunes (48 %) a été orientée vers des classes CLIJA +, 36 % ont été orientés vers des cours du SFA.

B.8.1.5. Mesures à l'intention des parents et des élèves nouvellement arrivés

Médiateurs interculturels

Les médiateurs interculturels sont des personnes ressources dont l'objectif est de faciliter la communication entre les familles et les acteurs scolaires. Ils interviennent uniquement dans le cadre scolaire et leurs services sont financés par le ministère.

En 2019, le Service comptait 65 médiateurs interculturels (53 *freelances* et 12 engagés en CDI) pour 36 langues différentes. Le SECAM a embauché en 2019 un médiateur interculturel arabophone supplémentaire et la tâche du médiateur interculturel pour la langue tigrigna est passée d'un mi-temps à un temps plein.

En 2018-2019, le SECAM comptabilise 7.475 demandes de médiations interculturelles (1.417 de plus par rapport à l'année scolaire 2017-2018).

Développement de la langue et de la culture portugaise

On distingue trois offres :

- Les cours intégrés qui font partie de l'horaire scolaire. Pendant deux heures par semaine, les enfants suivent le programme d'éveil aux sciences (cycle 2 et 3), de sciences naturelles et humaines, d'histoire et de géographie (cycle 4) en portugais.
- Les cours parallèles qui ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. Ce sont des cours de langue qui suivent le programme de l'enseignement du portugais à l'étranger. Des frais d'inscription sont à prévoir.
- Les cours complémentaires qui ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. Le développement de la langue portugaise est en articulation avec le plan d'études de l'enseignement fondamental et vise e.a. à approfondir les connaissances transversales aux langues des élèves.

En 2019-2020, un total de 3.081 élèves a suivi des cours en/de langue portugaise (2.970 en 2017-2018) :

- 1.158 élèves ont suivi des cours intégrés ;
- 1.306 des cours parallèles ;
- 617 élèves des cours complémentaires.

L'implémentation des cours complémentaires s'est clôturée par trois réunions d'information et de sensibilisation, destinées aux enseignants luxembourgeois et portugais, ainsi qu'au personnel des maisons relais et aux directions de l'enseignement fondamental. Dans ce contexte, les annexes du Mémoire d'Entente portant sur l'organisation et l'encadrement pédagogique des cours complémentaires ont été diffusées. En octobre 2019, un rapport de monitoring concernant cette offre de cours a également été publié. Ce premier état des lieux représente un outil de réflexion sur la mise en œuvre des cours complémentaires qui permet aux différents acteurs de mieux participer à leur mise en œuvre.

Lors de deux conférences internationales, le SECAM a présenté les cours en/de langue portugaise et a promu l'échange avec d'autres pays. Le service a également contribué à un ouvrage international (*Small is plurilingual : langues et identités dans les micro-territoires*) qui comporte un chapitre sur le système éducatif du Luxembourg, à paraître au cours de l'année 2020.

Dans le cadre de l'Accord culturel entre le Luxembourg et le Portugal, le projet *Assistant de langue portugaise au cycle 1* a été mis en œuvre dans dix écoles luxembourgeoises pour 501 élèves au cours de l'année scolaire 2018-2019. Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, 753 élèves du cycle 1 bénéficient de ce projet, qui tient compte des ressources linguistiques des enfants et vise à développer la langue maternelle tout comme le luxembourgeois.

B.8.1.6. Éducation interculturelle

La convention avec l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) portant sur le Centre d'éducation interculturelle (IKL) a été poursuivie.

En 2018-2019, le site internet de l'IKL a été actualisé, avec de nouvelles fonctionnalités et la publication d'une *newsletter*. Le personnel enseignant et éducatif de l'enseignement fondamental et secondaire peut désormais être informé de manière régulière sur les ateliers, les formations et les projets proposés par l'IKL.

Un nouveau projet a vu le jour, *Des hommes et des images... Regards sur notre société multiculturelle*, qui vise à explorer la diversité du Luxembourg.

B.8.2. Institut national des langues (INL)

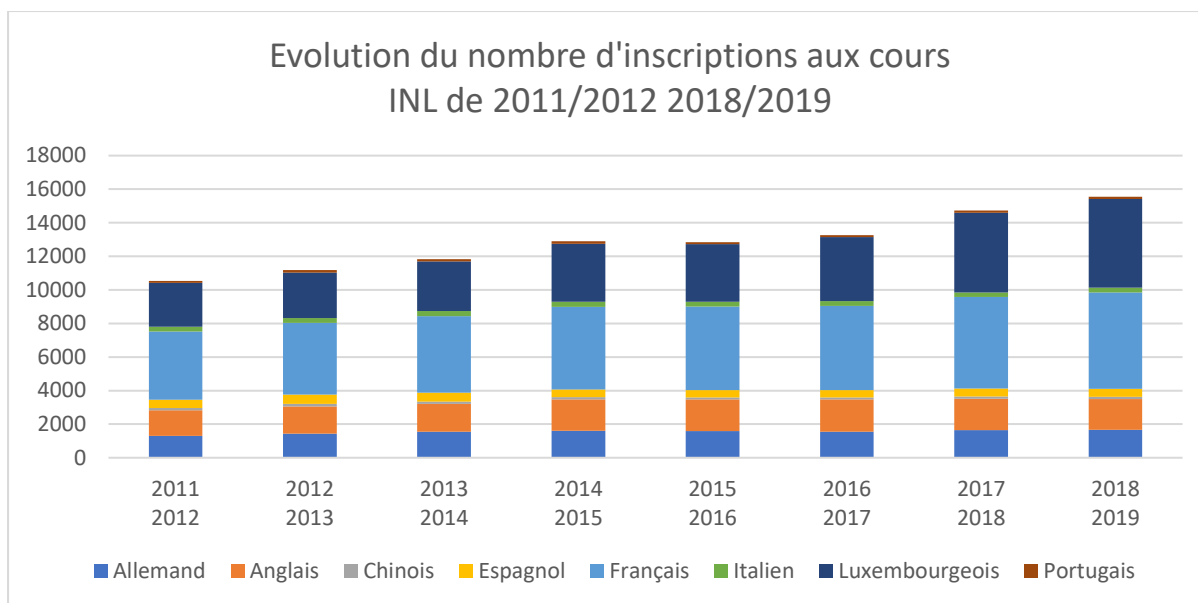
2018-2019 a été marquée par une augmentation de 5 % du nombre d'inscriptions à l'INL, cours de langues et certifications nationales et internationales confondus, passant de 17.781 inscriptions en 2017-2018 à 18.644 inscriptions en 2018-2019. Cette augmentation correspond à la demande croissante de cours de luxembourgeois, de français et du *Sproochentest*.

L'INL a mis en place un certain nombre de mesures qui permettent de satisfaire un maximum de demandeurs. Voir page 15.

B.8.2.1. Cours de langues

En 2018-2019, l'INL a organisé 829 cours (710 cours en 2017-2018) et totalise 15.554 inscriptions, soit 6 % de plus qu'en 2017-2018. Sur les huit langues proposées (FR, DE, EN, LU, ES, PT, IT, CN), le français et le luxembourgeois sont les plus populaires. Ainsi, 5.740 inscriptions concernaient le français et 5.291 le luxembourgeois (11 % de plus qu'en 2017-2018). Il est à noter que les inscriptions dans les autres langues restent plus ou moins stables avec un total de 4.523 inscriptions.

Depuis la rentrée, l'INL a investi dans de nouvelles formules d'apprentissage des langues. Moins académiques et plus conviviales, des tables de conversation ont été organisées régulièrement. Un système de tandems linguistiques a également été mis en place. Tous les apprenants de l'INL sont invités à participer gratuitement à ces activités.



B.8.2.2. Certifications nationales

Suite aux difficultés d'absorption de la demande début 2018 et afin de mieux résorber l'afflux des candidats, l'INL a réorganisé le *Sproochentest*. Chaque enseignant de luxembourgeois est dorénavant impliqué dans le *Sproochentest* à raison de deux leçons par semaine et la tenue des épreuves s'opère du mardi au vendredi, alternant les épreuves d'expression orale et de compréhension de l'oral. Ce système permet de faire passer chaque jour entre 20 et 30 candidats, de réduire les délais d'attente et d'absorber un maximum de candidats. Ainsi, 2.224 candidats ont pu s'inscrire au *Sproochentest*, et les listes d'attentes ont pu être évacuées. Le taux de réussite sur l'ensemble des sessions de la période s'élève à 74 %. L'INL a fait passer les examens *Lëtzebuergesch als Friemsprooch* (LaF) à 129 candidats en 2018-2019 contre 167 candidats en 2017-2018. Le taux de réussite a été de 58 %.

B.8.2.3. Certifications internationales

Le nombre de candidats est passé de 710 en 2017-2018 à 737 en 2018-2019. Les examens anglais (*IELTS* et *Cambridge Assessment English*) affichent le plus grand nombre de candidats, soit 394 au total. Étant donné que beaucoup d'universités anglophones requièrent ces certificats ou diplômes, les sessions sont rapidement complètes.

B.8.2.4. Promotion de l'enseignement et de l'apprentissage du luxembourgeois

L'INL assure une formation continue qui mène à l'obtention du diplôme *Zertifikat Lëtzebuergescher Sprooch a Kultur* (ZLSK). La promotion 2018-2019 était de 19 candidats ; 12 ont obtenu leur diplôme.

Les manuels d'apprentissage du luxembourgeois *Schwätzt dir Lëtzebuergesch ? A1* et *A2* ont été réédités. Plus de 40.000 exemplaires ont été vendus depuis leur parution. Ils sont utilisés comme supports de cours à l'INL, dans les formations organisées par le Service de formation des adultes et les écoles de langues privées ou encore les lycées. Le manuel B1 est en cours d'élaboration et sa publication est prévue pour la rentrée 2020.

B.8.2.5. Infrastructure à Belval

Le succès de l'annexe de l'INL à Belval ne se dément pas : 111 classes en 2018-2019 (106 classes en 2017-2018) avec une progression de 36 % du nombre d'inscriptions entre 2017 et 2019. Le potentiel de développement demeure très important et dépendra également des infrastructures. Le nombre de salles de cours à l'INL-Belval a augmenté en 2019 pour atteindre un total de 13 salles. L'INL a en outre

aménagé un nouveau guichet d'accueil et d'information y inclus une salle d'attente et un espace informatique destiné aux apprenants. Une salle des professeurs avec coin lecture et un espace destiné au conseil pédagogique ont de surcroît été installés. Viennent s'y ajouter un espace technique et de stockage, une salle de réunion ainsi qu'un bureau de direction.

B.8.2.6. Médiathèque

Depuis le déménagement de l'INL au boulevard de la Foire en avril 2018, la médiathèque de l'INL a finalisé son adhésion au réseau des bibliothèques luxembourgeoises, BIBNET. Toute la collection est consultable dans le catalogue collectif du réseau a-z.lu.

Dans le cadre du nouvel aménagement, la médiathèque a également été équipée d'un système *radio frequency identification technology* (RFID) qui permet de sécuriser les documents contre le vol et de faciliter la gestion des transactions.

Ces changements ont permis de donner plus de visibilité à la médiathèque : 578 nouvelles inscriptions pour le semestre d'hiver 2019-2020 et une moyenne de 1.194 prêts par mois (semestre d'hiver 2019-2020).

Au 31.12.2019, le fonds de la médiathèque comprend 11.900 ouvrages, tous supports confondus.

B.8.2.7. Qualité et communication

Dans une démarche d'amélioration continue du travail de l'INL, l'apprenant est placé au centre des préoccupations. Dans cette optique, l'INL réalise des études de satisfaction apprenants après chaque semestre. Les deux enquêtes de 2018-2019 ont récolté plus de 3.300 réponses. Un taux de satisfaction général de 7,85 sur dix a été obtenu pour la qualité des services et des formations.

L'INL est également présent sur les réseaux sociaux ; sa page Facebook est régulièrement mise à jour et compte plus de 2.000 adhérents.

L'INL a participé à la Foire de l'Étudiant et au Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté.

B.8.2.8. Le développement et le monitoring de l'INL

Outre 18 heures de formation destinées aux nouveaux enseignants et sept heures de formations spécifiques pour surveillants d'examens et examinateurs, l'INL a offert des formations de développement professionnel et personnel sur quatre jours en 2018-2019. En septembre 2018, une formation de 12 heures portant sur la didactique pour un public peu ou non scolarisé a été organisée pour un groupe de 30 enseignants. Deux formations axées sur le bien-être au travail ont été offertes. Deux autres formations portaient sur la création et le partage de ressources numériques ainsi que sur l'apprentissage collaboratif par l'usage d'outils numériques. Vu l'importance croissante des technologies numériques dans l'enseignement, l'INL en a également fait le sujet de sa journée pédagogique du 10 juillet 2019 qui a réuni l'ensemble du personnel au Centre de jeunesse Marienthal. Les enseignants ont participé à deux ateliers de trois heures choisis parmi sept ateliers portant sur l'intégration du numérique dans l'enseignement des langues. L'année académique s'est clôturée par une deuxième journée au Marienthal visant l'esprit d'équipe et le bien-être. En tout, l'INL a proposé 127 heures de formation continue en 2018-2019.

B.8.2.9. Collaboration nationale et internationale

L'INL est membre de l'*Association of Language Testers in Europe* (ALTE) et de l'*Evaluation & Accreditation of Quality in Language Services* (EAQUALS). Ces deux adhésions lui permettent des échanges avec des acteurs internationaux dans les domaines de l'évaluation et de l'enseignement des langues.

Le Luxembourg est membre du *Centre européen des langues vivantes* (CELV) du Conseil de l'Europe. La directrice de l'INL représente le Luxembourg au sein du Comité de direction et promeut les activités du CELV au Luxembourg.

L'INL collabore avec les universités et instituts qui offrent des certifications internationales, ainsi qu'avec l'Université du Luxembourg pour ce qui relève de la certification au niveau national.

B.8.3. Service de la formation des adultes

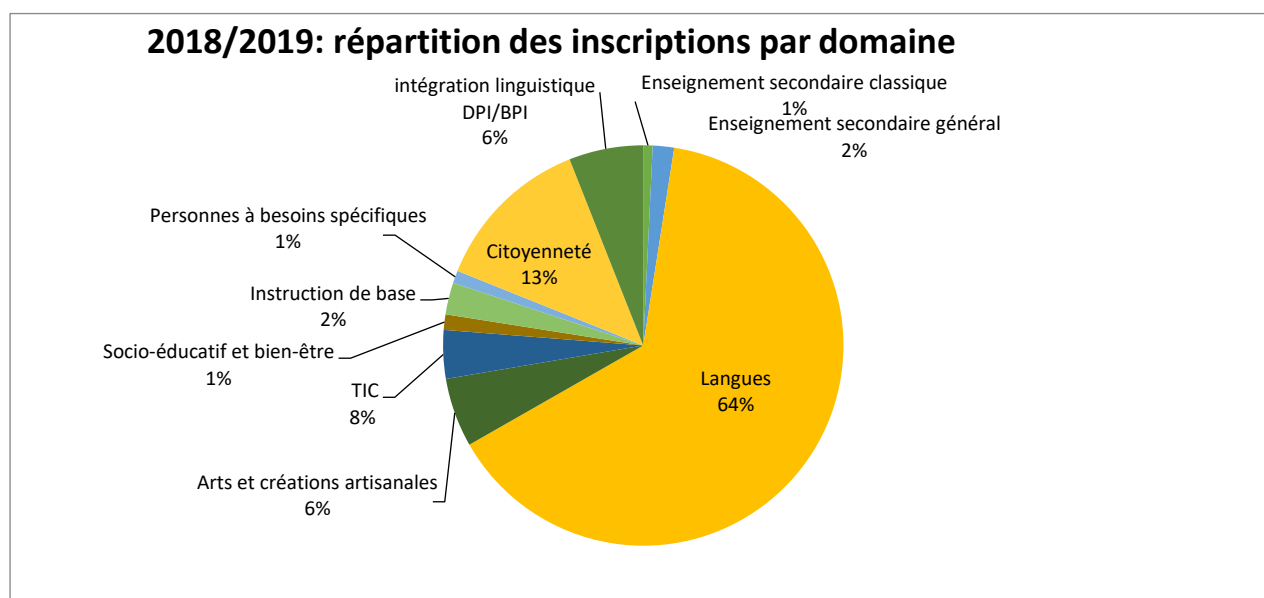
Le Service de la formation des adultes (SFA) a pour mission de développer et de promouvoir la formation des adultes ainsi que d'organiser des cours pour adultes dans les domaines de la 2^e voie de qualification, de l'instruction de base, d'intérêt général et de promotion sociale.

Les cours sont ouverts à tous les résidents ; ils s'inscrivent dans une logique d'éducation populaire et offrent une perspective de promotion sociale, de promotion professionnelle ou d'épanouissement personnel.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des inscriptions dans les différents domaines de formation :

Domaine de formation	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Enseignement secondaire classique	91	115	121
Enseignement secondaire général	578	516	493
Langues	15.931	17.480	18.420
Arts et créations artisanales	1.433	1.527	1.599
Technologies de l'information et de la communication	1.078	1.239	1.122
Sciences, économie et environnement/ Socio-éducatif et bien-	358	449	358
Instruction de base	1.054	851	738
Cours pour adultes à besoins spécifiques	269	287	289
Citoyenneté (CAI et loi nationalité)	2.516	3.001	3.705
Intégration linguistique primo-arrivants, DPI, BPI	214	1.193	1.719
Total	23.522	26.658	28.660

Depuis 2017-2018 les cours d'intégration linguistique incluent aussi des cours d'alphabétisation pour primo-arrivants, demandeurs de protection internationale (DPI) et bénéficiaires de protection internationale (BPI), ce qui explique la diminution des inscriptions de l'instruction de base proprement dite.



Pour l'ensemble des formations organisées sous la responsabilité du SFA, le nombre d'inscriptions a augmenté de 18 % entre 2016-2017 et 2018-2019.

B.8.3.1. 2^e voie de qualification

Les personnes, qui n'ont pas eu la possibilité de terminer leur formation initiale ou qui n'ont pas atteint le niveau requis pour réaliser leurs projets, peuvent accéder aux mêmes diplômes et certificats que ceux délivrés par l'enseignement secondaire par les cours de 2^e voie de qualification.

Les formations, offertes en présentiel (cours du soir et cours en journée) ou à distance (e-learning), sont adaptées aux besoins des adultes et permettent de concilier vie familiale, emploi et formation. En 2018-2019, 493 apprenants étaient inscrits à une classe de l'enseignement secondaire général. La plateforme e-campus a pris en charge 217 apprenants adultes qui préparaient le diplôme de fin d'études secondaires classiques en section G, le diplôme d'accès aux études supérieures (DAES) ou les modules complémentaires permettant aux techniciens d'accéder à des études supérieures via e-learning. En juin 2019, 12 apprenants se sont présentés aux épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques. Tous ont réussi leur examen.

Suite à l'arrivée en nombre de DPI, le SFA a également développé des dispositifs permettant à des adultes d'accéder à l'enseignement luxembourgeois et aux qualifications professionnelles. Depuis 2016, des classes de 9^e d'intégration ont été organisées en enseignement du jour. L'accent est mis sur un apprentissage intensif de la langue française. Depuis la rentrée 2018-2019, le Service collabore avec Caritas Luxembourg pour offrir aux primo-arrivants adultes, qui ne maîtrisent pas les langues du pays, un parcours de 2^e voie de qualification donnant accès aux études secondaires classiques, générales et aux différentes voies de la formation professionnelle. Ce dispositif, comprenant huit classes avec 149 apprenants adultes, a permis de valoriser aussi bien les bonnes pratiques du SFA au niveau des classes d'intégration que celles de Caritas dans le cadre des classes passerelles.

B.8.3.2. Instruction de base pour adultes

L'instruction de base s'adresse aux adultes en situation d'illettrisme. Au Luxembourg sont considérées en situation d'illettrisme, les personnes qui ont été scolarisées, mais qui ne maîtrisent pas ou plus suffisamment la lecture, l'écriture et le calcul (compétences de base) pour être autonomes dans les situations simples de la vie quotidienne. L'instruction de base vise aussi les personnes issues de l'immigration qui n'ont jamais été scolarisées et les personnes alphabétisées dans un autre alphabet. La demande et l'offre ont connu une hausse suite à l'arrivée en nombre de DPI. Le nombre d'inscriptions est passé de 334 en 2014-2015 à 738 en 2018-2019. S'y ajoutent les inscriptions aux cours d'instruction de base dans le cadre du Parcours d'intégration accompagné (382 inscriptions en 2018-2019) En réponse aux besoins accrus, le SFA a développé des outils de repérage des compétences de base ainsi que du matériel didactique approprié pour l'instruction de base en langue allemande ou en langue française.

B.8.3.3. Cours d'intérêt général

La formation générale des adultes comprend les domaines des langues, de l'art et des créations artisanales, des sciences, de l'économie et de l'environnement, du socio-éducatif et bien-être, et des TIC. Pour un total de 21.499 inscriptions aux cours d'intérêt général, la grande majorité des apprenants a opté pour une formation linguistique (86 %). Les TIC regroupent 5 % des inscriptions, les arts et créations artisanales 7 % et les deux autres domaines 2 %.

Les cours d'intérêt général sont offerts par les lycées, les associations, les communes et syndicats communaux qui bénéficient d'agréments délivrés par le SFA.

Sur 21.449 inscriptions, 9.768 (45 %) sont effectués auprès des associations, 7.873 (37 %) auprès des communes et 3.858 (18 %) auprès du SFA et des lycées.

Parmi les cours de langues, les cours de luxembourgeois sont les plus fréquentés. Sur un total de 18.420 inscriptions en formation linguistique, 50 % concernaient la langue luxembourgeoise, 34 % la langue française, 5 % la langue anglaise, 3 % la langue allemande et 8 % treize autres langues. Depuis 2000-2001, où 1.407 inscriptions ont été enregistrées dans des cours de langue luxembourgeoise à 2018-2019 avec 9.267 inscriptions, la progression annuelle des apprenants de la langue luxembourgeoise est considérable. L'afflux aux cours de langues résulte de trois raisons majeures : l'augmentation permanente de l'immigration, la volonté accrue d'apprendre les langues officielles du Luxembourg et le nombre croissant de personnes qui désirent accéder à la nationalité luxembourgeoise.

B.8.3.4. Cours de citoyenneté

Les cours de citoyenneté représentent aujourd'hui un autre pilier important de la formation générale des adultes. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la nationalité du 8 mars 2017, le certificat *Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg* peut être acquis en participant soit à des cours de 24 heures, soit à un examen. Les cours et l'examen, dispensés en trois langues, portent sur les droits fondamentaux des citoyens, les institutions étatiques et communales du Grand-Duché de Luxembourg et l'histoire du Grand-Duché de Luxembourg, l'intégration européenne.

En 2019, 1.851 certificats ont été émis pour des personnes ayant participé aux cours et 677 certificats à des personnes s'étant présentées à l'examen.

B.8.3.5. Actions éducatives familiales- *family learning*

Retenues par le programme gouvernemental 2013-2018, les actions éducatives familiales sont devenues un champ d'action supplémentaire du SFA. À l'issue de travaux de recherche et d'apprentissage de pairs au niveau international, des actions concrètes ont été menées au niveau national. En 2016 et 2017, des actions pilotes ont été menées par une association et par le SFA en collaboration avec une épicerie sociale de la Croix-Rouge. En 2018-2019, 148 parents nouvellement arrivés ont été formés sur le thème de l'apprentissage en famille et du système scolaire luxembourgeois.

B.8.3.6. Intégration linguistique des DPI/BPI et primo-arrivants

Dans le cadre du Parcours d'intégration accompagné (PIA), initialement mis en place pour les demandeurs de protection internationale (DPI), le SFA assure le volet de la formation linguistique et de l'orientation vers la formation des adultes, aussi bien pour les DPI que pour les bénéficiaires de la protection internationale (BPI).

Ce projet se divise en deux étapes :

- des cours d'Intégration linguistique 1 (IL1) : neuf heures durant lesquelles les personnes reçoivent une présentation du système scolaire luxembourgeois et de la situation linguistique, ainsi qu'une initiation à la langue luxembourgeoise. Une orientation est réalisée individuellement à l'issue des cours IL1. Les personnes sont alors inscrites en cours d'alphabétisation ou en cours de français langue étrangère ;
- des cours d'Intégration linguistique 2 (IL2) : au moins 120 heures de cours d'alphabétisation ou de français langue étrangère (FLE) grand débutant.

Entre septembre 2018 et septembre 2019, 748 inscriptions (640 l'année précédente) ont été enregistrées en cours IL1 et 971 (553 l'année précédente) en cours IL2, réparties comme suit : 382 (246 l'année précédente) en cours d'alphabétisation et 589 (307 l'année précédente) en cours de FLE.

B.8.3.7. La formation en milieu pénitentiaire

Le Service Enseignement et formation des Centres pénitentiaires de l'État offre aux détenus des deux centres pénitentiaires à Schrassig-Kohlenberg CPL et à Givenich CPG des cours d'enseignement de base et des cours permettant de suivre une formation de l'enseignement secondaire général.

Les cours varient du niveau débutant au niveau avancé et sont offerts dans différentes langues.

En 2018-2019, 345 apprenants, dont 22 femmes, étaient inscrits au CPL et 123 apprenants dont 106 hommes et 16 femmes au CPG.

Les principaux objectifs de l'enseignement des adultes en prison sont :

- l'enseignement des compétences scolaires de base pour apprendre à écrire, lire et calculer ;
- la formation générale, citoyenne et culturelle ;
- la formation en 2^e voie de qualification permettant d'accéder aux diplômes et formations reconnus ;
- l'enseignement à distance ;
- les formations et activités pratiques ;
- les activités artistiques et de loisirs.

B.8.3.8. Promotion de l'accès à l'éducation et à la formation des adultes

L'outil d'information du SFA est le catalogue annuel de l'éducation et de la formation des adultes, paru en 2019 pour la 28^e fois à 20.000 exemplaires. Les informations fournies par le catalogue sont également accessibles sur le site du ministère et sur www.lifelong-learning.lu.

En février, juillet et septembre 2019, le SFA a organisé une campagne publicitaire (affichages sur bus, annonces dans les journaux et spots à la radio) pour rendre plus visible l'offre de la formation des adultes.

Le droit d'inscription réduit est l'outil national par lequel des personnes économiquement défavorisées, migrantes ou fragilisées par rapport au marché de l'emploi, sont incitées à participer à l'éducation et à la formation des adultes. Des bons donnent droit à un tarif d'inscription réduit (10 € par cours) aux cours dispensés par les lycées, les communes, les associations conventionnées et l'Institut national des langues. En 2018-2019, 14.344 bons ont été émis, dont 48 % par l'ADEM, 19 % par l'OLAI dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration et 4 % pour les DPI, 15 % par l'Office national d'inclusion sociale (ONIS) et 14 % par les offices sociaux. Sur l'ensemble des bons utilisés, les cours de luxembourgeois, de français, d'allemand et d'anglais sont les plus fréquemment choisis, suivis des TIC. 7 % des bons émis n'ont pas été utilisés et ont expirés et 20 % des bons n'ont pas encore été utilisés, mais restent valables.

B.8.3.9. Activités et projets européens et internationaux

Dans le cadre de la stratégie européenne Éducation et Formation 2020, le SFA représente le ministère dans le groupe de travail Éducation et Formation des Adultes. Le groupe développe des rapports analytiques, des outils d'évaluation et des recommandations politiques.

Le SFA est le service coordinateur de l'Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes. Dans ce contexte, il a accueilli les coordinateurs nationaux de 23 pays d'Europe et la commission pour une activité d'apprentissage de pairs au sujet de la guidance et de l'accès des adultes à l'éducation et la formation. Le Service est également la structure nationale de support pour la plateforme électronique de l'éducation et de la formation des adultes - EPALE.

Le SFA est membre de *European Basic Skills Network – EBSN*. Ce réseau regroupe les décideurs et parties prenantes européens dans le domaine de l'instruction de base.

Le SFA a élaboré le rapport national contribuant au Rapport mondial de l'UNESCO sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (GRALE). Ce rapport suit le développement de l'apprentissage et de l'éducation des adultes dans les États membres de l'UNESCO. Les rapports GRALE, dont le plus récent a été publié en 2019, servent de document de référence et de synthèse pour informer les chercheurs et les décideurs, et pour rappeler aux États membres les engagements qu'ils avaient pris lors de la Sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI).

B.8.4. Service de la reconnaissance des diplômes

En 2019, le Service de la reconnaissance des diplômes a reçu un total de 5.958 demandes de reconnaissance de qualifications scolaires ou professionnelles. 907 demandes ne concernaient pas ce département, mais l'une des autres autorités compétentes (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de la Santé), auxquelles elles ont été transmises.

2.826 dossiers de demandes n'étaient pas complets et des compléments d'information ont été demandés aux requérants.

3.815 demandes ont abouti à une reconnaissance d'équivalence et/ou à une assimilation à un diplôme ou à une certification luxembourgeoise.

Dans le secteur de la santé, 345 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, entre autres pour 27 infirmiers (diminution de 47 % par rapport à 2018) ainsi que pour 199 aides-soignants (diminution de 7 % par rapport à 2018). Les bénéficiaires de ces reconnaissances pourront demander un droit d'exercer auprès du ministère de la Santé.

Dans le secteur socio-éducatif, 605 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, notamment pour 410 éducateurs (diminution de 2,15 % par rapport à 2018) ainsi que pour 195 auxiliaires de vie (augmentation de 3,94 % par rapport à 2018). 750 autorisations d'exercer ont été prononcées pour des diplômes étrangers reconnus, notamment pour 576 éducateurs (augmentation de 17,31 % par rapport à 2018) ainsi que pour 174 auxiliaires de vie (augmentation de 11,54 % par rapport à 2018). 165 autorisations d'exercer ont été prononcées pour les diplômes d'État d'éducateur luxembourgeois (diminution de 2,94 % par rapport à 2018).

Dans le secteur de l'artisanat, 36 demandes ont abouti à une assimilation à un brevet de maîtrise (statu quo par rapport à 2018), 491 à un diplôme d'aptitude professionnelle (augmentation de 43,57 % par rapport à 2018) et au certificat de capacité professionnelle. Une partie de ces dossiers ont été introduits pour pouvoir postuler à un emploi salarié, les autres demandes ont été introduites en vue d'une création d'entreprise au Luxembourg.

485 candidats ont bénéficié d'une équivalence à un diplôme de technicien (augmentation de 25,65 % par rapport à 2018).

1.251 requérants ont obtenu une équivalence à un diplôme de fin d'études secondaires classiques ou secondaires générales (augmentation de 17,36 % par rapport à 2018). Les deux reconnaissances ci-avant permettent aux bénéficiaires d'accéder à l'enseignement supérieur et au marché de l'emploi.

Par ailleurs 601 attestations de niveau d'études ont été prononcées (diminution de 0,83 % par rapport à 2018) à l'intention d'élèves voulant changer d'orientation scolaire ou intégrer/réintégrer le système scolaire luxembourgeois. Toutefois, une partie de ces certificats ont été émis à l'attention d'adultes qui, arrivant au pays, ont voulu savoir à quoi correspondait leur niveau d'études au Luxembourg et qui éventuellement voulaient profiter de l'offre d'apprentissage pour adultes.

268 demandes de reconnaissances ont été formellement refusées (augmentation de 7,63 % par rapport à 2018), dont 173 concernaient le secteur socio-éducatif.

En 2019, le nombre total de reconnaissances prononcées a augmenté de 11,22 % tandis que l'augmentation du nombre total des demandes est de 7,94 %. Les demandes de certificats de

reconnaissance d'équivalence et les mesures de compensation auxquelles les demandeurs ont été amenés à se soumettre ont rapporté une somme globale de 537.715 €.

B.8.5. Maison de l'orientation

B.8.5.1. Maison de l'orientation – un guichet unique

En 2019, la Maison de l'orientation a accueilli environ 17.000 visiteurs. Pour assurer un encore meilleur service auprès du citoyen, jeune ou adulte, et afin de pouvoir fonctionner comme un guichet unique, un nouveau concept de fonctionnement a été élaboré. Sa mise en œuvre est prévue dans le cadre du réaménagement de l'accueil dans de nouveaux locaux fin 2020.

B.8.5.2. Démarche concertée et cohérente

Forum orientation

Le Forum orientation s'est réuni le 23 octobre 2019. Il a constaté les avancées des priorités identifiées en avril 2018, à savoir le développement d'un nouveau guichet virtuel de la Maison de l'orientation, l'amélioration de l'accueil du public jeune et adulte et l'extension de l'offre pour les adultes. Les membres du Forum orientation se sont également penchés sur la qualification des coordinateurs des cellules d'orientation.

Démarches d'orientation et cellules d'orientation

Le Service de coordination de la Maison de l'orientation a entamé en 2019 un tour des lycées visant à approfondir les échanges avec les cellules d'orientation et permettant une analyse approfondie de 37 démarches d'orientation.

En mars, une révision intermédiaire du Cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle a été réalisée. Il s'agissait avant tout d'une mise en conformité de différentes terminologies et adresses.

En mai, la réunion annuelle des coordinateurs des cellules d'orientation des lycées a eu lieu au Luxembourg Science Center (LSC) à Differdange.

Les ateliers de découverte de professions et métiers développés en coopération avec la Chambre des métiers et la Maison de l'orientation s'inscrivent dans le processus d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes tout en promouvant leurs capacités et intérêts.

Activités transfrontalières et internationales

Le Service de coordination s'est engagé dans un projet Interreg-Grande Région dans le but de renforcer la coopération et les connaissances des professionnels dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle. Le projet SESAM'GR vise notamment l'élaboration d'un guide présentant les activités d'orientation réalisées par tranches d'âge dans l'enseignement secondaire, ainsi que des exemples de bonnes pratiques.

Une visite d'études organisée à la Cité des Métiers de Bruxelles a permis des échanges de bonnes pratiques dans une perspective d'amélioration des espaces et de l'organisation de l'accueil des citoyens à la Maison de l'orientation.

Des échanges ont eu lieu avec les services d'orientation de Belgique et de France dans le cadre de réunions et de journées de travail francophones et transfrontalières.

La Maison de l'orientation participe et contribue aux activités des réseaux européens *Euroguidance*, *Europass* et *Careersnet*.

B.8.5.3. Formation continue sur l'orientation scolaire et professionnelle

Le Service de coordination et l'IFEN élargissent l'offre des formations proposées aux membres des cellules d'orientation et aux agents de la Maison de l'orientation en fonction des besoins identifiés.

Par ailleurs, une formation *Berufsorientierungs-Koordination* à destination des coordinateurs des cellules d'orientation est en cours d'élaboration, en coopération étroite avec la *Pädagogische Hochschule Niederösterreich*. Elle sera proposée à tous les lycées dès la rentrée 2020-2021.

Pour les professionnels de l'orientation de la Maison de l'orientation, des formations internes ont été organisées, entre autres, pour renforcer et améliorer la coopération interne. Ces formations intègrent la dimension européenne incitant les agents à participer à des conférences et visites d'études internationales, en particulier via le réseau européen Euroguidance. Ainsi, des agents de la Maison de l'orientation ont pris part à des visites d'études à Dublin sur le thème de l'orientation dans un contexte multiculturel, en Suède et au Danemark sur l'orientation dans le cadre d'une région frontalière.

B.8.5.4. Communication et outils d'information communs

En décembre, le service de coordination a lancé un nouveau portail internet www.maison-orientation.public.lu. Ce guichet virtuel, réalisé avec le soutien informatique du CTIE, s'adresse à tout citoyen, indépendamment de son âge et permet un accès simple, rapide et convivial à de nombreuses informations sur les études, le monde du travail, le changement de parcours professionnel et toutes sortes de mesures d'aide et d'accompagnement. Il remplacera dès à présent le site anelo.lu qui visait uniquement les jeunes, mais conservera une partie des outils tels que *beruffer*, *e-portfolio*, et *entretien.anelo.lu*.

Le nombre d'abonnés à la page Facebook de la Maison de l'orientation est passé en 2019 de 720 à 1.320. Depuis octobre, la Maison de l'orientation diffuse également des vidéos descriptives des métiers sur sa chaîne YouTube.

Des supports (brochures, cartes postales, affiches) de présentation des prestations ont été renouvelés, voire créés et une nouvelle charte visuelle a été réalisée.

B.8.5.5. Événements

La Maison de l'orientation a participé activement aux manifestations nationales suivantes :

12.02 : Soirée information, Lycée Belval	12-13.09 : <i>Ausbildungsmesse Deine Zukunft jetzt!</i> Merzig, DE
20.02 : <i>Be Active</i> , Dudelange	26.09 : <i>Léierplazendag</i> , Edition Belval, Belval
25.04 : <i>Be Active</i> , Diekirch	08.10 : <i>Foire vun der Jugendarbecht</i> , Luxembourg
25.04 : <i>Fit fir den Aarbechtsmarkt</i> , LGK Esch-sur-Alzette	18.10 : <i>Europa begegnen, Europa erleben</i> , Otzenhausen, DE
27.04 : Journée de l'orientation, EPSA Ettelbruck	24.10 : <i>Praxis- und Kontaktdag</i> , Université du Luxembourg, Belval
16.05 : <i>Job & Léierplazendag</i> , Marnach	07-08.11 : Foire de l'Étudiant, Luxembourg
24.06 : Journée de l'orientation OLAI, Luxembourg	
05-06-07.07 : Foire agricole, Ettelbruck	

B.9. Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille

La loi modifiée du 16 décembre 2008 détermine toutes les mesures d'aides aux enfants et aux jeunes adultes en détresse et à leurs familles. En concertation étroite avec l'Office nationale de l'enfance, le Service de l'aide à l'enfance et à la famille est garant de l'application de la loi précitée.

Suite à une réorganisation interne du ministère en juillet 2019, la Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille regroupe, outre le Service de l'aide à l'enfance et à la famille, les services ministériels en charge de l'adoption et des droits de l'enfant ainsi que l'Office nationale de l'enfance, le Centre socio-éducatif de l'État et l'Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse (aitia).

B.9.1 Service de l'aide à l'enfance et à la famille

Les mesures d'aide sont en principe proposées soit par les administrations ministérielles soit par des partenaires prestataires conventionnés avec le ministère.

Prestataire conventionné	Activité
Solidarités Jeunes a.s.b.l.	Refuge Centre socio-thérapeutique
Jongenheem a.s.b.l.	Centre d'insertion socio-professionnelle
Fondation EPI	Centre d'insertion socio-professionnelle
Päerd's Atelier a.s.b.l.	Centre d'insertion socio-professionnelle
Wunnengshëllef a.s.b.l.	Logement pour jeunes adultes en détresse
Croix-Rouge luxembourgeoise	Intervention en situation de crise familiale Centre socio-thérapeutique Centre psychothérapeutique pour enfants
Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf	Familles SOS du village d'enfants Centre socio-thérapeutique
ARCUS	Centre socio-thérapeutique
Telos a.s.b.l.	Centre socio-thérapeutique
Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.	Service Dys-Positiv
Fondation Kannerschlass	Centre psychothérapeutique pour enfants

Le tableau ci-après reprend le nombre de jeunes accueillis dans différents types de structures. Les jeunes accueillis dans une structure d'accueil spécialisé de jour ou de jour et nuit ainsi qu'en accueil urgent n'apparaissent pas dans ce tableau.

Type d'accueil	2015	2016	2017	2018	2019
Accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit	485	489	489	483	404
Maisons d'Enfants de l'État	56	57	57	58	47
Centre socio-éducatif de l'État	129	124	124	122	149
Placement à l'étranger	133	80	86	88	86

Placement familial jour et nuit	501	482	500	526	511
Structure de logement en milieu ouvert (SLEMO)	185	197	257	296	318
TOTAL	1.489	1.429	1.513	1.573	1.515

Au cours de l'année 2019, le ministère a élaboré et soutenu deux projets pilotes. Il s'agit notamment du projet *Reconnect* (lutte contre le décrochage scolaire) du gestionnaire ARCUS et du projet YUA (centre d'accueil pour jeunes parents avec leurs bébés) de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

Au niveau international, le ministère a participé au projet de développement d'un espace transfrontalier de protection internationale de l'enfance, appelé EUR&QUA.

Afin de garantir le flux d'information et le pilotage entre partenaires, un comité de pilotage regroupant tous les acteurs du secteur a été installé en 2012. En 2019, ce comité s'est réuni six fois.

Parmi les aides financées par le ministère, se trouvent aussi les internats socio-familiaux. Depuis 1989, le gouvernement participe au financement des gestionnaires d'internats socio-familiaux privés (les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l., AGEDOC a.s.b.l., Anne a.s.b.l.). En 2019, la participation financière étatique s'est élevée à 14.924.015,00 € contre 13.230.584,02 € en 2018 (+12,8 %). 134,3 postes étaient conventionnés. Au secondaire, le nombre de places en régime internat était de 447 places et en régime semi-internat de 112 places. Au 1^{er} janvier 2019, 385 places (86,1 %) étaient occupées dans les internats socio-familiaux de l'enseignement secondaire. Les deux internats de l'enseignement fondamental comptent 76 places, dont 72 places occupées au 1^{er} janvier 2019 (94,7%).

Des rénovations et projets de construction d'internats ont été poursuivis. Les internats du LCD Mersch et du Fieldgen sont en cours de rénovation afin de les adapter aux normes actuelles de sécurité et de confort. Les travaux de mise en sécurité et de conformité à l'Institution St. Willibrord d'Echternach sont également en cours.

L'internat privé Ste Elisabeth de Troisvierges a ouvert ses portes pendant le weekend à différents enfants pour lesquels les responsables souhaitent mettre l'accent sur le travail familial. L'accueil se fait pendant certaines parties du weekend et permet aux parents de participer à des activités scolaires ou psychopédagogiques de leur enfant en vue du renforcement des tâches parentales.

B.9.2 Office national de l'enfance

L'Office national de l'enfance (ONE), créé par la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille, s'adresse à tout enfant et à tout jeune adulte jusqu'à 27 ans, présent sur le territoire du Luxembourg et rencontrant une situation de détresse psychosociale.

Suite à une évaluation des ressources et des difficultés de l'enfant et de sa famille, l'ONE met en place des mesures d'aide individuelles, soit ambulatoires soit institutionnelles ou en famille d'accueil.

B.9.2.1. Les objectifs de l'année 2019

L'ONE, en tant que dispositif d'intervention et de prévention, met l'accent sur la prise en charge précoce d'une situation de détresse psychosociale d'un enfant, en mobilisant la collaboration active de son entourage. L'objectif des mesures d'aide qu'il met en place est d'éviter, dans la mesure du possible, un signalement de la situation auprès des instances judiciaires. Dans cette visée, l'ONE s'est concentré, courant 2019, sur trois objectifs principaux : une meilleure visibilité, une grande proximité géographique, une amélioration continue de la qualité du service.

Une meilleure visibilité de l'ONE

Pour augmenter sa visibilité auprès du grand public, l'ONE a créé en 2019 une nouvelle brochure présentant ses mesures d'aide, rédigée en français, allemand, anglais et portugais. Dans cette même optique, l'ONE a désormais un nouveau site internet consultable sous www.officenationalenfance.lu en langue française, allemande, anglaise et luxembourgeoise.

En 2019, l'ONE a continué à organiser des formations pour les professionnels qui touchent de près ou de loin au secteur de l'aide à l'enfance et à la famille, notamment à l'attention des offices sociaux du pays et des professionnels *streetworkers*.

Une grande proximité géographique

Pour être au plus près des enfants et de leurs familles, l'ONE s'est décentralisée en 2017 en créant des guichets régionaux de l'aide à l'enfance et à la famille pour toute question touchant à la détresse des enfants et des jeunes.

L'objectif de ces guichets régionaux est également de promouvoir une meilleure coordination, dans une région déterminée, entre les différents intervenants de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse.

À côté des cinq guichets régionaux déjà opérationnels (Differdange, Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Grevenmacher, Ettelbruck), l'ONE en a mis en place deux nouveaux en 2019, à Wiltz et Dudelange.

Grace à cette optimisation de l'implantation régionale, les 30 Coordinateurs de projets (CPI) répartis sur les différents guichets peuvent développer davantage leur mission définie à l'article 6 de la loi relative à l'aide à l'enfance et à la famille, à savoir l'évaluation individuelle des ressources et des difficultés des enfants et des jeunes en détresse ainsi que l'organisation de réunions de concertation familiale et institutionnelle.

Le nombre de *clearing* sommaire des CPI, à savoir une première évaluation des besoins et des ressources d'un enfant en détresse permettant une orientation dans les meilleurs délais vers une mesure d'aide adaptée, a quasiment triplé entre 2018 et 2019. 344 *clearings* sommaires ont été accomplis en 2019 par les CPI ainsi que 582 interventions CPI sur le plus long terme.

Par ailleurs, 15 CPI assument la fonction de représentants permanents du MENJE auprès des Commissions d'inclusion (CI) pour encourager la coordination entre les intervenants de l'éducation et ceux de l'aide à l'enfance et à la famille.

Une amélioration continue de la qualité du service de l'ONE

Un accent a été mis en 2019 sur le travail d'évaluation en équipe multidisciplinaire ainsi que sur l'adaptation des formulaires de demandes d'aide proposés par l'ONE.

B.9.2.2. L'année 2019 en chiffres

Les mesures ambulatoires d'aide et de soutien répondent en grande partie à l'objectif de prévention développé en continu par l'ONE. Elles ont augmenté de 7.028 mesures en 2018 à 7.436 mesures en 2019.

Les mesures d'accueils institutionnels ou en famille d'accueil consolidées par année restent plutôt stables entre 2015 et 2019 avec quelques fluctuations d'une année à l'autre et une légère augmentation entre 2015 et 2019. En 2019, il y a eu 1.335 accueils jour et nuit standards et 412 accueils spécialisés.

			2015	2016	2017	2018	2019	
Mesures ambulatoires d'aide et de soutien		Aide socio-familiale en famille	139	151	133	146	131	
		Assistance psychologique, sociale ou éducative en famille	2278	2340	2380	2472	2534	
		Accueil en formule de logement encadré (SLEMO)	280	312	404	454	451	
		Consultation psychologique ou psychothérapeutique	1540	1703	1999	2313	2521	
		Soutien psychosocial par l'orthophonie / Consultation psychomotricité ou ergothérapeutique / Intervention orthopédagogique précoce	651	844	1267	1643	1799	
		Total	4888	5350	6183	7028	7436	
Mesures d'accueils institutionnels ou en famille d'accueil	Jour	Accueil en famille	56	37	27	25	13	
		Accueil socio-éducatif de jour en foyer orthopédagogique ou psychothérapeutique	60	54	115	102	120	
		Total	116	91	142	127	133	
	Jour / Nuit	Standard	Accueil de base	409	395	425	403	398
			Accueil d'enfants de moins de 3 ans	58	48	52	59	54
			Accueil en famille	546	549	579	587	599
			Accueil orthopédagogique	279	257	267	257	284
		Total	1292	1249	1323	1306	1335	
	Spécialisé	Accueil socio-éducatif en institution spécialisée à l'étranger	179	176	169	171	174	
		Accueil psychothérapeutique	66	89	88	103	108	
		Accueil urgent en situation de crise	150	130	147	135	130	
		Total	395	395	404	409	412	
	Total de mesures consolidées par année			6691	7085	8052	8870	9316

B.9.2.3. Centre national d'information et d'intervention en matière de maltraitance de mineur

Le projet d'un Centre national d'information et d'intervention en matière de maltraitance de mineur (CNIM) est en cours de développement.

Les missions du CNIM se concentreront sur la sensibilisation, la prévention, l'intervention et la thérapeutique, l'évaluation, la communication et le partage des informations ainsi que la collaboration intra- et interministérielle et d'autres partenaires non-étatiques.

Une politique cohérente et continue, favorisant la complémentarité des secteurs Protection de la jeunesse (PJ), Aide à l'enfance (AEF) et Santé est privilégiée (intensification de la collaboration interministérielle). Le travail en réseau entre instances est favorisé, dans l'optique d'une clinique intégrée (connaissances, savoir et savoir-faire partagés).

B.9.3. Centre socio-éducatif de l'État

B.9.3.1. Chiffres clés

149 mineurs se trouvaient en 2019 sous l'effet d'une mesure de placement dans les groupes de vie dans le milieu ouvert du Centre socio-éducatif de l'État (CSEE), regroupant les sites de Dreiborn et de Schrassig. 50 de ces mineurs étaient de sexe féminin. En 2019, 72 mineurs furent nouvellement confiés aux groupes de vie en milieu ouvert par les autorités judiciaires.

L'unité de sécurité accueille un total de 29 mineurs durant l'année 2019, dont 25 garçons et quatre filles. Il y eut 18 nouveaux placements dont deux concernaient des filles.

Les mineurs accueillis au centre proviennent majoritairement de leur foyer familial (45 %), d'un foyer ou centre d'accueil (17 %) ou d'un service psychiatrique (13 %). 20% concernent des mobilités internes, c'est-à-dire des transferts entre le milieu semi-ouvert et l'unité de sécurité. (Catégories restantes : centre pénitentiaire 1 % et étranger 6 %)

En ce qui concerne la destination en cas de congé prononcé par le Tribunal de la Jeunesse, les jeunes retournent en premier lieu dans leur foyer familial (75 %). 10 % des mineurs partent dans un centre d'accueil ou foyer, 13 % dans un projet de prise en charge à l'étranger. (Catégorie restante : service psychiatrique 2 %)

B.9.3.2. Groupes de vie ouvert

Le CSEE accueille les mineurs dans un contexte ouvert au sein de groupes de vie sur les sites de Dreiborn et de Schrassig. L'année 2019 connut une série de développements importants. Un groupe de vie pour garçons fut transféré du site de Dreiborn vers le site de Schrassig de manière à ce que pour la première fois, le site de Schrassig n'accueille plus seulement des filles, mais devienne mixte.

Les groupes de vie de Dreiborn purent être renforcés en personnel de manière à approcher les clés d'encadrement habituellement en vigueur dans le domaine de l'aide à l'enfance. Cela permit en retour de renforcer la mise en œuvre d'outils pédagogiques importants comme un système de renforcement positif, le travail individuel avec les jeunes, la structuration forte du quotidien des jeunes, la mise en œuvre de projets d'aide individualisés.

B.9.3.3. Unité de sécurité

L'année 2019 fut pour l'unité de sécurité une année de consolidation. Au niveau de l'organigramme, la mise en place de deux coordinateurs d'équipe pour l'équipe éducative et l'équipe des gardiens de sécurité, permit de renforcer les structures.

Comme l'année précédente, des projets et activités furent proposés aux pensionnaires de manière systématique en-dehors des semaines scolaires. Ces activités et projets concernaient des domaines aussi variés que les arts, la cuisine, les travaux manuels, le sport, l'interculturalité, les sciences naturelles.

B.9.3.4. Service psychosocial (SPS)

En 2019, le Service psychosocial a redéfini ses missions et prestations. Il se concentre davantage sur le soutien psychologique du jeune et l'accompagnement des parents et des familles. L'équipe a élaboré un concept pédagogique détaillant les objectifs du travail individuel et quotidien avec les personnes - ressources.

L'équipe a participé régulièrement à des formations continues internes afin de se familiariser avec des approches systémiques permettant d'accompagner les jeunes et leurs familles de manière plus ciblée. Le service psychosocial a accueilli deux nouveaux collaborateurs (une assistante sociale à mi-temps en milieu ouvert et un psychologue-psychothérapeute à temps plein au sein de l'unité de sécurité).

La majorité des collaborateurs du Service psychosocial s'est engagée à suivre une formation continue auprès d'un institut spécialisé à l'étranger afin d'approfondir ses compétences pratiques et thérapeutiques en vue de mieux gérer les défis rencontrés avec les jeunes et leurs familles.

Le service a encadré trois stagiaires.

B.9.3.5. Institut d'enseignement socio-éducatif

L'Institut d'enseignement socio-éducatif (IES) a accueilli 87 élèves en 2019.

L'offre scolaire a été restructurée selon un modèle en trois étapes permettant des réponses différenciées. Les services oxygène et *yard work*, permettant de prendre en charge les élèves les plus réticents à une scolarisation traditionnelle, ont été renforcés. Comme prévu au programme gouvernemental, une démarche devant permettre d'adapter le concept de prise en charge de l'IES dans son ensemble fut entreprise et sera clôturée en 2020. Un service de contact avec le monde scolaire a été créé en vue de mieux mener les projets de réinsertion de mineurs dans les lycées luxembourgeois.

B.9.3.6. Processus de développement organisationnel

Le processus de développement du CSEE fut continué, avec comme point d'orgue l'élaboration d'un concept pédagogique global. Faisant défaut jusqu'à présent, ce concept doit permettre de construire une action pédagogique cohérente à travers toutes les unités du centre. Le concept fut présenté et discuté avec toutes les équipes pédagogiques ; une formation continue fut développée et mise en œuvre fin 2019.

Le centre a formulé des pistes de développement pour une prise en charge modulaire et différenciée des mineurs. Cette prise en charge différenciée repose sur la mise en place d'un groupe d'accueil permettant une phase de diagnostic à l'issue de laquelle le mineur accueilli peut être orienté vers la prise en charge la mieux adaptée à sa situation. De premiers pas vers cette prise en charge différenciée ont été entrepris en 2019.

B.9.3.7. Commission de surveillance et de coordination

En 2019, la Commission de surveillance et de coordination (CSC), composée de trois membres désignés respectivement par les ministres ayant dans leurs attributions l'Enfance et la Jeunesse, l'Éducation nationale ainsi que la Justice, s'est réunie trois fois.

La commission supervise les activités socio-éducatives, de guidance, d'enseignement et de formation professionnelle, assure la coordination entre les unités, ainsi que les relations du centre avec les départements ministériels compétents, les organes de placement et les services de guidance et d'assistance et finalement donne son avis sur le projet pédagogique du centre.

Les thèmes majeurs traités lors des réunions de la CSC furent le développement qualitatif conceptuel et infrastructurel du CSEE et les projets de diversification, le développement organisationnel et des ressources humaines du CSEE et finalement la mise en réseau avec des partenaires nationaux et étrangers du domaine socio-pédagogique et thérapeutique.

B.9.3.8. Partenariats

Le CSEE a développé une série de partenariats et reçu et organisé des visites devant permettre de renforcer les collaborations.

En 2019, le Centre participa à la formation de stagiaires de la magistrature et du service central d'assistance sociale ainsi que de différents établissements de formation. Ainsi, des stagiaires du Lycée technique pour professions éducatives et sociales, de l'Université du Luxembourg et d'autres universités furent accueillis dans différentes unités du centre. Le centre accueille également des conférenciers internationaux venus au Luxembourg dans le cadre d'un cycle de conférences sur une justice des mineurs basée sur les droits de l'enfant. Une délégation de professionnels angolais fut accueillie pour une visite d'étude. Dans le cadre de *Bildung am Dialog*, le ministre de l'Éducation nationale de l'Enfance et de la Jeunesse a rencontré à la fois des mineurs et des professionnels du CSEE.

B.9.4. Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse

En 2019 fut votée la loi sur l'Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse. Le cadre législatif a ainsi été adapté au développement de l'institution durant les dernières années. Avec la nouvelle loi, l'institution s'est également donnée une nouvelle visibilité avec un nouveau logo et un nouveau nom d'usage, *aitia*. Avec les quatre départements mentionnés ci-dessous, l'institution peut mettre en place, selon quatre axes différents, des réponses différenciées aux besoins rencontrés par les enfants et jeunes accueillis, et par leurs familles.

B.9.4.1. Département Hébergement

Le département Hébergement regroupe sept foyers d'accueil, un service de logement en milieu ouvert et un service psychosocial. La majorité des enfants, adolescents et jeunes adultes pris en charge, âgés de deux à 26 ans, ont vécu des expériences traumatisantes qui nécessitent une prise en charge adaptée à leurs besoins. L'accent fut mis en 2019 sur la stabilisation des équipes éducatives qui ont dû faire face à des changements importants de personnel. Ceci explique que seulement 47 des 55 places disponibles dans les foyers d'accueil étaient occupées au 1^{er} octobre 2019. Cinq nouveaux accueils ont cependant eu lieu entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2019.

Effectifs selon le type de prise en charge	01.10.19	01.10.18	01.10.17	01.10.16
1. Total hébergement en centre d'accueil	65	79	69	71
Centre d'accueil classique (CAC) et				
Centre d'accueil spécialisé (CAS)	47	58	57	57
Structures de logement en milieu ouvert (SLEMO)	18	21	12	14
2. Total accompagnement en milieu ouvert	16	10	23	13
Enfants/adolescents et leurs familles	12	8	10	8
Jeunes adultes	4	2	13	5
TOTAL	81	89	82	84

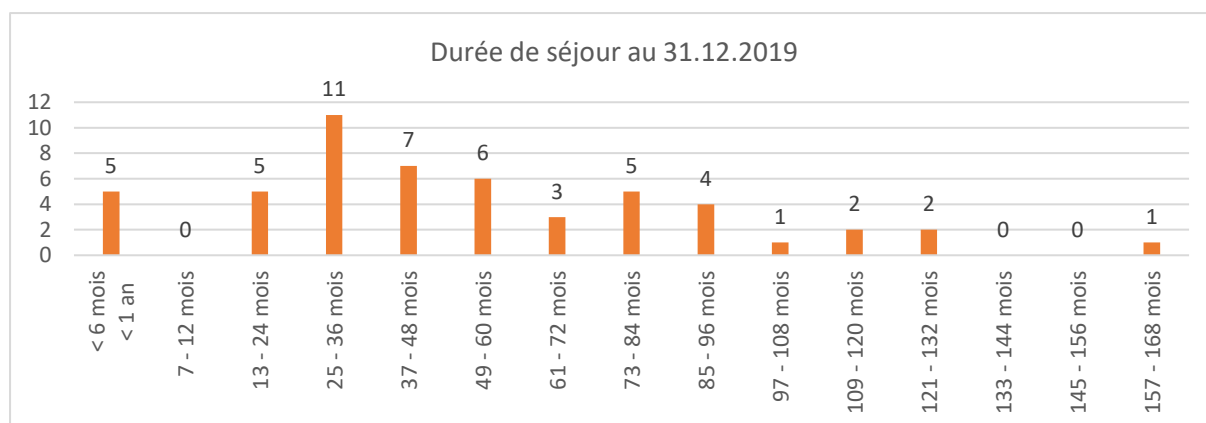
Le pourcentage de placements judiciaires reste très élevé avec 89,36 % (42 enfants) par rapport à 10,64 % (cinq enfants) d'accueils volontaires (dont une mineure réfugiée non accompagnée et deux jeunes adultes vivant dans le groupe des jeunes).

Entre octobre 2018 et octobre 2019, une fratrie de deux garçons de moins de 18 ans ont pu réintégrer leur famille, quatre adolescents sont partis vivre dans d'autres institutions et huit jeunes adultes ont quitté l'institution pour vivre en autonomie. Cinq changements internes ont eu lieu ; deux entre les foyers d'accueil et trois des foyers d'accueil vers les structures SLEMO.

L'âge des pensionnaires majeurs et mineurs dans les foyers classiques et spécialisés ainsi que dans les logements encadrés, se répartit comme suit :

Classe d'âge	2-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18 ans +	Total
Garçons	1	13	7	9	30
Filles	1	7	17	10	35
Total	2	20	24	19	65

Le tableau suivant montre la durée de séjour des enfants accueillis dans les foyers d'accueil au 31.12.2019 :



B.9.4.2. Département Prévention

Le Service Treff-Punkt offre une structure où des enfants peuvent rencontrer leurs parents quand l'exercice du droit de visite est interdit, bloqué ou rendu difficile, alors que les enfants vivent en institution, en famille d'accueil ou auprès d'un des parents séparés ou divorcés.

Le Service Treff-Punkt a diversifié ses offres d'encadrement des visites et peut proposer désormais, à côté de l'encadrement ordinaire des visites, des encadrements intensif et social.

L'offre d'un encadrement intensif des visites s'adresse aux enfants dont le parent visiteur présente une fragilité de santé mentale et dont le comportement relationnel nécessite une prise en charge spécifique. L'encadrement social est une offre complémentaire d'un soutien à l'extérieur ou au domicile et d'un accompagnement social.

	2019	2018	2017	2016	2015
Service Treff-Punkt					
Dossiers traités	266	231	173	213	191
Enfants accompagnés	348	418	227	187	188
Visites programmées	4.984	3.274	2.790	3.051	2.684
Service Treff-Punkt Prison					
Dossiers traités	23	20	19	23	28
Enfants accompagnés	32	28	31	26	45
Visites programmées	99	65	84	81	46
Total ST-P et ST-PP					
Dossiers traités	289	400	192	236	219
Enfants accompagnés		446	258	213	233
Visites programmées	5.083	3.339	2.874	3.132	2.730

Évolution des demandes et des programmations de visites

Le renforcement de l'équipe d'accompagnateurs a permis de donner une plus grande stabilité et continuité dans l'organisation des visites. L'équipe d'accompagnateurs est complétée par 18 personnes *freelance*.

La collaboration du Service Treff-Punkt Prison avec la direction et avec le personnel du centre pénitentiaire permet à des enfants de pouvoir rester en contact avec leurs parents détenus. Ces visites étaient programmées deux fois par mois.

Le projet *Mam Pätzi op Visite* a permis d'organiser et optimiser des visites entre des bébés et jeunes enfants âgés de six mois à six ans et leur parent incarcéré.

B.9.4.3. Département Thérapeutique

Le département Thérapeutique regroupe le Centre psychothérapeutique pour enfants Andalê à Dudelange et prochainement un centre psychothérapeutique à Wahlhausen, dont le concept et la planification ont démarré en 2019.

Le Centre psychothérapeutique Andalê (CTÂ) accueille des enfants en âge de l'école fondamentale qui présentent une souffrance psychique se manifestant le plus souvent par des troubles du lien, du comportement et de l'apprentissage.

La prise en charge au CTÂ comprend un accompagnement et un soutien à chaque enfant dans une recherche de solutions qui lui sont singulières.

Depuis 2019 l'offre du CTÂ regroupe un Service de consultation (SeCo) et un Centre de jour (CJ).

Effectifs selon le type de prise en charge	01.10.19	01.10.18	01.10.17	01.10.16
1. Nouvelles demandes	36	42	26	23
2. Demandes ayant abouti à une prise en charge SeCo et CJ	21	18		
3. Poursuite prise en charge de 2018	6			
4. Prise en charge au Centre de jour	4	4	10 ⁴	9
TOTAL	27	18	10	9

B.9.4.4. Département Centre de ressources

Le département Centre de ressources a développé son offre de services grâce à l'engagement de collaborateurs supplémentaires. Le département se compose désormais :

- des services socio-éducatifs ambulatoires qui proposent des visites accompagnées et des mesures d'encadrement individuel : en 2019, 45 enfants du département Hébergement ont profité de cette offre ;
- des ateliers socio-éducatifs qui proposent des activités diverses en groupe ou en individuel aux enfants hébergés dans les foyers d'accueil de aitia ;
- du service inclusion scolaire qui assure la collaboration entre l'école fondamentale et les foyers d'accueil pour traiter ensemble les difficultés que rencontrent un nombre grandissant d'enfants des foyers d'accueil ;
- du service formation ;
- du service accompagnement pédagogique du personnel.

B.9.5. Service de l'adoption

B.9.5.1. Autorité de tutelle des services d'adoption agréés

Le Luxembourg s'est engagé par la signature de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale à respecter un certain nombre de principes. En application de la loi du 14 avril 2002 ayant approuvé la Convention de La Haye précitée, il revient au ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse d'exercer les fonctions dévolues à l'Autorité centrale et notamment celle de satisfaire aux obligations qui sont imposées par la Convention aux pays signataires.

Le ministère a délégué une partie de ses tâches à des organismes d'adoption agréés. Trois organismes étaient agréés et conventionnés par l'État en 2019 : l'Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance a.s.b.l. (AIAE) (pays partenaires : Vietnam, Corée du Sud et Inde), Naledi a.s.b.l. (pays partenaire : Afrique du Sud) et le Service d'adoption de la Croix-Rouge luxembourgeoise (pays partenaires : Bulgarie, Burkina

⁴ Avant l'ouverture du SeCo en 2018 il s'agissait d'une prise en charge intensive ou spécifique au CJ.

Faso, Portugal, Slovaquie et autres). La Croix-Rouge luxembourgeoise est également en charge de l'encadrement des adoptions nationales.

Les organismes agréés encadrent et évaluent les candidats adoptants ; ils réalisent également les rapports post-adoptifs sur les adoptions finalisées à envoyer dans le pays d'origine des enfants. En 2019, l'Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance a suivi en post-adoption 19 familles, Naledi 39 familles, la Croix-Rouge 11 familles.

Des réunions de concertation sont régulièrement organisées entre le ministère et les organismes d'adoption agréés.

Le ministère a mis en place un certain nombre de mécanismes devant permettre le respect des principes mis en place par la Convention de La Haye.

Ainsi, tout candidat à l'adoption internationale doit passer par une phase de préparation à l'adoption pour être informé en détail sur la procédure d'adoption ainsi que sur les enjeux juridiques, psychologiques et sociaux d'une adoption. Le cycle de préparation à l'adoption comprend deux séances d'information générale sur l'adoption et trois séances de sensibilisation à l'adoption. Le secteur de l'adoption internationale est en continuelle évolution et le contenu des séances est régulièrement mis à jour.

Un autre service, conventionné par le ministère, est également étroitement lié à la préparation, à l'encadrement et au soutien des candidats adoptants à savoir la Maison de l'Adoption, gérée par la Croix-Rouge luxembourgeoise. La Maison de l'Adoption n'intervient pas directement dans les adoptions mais propose un accompagnement avant et après l'adoption et, selon les besoins, un coaching parental ou un soutien psychologique des adoptés, des parents biologiques, des adoptants ou de toute personne concernée par une adoption. Les intervenants de la Maison de l'Adoption peuvent ainsi également être sollicités par tout professionnel en questionnement sur un problème lié à une adoption.

B.9.5.2. Au niveau national

En 2019, le ministère a organisé six sessions de préparation à l'adoption, quatre séances en langue française et deux en langue luxembourgeoise. Vu le nombre élevé de participants anglophones lors de la première séance d'information en octobre, la deuxième a été dédoublée par une séance en langue anglaise. La participation aux séances d'information a baissé par rapport à 2018. Ainsi, 55 couples et sept célibataires ont participé à la première phase de la procédure d'adoption contre 85 l'année précédente. Sur ces candidats, seuls 41 personnes (17 couples et sept célibataires) ont continué la procédure et ont participé aux trois séances de sensibilisation à l'adoption organisées par la Maison de l'Adoption. 20 couples et un célibataire ont participé à des séances de sensibilisation spécifiques (adoption enfant grand, adoption fratrie, adoption enfant à besoins spécifiques, adoption intrafamiliale). Neuf couples et deux célibataires ont participé à des séances de sensibilisation spécifiques 2^e adoption.

Au final, le ministère a émis 25 certificats de participation au cycle de préparation à l'adoption qui donnent la possibilité aux candidats de s'inscrire auprès d'un des trois organismes d'adoption agréés pour continuer la procédure par l'évaluation de leurs capacités parentales.

La Maison de l'Adoption est responsable pour l'organisation de séances de préparation à la rencontre auxquelles les adoptants doivent participer avant leur déplacement dans le pays d'origine de leur enfant. Sept séances ont été organisées en 2019.

En 2019, Naledi a évalué huit couples qui ont exprimé leur désir d'adopter un enfant en provenance d'Afrique du Sud. L'Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance a évalué positivement dix couples. La Croix-Rouge luxembourgeoise a terminé l'évaluation de sept couples/célibataires.

En 2019, 15 enfants dont dix garçons et cinq filles ont intégré leur nouvelle famille. Ce nombre est en légère baisse par rapport à l'année précédente (19) dû notamment au fait que la procédure légale

après l'acceptation de l'apparement par les parents est assez longue et que tous les enfants pour lesquels des parents ont pu être trouvés en 2019 au Luxembourg n'ont pas encore pu rejoindre leurs parents. Ainsi le temps estimé pour l'arrivée de l'enfant au Luxembourg après l'acceptation de son apparement peut s'échelonner entre quatre et 16 mois en fonction du pays d'origine des enfants.

L'adoption internationale est en pleine évolution et on constate une nette diminution du nombre des enfants en besoin d'une adoption internationale liée notamment à la volonté des pays d'origine signataires de la Convention de La Haye de trouver des solutions nationales pour les enfants en besoin d'aide. Tous les enfants arrivés en 2019 étaient âgés entre un et quatre ans à leur arrivée au Luxembourg. Quatre enfants étaient dits à besoins spécifiques.

État d'origine		Nombre de demandes d'adoption ²		Nombre d'évaluations finalisées ³		Nombre de dossiers de candidature envoyés au pays d'origine		Nombre d'enfants arrivés au Grand-Duché de Luxembourg ⁴		Nombre d'adoptions finalisées ⁵	
Pays CLH*	Pays ≠ CLH*	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Afrique du Sud		17	5	6	8	7	5	6	4	5	5
Bulgarie		3	4	1	2		2		2		2
Burkina Faso		4	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Corée du Sud	3	3	4	3	4	4	5	3	4	5
Inde		1	3		2		1	1	1		1
Luxembourg ¹		5	7	2	3	0	0	1	4	5	4
Portugal				1		1		1			1
Slovaquie		3		3	1						
Roumanie				1							
Vietnam		6	6	2	5	1	4	4		2	3
Total international CLH:		34	19	15	19	10	13	13	8	8	13
Total international ≠ CLH :		3	3	4	3	4	4	5	3	4	5
Total international (CLH + ≠ CLH) :		37	22	19	22	14	17	18	11	12	18
Total national :		5	7	2	3	0	0	1	4	5	4
TOTAL :		42	29	21	25	14	17	19	15	17	22

* Pays CLH = pays signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 / Pays ≠ CLH = pays non-signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993

Note¹ : les enfants confiés en adoption au Luxembourg sont principalement des enfants (nouveau-nés) nés par accouchement anonyme ; parfois des enfants dont les parents d'origine ont donné leur consentement à l'adoption devant le Juge des Tutelles ou un notaire ; occasionnellement des enfants déclarés abandonnés par le Tribunal d'arrondissement.

Note² : le nombre de candidats qui ont terminé leur préparation (certificat de participation au cycle de préparation à l'adoption) et qui font une demande écrite auprès d'un service d'adoption agréé pour s'inscrire. Le service d'adoption donne une suite administrative à cette demande.

Note³ : le nombre de candidats adoptants dont l'évaluation est terminée (avis positif et négatif).

Note⁴ : en adoption internationale : enfants qui touchent physiquement le sol luxembourgeois ; en adoption nationale : enfants qui sont accueillis dans leur famille adoptive.

Note⁵ : le nombre d'adoptions finalisées dans l'État d'origine et dans l'État d'accueil, c.-à-d. transcription du dispositif du jugement ou de l'arrêt prononçant l'adoption sur les registres de l'État civil de la Ville de Luxembourg voire du lieu de naissance de l'enfant (pour les enfants nés par accouchement anonyme).

B.9.6 Service des droits de l'enfant

Coordination interministérielle de la politique gouvernementale en matière de droits de l'enfant

Le service a participé aux travaux interministériels suivants :

- Comité interministériel des droits de l'homme coordonné par le ministère des Affaires étrangères
- Comité interministériel de lutte contre la traite des êtres humains
- Comité interministériel LGBTI
- Avis émis pour le ministère du Travail et de l'Emploi sur des demandes d'autorisation de travail pour mineurs dans le cadre de productions audio-visuelles
- Contacts avec le ministère des Sports en vue d'informer les dirigeants sportifs de leur responsabilité en matière de lutte contre les abus sexuels

Coopération avec les organismes publics et privés actifs en matière de droits de l'enfant

Dans le cadre de la convention signée en 2017 entre l'État et l'association ECPAT en vue de la promotion et sensibilisation des enfants, des professionnels et du grand public aux risques d'abus sexuel d'enfants, les activités suivantes ont été organisées :

- une journée de sensibilisation aux droits de l'enfant à destination des familles au Parc Merveilleux de Bettembourg ;
- une journée d'étude à destination des professionnels de l'enfance et de la jeunesse abordant la thématique de l'abus sexuel dans le cadre institutionnel et professionnel intitulée *Éléments d'une culture d'entreprise protégeant les enfants contre les abus sexuels dans le cadre professionnel*.

Dans le cadre de la convention nouvellement conclue en 2018 avec le Comité luxembourgeois pour l'UNICEF en vue de la promotion et sensibilisation des enfants, des professionnels et du grand public aux droits de l'enfant en général, une conférence à destination du grand public *STOP aux punitions corporelles, il existe d'autres solutions* a été organisée.

Le service s'est réuni régulièrement avec l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand (ORK).

Au niveau législatif, l'avant-projet de loi portant création d'un défenseur des droits de l'enfant, préparé par le service, déposé à la Chambre des Députés le 25 janvier 2018, a donné lieu à une série

de réunions ainsi qu'à la formulation d'amendements. Ce projet crée un organisme indépendant, rattaché à la Chambre dont l'indépendance, les moyens d'action et les ressources personnelles et financières ont été fortement augmentés par rapport à l'ORK actuel.

Campagne de sensibilisation aux abus sur mineur

Faisant suite à la diffusion à large échelle entamée en 2018 des procédures à suivre par les professionnels de l'enfance et de la jeunesse en cas de détection de signes de maltraitance de mineurs par des adultes, le service a participé activement à la formation des professionnels de l'Éducation nationale à l'IFEN. Les employés et fonctionnaires stagiaires de l'État suivent ainsi actuellement de façon obligatoire un cours général en matière de droits de l'enfant et un cours spécifique sur ces lignes directrices.

Campagnes de sensibilisation aux alternatives à la punition corporelle

Lancement de la campagne *STOP aux punitions corporelles, il existe d'autres solutions* :

- conférence sur les effets à moyen et à long terme des mesures éducatives violentes des parents sur les enfants et discussion sur les méthodes alternatives à la punition corporelle s'inscrivant dans une approche de parentalité positive ;
- réalisation et diffusion d'une affiche sur la mise en garde de la punition corporelle ;
- lancement de la production d'un visuel générique sur la punition corporelle.

Calendrier des manifestations 30 ans CIDE

Dans le cadre de la célébration des 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant, le service a assuré, par la distribution à grande échelle d'une affiche commune, l'information sur les événements organisés par les différents acteurs nationaux.

Au plan international

Le Service des droits de l'enfant a participé aux journées réservées aux droits de l'enfant du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, aux réunions du groupe informel des coordonnateurs nationaux des droits de l'enfant et aux réunions des groupes d'experts en migration organisées par la Commission européenne.

Au niveau de sa participation active aux travaux du Conseil de l'Europe, le service a suivi les réunions du Comité des parties de la Convention contre l'abus et l'exploitation sexuelles, dite Convention de Lanzarote, et du Comité ad hoc sur les Droits de l'Enfant.

Le service a également suivi les réunions européennes sur la lutte contre la punition corporelle et la conférence internationale sur l'abus d'enfants.

Recherches de personnes en application de l'article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant.

En 2019, le service a participé à la conférence internationale sur les recherches des origines entamées à la demande de personnes ayant fait l'objet d'une adoption internationale.

B.10. Direction générale de l'enseignement musical

Fin 2018, l'enseignement musical est passé de la tutelle du ministère de la Culture à celle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

B.10.1. Législation

La loi modifiée du 28 avril 1998 portant a) harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal ; [...] prévoit à l'article 4, alinéa 2 un règlement grand-ducal déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et de la nomenclature des diplômes ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et de niveaux d'enseignement et prévoit à l'article 6, alinéa 3 un règlement grand-ducal fixant les modalités d'organisation, le programme d'études ainsi que le financement de l'enseignement pour adultes. Or, force est de constater que ces règlements grand-ducaux avaient omis d'être pris depuis l'entrée en vigueur de la loi précitée. C'est chose faite avec le règlement grand-ducal du 12 septembre 2019. Celui-ci résulte d'une consultation intensive de janvier à juillet entre le ministre et les acteurs de l'enseignement musical au sein de la commission nationale des programmes de l'enseignement musical.

Un groupe de réflexion du ministère réunissant tous les acteurs concernés de l'enseignement musical, à savoir les ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL) et les établissements d'enseignement musical, a été mis en place en vue de la révision de la loi modifiée de 1998 sur l'enseignement musical. Trois réunions ont eu lieu entre novembre et décembre, d'autres suivront en 2020. Dans la perspective de cette révision, le ministre a rencontré à de nombreuses reprises les différents acteurs.

B.10.2. Commission nationale des programmes de l'enseignement musical et groupes de travail

Les 23 réunions de la commission nationale ont porté sur l'élaboration du règlement grand-ducal du 12 septembre 2019, des prises de position sur les questions quotidiennes concernant les horaires et programmes et l'accompagnement de la mise en œuvre des dispositifs d'exécution de la loi de 1998.

Une majorité des programmes d'études étant en vigueur, la tâche des 45 groupes de travail est concentrée sur les mises à jour nécessaires et sur les branches bénéficiant d'une autorisation ministérielle pour deux années scolaires, telle que prévue par le règlement grand-ducal du 12 septembre 2019.

B.10.3. Commission interministérielle

Plusieurs réunions ont eu lieu au ministère de l'Intérieur pour discuter des problèmes administratifs et financiers en exécution des règlements concernant l'organisation scolaire, les conventions, le classement du personnel, le droit du travail, le financement etc.

B.10.4. Commission consultative

Quatre réunions ont eu lieu en vue d'émettre des avis de classement à l'attention des communes et syndicats de communes concernant la reconnaissance des diplômes du domaine musical.

B.10.5. Surveillance de l'enseignement musical

Ce travail comprend :

- le contrôle des organisations scolaires et des conventions du point de vue pédagogique ;

- le contrôle du calcul des participations financières de la part de l'État et du Fonds de dotation globale des communes ;
- des visites dans tous les conservatoires et écoles de musique du pays ;
- de nombreuses réunions d'informations avec directions et enseignants ;
- la participation à de nombreux jurys pour évaluer les critères de jugement et le développement de l'harmonisation de l'enseignement.

B.10.6. Galas des lauréats

Les galas des lauréats destinés aux meilleurs élèves de la division supérieure des conservatoires luxembourgeois ont lieu annuellement avec l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg (OPL) et la Musique militaire grand-ducale. Celui avec l'OPL a eu lieu en avril à Esch-sur-Alzette. Pour des raisons d'organisation, le gala avec la Musique militaire grand-ducale prévu en automne 2018 a été reporté à février 2019 à Luxembourg. Celui de l'année 2019 a eu lieu en novembre à Dudelange.

B.10.7. Stages de formation orchestre

Les stagiaires admis à l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg et à la Musique militaire grand-ducale ont droit à une formation pratique de trois mois au sein de l'orchestre, à raison d'une semaine par mois. Une prolongation unique de trois mois peut être accordée sur base d'un rapport de stage favorable.

Pour l'audition-concours à l'OPL, 11 élèves issus des conservatoires luxembourgeois se sont présentés et quatre ont été retenus.

Pour l'audition-concours à la Musique militaire grand-ducale, deux élèves issus des conservatoires luxembourgeois se sont présentés et ont été retenus.

B.10.8. Subventions au minerval

Suite à l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 14 décembre 2016 fixant les conditions et modalités de l'allocation d'une aide à l'enseignement musical, 1.285 demandes ont été introduites, dont 1.022 ont été approuvées, 100 ont été refusées au vu des critères en place, et 21 sont restées incomplètes malgré les demandes de renseignements supplémentaires. Un montant total de 183.334,60 € a été versé aux demandeurs de l'aide étatique.

B.10.9. Formation continue des enseignants

Trois formations continues ont été organisées par le ministère. Au total 57 enseignants y ont pris part. Le ministère a également participé au financement d'une formation continue dans le domaine de la coordination corporelle et du ballet, organisée par un organisme indépendant dix enseignants y ont participé. D'autre part, des formations continues de 53 enseignants ont été agréées comme formation continue en référence au règlement grand-ducal en question.

B.10.10. Collaborations entre écoles fondamentales et écoles de musique

À la demande conjointe d'écoles fondamentales et d'écoles de musique, un modèle de projet-pilote de collaboration a été élaboré avec la Direction générale de l'enseignement fondamental : il permet l'intervention d'un enseignant d'une école de musique dans une classe de l'école fondamentale pour assurer le cours d'éducation musicale tel que prévu par le plan d'études de l'enseignement fondamental, en présence du titulaire de classe. Des conventions réglant le détail de ces collaborations ont été signées avec quatre communes. 26 classes des cycles 1 et 2 de l'enseignement fondamental sont actuellement concernées.

B.11. Service national de la jeunesse

B.11.1. Programmes éducatifs spécifiques dans les centres de jeunesse spécialisés

Les équipes spécialisées basées dans les trois centres Marienthal, Hollenfels et Lultzhausen offrent des programmes pour Services d'éducation et d'accueil (SEA), Maisons de jeunes (MJ), organisations de jeunesse (OJ), groupes scolaires de l'enseignement fondamental (EF) et de l'enseignement secondaire (ES). Elles organisent également des formations pour le personnel éducatif de ces structures et pour des animateurs spécialisés.

Les centres de Hollenfels et Marienthal accueillent également des groupes externes qui y organisent leurs propres programmes.

B.11.1.1. Hollenfels – éducation au développement durable (EDD)

Le Centre SNJ Hollenfels offre des activités dans le domaine de l'éducation au développement durable. Ces activités se déroulent en majeure partie au centre Hollenfels (6.662 participants), alors que l'équipe encadre également des activités à la ferme pédagogique du Marienthal (1.556 participants).

Le centre a proposé dix formations continues (en collaboration partielle avec l'IFEN) pour enseignants de l'école fondamentale et de l'enseignement secondaire (145 participants), 23 formations pour personnel de maisons relais (395 participants) et dix workshops/formations pour multiplicateurs (187 participants). En tout 727 personnes ont participé aux 43 activités de formation (280 heures de formations au total).

Dans le cadre de l'engagement du centre dans le réseau Benelux, le centre a contribué à l'organisation de la conférence du Benelux, du 20 au 22 novembre 2020 (107 participants).

Le centre a contribué à l'offre du réseau de formation *Bauernhofpädagogik in der Großregion* et est engagé dans le réseau de l'EDD de la Grande Région et du Benelux. Hollenfels coopère en outre avec le centre de jeunesse écologique de *Sremski Karlovci* en Serbie.

En 2019, le nombre de nuitées au Centre Hollenfels s'est élevé à 4.135 sous contrat de réservation SNJ. Le nombre de visiteurs uniques au total (avec ou sans nuitée) s'est élevé à 6.952 en 2019.

B.11.1.2. Lultzhausen – sports nautiques et de plein air

Des stages d'initiation ont été proposés dans les disciplines canoë, geocaching, kayak, stand up paddling, voile, VTT, course d'orientation, radeau et escalade.

32 élèves de classes de 7^e à projet du Lycée du Nord ont utilisé la base nautique pendant l'année scolaire 2018-2019 à raison de trois jours par semaine.

À ces activités régulières s'ajoutent : la coordination de la Nuit du Sport au niveau national (31 communes mobilisées et 8.926 participants au total) et à la base nautique (83 participants); les stages de voile avec le Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg (68 participants); la régate *Sailing schools* en partenariat avec GLCR (127 participants); les activités *Natur & Sport erliewen* en coopération avec l'Administration de la nature et des forêts (en tout quatre stages avec 61 participants); les *Sportswochen* de la Ville de Luxembourg (40 participants) ainsi que l'organisation de la *Freestyle Tour* sur trois lieux au Grand-Duché, la Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette, la Däichhal à Ettelbruck et la Coque avec en tout 1.272 participants.

Des formations pour animateurs spécialisés ont été réalisées en partielle collaboration avec l'ENEPS dans les disciplines de sports nautiques, escalade en salle, voile et sports freestyle (56 participants).

Malgré le problème des algues bleues dans le lac de la Haute-Sûre pendant l'été, le centre a accueilli un total de 5.475 participants uniques (dont 150 participations de classes scolaires, 29 groupes SEA, 82 participations de groupes de jeunes).

B.11.1.3. Marienthal – éducation aux médias, bien-être des jeunes

Le centre a proposé des stages permettant de réaliser ses propres créations audiovisuelles. D'autres stages permettent de développer une approche critique des médias.

L'équipe éducative Éducation aux médias a soutenu 83 jeunes dans leurs démarches de tournage et montage dans le cadre de coachings et workshops (96 heures).

En tout 103 films sont issus des activités organisées par l'équipe du centre, parmi lesquels cinq films ont été sélectionnés pour des festivals de films internationaux. Deux de ces cinq films ont gagné un prix.

Neuf films ont été réalisés sur demande dans le cadre de différents partenariats. Un total de 90 prêts de matériel audiovisuel a été atteint en 2019.

De plus, le centre a coorganisé le concours *Créajeune* dans la Grande Région (trois séances au Luxembourg, Sarrebruck et Metz et 760 spectateurs). Dans ce contexte, quatre jurys jeunes ont été encadrés lors de la sélection des gagnants parmi 143 films introduits. Dans le cadre du concours *Créajeune* une *Masterclass*, a été organisée à la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg (50 participants).

Le concours *Crème Fraîche*, organisé dans le cadre du Luxembourg City Film Festival, comprend deux volets, les *60 second clips* (31 clips reçus en 2019) et *scénario* (cinq projets en 2018). Les travaux ont été projetés devant 450 spectateurs au Kinopolis, Kirchberg. Le scénario gagnant du concours *Mauvais Jeux* a été réalisé lors d'un tournage en partenariat avec le Centre national de l'audiovisuel (CNA) et par une équipe composée de 40 personnes au total, dont 28 jeunes âgées entre 17 et 28 ans.

Le film *Lux Vanity*, gagnant du concours *Crème Fraîche* en 2018 et produit par le Service national de la jeunesse et le CNA a été montré lors de la soirée des court-métrages dans le cadre du Luxembourg City Film Festival au Kinopolis.

Sous la dénomination commune bien-être des jeunes, le centre Marienthal propose différents stages : « Je me sens bien dans mon corps », « Je me sens bien dans le groupe », « Je me sens bien dans la société ». Sur le premier thème, un projet a été lancé en 2019 avec l'École de Commerce et de Gestion.

En 2019, les participations à l'activité *De kulturelle Rucksak*, qui aborde les sujets de l'identité, la culture, la diversité et le respect mutuel, ont augmenté et se sont élevées à 342 jeunes.

Avec comme objectif de promouvoir l'accueil de volontaires européens dans les centres du SNJ, une visite d'études a réuni des représentants de 18 centres de jeunesse venant de 12 pays différents (25 participants).

Les deux équipes éducatives ont organisé des formations pour animateurs spécialisés dans les différents domaines d'activités. En tout jeunes 37 animateurs ont reçu une formation de base au Centre Marienthal en 2019 lors de 149 heures de formations.

Les différentes activités pour jeunes du centre comptent un total de 9.400 participations (5.788 participants uniques).

Au total 2.048 personnes se sont rendues au Marienthal pour des formations, conférences, journées de réflexions ou réunions de service organisées par leurs propres soins.

1.967 jeunes ont participé à des camps ou colonies organisés par des organisations de jeunesse ou services pour jeunes.

Le centre Marienthal a compté un total de 5.472 nuitées et 10.203 visiteurs uniques (avec ou sans nuitée) pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Stages – participants	SEA	MJ / OJ	EF	ES	Total
Éducation au développement durable					
• Hollenfels	33, 482	6, 85	89,1753	196, 2.786	324, 5106
• Ferme pédagogique – Marienthal	28, 492	/	31, 547	25, 517	84, 1.556
Sports nautiques et de plein air					
• Stages à la base nautique	29,406	82, 1474	37, 797	113, 2.798	261, 5.475 ¹
• Freestyle Tour (hors enceinte)	/	3, 42	/	/, 1230	/, 1.272
• Nuit du Sport (Base nautique)	/	/	/	/	/, 83
• Nuit du Sport (national)	/	/	/	/	/, 8926
Éducation aux médias					
• Créer avec les medias	/	4, 81	17, 442 ²	17, 265	38, 807
• Approche critique des medias	/	3, 19	3, 41	4, 78	10, 138
Bien-être					
• <i>Ech fille mech wuel a mengem Kierper</i>	/	/	/	7, 105	7, 105 ²
• <i>Ech fille mech wuel am Grupp</i>	3, 44	102, 1.085	19, 383	292, 5791	416, 7303
• <i>Ech fille mech wuel an der Gesellschaft hors enceinte</i>	1, 12	5, 76	/	17, 472	23, 560
		2, 28	/	/	2, 28
Total		1.165 groupes (en enceinte)			
		21.059 participants (en enceinte)			

¹Annulations de 8 groupes (145 jeunes) dû aux algues bleues dans le lac de la Haute-Sûre. Des activités alternatives ont pu être trouvées pour les autres groupes concernés.

²Activités durant 1 à 3 jours

Formations pour encadrants	SEA	MJ / OJ	EF / ES	Freelance	Total heures
Education au développement durable					
• Formation continue MR	23, 145			/	109
• Formation continue (EF/ES -IFEN)		10, 145		/	60
• Multiplicateurs		10, 187		/	115
• Spécialisation		/		4, 20	24
• Conférences		1, 107		/	24
Sports nautiques et de plein air					
• Formation continue	3, 45	/	/	/	9
• Spécialisation	/	/	/	4, 28	120
• Spécialisation - rappel	/	/	/	5, 56	11
Éducation aux médias					
• Formation continue	/	/		/	/
• Spécialisation	/	/		1, 3	9
• Conférences	/	3, 145		/	24
• Coachings/workshops	/	8,83		/	96
Bien-être					
• <i>Ech fille mech wuel a mengem Kierper - Spécialisation</i>	/	/	/	1, 2	12
• <i>Ech fille mech wuel am Grupp - Formation continue</i>	/	/	/	/	/
• <i>Ech fille mech wuel am Grupp - Spécialisation</i>	/	/	/	5, 37	64
• <i>Ech fille mech wuel am Grupp - Spécialisation - rappel</i>	/	/	/	8, 149	20
• <i>Ech fille mech wuel an der Gesellschaft - Formation continue</i>	/	/	/	/	/
• <i>Ech fille mech wuel an der Gesellschaft - Spécialisation</i>	/	/	/	1, 3	16
• <i>Ech fille mech wuel an der Gesellschaft - Spécialisation - rappel</i>	/	/	/	/	/
• <i>Ech fille mech wuel an der Gesellschaft - International</i>	/	1, 16	/	/	18
Formation initiale animateur spécialisé	/		/	2, 28	16
		Total	90 formations 747 heures de formation 1.171 participants		

B.11.2. Soutien à la transition vers la vie active

B.11.2.1. Antennes locales pour jeunes (ALJ)

Le SNJ a parmi ses missions celle de soutenir les jeunes pendant la phase de transition entre école et travail en offrant information et conseil et des alternatives à l'inactivité.

Pour remplir ses missions, le SNJ a mis en place un réseau d'Antennes locales pour jeunes (ALJ) qui sont des points de contact pour jeunes qui connaissent des difficultés, voire des ruptures au niveau des transitions. Les ALJ sont réparties à travers le pays et situées à proximité des lycées offrant une voie de préparation.

Afin d'entrer en contact avec les jeunes ayant besoin d'un soutien au niveau de leur transition, les ALJ adoptent une démarche proactive, en partenariat avec les acteurs du monde scolaire et extra-scolaire.

L'expression élèves « à risque » désigne des élèves en transition vers un apprentissage ou une nouvelle filière scolaire et ne disposant pas de solution stable pour leur apprentissage ou leur formation. En 2018-2019, les agents des ALJ ont analysé la situation de 1.913 élèves « à risque » identifiés par les coordinateurs ALJ (enseignants bénéficiant d'une décharge spécifique pour ce travail). Ils leur ont proposé leur soutien. La prise de contact avec ces élèves est facilitée par les interventions en classe réalisées en amont dans les lycées partenaires (activités OSNA, visites en classe, etc.). En 2018-2019, les agents des ALJ ont réalisé 115 journées OSNA et 156 visites en classe. 76 classes ont été reçues dans les bureaux des ALJ. Les agents des ALJ ont contacté individuellement 1.400 décrocheurs scolaires sur base de listes mensuelles fournies par le ministère.

998 jeunes ont été informés sur les offres des ALJ lors de 50 sessions d'information régionales et foires de contact ainsi qu'à l'occasion d'entretiens individuels.

Les ALJ ont également comme tâche de mettre en œuvre les mesures proposées aux jeunes inactifs : ateliers, parcours formation et services volontaires (voir ci-dessous).

B.11.2.2. Ateliers

Les ateliers permettent aux jeunes de rompre avec une période d'oisiveté et de s'impliquer avec leurs idées et talents dans des ateliers pratiques tout en jouissant d'un accompagnement personnalisé pour développer un projet réaliste.

En tout, 168 jeunes ont été en contact en personne avec les agents des ALJ en vue de participer à un atelier. Finalement, 91 participants ont été accueillis sur trois sites différents pour une durée qui variait entre une semaine et 12 mois. Parmi ces 91 participants, six jeunes bénéficiaient d'une protection internationale. De 62 jeunes qui ont terminé leur participation, 25 ont renoué avec l'école ou une formation qualifiante, 22 ont effectué un service volontaire, sept ont eu un contrat de travail, six sont sans occupation dans l'immédiat ; pour deux, aucune information n'est disponible. Ainsi, la participation à un atelier pratique constitue pour plus de 87 % des jeunes un tremplin vers la vie active et une nouvelle perspective d'avenir. Ce pourcentage s'élève à 90 % si on ne compte que pour lesquels une information est disponible.

B.11.2.3. Parcours formation

L'objectif du parcours formation est de reconforter et de soutenir les jeunes dans la phase de réinsertion scolaire et/ou professionnelle, et ceci de manière durable. Il est proposé plusieurs fois par année scolaire, à des moments charnières. Pour les deux parcours 2018-2019, 27 jeunes se sont inscrits et ont participé aux entretiens d'accueil, 26 ont commencé le parcours et au final 25 ont terminé la totalité du programme. Six des jeunes participants sont actuellement inscrits dans un lycée, huit jeunes s'engagent dans un service volontaire, trois jeunes ont trouvé un travail, un jeune un poste d'apprentissage. Pour sept jeunes, aucune information n'est disponible.

B.11.2.4. Offres complémentaires

Stages de découverte

265 stages de découverte ont été organisés pendant en 2018-2019 en vue de confirmer le projet professionnel du jeune.

Catalogue de formation

Le catalogue de formations offre différentes formations aux jeunes inscrits auprès d'une ALJ. En 2019, 39 formations ont été organisées : une semaine de découverte de différents métiers en collaboration avec la *Handwerkskammer Trier (HWK)*, deux sessions sur la gestion de stress, quatre formations dans le domaine des personnes âgées et en collaboration avec le *RBS Center fir Altersfroen*, cinq formations en collaboration avec l'IFSB dans le secteur du bâtiment, cinq formations pour l'obtention du brevet 1^{er} secours avec le CGDIS. Quatre formations ont eu lieu dans le cadre du programme *Fit for Life* de l'association *Jonk Entrepreneuren*, une formation en collaboration avec *Keyjob* dans le domaine administratif, une participation d'un groupe de jeunes à la journée découverte militaire. 16 formations « internes », par des agents des ALJ, ont été organisées, dans le domaine de l'insertion socio-professionnel et du développement personnel.

492 jeunes se sont inscrits aux différentes formations, 360 jeunes y ont activement participé et reçu un certificat de participation.

Classes d'orientation

Les classes d'orientation constituent un outil dans la lutte contre le décrochage scolaire. Le SNJ collabore depuis l'année scolaire 2015-2016 avec le Lycée Bel-Val (LBV) dans ce contexte en offrant un environnement extra-scolaire et scolaire adapté aux besoins du jeune. Ainsi, les jeunes participent en dehors des leçons d'enseignement à un service volontaire ou un atelier ; cette activité entre en compte lors de la décision de promotion à la fin de l'année scolaire.

En 2018-2019, 19 apprenants étaient inscrits à ces classes au LBV, dont dix ont obtenu un accès à une formation professionnelle en DAP, relevant ainsi leur niveau scolaire et leurs chances d'insertion professionnelle. Ces classes accueillent à la rentrée 2019-2020 à nouveau 19 élèves, dont 12 effectuant un stage d'orientation et sept un service volontaire national.

Ce modèle de collaboration entre éducation formelle et non formelle a suscité l'intérêt d'autres lycées ; d'autres classes de ce type verront le jour au Lycée des Arts et Métiers et probablement au Nordstad Lycée et au Lënster Lycée.

B.11.3. Programmes de service volontaire

Le Service national de la jeunesse est chargé de la coordination du service volontaire des jeunes. Dans ce contexte, il propose des programmes de service volontaire au Luxembourg et à l'étranger aux jeunes âgés entre 16 et 30 ans. En collaboration avec les organisations de service volontaire agréées, le SNJ a accueilli 420 nouveaux volontaires (tous programmes confondus). 224 organisations du secteur public et associatif détiennent en 2019 un agrément pour accueillir ou envoyer des volontaires, dont 18 ont reçu un nouvel agrément au cours de l'année.

Le service volontaire national (SVN) s'adresse à tous les jeunes âgés entre 16 et 30 ans, en phase de transition vers la vie active et qui pour des raisons différentes aimeraient s'investir dans une mission d'utilité publique au Luxembourg. Les volontaires et les organisations sont accompagnés lors de leurs missions par un agent d'une antenne locale pour jeunes.

En 2019, 305 jeunes (282 en 2018) ont démarré un service volontaire national. À intervalles réguliers, le SNJ organise différents séminaires et rencontres pour former les jeunes volontaires. 25 semaines d'introduction préparant les jeunes à leur engagement ont été proposées, ainsi que des rencontres thématiques au niveau régional (une rencontre par mois par région) organisées par les ALJ.

Le Corps européen de solidarité (CES) est une initiative de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe.

86 jeunes ont participé à un CES en 2019 :

- 22 ont été accueillis en long terme au Luxembourg
- 14 ont été accueillis dans des projets court terme au Luxembourg
- 17 ont été envoyés en long terme dans différents pays participant au programme
- 25 ont été envoyés dans des projets court terme
- 8 jeunes néerlandais ont été accueillis au Luxembourg dans le cadre d'un projet spécifique, dédié à des décrocheurs scolaires (coopération entre le SNJ et les associations BENU [LU] et *Stichting Bloom* [NL]).

Le service volontaire de coopération (SVC) s'adresse à des jeunes et des organisations ayant un profil et une mission dans le domaine de la coopération. 29 jeunes ont entamé en 2019 une mission auprès d'un partenaire du sud. Avec les jeunes ayant démarré leur service volontaire en 2018, le total de participants a été de 50 jeunes.

	nouveaux volontaires
Service volontaire national	305
Corps européen de solidarité	86
Service volontaire de coopération	29
Total	420

Le SNJ a réalisé 12 sessions d'information sur des programmes de service volontaire internationaux. Une série de formations avant départ, à l'arrivée, à mi-parcours et au retour des volontaires a été organisée à l'attention des jeunes qui s'investissent dans une mission à l'étranger. Pendant 16 sessions de formation, 192 jeunes ont été préparés à leur service volontaire, respectivement leur expérience a pu être évaluée.

B.11.4. Coordination de l'accueil de jeunes au pair

Le SNJ, en tant qu'organe de coordination, de gestion et de contrôle de l'accueil au pair, assure la gestion des demandes d'agrément des familles et des demandes d'approbation des jeunes au pair. Il assure une médiation en cas de divergences entre la famille d'accueil et le jeune au pair. 163 familles et 236 jeunes ont obtenu l'agrément comme famille d'accueil respectivement l'approbation comme jeune au pair. On peut constater que le nombre de demandes d'approbation est en constante augmentation depuis la mise en œuvre du dispositif en 2013 et que les cas où le SNJ doit intervenir en tant que médiateur se multiplient.

Il s'est donc avéré nécessaire d'adapter les procédures de manière conséquente afin d'éviter des conflits et prévenir toute sorte d'abus. 2019 fut ainsi axée sur la mise en place de procédures de contrôle et d'évaluation plus strictes. Il a été décidé de créer une agence au pair reconnue par l'État, chargée de la mise en relation des familles d'accueil et des jeunes au pair, ainsi que de la médiation interculturelle ; elle devrait débiter ses travaux au 2^e semestre 2020.

Si les jeunes viennent des quatre coins du monde, les pays d'origine les plus répandus sont les Philippines, le Cameroun, le Madagascar et l'Ukraine.

Les jeunes au pair doivent participer à une session d'information obligatoire à leur arrivée. En 2019, le SNJ a organisé 12 sessions auxquelles plus de 200 jeunes au pair ont participé.

Le site bilingue www.accueil-aupair.lu informant les familles et les jeunes sur les modalités de l'accueil au pair au Luxembourg a été adapté aux nouvelles procédures. Ces informations peuvent également être consultées sur guichet.lu.

B.11.5. Maison Eisenborn

La Maison Eisenborn est une structure de logement temporaire qui accueille des jeunes âgés entre 18 et 30 ans, qui font face à un problème de logement dans le cadre d'une mobilité internationale (12 chambres) ou n'ayant pas/plus d'attaches familiales au Luxembourg (trois à quatre chambres).

Fin décembre, huit volontaires étaient logés dans la Maison Eisenborn. Huit jeunes étudiants ont pris adresse à Eisenborn et y logent occasionnellement, p.ex. pendant leurs vacances de semestre, pour un weekend à passer avec leurs amis au Luxembourg ou encore pendant un stage dans le cadre de leurs études supérieures.

B.11.6. Soutien et reconnaissance du bénévolat

Au mois de mai a eu lieu la soirée de remise de prix de la troisième édition du *Jugendpreis* qui a comme objectif de promouvoir les initiatives des jeunes. Plus de 60 candidatures dans six catégories différentes ont été déposées.

Afin de promouvoir les projets de jeunes ou d'organisations de jeunesse, le SNJ a publié en 2019 deux éditions de son *Youthmag*. Il s'adresse à toute personne active dans le domaine de la jeunesse (professionnels et bénévoles).

362 attestations et certificats d'engagement ont été délivrés en 2019 dans le contexte des services volontaires, des ateliers, des parcours formation et des stages découvertes.

B.11.7. Activités périscolaires, socio-éducatives ou socioculturelles

En 2019 ont été organisés, par le SNJ en partenariat avec le Groupe animateur, une association de jeunes animateurs, 28 camps, colonies ou week-ends (1.141 participants).

Trois activités dans le domaine de l'écologie et de l'environnement (52 participants), 12 activités internationales et multiculturelles (500 participants), 12 activités artistiques (515 participants) et deux activités sportives et de plein air (68 participants) ont été organisées en partenariat avec d'autres associations.

Au total, le SNJ a coorganisé 57 activités avec 2.276 participants. En 2019, 31 jeunes demandeurs de protection internationale, âgés entre 4 et 17 ans ont participé à huit camps ou colonies.

B.11.8. Formations pour animateurs

En 2019, 348 personnes ont participé à 22 formations pour aide-animateurs et animateurs, organisées en partenariat avec le Groupe animateur, les *Lëtzebuurger Guiden a Scouten*, l'École de musique de l'UGDA et la maison des jeunes de Schifflange. Dix animateurs ont participé à une formation spécifique pour chefs de camp. Le SNJ a organisé deux formations pour les formateurs des organisations membres de la Commission consultative pour la formation des animateurs. 30 formateurs ont participé à ces formations d'une journée.

La 20^e formation transfrontalière (pour les activités d'échanges et de loisirs) s'est déroulée à Botassart (Belgique). Neuf Luxembourgeois ont participé à cette formation.

Le SNJ a organisé en collaboration avec le Groupe Animateur une formation pour 23 jeunes animateurs des activités de vacances (formation animateur A).

Le SNJ et le CAPEL ont organisé pour la 23^e fois un symposium pour les organisateurs et collaborateurs des activités de loisirs au niveau communal, sur le thème *Den Ëmgang mat Medien - Chancen a Grenzen* (97 participants).

Le dossier de l'animateur *Animateur ginn – Animateur sinn* a été réédité.

En 2019, 734 nouveaux brevets (339 brevets d'animateur A, 228 brevets d'animateur B, 106 brevets d'animateur C, 8 brevets d'animateur D, 30 brevets d'animateur E et 23 brevets d'animateur F) ont été remis aux animateurs, qui ont participé à une formation homologuée.

B.11.9. Programmes et accords nationaux, européens et internationaux

B.11.9.1. Erasmus +

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la convention de collaboration a été remplacée par un protocole d'entente avec ANEFORE a.s.b.l. Celui-ci prévoit que le SNJ fasse la promotion pour le programme Erasmus+ dans le secteur jeunesse et qu'il contribue à l'élaboration du *Training and cooperation activities – TCA* et à la formation des volontaires SVE.

B.11.9.2. Visas vacances-travail

Ce programme d'échange permet à des jeunes et jeunes adultes de passer des vacances dans un pays partenaire et de découvrir une autre culture. Accessoirement, le jeune peut exercer une activité rémunérée ou suivre des études. Jusqu'à présent, le Luxembourg a conclu des arrangements pour des *work & holiday visas* avec l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et Taiwan. La mission du SNJ est de promouvoir ces arrangements et de gérer le site y dédié www.workandtravel.lu.

B.11.9.3. Accord culturel avec la Flandre

Dans le cadre de cet accord, un échange de deux jours a été organisé en mars à Bruxelles sur la question de l'inclusion de jeunes réfugiés. Depuis fin 2019, la Direction générale du secteur de la jeunesse du MENJE a repris la gestion de l'accord culturel.

B.11.9.4. Platform network

Ce réseau, auquel participe le SNJ, regroupe 24 partenaires de 20 pays européens différents. Toutes les organisations membres planifient des projets de mobilité internationale. En 2019, la participation au réseau a permis d'envoyer des jeunes du Luxembourg en Estonie et au Liechtenstein.

B.11.10. Technologies de l'information et de la communication

B.11.10.1. Portail youth.lu

Le portail jeunesse (www.youth.lu) a été remanié en 2019. Les piliers du nouveau site sont : un annuaire avec toutes les organisations/associations de jeunesse du Luxembourg, une liste avec les chalets au Luxembourg et une liste avec des moyens de financement.

B.11.10.2. BEE SECURE

Le SNJ assure la coordination des sessions de sensibilisation aux risques et aux opportunités liés aux TIC dans le cadre de BEE SECURE (le *Safer Internet Centre* du Luxembourg) auprès des enfants, des jeunes et de leur entourage (parents, éducateurs, enseignants, etc.). Le SNJ représente également le Luxembourg au sein du réseau *Insafe* et *INHOPE*, qui regroupe les différents *Safer Internet Centres* du monde entier, soutenus par la Commission européenne.

En 2019, le SNJ a organisé 971 formations dans le cadre scolaire (environ 20.000 jeunes sensibilisés), 27 sessions dans le cadre du secteur jeunesse (environ 300 jeunes), 62 soirées d'information pour parents et 36 formations pour multiplicateurs (environ 600 enseignants et éducateurs).

Le SNJ a participé à 13 événements jeunesse (foires, festivals, etc.) et 28 événements grand public (conférences, foires, manifestations) avec des stands BEE SECURE et/ou animations de sensibilisation.

Le SNJ a clôturé en août 2019 la campagne de sensibilisation *LOVE STORIES 4.0. : quelle est ton histoire ?* lancée en octobre 2018. Dans ce cadre, des publications thématiques ont abordé les applis de rencontres, l'autoreprésentation en ligne, la jalousie numérique et l'impact sur la rupture. BEE SECURE a collaboré avec des jeunes vloggers luxembourgeois pour élaborer des vidéos sur les mêmes thèmes. Des formations et événements autour de la thématique des relations en ligne ont été organisés tout au long de l'année scolaire.

La nouvelle campagne de sensibilisation *#CHECKYOURFACTS – Gleef net alles um Internet* a été lancée en automne 2019. Voir page 12.

Le protocole d'entente *Memorandum of understanding : Lutte contre les dangers liés à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication* signé en 2009 par les ministres de l'Éducation nationale, de la Famille et de l'Intégration et de l'Économie et du Commerce extérieur a été mis à jour. Il a été soumis au gouvernement pour approbation début 2020.

B.11.11. Citoyenneté active des jeunes

150 jeunes médiateurs ont terminé leur formation en médiation scolaire pendant l'année scolaire 2018-2019. Ces élèves ont suivi soit la formation en médiation du SNJ (12 weekends de formation, 51 élèves), soit la formation interne (99 élèves) assurée par les accompagnateurs adultes qualifiés à cette fin. 16 établissements scolaires de l'enseignement secondaire participent au projet. Il est mis en œuvre en partenariat avec le SCRIPT.

En 2018-2019, 28 enfants et 22 accompagnateurs adultes de maisons relais ont terminé leur formation.

B.11.12. Créativité et esprit d'initiative des jeunes

B.11.12.1. Créativité artistique

Avec la Kulturfabrik, le SNJ a organisé la 6^e édition du projet *Soundcamp* à Esch-sur-Alzette. Quatre groupes de musique ont profité d'un accompagnement scénique. Un groupe a été sélectionné et a bénéficié d'un parcours d'accompagnement individualisé.

Le SNJ a organisé la 12^e édition du festival *On Stéitsch* qui permet aux jeunes d'exprimer leurs talents (250 jeunes artistes, 1.800 visiteurs).

B.11.12.2. BEE CREATIVE

BEE CREATIVE a comme objectif d'une part de motiver les enfants et jeunes à se lancer dans la création à l'aide d'outils techniques et des nouveaux médias et d'autre part de promouvoir l'esprit d'entreprise.

Développé par le SNJ et le SCRIPT dans le cadre de *Digital Luxembourg*, le projet a abouti en 2015 au lancement de plusieurs *makerspaces* pédagogiques. Le réseau comprend désormais une vingtaine de *makerspaces* dans des établissements de l'enseignement secondaire et quatre *makerspaces* au niveau des maisons relais et écoles fondamentales.

L'accord de partenariat avec l'a.s.b.l. CODE CLUB Luxembourg a été prolongé en 2019 afin de continuer à promouvoir le *coding* dans des maisons relais qui participent au projet pilote *makerspaces* au niveau local et au *makerspace* du SNJ BASE1.

En décembre, le SNJ a organisé la septième édition du *Makerfest* qui a rassemblé pendant deux jours plus de 1.400 élèves, enseignants, professionnels et familles autour de 30 ateliers pratiques.

BEE CREATIVE a publié deux éditions du magazine *MakerMag*. Plus de 2.200 magazines ont été distribués gratuitement aux enfants et jeunes.

2019 a aussi été la troisième et dernière année du projet *BEE CREATIVE for Kids*, cofinancé par le Fonds national de la recherche. Au cours de l'année, les partenaires ont distribué avec succès des micro-ordinateurs *Kniwwelino* conçus au Luxembourg (avec le LIST). Depuis le début du projet, presque 4.000 exemplaires ont été distribués gratuitement aux enfants participant aux ateliers *BEE CREATIVE* et aux multiplicateurs.

B.11.12.3. Base 1

Le *makerspace* Base1 est un espace équipé avec différents outils techniques et animé par une équipe de dix coaches experts dans des domaines variés tels que l'électrotechnique, la programmation, l'impression 3D. En 2019, un total de 1.800 participations y a été comptabilisé.

Deux *make@ons* ont été organisés en 2019. Pendant plusieurs heures, les jeunes participants ont réalisé un projet artistique sur base de matériel de construction et de la programmation.

B.11.12.4. Project squat et projets GO

Via le dispositif *Projet GO*, le SNJ dispose d'un moyen de soutien financier pour des micro-projets de jeunes ou pour jeunes. 29 projets ont été soutenus en 2019.

L'espace *Project Squat* s'est développé en un véritable incubateur pour des groupes de jeunes et des a.s.b.l. opérant dans le secteur jeunesse. Deux espaces bureaux, du matériel professionnel et des workshops avisés par des intervenants externes sont proposés aux membres. Actuellement 24 associations ou groupes de jeunes sont inscrits au *Project Squat – ASBL Incubator*.

B.11.13. Prêt de matériel, mise à disposition des locaux et congé-jeunesse

Au centre Erpeldange, 959 jeunes ont participé aux formations, weekends, camps et colonies organisés par des organisations de jeunesse. Le centre a été occupé/loué pendant 99 jours, faisant un total de 4.087 nuitées au chalet et sous tentes.

Au centre Weicherdange, 681 jeunes ont participé aux formations, weekends, camps et colonies organisés par des organisations de jeunesse. Le centre a été occupé/loué pendant 80 jours, faisant un total de 2.082 nuitées au chalet et sous tentes.

Au centre Larochette, 616 jeunes ont participé pendant 130 journées aux formations et rencontres organisées par le SNJ ou par des services pour jeunes.

Le service de prêt de matériel a traité 256 demandes de matériel pour activités de jeunesse.

Le but du congé jeunesse est de soutenir le développement d'activités en faveur de la jeunesse au niveau local, régional et national. En 2019, 465 demandes ont été soumises au SNJ et 440 demandes, soit un total de 1.775 jours, ont été accordées.

B.11.14. Développement de la qualité

B.11.14.1. Soutien du développement de la qualité

Dans le cadre du développement de la qualité, ont été édités en 2019, dans la série *Pädagogische Handreichung*, les dossiers *Kinder in Bewegung* et *Bildungspartnerschaft mit Eltern*; dans la série *Études et conférences*, les dossiers *L'attachement et l'éducation* (en français et en allemand) et *Le partenariat avec les familles dans l'éducation plurilingue de la petite enfance* (en français et en allemand); dans la série *Cahiers parents*, le dossier *Imagination et créativité / Fantasie und Kreativität* et dans la série *Développement Qualité*, le dossier *Le rôle du pédagogue dans l'éducation non formelle*

(en français et en allemand). À ces dossiers s'ajoute le document *Bilan 2018 sur l'assurance qualité auprès des services de l'éducation non formelle*.

574 services d'éducation et d'accueil pour enfants se sont inscrits pour travailler avec la version électronique du journal de bord. 531 SEA travaillent activement avec cette version.

Le site www.enfancejeunesse.lu vise à offrir une information exhaustive aux acteurs concernés par l'éducation non formelle ; il a été régulièrement mis à jour et en partie remanié.

B.11.14.2. Suivi de la qualité

Les agents régionaux du SNJ ont pour mission d'analyser les concepts d'action généraux des services d'éducation et d'accueil pour enfants et des maisons de jeunes et les projets d'établissement des assistants parentaux. 59 concepts des SEA et 22 projets d'établissement des assistants parentaux ont été introduits et avisés en 2019.

Les visites dans les SEA, maisons de jeunes et auprès des assistants parentaux ont pour objet de vérifier l'adéquation de la pratique éducative avec les concepts d'action généraux respectivement projets d'établissement. 1.095 visites dans les SEA, 91 dans les maisons de jeunes (MJ) et 969 auprès des assistants parentaux ont été réalisées en 2019.

Les agents régionaux sont tenus de rédiger chaque année un rapport pour chaque SEA, chaque service pour jeunes et chaque assistant parental. Ces rapports-suivi se basent sur les visites des agents régionaux réalisées en 2018 ; ils ont été envoyés aux services concernés début 2019. 560 rapports sur les assistants parentaux, 763 sur les SEA et 54 sur les MJ ont été rédigés.

B.11.14.3. Conférences

En mars 2019, la conférence sur les *Principes d'une pédagogie globale axée sur l'enfant* a réuni 215 participants.

En novembre, la huitième conférence nationale sur l'éducation non formelle avait comme thème *Les parents en tant que partenaires dans l'éducation non formelle* ; 330 collaborateurs des SEA y ont participé.

70 travailleurs de jeunesse ont participé à la conférence pour le secteur de la jeunesse *Evaluatioun an Selbstevaluatioun am Jugendhaus* et 77 participants à la conférence *Jugendarbecht am Zäitalter vun der Digitaliséierung*.

En juin, une journée d'ateliers autour de l'éducation plurilingue a eu lieu au Forum *Geesseknäppchen* à Luxembourg, avec 125 participants du secteur de la petite enfance.

B.11.14.4. Formations continues

31 formations ont été organisées pour le personnel éducatif des maisons de jeunes et des organisations de jeunesse, avec au total 391 participants.

La formation des référents pédagogiques pour l'éducation plurilingue est composée de cinq modules et a une durée de 30 heures. En 2019, 192 personnes ont suivi cette formation, répartis en huit groupes, dont deux groupes en langue luxembourgeoise/allemande et six groupes en langue française.

B.11.14.5. Validation de la formation continue

La commission de formation continue a comme mandat de valider les formations continues organisées à l'attention du personnel des services d'éducation et d'accueil et des services pour jeunes. En 2019, ont été traitées 807 demandes de validation, dont 750 évaluations positives.

B.11.14.6. Conseil scientifique pour l'éducation plurilingue

Le conseil scientifique s'est réuni deux fois en 2019.

La première réunion s'est intéressée à la journée d'ateliers sur l'éducation plurilingue pour les éducateurs des SEA-petite enfance. Les experts se sont montrés particulièrement positifs face au changement de mentalité qui a déjà eu lieu dans les structures de la petite enfance. La plupart des services ont réussi à mettre en place un programme d'éducation plurilingue en peu de temps.

En tenant compte des réactions du terrain quant aux *Lignes directrices sur l'éducation linguistique dans l'accueil de la petite enfance*, le conseil scientifique a eu comme mission lors de sa deuxième réunion de réviser les textes sur l'éducation plurilingue et de les adapter aux besoins des professionnels. En outre, divers matériels de jeu et livres ont été examinés en vue de leur utilisation dans un contexte multilingue.

B.12. SCRIPT

B.12.1. Les six divisions du SCRIPT

Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) est structuré en six divisions.

B.12.1.1. Division de l'innovation pédagogique et technologique

Le but de la Division de l'innovation pédagogique et technologique est de développer des projets à partir d'idées novatrices qui répondent aux exigences de la politique éducative du gouvernement. Les établissements scolaires peuvent également s'adresser au SCRIPT afin de se faire accompagner dans des projets visant à augmenter la qualité de l'enseignement.

Tout projet est évalué, documenté et publié afin que les expériences recueillies puissent être mises à disposition de tout autre établissement susceptible d'en profiter. La coordination de ces projets présuppose une collaboration intense avec les autres divisions du SCRIPT. Pour cette raison, la Division de l'innovation pédagogique et technologique est impliquée régulièrement dans les réflexions et activités des autres divisions.

En 2019, les projets ci-dessous furent coordonnés par la division :

- la deuxième journée nationale sur la coopération entre les écoles fondamentales et les services d'éducation et d'accueil ainsi que l'accompagnement du *Kannercampus Belval* (www.kooperatioun-bildung.lu) ;
- la première participation à la *EU Code Week* pour initier les élèves de l'enseignement fondamental au codage et à la pensée computationnelle ;
- le concours mondial *FIRST LEGO League (FLL)* au Lycée Ermesinde à Mersch (LEM) ;
- la publication du *Guide de référence pour l'éducation aux et par les médias (Medienkompass)* ;
- le site internet www.edumedia.lu ;
- le projet pilote d'initiation au codage dans des écoles fondamentales à Steinsel et dans la région de Mersch ;
- le projet *School Futures: Schule und Lernen in Welten des Wandels* qui mène une réflexion autour de la question : Quelle éducation pour le Luxembourg à l'horizon 2030 ? ;
- l'initiative *Youth4Planet* promouvant l'éducation au développement durable ;
- la série d'échanges régionaux *ClimateXchange* organisée pour entendre les attentes et les propositions des élèves de l'enseignement secondaire en vue d'élaborer une stratégie de lutte contre le réchauffement climatique ;
- la première *Foire de l'éducation au développement durable* avec le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) ;
- le développement de la voie de préparation dans plusieurs lycées ;
- la classe *Portail* au Lycée technique de Bonnevoie visant à réduire le décrochage scolaire ;
- la mise en place de la représentation nationale des parents d'élèves ;
- le projet *Léieren dobaussen* qui a pour objectif de promouvoir l'enseignement à l'extérieur de la salle de classe.

B.12.1.2. Division de la coordination d'initiatives et de programmes pédagogiques

La Division de la coordination d'initiatives et de programmes pédagogiques a pour mission principale de promouvoir, coordonner et organiser des activités dans les établissements scolaires. Celles-ci peuvent se rattacher à la promotion de la lecture, à la culture, l'entrepreneuriat, au journalisme, aux technologies de l'information et de la communication, aux branches STEM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques), au bien-être et à la santé ainsi qu'à l'orientation scolaire et professionnelle dans les écoles et les lycées.

En 2018-2019, la division a initié et accompagné une multitude de projets dont seulement quelques-uns sont présentés ici.

Dans le domaine de la promotion de la lecture, le SCRIPT a organisé, en coopération avec l'association De Renert a.s.b.l., le cycle de conférences *A wou mam Krop geschafft gëtt, do as de Fuuss um Still. Dem Michel Rodange seng Gesellschaftskritik am Renert*. Au total, 1.500 élèves de 14 lycées y ont assisté.

Dans le cadre de *Sac d'histoires*, un nouveau film illustrant le projet a été publié sur le nouveau site web <http://sacs.script.lu>, en version originale et en version sous-titrée en français.

Le SCRIPT a coorganisé la 14^e édition du *Virliesconcours* pour les élèves du cycle 4 de l'enseignement fondamental, sous le thème *Zesumme liewen – Zesummeliewen*. La participation à ce concours permet à chaque élève de choisir un extrait d'un livre classique ou moderne qui décrit une ou plusieurs situations positives ou négatives en rapport avec des clichés et/ou préjugés. Plus de 4.000 enfants ont participé au concours. Lors de la finale nationale le 2 juillet 2019 au Kulturhaus à Mersch, 15 élèves ont présenté un extrait choisi dans leur langue préférée (allemand, français ou luxembourgeois).

Un autre projet promouvant la lecture et l'écriture est le concours *Jeune journaliste*, organisé avec le Conseil de presse et le Zentrum fir politesch Bildung (ZpB). Sa cinquième édition, intitulée *So du mol eppes !*, s'articulait autour de la liberté d'expression. 130 élèves y ont pris part. La remise des prix a eu lieu le 11 mars 2019 au Lycée Josy Barthel à Mamer (LJBM).

En 2019, le SCRIPT, le ministère de l'Économie (MECO) et l'association Jonk Entrepreneuren Luxembourg a.s.b.l. (JEL) ont initié les *YouthStart Entrepreneurial Challenges* afin de permettre une diffusion plus large de l'éducation entrepreneuriale dans les écoles.

Le SCRIPT a promu de nombreux projets d'éducation formelle et non formelle dans les domaines des compétences TIC ou *e-skills*. La division a organisé l'*Olympiade luxembourgeoise des sciences naturelles* en coopération avec l'association Olympiades luxembourgeoises des sciences naturelles a.s.b.l. et la participation à l'*Olympiade internationale en informatique* en coopération avec l'association Lëtzebuerger Informatiksolympiad a.s.b.l. De plus, la division a soutenu la participation de la délégation luxembourgeoise aux championnats en robotique pour adolescents *FIRST Global Robotics Challenge* à Dubai en coopération avec l'association *Make it* a.s.b.l.

En matière de promotion des mathématiques, la division a organisé le concours *MaachMat(h)* ainsi que l'*Olympiade internationale de mathématiques* en coopération avec l'Association des mathématiciens luxembourgeois (AML).

En ce qui concerne le soutien de projets culturels, la division a rassemblé un nombre important d'intervenants externes dans le cadre du projet phare *Kulturama* en coopération avec le ministère de la Culture. De nouvelles conventions de partenariat ont été élaborées, entre autres avec les Rotondes, le Centre culturel *Mamer Kinneksbond*, le *Mierscher Kulturhaus*, le Centre des arts pluriels Ettelbruck (CAPE), la *Kulturfabrik*, le Centre culturel régional Dudelange *Op der Schmelz*, la compagnie de théâtre Le Grand Boube, Zeilt Productions, le *Rocklab* et l'Institut européen de chant choral (INECC) afin de favoriser l'éducation culturelle au sein des établissements scolaires.

Plusieurs nouveaux projets ont été lancés comme le site internet www.makedra.lu qui promeut des activités de théâtre en classe, le site web kulturgeschicht.lu ou le périodique *forum papers*, collaboration avec forum a.s.b.l.

Plusieurs manifestations ont été organisées pour les différents ordres d'enseignement, en collaboration avec la Philharmonie, la Rockhal, le Casino Luxembourg – Forum d'Art Contemporain, le *Luxembourg Film Festival* ainsi que d'autres centres culturels. Le SCRIPT a collaboré avec les Rotondes pour organiser le projet *ID*, le *HipHop Marathon*, le *Kulturrallye* et *Be a He(a)ro*.

Eis gebaute Welt propose des missions ludiques aux élèves des écoles fondamentales pour découvrir l'environnement bâti et le patrimoine architectural au sein de leur commune, mais aussi dans d'autres

régions du pays. En été 2019, le matériel didactique testé sur le terrain a été finalisé pour être produit en grande quantité. Pour la rentrée scolaire 2019-2020, 250 sacs à dos *Eis gebaute Welt* et 2.500 fardes avec les missions d'exploration ont été achetées par différentes écoles fondamentales du pays.

En outre, la division a mis en œuvre une multitude de projets et d'activités visant la promotion de la motricité, du bien-être, de la santé et de l'inclusion et la prévention des toxicomanies. Les projets *Clever move*, *Sécher a mat Freed Vëlo fueren*, *Wou kommen d'Puppelcher hier ?*, *Mobak*, *e-bug*, *I'mPOSSIBLE*, *Ein Känguru wie Du*, *Gesond iessen - méi bewegen*, *Stop Mobbing*, *Limitiert*, *ExtraTour Sucht*, *Peer-Mediation*, *Klamms Krieg* et *Mind ful ou Mindful ?* sont seulement quelques exemples de la grande diversité d'initiatives mis en œuvre autour de cette thématique.

B.12.1.3. Division du développement du curriculum

Mise en place de nouvelles sections à l'enseignement secondaire (ES)

Dans le cadre de ses missions, la Division du développement du curriculum coordonne les travaux curriculaires qui découlent de la diversification de l'offre scolaire. Elle assure l'accompagnement et le soutien conceptuel, méthodologique et matériel des lycées, des commissions nationales et des groupes de travail concernés par la mise en place de nouvelles sections ou de l'adaptation de sections existantes. Pour les sections créées en 2018-2019, la division a mis en place un comité de pilotage à des fins de concertation et de suivi.

Réforme à l'enseignement secondaire général (ESG)

Depuis la rentrée 2018-2019, les grilles horaires modifiées des classes supérieures sont en vigueur. En 2019, les travaux curriculaires en rapport avec la réforme des classes supérieures de l'ESG ont été menés à leur fin. En vue de la réalisation de ces travaux, plusieurs groupes de travail avaient été mis en place par la Division du développement du curriculum.

Les cours avancés – cours de base pour les langues et les mathématiques ont été introduits à la rentrée 2018-2019 dans le cycle inférieur de l'ESG. En collaboration avec les commissions nationales des programmes de l'enseignement secondaire (CNES) concernées, la Division a assuré l'accompagnement des groupes de travail chargés de mettre les programmes en adéquation avec le concept *cours avancé – cours de base*. En outre, les lycées et les enseignants ont été encadrés, d'une part, par le SCRIPT et, d'autre part, par des multiplicateurs formés par IFEN. Un groupe de pilotage regroupant le SCRIPT, l'IFEN et des représentants du Collège des directeurs, des CNES ainsi que des formateurs s'est réuni plusieurs fois en 2018-2019 à des fins de concertation et de suivi.

Révision de programmes disciplinaires à l'enseignement secondaire (ES)

En 2019, plusieurs programmes disciplinaires tant de l'ESG que de l'ESC ont été révisés et adaptés aux besoins d'un enseignement moderne. La division a accompagné ces travaux en mettant à la disposition de groupes de travail les ressources et l'appui nécessaires.

Professionalisation des pratiques curriculaires

En 2019, la division a poursuivi la professionnalisation des pratiques curriculaires notamment avec les CNES et les groupes de travail concernés. Les outils élaborés dans le passé par la division en collaboration avec des experts externes continuent à servir de cadre de référence et de soutien. Ils servent à conférer une structure et une écriture communes aux programmes afin d'en garantir la cohérence.

Réforme de la formation professionnelle

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, la Cellule de compétence pour la conception curriculaire dans le cadre de la formation professionnelle (CCCC) avait été implantée au sein de la Division du développement du curriculum. En 2019, la cellule a continué ses travaux pour

lesquels elle est accompagnée et conseillée par l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (CH).

Commissions nationales de l'enseignement fondamental (CNEF)

En 2018, les CNEF ont été constituées. Elles sont en charge des disciplines ou domaines de formation suivants : les langues, les mathématiques, les sciences humaines et naturelles, les sports et la santé, les cultures, les arts et la musique, la vie en commun et ses valeurs, l'éducation précoce et préscolaire. Les CNEF comprennent entre cinq et dix membres (instituteurs et directeurs de l'enseignement fondamental). En 2019, les CNEF se sont réunies afin de déterminer leur fonctionnement interne et leurs priorités de travail.

B.12.1.4. Division du développement de matériels didactiques

La Division du développement de matériels didactiques est chargée d'initier et de développer des projets d'élaboration de matériel didactique ainsi que d'accompagner les personnes impliquées dans les processus d'édition. Ces matériels se caractérisent par leur caractère innovant tant sur le fond que la forme ; ils sont élaborés en cohérence avec les programmes et plans d'études à l'enseignement fondamental, secondaire et dans la formation professionnelle. Des formations sur l'utilisation concrète de ces matériels en classe sont organisées tous les ans.

À l'enseignement fondamental, un des projets-phares de l'année écoulée est la parution du nouveau matériel de français au cycle 2, mais aussi l'élaboration de nouveau matériel de français pour le cycle 3. Ce nouveau matériel est élaboré en étroite collaboration avec les enseignants du terrain. Il comportera des cahiers pour l'élève, un guide pédagogique, du matériel audio disponible en ligne et de nombreux matériels complémentaires.

À l'enseignement secondaire, de nombreux projets de mise à jour et d'adaptation de matériels existants et d'élaboration de nouveaux matériels, sont en cours. À la voie de préparation, de nouveaux matériels adaptés aux besoins différenciés des élèves sont également en train d'être élaborés. À la formation professionnelle, un certain nombre de matériels existants ont été digitalisés.

Tous les matériels élaborés au sein de la division sont disponibles en version digitale. Les versions digitales des manuels provenant de maisons d'édition étrangères sont également mises à disposition des élèves. Le développement de matériel digital, que ce soit des manuels numériques, des applications web ou des plateformes d'apprentissage en ligne, constitue d'ailleurs un objectif primordial de la division. Voir page 11.

B.12.1.5. Division du traitement de données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre scolaire et éducative

Réalisation de statistiques et d'analyses

La Division du traitement de données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre scolaire et éducative produit des statistiques de base comme les effectifs des élèves et des enseignants, les diplômes et certifications délivrés, l'évolution des nationalités, la première langue parlée à la maison par les élèves, les infrastructures scolaires, le budget, etc., mais aussi des analyses de thèmes précis comme le décrochage scolaire, la transition des élèves après leur diplôme, le taux de réussite scolaire, etc.

La division réalise également des études prospectives sur l'évolution de la population scolaire et des besoins en personnel enseignant.

De plus, elle participe à de nombreuses initiatives de collecte de données du groupe *UNESCO OECD Eurostat (UOE) joint data collection* qui vise le développement d'un système permettant de comparer les données au niveau international (*Eurydice, Programme for International Student Assessment - PISA, International Computer and Literacy Study - ICILS, Health Behaviour in School-aged Children-HSBC, Education at a Glance - EAG*).

La division a collaboré avec le STATEC sur le thème des statistiques de recherche et de développement. En 2019, la division a procédé à une révision de son activité de diffusion de l'information statistique. L'identité visuelle des brochures sur les statistiques globales de l'enseignement fondamental et secondaire a fait l'objet d'un remaniement.

La division a aussi lancé le développement d'un site Internet pour la publication de données statistiques de l'Éducation nationale. Ce site nommé *Dashboard Data* a comme objectif de soutenir les professionnels de l'éducation dans leurs efforts d'amélioration et de développement de leurs établissements scolaires, en utilisant des visualisations de tendances basées sur des données fournies quasiment en temps réel. À long terme, il s'agit d'inspirer les écoles et les professionnels de l'éducation à prendre des décisions fondées sur des faits mis en évidence par les statistiques. Le site est développé étape par étape et sera finalisé en 2020.

Depuis le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données (RGPD) est applicable. Ce nouveau cadre légal a pour vocation d'établir un cadre harmonisé au sein de l'Union européenne qui vise à protéger la vie privée des citoyens ainsi qu'à réglementer la collecte, le traitement et la sauvegarde des données personnelles. La Division du traitement de données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre scolaire et éducative a entamé en 2018-2019 une réflexion d'envergure sur la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation.

La division coordonne annuellement les épreuves standardisées (EF, ESG, ESC) et les épreuves communes au cycle 4.2 de l'enseignement fondamental.

Accompagnement scientifique et méthodologique

Dans le cadre de ses missions, la division a entamé ou poursuivi son accompagnement de plusieurs initiatives, telles que :

- l'évaluation du nouveau matériel didactique pour le cours de français au cycle 2 et au cycle 3 de l'enseignement fondamental ;
- l'accompagnement méthodologique pour dresser un état des lieux de la branche mathématiques à l'enseignement fondamental ;
- l'évaluation du projet *Reconnect* ;
- l'évaluation de l'utilisation de l'application *Antidote Mobile* pour tablettes en classe ;
- l'autoévaluation de l'European School of Luxembourg I ;
- les questionnaires disponibles sur *EvaSys* ;
- l'analyse des formulaires de réponse pour les qualifications au concours *Naturwissenschaftsolympiad* ;
- le projet *Bridge-Builder* entre l'Université du Luxembourg et le MENJE.

En particulier, la division coordonne le projet Erasmus+ intitulé *DATADRIVE : The Power of Data to Take Smart Decisions for School Improvement* en collaboration avec les ministères et chercheurs de la Belgique, de la Croatie, des Pays-Bas, de la Pologne et de l'Angleterre. Le projet s'étend sur la période 2019-2021 et vise à développer des outils et des instruments relatifs au *data literacy* ainsi que d'accompagner les établissements scolaires dans la lecture, l'interprétation et l'utilisation de données dans le contexte du développement scolaire. En 2018-2019, des cadres et des instruments relatifs à la qualité de l'école et l'usage de données ainsi que des contenus pour la formation continue y relative ont été élaborés. Une première formation destinée aux établissements scolaires participant à ce projet pilote a eu lieu à eduPôle à Walferdange en novembre 2019 en collaboration avec l'IFEN.

B.12.1.6. Division du développement des établissements scolaires

Le plan de développement de l'établissement scolaire (PDS)

Le PDS dans les écoles fondamentales

Introduit par la loi du 29 juin 2017, le PDS est une démarche structurée et cohérente entreprise par la communauté scolaire. Il vise à cerner les besoins des élèves et à prendre en considération les spécificités locales de l'école en vue de créer un environnement propice à l'apprentissage.

Depuis septembre 2017, les écoles se sont engagées à leur rythme dans la démarche de développement scolaire en commençant par un état des lieux initial et une analyse subséquente de leur situation spécifique et en procédant à une analyse des priorités. Après avoir finalisé leur(s) objectif(s) PDS, la mise en œuvre des actions définies dans leur PDS a débuté en septembre 2018. Ainsi, depuis septembre 2019, les écoles ont entamé la seconde année de mise en œuvre de leur PDS. Comme l'année passée, les écoles fondamentales sont accompagnées et conseillées de manière continue par les 14 instituteurs spécialisés en développement scolaire (I-DS) dans chacune des étapes du processus.

Le PDS dans les lycées

Introduit à l'enseignement secondaire par la loi du 15 décembre 2016, le PDS est élaboré par la Cellule de développement scolaire (CDS) en concertation étroite avec le conseil d'éducation, puis soumis pour avis à la conférence du lycée. À l'instar des écoles, les lycées ont entamé la seconde année de mise en œuvre de leur PDS en septembre 2019. Une équipe de trois collaborateurs de la division du développement des établissements scolaires du SCRIPT se tient à la disposition des lycées ; elle est intervenue en 2017-2018 lors de la finalisation des PDS ; en 2018-2019, elle a apporté son soutien dans la définition des actions à mettre en œuvre et leur réalisation concrète sur le terrain.

Outils transversaux

Le cadre légal et le soutien offert à tous les établissements scolaires s'inscrivent dans un dispositif global multidimensionnel qui se traduit notamment par le développement d'*edvance 2.0* permettant de coordonner et de suivre le PDS, l'élaboration d'un guide de référence pour le développement scolaire, la création d'un coffre méthodologique contenant des méthodes d'évaluation diversifiées et adaptables selon les besoins des enseignants, un site internet dédié au développement des établissements scolaires.

Organisation de rencontres collectives

Après les premières expériences concluantes en 2018, deux nouveaux cycles de rencontres d'échange et de partage ont été organisés en 2019 avec les écoles fondamentales volontaires. Les participants ont choisi en amont de discuter les thèmes suivants : le dispositif PDS/DS, la gestion des flux d'information et de la communication, la collaboration avec les partenaires scolaires, l'intégration des TIC dans l'enseignement et les mesures de différenciation. Pour ce qui est des lycées, un séminaire de travail destiné aux directions du secondaire et à leur CDS s'est tenu en avril. Le thème choisi portait sur l'accompagnement des lycées dans le pilotage de leur PDS, en l'occurrence, à l'issue d'une première année de mise en œuvre des mesures inscrites dans le PDS.

Réseau européen

La Division du développement des établissements scolaires coordonne le projet européen *Ensemble pour accompagner le développement des écoles de demain* débuté en septembre 2018. Il réunit des partenaires de trois pays : le SCRIPT au Luxembourg ; le Réseau CANOPÉ et l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) en France ainsi que le *Pädagogisches Landesinstitut Rheinland-Pfalz* en Allemagne.

Les quatre partenaires concourent ensemble à créer les conditions, les modalités et les occasions de partage et de mutualisation des personnels des pays concernés autour des questions relatives au développement scolaire et à l'accompagnement des équipes locales.

B.12.2. Institut de formation de l'Éducation nationale

En 2019, l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) a poursuivi sa mission de formation du personnel enseignant, éducatif et psycho-social avec plusieurs lignes directrices :

- proposer une offre de formation toujours plus diversifiée et innovante aux personnels en insertion professionnelle ou en formation continue ;
- individualiser les parcours de formation ;
- définir et mettre en œuvre une démarche qualité.

L'année a été marquée par l'adaptation du stage pour le personnel enseignant, éducatif et psycho-social, à partir de la rentrée scolaire 2019, en cohérence avec la réforme du stage des agents de l'État menée par le ministère de la Fonction publique.

L'IFEN s'est pleinement inscrit dans la démarche du ministère en faveur de la modernisation du système éducatif et de son adaptation à la diversité des enfants et des jeunes accueillis.

B.12.2.1. Les missions

L'IFEN, créé par la loi modifiée du 30 juillet 2015, est en charge des dispositifs de stage d'insertion professionnelle et de formation continue du personnel enseignant, éducatif et psycho-social. Il remplit cette mission grâce à une équipe de 49 personnes, sur le site eduPôle de Walferdange.

L'Institut dispose de 44 salles de formation, avec un taux d'occupation hebdomadaire entre 80 % et 100 %. Son centre de documentation pédagogique est riche de plus de 22.000 documents de référence.

Les publics-cibles de l'IFEN sont très variés :

- sous-groupe de l'enseignement : enseignants de l'enseignement fondamental et secondaire, de la formation d'adultes, des Centres de compétences et du Centre socio-éducatif de l'État ;
- sous-groupe éducatif et psycho-social : agents des écoles fondamentales, des lycées, de la formation d'adultes, des Centres de compétences et des équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques (E-SEB), du Service national de la jeunesse (SNJ) et des institutions de la Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille : Office national de l'enfance (ONE), Centre socio-éducatif de l'État (CSEE), Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse (aitia).

B.12.2.2. Le stage des fonctionnaires et le cycle de formation de début de carrière des employés

Publics

L'IFEN propose plus d'une dizaine de dispositifs de stage, adaptés aux différents publics, avec pour fils rouges le lien entre théorie et pratique, la pratique réflexive et l'individualisation des parcours. Ce dernier point a représenté un axe fort de l'année 2018-2019 et restera une priorité en 2019-2020.

Depuis sa création, en juillet 2015, l'IFEN a formé près de 3.800 agents :

	Fonction	Recrutement 2016 (stage terminé)	Recrutement 2017 (stage terminé)	Recrutement 2018	Recrutement 2019
Enseignement fondamental	Instituteurs	182	161	206	274
Enseignement secondaire	Professeurs, professeurs d'enseignement technique, maîtres-instructeurs et formateurs d'adultes	163	173	154	155
Voie de préparation	Instituteurs de l'enseignement secondaire	10	8	14	13
Personnel éducatif et psycho-social	Experts, spécialistes et professionnels en sciences humaines	4	4	13	44
Totaux		359	346	387	486

Nombre de fonctionnaires stagiaires des promotions 2016 à 2019

	Fonction		Recrutement 2016 (stage terminé)	Recrutement 2017 (stage terminé)	Recrutement 2018	Recrutement 2019
Enseignement fondamental	Chargés de cours, membres de la réserve de suppléants	A2			228	185
		B1	99	53	8	20
Enseignement secondaire	Chargés d’enseignement		196	194	217	212
Personnel éducatif et psycho-social	Toutes catégories confondues		80	118	289	283
Totaux			375	365	742	700

Nombre d'employés en période de stage des promotions 2016 à 2019

Évolution du stage et du cycle de formation de début de carrière à la rentrée 2019

En 2018-2019, l'accroissement du nombre et de la diversité des stagiaires a fortement mobilisé les équipes de l'IFEN.

L'Institut a mis en œuvre, dès la rentrée 2019, la réforme du stage pour le personnel enseignant, éducatif et psycho-social. L'objectif était d'adapter les dispositifs de stage de façon cohérente avec le projet de loi sur la Fonction publique, tout en répondant de façon spécifique aux besoins de formation des enseignants et personnels éducatifs et psycho-sociaux débutants.

La loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création de l'Institut de formation de l'Éducation nationale a été modifiée en conséquence.

Réduction de la durée de la formation d'insertion professionnelle

La durée de la formation d'insertion professionnelle a été réduite d'une année pour tous les stagiaires : à l'enseignement fondamental, cette durée est désormais d'une année pour les fonctionnaires et de deux ans pour les employés ; à l'enseignement secondaire et pour le personnel éducatif et psycho-social, elle a été portée à deux années au lieu de trois.

Instauration d'une période d'approfondissement

Afin de prolonger l'accompagnement des enseignants, la loi modifiée définit une période dite d'approfondissement d'une année, à la suite du stage.

Pendant cette période, les enseignants – déchargés d'une leçon hebdomadaire – bénéficient de 48 heures de formation au choix, de deux hospitalisations et trois regroupements entre pairs, ainsi que d'un accompagnement par un conseiller pédagogique ou une personne de référence. Ce dispositif permet aux enseignants d'affirmer leurs compétences professionnelles et de poursuivre leur projet de développement professionnel individuel.

Individualisation du parcours

Afin de mieux tenir compte de la diversité des parcours individuels des stagiaires et de valoriser leurs compétences, leur formation initiale et leur expérience professionnelle peuvent leur permettre d'obtenir des dispenses de cours ou une réduction de la durée de leur formation d'insertion professionnelle. Le stage ne peut pas être réduit à moins d'une année.

Priorité à l'évaluation formative

La réforme du stage met l'accent sur les épreuves formatives et limite les épreuves certificatives, ce qui permet aux stagiaires d'aborder plus sereinement leur formation. Pour les employés de l'enseignement fondamental et secondaire, des épreuves certificatives sont prévues pour l'obtention d'un certificat de formation pédagogique.

Certification des connaissances sur les fondamentaux légaux et réglementaires

La formation générale, portée à 30 heures, aborde les fondamentaux légaux et réglementaires de l'action des agents de l'Éducation nationale. Elle reste validée par un examen certificatif (hormis pour les employés de l'enseignement fondamental des carrières B1/C1 et les employés du secteur éducatif et psycho-social).

Renforcement de l'accompagnement et de la formation pour les employés

L'accompagnement des employés en période de stage a été renforcé. Leur formation pédagogique et didactique est sanctionnée par un certificat de formation pédagogique qui leur garantit une insertion professionnelle dans les meilleures conditions. L'obtention de ce certificat et la réussite au concours permettent aux employés de rejoindre le parcours fonctionnaire, avec une réduction de stage d'une année.

Intervenants du stage et du cycle de formation de début de carrière

Les descriptifs de missions des intervenants qui accompagnent les stagiaires sont disponibles sur le site de l'IFEN www.ifen.lu. Au 31 décembre 2019, leurs effectifs étaient les suivants :

	Enseignants de l'enseignement fondamental	Enseignants de l'enseignement secondaire	Sous-groupe éducatif et psycho-social	Total
Conseillers pédagogiques	218	328	34	580
Personnes de référence	207	329	113	649
Formateurs	116	254	84	454
Conseillers didactiques		50		50
Coordinateurs de stage		51		51

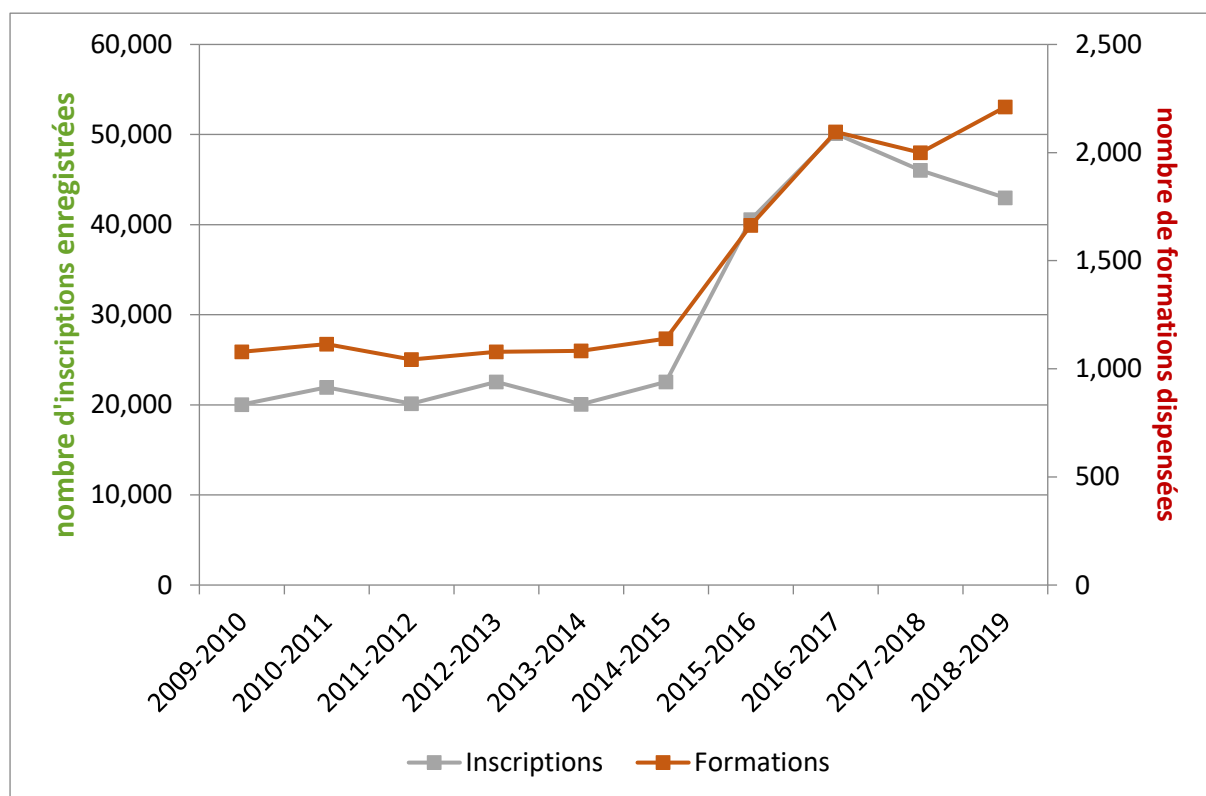
Effectifs des différents intervenants au 31 décembre 2019

L'Institut propose à ces intervenants des formations centrées sur l'analyse et l'échange de pratiques, organisées selon différentes modalités : formation certifiante en collaboration avec l'Université du Luxembourg, séminaires, regroupements entre pairs, etc. Le nombre d'inscriptions à ces formations reste à un niveau élevé : 1.382 inscriptions ont été enregistrées en 2018-2019.

B.12.2.3. La formation continue des personnels de l'Éducation nationale

Chiffres de la formation continue

En 2018-2019, l'IFEN a géré 42.987 inscriptions et organisé 2.211 formations (+10,6 %), dont 657 nouvelles formations.



Évolution du nombre d'inscriptions et de formations depuis dix ans

Parmi les 2.211 formations, 1.499 (67,8 %) étaient des formations nationales, 712 (plus de 30 %) étaient des formations internes, locales ou régionales, organisées à la demande d'écoles ou d'équipes pédagogiques.

Une obligation de formation continue pour tous les enseignants

La formation continue fait partie intégrante de la tâche des enseignants de l'enseignement secondaire depuis 2007, et de la tâche des enseignants de l'enseignement fondamental depuis 2009. L'obligation de formation continue a contribué à consolider le développement professionnel dans le monde enseignant.

Le nombre d'heures de formation continue obligatoires a été augmenté en septembre 2015 pour l'enseignement secondaire, et en septembre 2016 pour l'enseignement fondamental. Il a été porté de 24 heures (à répartir sur trois années) à 48 heures (à répartir sur trois années).

Ordre d'enseignement	Période de référence	Nombre moyen d'heures suivies
Enseignement fondamental	septembre 2013 à juillet 2016	43,4 heures vs. minimum obligatoire de 24 heures
	septembre 2016 à juillet 2019	54,98 heures vs. minimum obligatoire de 48 heures
Enseignement secondaire	septembre 2012 à juillet 2015	36,07 heures vs. minimum obligatoire de 24 heures
	septembre 2015 à juillet 2018	50,12 heures vs. minimum obligatoire de 48 heures

Nombre moyen d'heures de formation continue suivies

Le nombre d'heures de formation que les enseignants ont suivies dépasse, en moyenne, le minimum requis par période de référence de trois années. Ce constat témoigne de l'engagement des enseignants dans leur professionnalisation.

Cet engagement reste élevé, comme en témoigne le nombre moyen d'heures de formation continue suivies ces derniers mois : 17,96 heures depuis septembre 2019 à l'enseignement fondamental et 27,89 heures depuis septembre 2018 à l'enseignement secondaire.

Axes de développement

L'IFEN conçoit ses formations en fonction des objectifs de formation du personnel enseignant, éducatif et psycho-social, mais également avec la volonté d'inscrire les apprentissages dans le temps et de faciliter leur partage au sein des équipes pédagogiques.

Différentes modalités de formation sont donc proposées : séminaires (formations ponctuelles), journées pédagogiques, formations continues séquentielles, conférences, coachings ou supervisions.

Parallèlement, l'Institut encourage les écoles, les équipes pédagogiques, les enseignants et les personnels éducatifs et psycho-sociaux à échanger sur leur pratique professionnelle grâce à des dispositifs plus informels de développement professionnel :

- l'hospitalisation ou visites structurées favorisant un apprentissage mutuel. En 2018-2019, 72 enseignants et équipes ont proposé des offres d'hospitalisation sur le site web de l'Institut ;
- les rencontres de réseaux d'échange : éducatrices et éducateurs du cycle 1, personnels intéressés par la pédagogie Reggio ;
- les regroupements entre pairs.

Les formations de développement des compétences numériques

Depuis plusieurs années déjà, la formation continue dans le domaine des compétences numériques est une priorité pour l'IFEN. Les thématiques de formation sont liées aux nouveautés technologiques offertes par le ministère : mise à disposition de la suite Office 365 pour tous les enseignants, introduction de dispositifs mobiles de type iPad dans les établissements secondaires (*one2one*), etc.

L'Institut propose des formations axées sur la prise en main technique des outils, mais également sur leur utilisation dans des contextes pédagogiques et didactiques variés. Ces formations (*Medienpädagogik – Medienerziehung*) sont regroupées au sein de trois sous-domaines : compétences technologiques – maîtrise des outils, éducation aux médias, utilisation des tablettes numériques.

	Année scolaire 2017-2018	Année scolaire 2018-2019
Nombre total d'inscriptions	46.047	42.987
dont inscriptions aux formations sur le développement des compétences numériques	7.306 = 15,9 % du nombre total d'inscriptions	4.191 = 9,7 % du nombre total d'inscriptions
Nombre total de formations	1.999	2.211
dont formations sur le développement des compétences numériques	385 = 19,3 % du nombre total de formations	371 = 16,8 % du nombre total de formations

Le nombre d'inscriptions aux formations sur le développement des compétences numériques s'élève à près de 10 % du nombre total d'inscriptions en formation continue en 2018-2019.

Ces formations représentent, quant à elles, presque 17 % du nombre total de formations organisées par l'Institut.

Ces données témoignent de l'engagement des équipes pédagogiques pour développer une vision et des pratiques communes en matière d'utilisation du numérique.

Les formations pour les Centres de compétences

Les Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire ont été créés par la loi du 20 juillet 2018. Le démarrage de leur activité a demandé un effort considérable en matière structurelle, mais également en ce qui concerne la définition de l'approche pédagogique. Les besoins de formation des collaborateurs des centres ont été identifiés et des formations spécifiques ont été organisées pour les différentes catégories de personnel. L'objectif était de compléter leur formation, de soutenir l'élaboration d'outils de travail communs et d'instaurer un échange continu entre professionnels et entre institutions.

Au total, 67 formations sont proposées et 1.622 inscriptions à ces formations ont été enregistrées, en 2018-2019.

Les formations des équipes dirigeantes

L'Institut a encore développé son offre de formations dédiées aux équipes dirigeantes : nouvelles équipes des directions de l'enseignement fondamental, présidents et membres des comités d'école, équipes dirigeantes de l'enseignement secondaire, de la formation d'adultes, de services ministériels et des institutions des directions générales du secteur de la jeunesse ou de l'aide à l'enfance et à la famille.

Au total, 637 inscriptions à ces formations ont été enregistrées, en 2018-2019. 58 formations sont proposées, sous différents formats : formations séquentielles longues, séminaires, accompagnement et coaching en équipe ou individuel. L'offre de formation est très diversifiée, dans sa forme comme dans son contenu, afin de répondre au mieux aux attentes et disponibilités des personnes : formations courtes de quatre heures ou programmes de 60 heures, thématiques liées au leadership, à la communication, à la prise de parole en public, à la gestion de projets ou d'équipes, etc. Les demandes de coaching et de formations sur mesure sont en nette augmentation.

Redéfinition du domaine Im Mittelpunkt Schüler und Schülerin

Le domaine *Im Mittelpunkt Schüler und Schülerin* a fait l'objet d'une restructuration qui reflète l'importance accordée au bien-être et à l'accompagnement des élèves. Certaines thématiques ont été renommées et de nouveaux sous-domaines de formation ont été créés, pour répondre à la demande croissante concernant certains sujets : bien-être des élèves, *Beziehungsförderung / sozial-emotionale Entwicklung, Entwicklungsförderung*, santé affective et sexuelle.

Les formations de ce domaine permettent d'aborder des thèmes aussi divers que l'attention en classe, l'assertivité, la gestion du stress et des émotions, la bienveillance entre élèves, la lutte contre le harcèlement, mais aussi l'hygiène alimentaire, les maladies sexuellement transmissibles ou encore l'approche interculturelle, l'égalité entre filles et garçons, les troubles du comportement, la maltraitance, etc.

Les types de formations sont divers : conférences ou colloques, séminaires, formations séquentielles, supervisions, hospitations ou accompagnement d'équipes au sein d'une école ou d'un lycée.

Bien-être et santé professionnelle des agents

Les demandes relatives au bien-être et à la santé des professionnels de l'éducation sont en forte croissance. L'IFEN a donc activement développé ce domaine de formation en 2019, sous des formes variées.

Le nombre de supervisions a significativement augmenté. Elles portent principalement sur cinq thématiques : la santé physique et mentale des agents, les conflits au travail, la prévention des risques liés à l'insatisfaction professionnelle, la gestion des situations éducatives difficiles et des relations avec les parents, le travail en équipe ou par projets.

Axes prioritaires de développement à l'enseignement fondamental

Chiffres de la formation continue à l'enseignement fondamental

Un total de 19.468 inscriptions d'enseignants de l'école fondamentale a été enregistré, ce qui correspond à une stabilisation par rapport à l'année scolaire 2017-2018. Cette évolution doit être corrélée avec la mise en œuvre des plans de développement scolaire (PDS) : en effet, la quasi-totalité des formations d'équipes ou d'école sont associées à la mise en œuvre de PDS, pour lesquels des actions de formation continue sont requises.

Grâce aux mesures prises ces dernières années, la formation continue est maintenant ancrée au niveau local (école) et régional : chaque école, comme chaque équipe pédagogique, peut ainsi adhérer à une vision commune, déterminer ses objectifs, coopérer et développer ses compétences pédagogiques, didactiques et disciplinaires.

249 formations d'équipes ou d'écoles ont été conçues sur mesure en 2018-2019. Ces formations ont totalisé 4.476 inscriptions, ce qui correspond à 23 % du total des inscriptions relatives à l'école fondamentale.

Les formations pour les instituteurs spécialisés I-EBS

L'IFEN a poursuivi le développement de son offre de formation pour les instituteurs spécialisés dans la scolarisation des enfants à besoins éducatifs spécifiques (I-EBS) : 36 I-EBS ont été recrutés en 2018-2019.

L'offre liée à ce public permet de fournir aux équipes des outils pour une prise en charge efficace des enfants. Outre une formation obligatoire sur l'élaboration d'un plan de prise en charge, des modules de formation au choix ont été proposés, sur des thèmes précis : la différenciation pédagogique, la compréhension des comportements difficiles, la communication non violente, la concentration, les difficultés d'apprentissage en lecture/écriture ou en mathématiques. 540 inscriptions ont été enregistrées dans les 39 formations I-EBS proposées pendant l'année scolaire 2018-2019.

Axes prioritaires de développement à l'enseignement secondaire

Les chiffres de la formation continue à l'enseignement secondaire

L'Institut est en relation avec les commissions nationales des programmes et avec les commissions nationales de formation de la formation professionnelle, afin de construire des modules répondant

aux besoins et actualités des différentes disciplines et parcours. L'IFEN met ainsi en place une vaste palette de formations :

- à l'adresse des membres des équipes dirigeantes des lycées ;
- à l'attention des membres et coordinateurs des cellules d'orientation ;
- pour accompagner la mise en œuvre des plans de développement scolaire.

En 2018-2019, un total de 21.441 inscriptions d'enseignants de l'enseignement secondaire ont été enregistrées : cela reste un niveau élevé, constant depuis quatre ans, après la très forte progression de 2015-2016 liée à l'augmentation du nombre d'heures de formation continue obligatoires.

Les lycées sont encouragés à organiser des formations d'équipe par le concept *SchiLW (Schulinterne Lehrer/-innen - Weiterbildung)* : en 2018-2019, 433 formations d'équipe ou d'école ont ainsi regroupé 9.728 inscriptions, soit presque la moitié (45,4 %) du total des inscriptions provenant de l'enseignement secondaire.

Les formations sur la différenciation pédagogique suite à la réforme du cycle inférieur de l'enseignement secondaire général

L'IFEN, en collaboration avec le SCRIPT, les commissions nationales des programmes de l'enseignement secondaire général et les directions des lycées concernés, a accompagné la réforme du cycle inférieur de l'enseignement secondaire général et développé des formations sur la différenciation pédagogique.

Ces formations ont soutenu l'effort de différenciation des enseignements mené dans les classes. L'Institut a contribué à la réflexion sur la démarche et les pratiques d'enseignement des disciplines concernées et élaboré un concept de formation continue, dont il a assuré la mise en œuvre auprès des différents acteurs impliqués : directions, multiplicateurs, enseignants.

L'IFEN a donc mis en œuvre un dispositif en plusieurs volets :

- la formation de 38 multiplicateurs dans les lycées : enseignants expérimentés en langues et mathématiques, ils ont contribué à la mise en œuvre de la réforme en formant des collègues enseignants. Ces multiplicateurs ont suivi des formations sur leur rôle et sur les outils de formation d'adultes, selon différentes modalités : formations séquentielles, regroupements entre pairs, hospitalisations, supervisions. À l'issue de leur formation, ils ont animé des regroupements entre pairs pour les collègues de leurs disciplines, dans leurs lycées ;
- la formation et l'accompagnement par des experts externes, amenés à intervenir sur la différenciation auprès des enseignants ;
- l'accompagnement des directions : ces dernières ont été fortement associées au processus de formation, aussi bien en matière d'élaboration du dispositif, que de pilotage de sa mise en œuvre au sein des établissements. Les formations proposées par l'IFEN les ont accompagnées au plus près dans la mise en œuvre de la réforme et dans leur mission d'animation des équipes, en les aidant à élaborer des politiques de différenciation, mais également en les amenant à réfléchir sur la gestion du changement et sur les facteurs de réussite ou de difficulté possibles.

Axes prioritaires de développement pour le personnel éducatif et psycho-social

L'IFEN a développé des formations dédiées afin de soutenir la politique du ministère en faveur des élèves à besoins spécifiques.

Des formations sur mesure ont été conçues pour des entités spécialisées, mais également pour quelques professions ciblées :

- 21 formations pour le personnel des services socio-éducatifs (SSE) et des services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaire (SePAS) des lycées ;
- huit formations, depuis la rentrée 2019, pour les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques de l'enseignement fondamental (ESEB-EF). Des

formations pour des équipes de l'enseignement secondaire (ESEB-ES) sont également prévues ;

- 18 formations à la demande du Service national de la jeunesse et des institutions de la Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille ;
- 11 formations à l'intention des psychologues, psychomotricien/ne/s ou pédagogues.

Cette offre de formations sera encore enrichie en 2020.

B.12.2.4. La définition et la mise en œuvre d'une démarche qualité

Les premiers mois de 2019 ont été consacrés à la validation d'un modèle qualité éprouvé. Le modèle CAF (Common Assessment Framework), conçu par et pour les administrations publiques européennes et mis en œuvre dans plusieurs administrations luxembourgeoises, a été retenu.

L'Institut a choisi de mettre en œuvre la version Éducation du modèle CAF, spécifiquement dédiée aux organismes de formation, en adaptant sa terminologie à celle de l'Institut, mais en conservant les éléments constitutifs de la démarche : implication forte des équipes, des intervenants et des publics formés, logique d'auto-évaluation et processus d'amélioration continue.

Plusieurs projets ont débuté dans les mois qui ont suivi, en cohérence avec ce cadre méthodologique. Chacun contribue à l'amélioration des prestations de l'Institut, dans des domaines complémentaires comme la gouvernance, la gestion du personnel, la mise en œuvre des processus et la satisfaction des « clients », qu'il s'agisse des intervenants ou des participants aux formations :

- formalisation des processus et des procédures de travail dans le cadre du projet PROMETA initié par la Fonction publique ;
- analyse continue des pratiques avec les équipes pour identifier d'éventuels dysfonctionnements ;
- révision des fiches de fonction de tout le personnel (projet Fonctions et compétences du ministère de la Fonction publique) ;
- enquête qualité sur le stage auprès des stagiaires de l'enseignement secondaire ;
- formalisation des échanges avec les délégations de stagiaires et les intervenants du stage ou de la formation continue ;
- révision ou création de questionnaires participants ;
- création en collaboration avec les Archives nationales du tableau de tri visant à bien gérer la production documentaire (loi du 17.08.2018 relative à l'archivage) ;
- lancement d'un service de bibliothèque numérique *eLibrary*.

La démarche qualité mobilise toute l'équipe de l'Institut, qui l'a adoptée dans l'ensemble de ses activités : elle est un fil rouge connu de tous. Une auto-évaluation auprès de l'ensemble des agents de l'Institut est prévue en 2020, pour apprécier l'impact de cette démarche et définir de nouvelles pistes d'amélioration.

B.12.2.5. Le Centre de documentation pédagogique (CDP)

Le CDP remplit des missions variées :

- prêt gratuit de livres, de revues pédagogiques, de matériel didactique et de médias audiovisuels, au CDP et à distance ;
- analyse des besoins en médias et documents des professionnels de l'éducation ;
- recherche, acquisition et catalogage de nouveaux médias et documents ;
- mise en avant des nouvelles acquisitions et gestion administrative du fonds existant ;
- contribution à un catalogue en ligne en association avec les bibliothèques du réseau bibnet.lu et a-z.lu ;
- initiation au travail de recherche documentaire sur a-z.lu pour les stagiaires accueillis ;

- appui et conseil dans le cadre de recherches documentaires ;
- proposition de références et rédaction de bibliographies thématiques ;
- mise à disposition de livres et de matériel pédagogique en lien avec des manifestations professionnelles et des thématiques d'actualité du monde de l'éducation ;
- information du public sur l'activité du centre : visites guidées, présentation sur le site www.ifen.lu.

Le nombre d'utilisateurs inscrits au Centre de documentation pédagogique est passé de 553 en 2015 à environ 3.450 en 2019. Il est en constante augmentation. Le nombre de prêts a également augmenté et s'est diversifié avec le lancement d'une bibliothèque numérique, *eLibrary*, en septembre 2019 : 1.510 prêts physiques en 2015, 5.084 prêts physiques et plus de 600 consultations de livres en ligne sur quatre mois, en 2019.

eLibrary propose de consulter et télécharger en ligne une sélection d'*eBooks* et de périodiques numériques concernant la pédagogie et l'éducation, en langue française et allemande. Conçu en collaboration avec la Bibliothèque nationale du Luxembourg, accessible via le site www.ifen.lu, ce service est amené à évoluer en fonction des demandes et remarques de ses utilisatrices et utilisateurs. Il rencontre déjà un vif succès.

Le CDP a également mis en œuvre en 2019 :

- l'actualisation et le développement des pages web du centre ;
- un projet de développement d'une bibliothèque de jeux vidéo en collaboration avec le SCRIPT ;
- un projet de développement d'une bibliothèque rassemblant les manuels scolaires édités par le ministère et le SCRIPT ;
- un projet de développement d'une bibliothèque *Lies a fléi* visant à la promotion de la lecture avec le SCRIPT.

B.12.3 Centre de gestion informatique de l'éducation (CGIE)

B.12.3.1. Études et développements informatiques

Application Fichier élèves

La nouvelle version de l'application, le Fichier élèves 2 (FE²), a été complétée au niveau de l'évaluation et de la promotion : ESG notamment suite à la réforme de 2018, LEM et ses spécificités, calcul et saisie des cours avancés et cours de base, détermination des ajournements ainsi que leur organisation et évaluation. Tout le volet orientation, à la fin des classes inférieures de l'ESC et de l'ESG, a été intégré au FE², ainsi que le système d'évaluation par compétences.

Le système d'évaluation des classes de la formation professionnelle a été migré du FEM vers le FE², ce qui inclut l'évaluation des modules des élèves, le calcul de la promotion, l'émission de divers documents (bulletin, bilan de formation, etc.). En cours de préparation dans le FE², la définition par les écoles de leur offre scolaire détaillée permettra de cartographier l'offre scolaire nationale.

Application Fichier élèves modulaire (FEM)

La réforme de la formation professionnelle concernant l'évaluation notée des compétences et des modules, entrée en vigueur en août, a été mise en œuvre dans les différentes applications, tant pour l'inscription que pour l'évaluation et la promotion. Au cours de l'année scolaire 2019-2020, les systèmes doivent pouvoir gérer l'ancien et le nouveau régime, tant pour les documents officiels émis que pour les échanges électroniques avec d'autres administrations. Une partie de l'application FEM a été désactivée et migrée vers le FE².

Application BAC

Des adaptations ont été entreprises, afin de répondre à l'évolution du mode de choix des épreuves à l'examen par les candidats. Par ailleurs, les aménagements raisonnables peuvent être spécifiés, et l'intégration des écoles privées a été étoffée.

Application Scolaria

Les bilans intermédiaires électroniques ont été généralisés aux élèves de 1^{re} année des différents cycles, ce qui inclut la diffusion par courriel aux représentants légaux. Les Centres de compétences et leurs élèves à besoins spécifiques ont été intégrés au système. Par ailleurs, la gestion des heures supplémentaires permet désormais aussi de traiter les heures du CET.

Application Syclope

Diverses adaptations ont été faites afin de pouvoir gérer le personnel des nouvelles écoles internationales, notamment pour leur contrat de travail. Des échanges avec les systèmes RH du CGPO sont en cours de préparation.

Application eFormation

La version actuelle de l'application est en standby. La nouvelle version est en préparation, suite à l'entrée en vigueur en août, des nouvelles modalités pour le stage et la période d'approfondissement des enseignants. L'intégration de nouvelles catégories de personnel, par exemple les Centres de compétences, est également incluse dans cette refonte.

Application Gestion informatisée des cours en éducation des adultes

La sécurité a été renforcée puisque l'accès à Gicea nécessite désormais une connexion avec un certificat Luxtrust. Diverses fonctionnalités ont été complètement revues : affectation des formateurs à un ou plusieurs cours à la fois, modification du format des cours afin d'être conforme au site www.lifelong-learning.lu, adaptation de la gestion des bons à tarif réduit.

Application eduBoard

eduBoard, qui permet aux élèves de consulter les résultats du Bac et la promotion à la formation professionnelle, a été consolidée.

Application Untis Central

Le système centralisé de gestion et de calcul des tâches Untis Central a été étendu suite à la loi du 1^{er} août 2018 portant fixation des conditions et modalités d'un compte épargne-temps dans la Fonction publique. Désormais, les enseignants peuvent alimenter individuellement leurs comptes épargne-temps en fonction des heures supplémentaires prestées mensuellement, à l'aide de l'application WebUntis.

Portail edVance – Renouveau de la plateforme de gouvernance du MENJE (www.edvance.lu)

Le CGIE élabore, en collaboration avec le SCRIPT, une nouvelle version de la plateforme de gouvernance du MENJE edVance qui a comme objectif la gestion des projets et la distribution des ressources aux écoles.

myCard

L'infrastructure d'emballage et d'envoi des cartes à puce sans contact myCard a été complétée par un système d'impression informatisé SMART-70 servant à la personnalisation des cartes.

myBooks 2.0 – Gratuité des manuels scolaires (www.mybooks.lu; app.mybooks.lu)

L'application de gestion de la gratuité des manuels scolaires a vécu sa deuxième édition et les changements suivants : abandon de la clôture des paniers de livres, remplacement du bon d'achat par des chèques-livres et abolition des validités (tout est valide jusqu'au 30 juin de l'année scolaire en cours). Parallèlement, l'application eSchoolBooks (www.eschoolbooks.lu) a connu des évolutions

importantes comme p.ex. l'intégration des manuels de la formation professionnelle et l'amélioration des flux.

SMSI – Système de management de la sécurité de l'information

Le CGIE s'est aligné sur la politique de sécurité de l'État luxembourgeois selon des lignes directrices de l'ANSSI. Cette mise en application de la PSI-LU repose également sur l'implémentation d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI ISO/IEC 27001 :2013). La mise en œuvre d'un SMSI implique un cadre global de processus, de personnes et de technologies aux fins de sécuriser l'information. Une fois établi, le SMSI aide à réduire systématiquement les risques de la sécurité de l'information sur une base continue et évolutive.

Nouvelle plateforme ECM (Entreprise Content Management)

La plateforme ECM permet de développer différents systèmes de gestion informatisée selon les besoins des services du ministère.

- SIGEx – Système informatique de gestion sécurisée de questionnaires d'examen : Des adaptations mineures ont été faites, notamment la mise à disposition aux enseignants d'une possibilité de partage de documents entre eux ainsi que la possibilité d'ajouter des annotations à des documents existants.
- Office national de l'enfance (ONE) – Gestion sécurisée des factures : Un système de gestion informatisée des factures a été développé pour l'ONE, afin de sécuriser l'envoi des modèles de factures aux différents prestataires de l'ONE. Les factures sont ensuite remplies par les prestataires et renvoyées à l'ONE via le même système.
- Médiation scolaire – Gestion sécurisée des réclamations et des recommandations : Mise en place d'un système de gestion informatisée pour la saisie et le suivi des réclamations.
- Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (S-EBS) – Gestion sécurisée des dossiers des élèves à besoins spécifiques : Un système a été développé pour le S-EBS qui permet la création, la gestion et la circulation des dossiers des élèves à besoins spécifiques entre les différents partenaires.
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) - Gestion du courrier : Un système informatisé visant la saisie et la gestion des courriers physiques reçus au MENJE a été développé.
- Directions de région – Gestion des dossiers du personnel : Le CGIE a développé une solution permettant la gestion des documents personnels des enseignants et leur archivage de manière sécurisée.

RGPD – Protection des données à caractère personnel

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen 2016/679, le CGIE s'efforce d'assurer une protection optimale des données à chaque instant et d'être en mesure d'en démontrer la conformité.

Pour y arriver, ont été notamment entreprises :

- la cartographie des traitements ;
- l'établissement d'un registre des activités de traitement ;
- l'identification des bases juridiques sur lesquelles se fondent nos traitements ;
- l'identification des traitements de données personnelles susceptibles d'engendrer des risques élevés ;
- la révision des contrats avec les sous-traitants ;
- la réalisation des analyses d'impact relatives à la protection des données.

TERA – Teacher Requirements and Assignments

L'application TERA (Teacher Requirements and Assignments) a comme finalité la digitalisation de l'affectation du personnel enseignant à un poste ouvert. En 2019, l'application a été étendue en collaboration étroite avec le Service de l'enseignement secondaire du MENJE. Chaque enseignant peut

maintenant y introduire par voie électronique une demande de mutation. Les demandes de mutation ainsi soumises sont traitées par la suite par le service de l'enseignement secondaire du MENJE afin de déterminer l'ordre de priorité pour la distribution des postes disponibles par spécialité. L'assignation aux postes ouverts se fait de manière automatisée selon les préférences lycées des enseignants, l'ancienneté et autres critères.

IFEN – Gestion informatisée de la formation continue des enseignants et du stage

Le CGIE accompagne l'IFEN dans la digitalisation de la gestion de son offre de formation continue des enseignants. Le portail de gestion de l'IFEN a été enrichi par l'implémentation des modules et fonctionnalités suivantes : outil d'importation des nouvelles promotions de stagiaires, outil d'exportation des promotions vers eduMoodle, adaptation des fonctionnalités du stage, migration des fonctionnalités de la formation continue (en cours) et exportation des données pour la nouvelle version de l'application eFormation (voir plus haut).

Modernisations diverses

- DNN – Web Content Management: authentification via SAML
- Appli Restopolis : nouvelle version pour Android et iPhone
- Site Web Restopolis : nouveau design et modernisation de l'affichage des menus du jour
- eCopy : migration vers la technologie ASP.NET Core
- DNN: Modernisation de l'annuaire
- PaymentCenter : possibilité de gérer des bénéficiaires tierces
- eduForms : nouvelle application mobile facilitant aux enseignants du fondamental l'accès aux formulaires en ligne.
- eRestauration : modernisation du back office ; prise en charge de nouveaux distributeurs et automates ; digitalisation du référentiel Restopolis.

Lëtzeburger Informatiks-Olympiad

La 28^e édition de la *Lëtzeburger Informatiks-Olympiad* s'est faite en collaboration avec le CGIE, qui a organisé des formations pour les participants. Quatre lauréats ont participé à la 31^e *International Olympiad in Informatics* du 4 au 11 août à Baku en Azerbaïdjan, à laquelle 88 pays étaient représentés.
<http://www.infosolympiad.lu>

B.12.3.2. Informatique distribuée et support

Besoins en équipements informatiques

Comme chaque année, le CGIE procède au renouvellement partiel et à l'extension du parc informatique des lycées et des administrations. Des marchés publics permettent de négocier des prix avantageux sur base de gros volumes de sorte qu'il est possible de donner entière satisfaction aux demandes croissantes des lycées. En plus de l'extension des infrastructures WiFi dans les lycées (2.700 bornes WiFi installées) et dans les administrations (420 bornes WiFi installées) de l'Éducation nationale, le parc informatique a été enrichi de 8.000 tablettes, 1.600 ordinateurs et 1.100 ordinateurs portables.

Mise en service / migration de nouveaux bâtiments

Le CGIE a procédé à l'installation, la mise en service et/ou la migration de nombreux bâtiments dont :

- Service de l'enseignement musical, 2, rue Sosthène Weis, Luxembourg-Grund, 6 utilisateurs, (migration)
- Le Cinq (CDI, CEJHP, DR01, STAR), 5, rue Thomas Edison, Strassen, +/- 100 utilisateurs (nouveau bâtiment)
- CDA, 2, rue Thomas Edison, Strassen, +/- 35 utilisateurs (nouveau bâtiment)
- CTSA, 21, rue Leon Laval, Leudelange, +/- 15 utilisateurs (nouveau bâtiment)

- CTSA, 10, rue de Reckange, Mondercange, +/- 10 utilisateurs (nouveau bâtiment)
- DR13, 74, Grand-Rue, Rédange, +/- 10 utilisateurs (ajout de 2 étages)
- CTSA, rue d'Itzig, Itzig, 3 utilisateurs (migration Izigerstee)
- École Adam Roberti, 3, rue Adam Roberti, Luxembourg, 15 utilisateurs (migration)

Réseaux, sécurité et systèmes informatiques

Le CGIE a procédé à de nombreuses migrations, restructurations, planifications et études dont :

- La migration des réseaux administratifs du LTMA, du LRSL et du ALR vers eduWorks
- La migration des postes de travail Windows 7 vers Windows 10
- L'étude et la mise en application de différents aspects au niveau sécurité
- La restructuration du software center du CGIE
- La planification, l'acquisition et la mise en service d'une nouvelle plate-forme de virtualisation (vmWare vSAN)
- La planification, l'acquisition et la mise en service d'un nouveau cluster de bases de données (msSQL)
- L'étude et la mise en service d'une nouvelle liaison de 10GB entre les 2 Data Centres du CGIE (Aldringen <-> Belval)
- La mise en service d'une nouvelle infrastructure d'authentification eduroam
- Le remplacement de 30 firewalls par une nouvelle technologie plus moderne
- L'étude des méthodes d'authentification à deux facteurs pour les comptes IAM
- L'organisation de différentes formations (Zuludesk, OTRS, M-Files, ...)
- L'accompagnement du projet de télé-présence Avatar

B.13. Direction générale des ressources humaines et des affaires juridiques

B.13.1. Service des ressources humaines (SRH)

Actuellement, 43 agents, regroupés en trois niveaux (stratégie, supervision opérationnelle, exécution opérationnelle), sont en charge de la gestion quotidienne du personnel des services (sans loi-cadre) du département ministériel, du personnel des lycées et des écoles internationales publiques y rattachées, du personnel des Centres de compétences et de l'Agence pour la transition vers une vie autonome, ainsi que des directions et des écoles de l'enseignement fondamental. En outre, le Service des ressources humaines (SRH) assure la coordination de la planification pluriannuelle des besoins en personnel (numerus clausus) du ministère, le contrôle des procédures et méthodes en matière de gestion des ressources humaines des ordres précités, ainsi que la gestion des demandes pour la Commission d'économies et de rationalisation pour la totalité des services et des administrations rattachées au MENJE.

B.13.1.1. Enseignement fondamental

Personnel enseignant

Planification des besoins

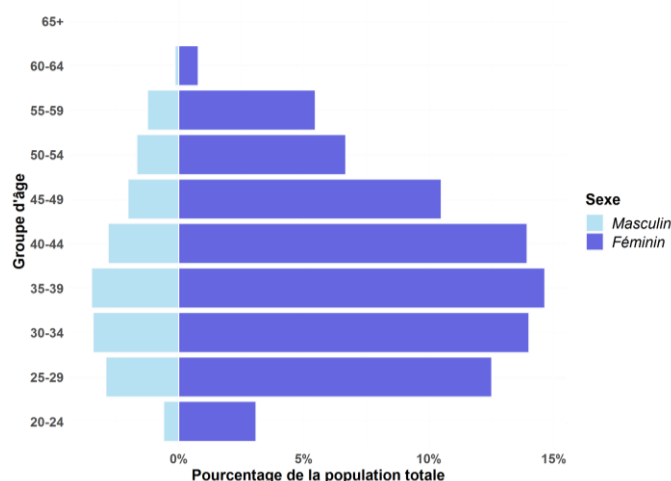
Chaque année, la commission permanente d'experts, chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant et éducatif, élabore un rapport général comportant une évaluation des besoins en personnel prévisibles pour la période des cinq prochaines années.

Le nombre élevé d'agents appartenant au groupe de traitement A2 est notamment dû à l'ouverture, en 2018, du recrutement aux détenteurs d'un bachelor en relation avec l'un des objectifs de l'enseignement fondamental. Ainsi, 185 agents équivalent temps plein (ETP) ont été recrutés en 2019. Cette nouvelle voie de recrutement permet de répondre à la pénurie de diplômés en sciences de l'éducation, tout en assurant un enseignement de qualité.

Recrutement

289 candidats se sont inscrits au concours de la session pour l'année scolaire 2018-2019, parmi lesquels 140 candidats détenteurs d'un bachelor en relation avec l'un des objectifs de l'enseignement fondamental. 40 candidats se sont présentés au concours du cycle 1 et 249 candidats aux cycles 2 à 4.

Pyramide d'âge



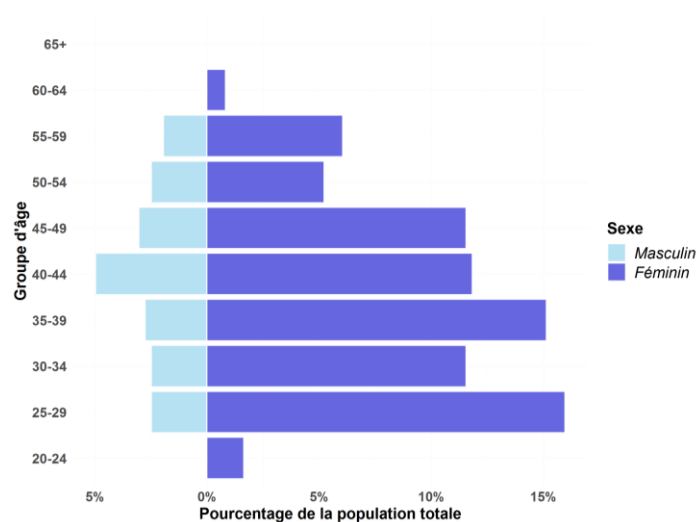
Il convient de noter que la part des agents féminins dans l'enseignement fondamental, tous groupes d'âge confondus, est largement supérieure à celle des agents masculins.

ETP selon groupes de traitement / d'indemnité et statut / régime

Groupes de traitement / d'indemnité	Remplaçants permanents	Employés	Fonctionnaires	Total
Autres	326,59	53,03	0	379,62
Groupe A1	0	0	35,85	52,85
Groupe A2	0	343,52	4.180	4.523,52
Groupe B1	0	671,89	86,5	758,39
Groupe C1	0	18,21	0	18,21
Total	326,59	1.103,65	4.302,35	5.732,59

Personnel administratif et éducatif psycho-social

Pyramide d'âge

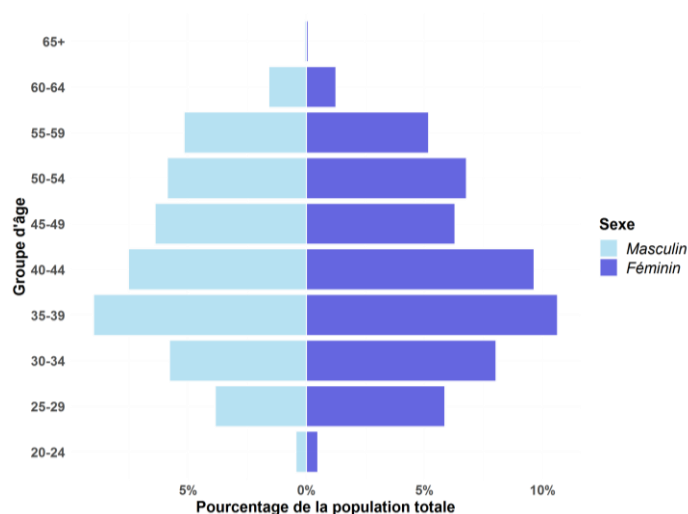


ETP selon groupes de traitement / d'indemnité et statut / régime

Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire	Employés	Fonctionnaires	Total
Groupe A1	69,75	29,75	82,5
Groupe A2	106,75	70,90	177,65
Groupe B1	26,88	15	41,88
Groupe C1	1	0	1
Groupe D1	1	0	1
Total	205,38	115,65	304,03

B.13.1.2. Enseignement secondaire (personnel enseignant, personnel administratif et personnel éducatif et psychosocial)

Pyramide d'âge



ETP selon groupes de traitement / d'indemnité / de salaire et statut / régime

Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire	Assistants pédagogiques	Employés	Employés de droit privé	Fonctionnaires	Salariés	Total
Autres	134	0	0	0	0	134
Groupe A1	0	780,85	3	2.772,20	0	3.556,05
Groupe A2	0	423,97	2	527,50	0	953,47
Groupe B1	0	333,57	0	215,50	0	549,07
Groupe C1	0	38,80	0	9	0	47,80
Groupe D1	0	38	0	164,60	0	202,60
Groupe D2	0	3	0	2,80	0	5,80
Groupe D3	0	6,50	0	67	0	73,50
Salariés	0	0	0	0	468,93	468,93
Total	134	1.624,69	5	3.758,60	468,93	5.991,22

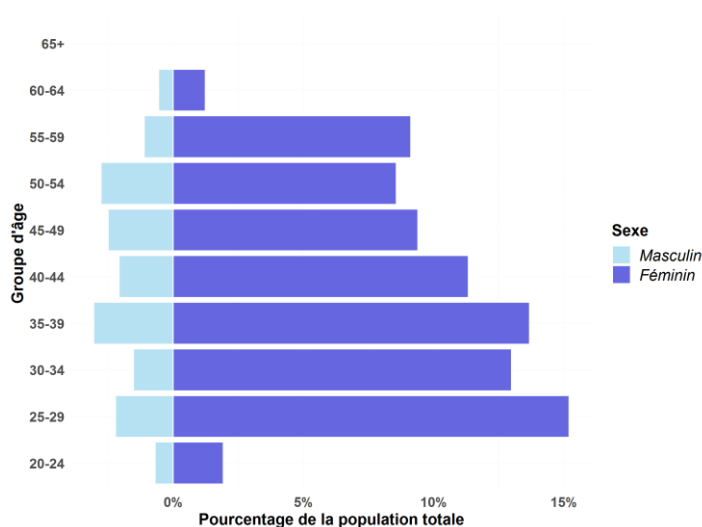
Recrutement

531 candidats se sont inscrits au concours de recrutement de l'année scolaire 2018-2019 dont 383 candidats étaient admissibles aux épreuves de classement. Parmi ces candidats, 112 se sont retirés avant les épreuves ou au cours de celles-ci, 117 ont échoué aux épreuves et 14 ont réussi sans pour autant être classés en rang utile. 140 candidats ont pu être recrutés, bien que le plan de recrutement prévoyait un recrutement total de 274 candidats.

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Plan de recrutement	249	255	276	280	274
Candidats inscrits	542	531	509	514	531
Candidats recrutés	160	153	158	139	140
Postes non occupés	89	102	118	141	134

B.13.1.3. Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire et Agence pour la transition vers une vie autonome

Pyramide d'âge



ETP selon groupes de traitement / d'indemnité / de salaire et statut / régime au total

Groupe de traitement / d'indemnité/ de salaire	Employés	Fonctionnaires	Salariés	Total
Groupe A1	92,55	108,35	0	200,90
Groupe A2	172,55	82,15	0	254,70
Groupe B1	43,70	34	0	77,70
Groupe C1	25,75	5,50	0	31,25
Groupe D1	17,05	3	0	20,05
Groupe D2	2	0	0	2
Groupe D3	2,25	2	0	4,25
Salariés	0	0	38,92	38,92
Total	355,85	235	38,92	629,77

Répartition

Agence pour la transition vers une vie autonome

Groupes de traitement / d'indemnité	Employés	Fonctionnaires	Total
Groupe A1	0,75	2,75	3,50
Groupe A2	2	0	2
Groupe B1	1	0	1
Total	3,75	2,75	6,50

Centre pour le développement des apprentissages Maria Teresa

Groupes de traitement / d'indemnité	Employés	Fonctionnaires	Total
Groupe A1	10,50	4	14,50
Groupe A2	6	2,95	8,95
Total	16,50	6,95	23,45

Centre pour le développement des compétences relatives à la vue

Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire	Employés	Fonctionnaires	Salariés	Total
Groupe A1	12,75	6	0	18,75
Groupe A2	16,50	3,25	0	19,75
Groupe B1	7	0	0	7
Groupe C1	3,50	1	0	4,5
Groupe D1	3	0	0	3
Groupe D3	1,25	0	0	1,25
Salariés	0	0	5,75	5,75
Total	44	10,25	5,75	60

Centre pour le développement intellectuel

Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire	Employés	Fonctionnaires	Salariés	Total
Groupe A1	37	23,30	0	60,30
Groupe A2	59,50	30,40	0	89,90
Groupe B1	14,50	24	0	38,50
Groupe C1	8,75	3,75	0	12,50
Groupe D1	11,05	2	0	13,05
Groupe D2	1	0	0	1
Groupe D3	1	1	0	2
Salariés	0	0	16,82	16,82
Total	132,80	84,45	16,82	234,07

Centre pour le développement moteur

Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire	Employés	Fonctionnaires	Salariés	Total
Groupe A1	5	3,75	0	8,75
Groupe A2	35,50	7,5	0	43
Groupe B1	7,25	3,50	0	10,75
Groupe C1	3	0	0	3
Groupe D1	1	1	0	2
Groupe D2	1	0	0	1
Salariés	0	0	3,90	3,90
Total	52,75	15,75	3,9	72,4

Centre pour le développement socio-émotionnel

Groupes de traitement / d'indemnité	Employés	Fonctionnaires	Total
Groupe A1	7,80	8,55	16,35
Groupe A2	6,30	5,75	12,05
Groupe B1	0,70	1,50	2,20
Total	14,80	15,80	30,60

Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel

Groupes de traitement / d'indemnité	Employés	Fonctionnaires	Total
Groupe A1	4	4,50	8,50
Groupe A2	1,50	3	4,50
Groupe C1	0,50	0	0,50
Total	6	7,50	13,50

Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme

Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire	Employés	Fonctionnaires	Salariés	Total
Groupe A1	10,25	1,50	0	11,75
Groupe A2	30,50	9,75	0	40,25
Groupe B1	5,75	3	0	8,75
Groupe C1	2,50	0,75	0	3,25
Salariés	0	0	2,95	2,95
Total	49	15	2,95	66,95

Centre de Logopédie

Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire	Employé de l'État	Fonctionnaire d'État	Salarié de l'État	Total
Groupe A1	4,50	54	0	58,50
Groupe A2	14,75	19,55	0	34,30
Groupe B1	7,50	2	0	9,50
Groupe C1	7,50	0	0	7,50
Groupe D1	2	0	0	2
Groupe D3	0	1	0	1
Salariés	0	0	9,50	9,50
Total	36,25	76,55	9,50	122,30

B.14. Direction générale des finances et des infrastructures

B.14.1 Service de planification des infrastructures

Lycée Michel Lucius

La mise en service du pavillon provisoire, en remplacement de l'aile 3000, s'est faite en janvier 2019. Ce pavillon permet également la suite des travaux de rénovation de l'aile 4000.

Centre pour le développement intellectuel à Berchem

La pose de la première pierre du projet de construction du complexe scolaire à Berchem, comprenant des structures pour un nouveau Centre de compétence pour le développement intellectuel, a eu lieu le 4 avril 2019. La commune de Berchem est en charge de sa construction.

Lycée Edward Steichen

L'inauguration du Lycée Edward Steichen à Clervaux a eu lieu le 21 juin 2019.

École internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette

L'ancien hall de la Chiers a été démoli en vue de la construction de l'école primaire de l'EIDE y compris un service d'éducation et d'accueil. Le bâtiment est construit par la commune de Differdange.

Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck

Le nouveau bâtiment du Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck a été mis en service à la rentrée 2019.

Lycée technique d'Ettelbruck et Service de la formation des adultes

Depuis la rentrée 2019, des classes du Lycée technique d'Ettelbruck et du Service de la formation des adultes sont installées dans le bâtiment à Warken, occupé auparavant par le Lycée technique pour professions de santé.

École internationale de Mondorf-les-Bains

Les travaux d'agrandissement (étage supplémentaire) du bâtiment provisoire route de Burmerange à Mondorf-les-Bains ont été terminés en septembre. Les travaux ont été réalisés par la commune de Mondorf-les-Bains.

Lycée de Garçons de Luxembourg

Les travaux de rénovation du complexe sportif ont été finalisés en novembre.

Directions de l'enseignement fondamental et centres de compétences en psychopédagogie spécialisée

Des locaux supplémentaires pour l'installation de directions de l'enseignement fondamental et de centres de compétence en psychopédagogie spécialisée ont été aménagés, dont notamment le bâtiment Le Cinq à Strassen, le bâtiment Elise à Leudelange et le bâtiment rue St Joseph à Luxembourg.

B.14.2 Service technique accueil et réception

Le Service technique accueil et réception (STAR), initialement connu sous le nom de SGI (Service de la gestion des infrastructures), regroupe les volets : technique, accueil, archivage, bâtiment, imprimerie, logistique, parking et accès.

Le STAR est également en charge du volet événementiel du ministère.

En 2019, comme les années précédentes, plusieurs déménagements ont eu lieu. Outre le fait de déplacer le mobilier proprement dit, un déménagement comprend également le déplacement et le branchement des téléphones et du matériel informatique, ceci en étroite collaboration avec les collègues du CGIE et du CTIE.

1.129 commandes, pour un total de 178.848 articles, ont été traitées par l'équipe stock et expédiées à leur destinataire respectif.

Le service courrier a été équipé d'un système d'affranchissement automatique. Ce système répertorie tous les courriers sortants. En 2019, 179.696 courriers ont été affranchis pour un total de 188.443,65 EUR. 1.929.945 feuilles ont été imprimées.

Le parc automobile compte désormais six véhicules. Quelque 95.000 km ont été parcourus en 2019.

La téléphoniste a reçu 17.261 appels en 213 jours ouvrables, soit une moyenne de 81 appels par jour. Dans les deux réceptions (rue Aldringen et rue Philippe II), 4.758 visiteurs ont été accueillis.

De janvier à août, 2.000 dossiers personnels ont été scannés. 1.863 demandes en 12 mois ont été adressées à l'équipe du scan.

En janvier, le service a été équipé d'un système OTRS (gestion de requêtes par système de tickets). De janvier 2019 à janvier 2020, 1.631 tickets ont été traités avec succès.

B.14.3 Cellule infrastructures ASFT

La Cellule des infrastructures ASFT⁵ de la Direction générale des finances et des infrastructures est en charge de la gestion des dossiers techniques et des demandes d'aide financière de l'État pour la Direction générale du secteur de l'enfance (SEA), la Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille (AEF) et la Direction générale du secteur de la jeunesse (SJ).

En 2019, le service s'est vu attribuer de nouvelles missions, notamment la prise en charge des demandes de financement de la construction et du réaménagement des établissements de l'enseignement musical des communes pour le compte de la Direction générale de l'enseignement musical.

En 2019, la Cellule a réalisé 23 avis sur plans relatifs aux projets dans le secteur SEA, parmi lesquels huit projets intégrés (voir annexe p. 142 tableau n°1). 29 entrevues avec les communes ont été réalisées en relation avec de nouveaux projets.

Dans le secteur AEF, 33 projets sont en cours de réalisation (voir annexe p.143 tableau n°2).

Dans le secteur SJ, la Cellule a réalisé dix avis sur plans (voir annexe p.144 tableau n°3).

En ce qui concerne les nouvelles conventions de bâtisses, elles étaient 14 dans le SEA (tableau n°4), cinq dans l'AEF (tableau n°5) et une dans le SJ (tableau n°6).

La Cellule a effectué 115 visites d'agrément dans les crèches, 121 visites d'agrément dans les maisons relais, une visite d'agrément dans les mini-crèches.

La Cellule a réalisé pour le secteur AEF 32 visites d'agrément ASFT, trois visites d'agrément pour consultation thérapeutique et quatre visites d'agrément pour famille d'accueil.

12 visites d'agrément ont été faites pour le compte du SJ.

Le même nombre de rapports techniques a été rédigé pour chaque visite d'agrément pour les trois secteurs en question.

La Cellule a réalisé 11 décomptes de convention SEA, deux décomptes AEF et cinq autres pour SJ (tableaux n°7, 8 et 9).

Au total, la Cellule des infrastructures ASFT a traité 355 dossiers SEA (tableau n°10), 547 dossiers AEF (tableau n°11) et 139 dossiers SJ (tableau n°12).

Sept demandes de prise en charge des frais de loyer ont été faites auprès la Commission des Loyers par les gestionnaires suivants : Solidarité Jeunes (2), Caritas « Jeunes et Familles » (1), Croix Rouge (3), TELOS (1).

En ce qui concerne le secteur de l'enseignement musical relevant auparavant de la compétence du ministère de la Culture, 12 projets y relatifs sont actuellement en préparation.

Depuis 2019, l'éducation musicale est du ressort du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, désormais en charge de traiter les demandes de subsides pour la construction et le réaménagement des établissements communaux d'enseignement musical. Cependant les projets 2019 n'ont pas pu être traités par le MENJE en raison de l'absence des moyens budgétaires requis. Les nouvelles conventions pour 2020 sont actuellement en préparation.

Voir la liste complète des travaux de la Cellule en annexe, pages 142 à 147.

⁵ Activités socio-familiales et thérapeutiques

B.14.4 Service des écoles privées

B.14.4.1. Nouveaux projets d'infrastructures

Après six mois de préparatifs, l'École Maria Montessori a retiré son projet au Kirchberg.

Un nouveau site pour la Waldorfschoul a été trouvé au Kirchberg section Grünewald près du Rehazenter.

Le Lycée privé Emile Metz a lancé deux projets : un projet provisoire avec containers à court terme sur le site d'Arcelor à Dommeldange et un projet de construction d'une annexe à Dommeldange, route de Beggen.

L'agrément provisoire de l'International Montessori Schoul à Hobscheid a été reconduit.

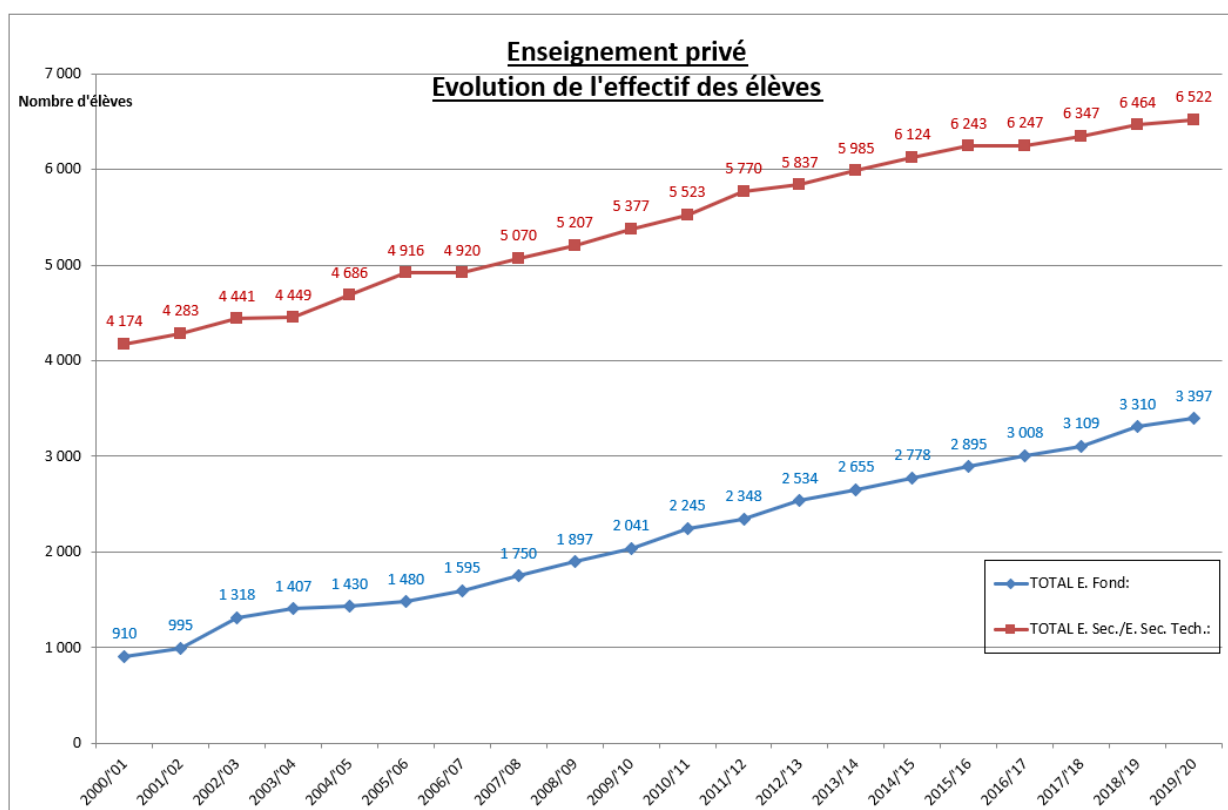
B.14.4.2. Effectifs

3.397 élèves fréquentent l'enseignement fondamental privé. Une seule école applique les programmes de l'enseignement public, à savoir l'école privée Notre-Dame (Sainte-Sophie). Les écoles n'appliquant pas les programmes de l'enseignement public sont au nombre de dix.

6.522 élèves fréquentent l'enseignement secondaire privé. Sept écoles appliquent les programmes de l'enseignement public ; les écoles n'appliquant pas les programmes de l'enseignement public sont au nombre de six.

Certaines écoles privées proposent l'enseignement fondamental ainsi que l'enseignement secondaire (Notre-Dame, Waldorf, ISL, St. Georges, ELFL).

École privée	Total du nombre d'élèves
Lycée technique privé Emile Metz	553
Écoles privées Fieldgen & Ste Anne (Agedoc)	2.472
École privée Notre-Dame (Ste Sophie)	776
École privée Marie-Consolatrice	454
École privée Grandjean	137
École Charlemagne	102
École maternelle et primaire Maria Montessori	96
École privée « Over the Rainbow »	193
Fräi-ëffentlech Waldorfschoul	381
Vauban - École et Lycée français du Luxembourg - ELFL	2.499
International School of Luxembourg - ISL	1.383
St George's International School	811
Scuola Materna Cattolica Italiana	14
International Montessori Schoul - IMS	48
Total	9.919



B.14.4.3. Financement public

Le ministère participe aux frais de fonctionnement des écoles privées – y inclus les frais de personnel et les frais d'exploitation – en versant une participation par école par rapport aux nombres d'élèves et selon un taux fixé par la loi : 90 % pour les écoles appliquant les programmes de l'enseignement public et 40 % pour les écoles n'appliquant pas les programmes de l'enseignement public.

Le Service des écoles privées du ministère assure le suivi des projets d'infrastructure, qu'il s'agisse d'une nouvelle construction sur un nouveau site ou d'une transformation, amélioration ou modernisation d'un bâtiment existant. L'État prend en charge 80 % du devis approuvé par le ministre et accompagne les écoles privées dans leurs démarches en vue d'établir de futurs projets d'investissement.

B.14.5 Restopolis

B.14.5.1. Restopolis en chiffres

Restopolis est le service de restauration scolaire et universitaire opéré sous la tutelle du ministère. Il gère actuellement 80 restaurants et 52 cafétérias : la grande majorité des restaurants et cafétérias des établissements de l'enseignement secondaire, les restaurants de l'Université du Luxembourg, le restaurant de l'École de la Police Grand-Ducale et le restaurant de l'école fondamentale étatique Eis Schoul. Restopolis se charge en outre de la restauration de cinq services d'éducation et d'accueil et de quatre internats. L'administration se compose de 16 collaborateurs, le nombre du personnel de cuisine s'élève à 540. Le service sert en moyenne 15.200 plats par jour. Le nombre de clients du service de restauration scolaire et universitaire est de 70.000. Restopolis a cuisiné 2.682.531 repas dans les restaurants et vendu 3.840.495 produits cafétéria. Le taux de fréquentation a augmenté de 10 % entre 2018 et 2019.

B.14.5.2. Introduction des nouveaux emballages écologiques

Restopolis a procédé à une analyse critique des emballages à l'achat et à la vente. Il a présenté en février ses nouveaux emballages écologiques pour remplacer ceux en plastique à usage unique. Ces emballages sont produits à partir de bagasse, un sous-produit naturel de la production de sucre.

B.14.5.3. Produits Restopolis réutilisables

Restopolis a mis en vente au mois de juin deux produits durables et réutilisables afin d'encourager les convives à réduire leur usage de bouteilles et couverts jetables. Dans tous les restaurants et cafétérias scolaires de Restopolis sont vendus la gourde *myCan* pour boissons froides et chaudes au prix de 9 € et les couverts *myKit* au prix de 3 €. Les deux produits sont fabriqués à partir d'inox. Restopolis a vendu de juin à décembre 638 *myCan* et 999 *myKit*.

B.14.5.4. Restopolis partenaire du programme national ECOBOX

Restopolis a introduit les ECOBOX de 500 ml et 1000 ml du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable pour une consigne de 5 €. Cette *lunchbox* constitue une alternative durable aux barquettes que Restopolis utilise pour servir les plats et salades à emporter. De plus, Restopolis encourage l'utilisation des *lunchbox* privées des convives pour emporter les plats et salades. Restopolis a vendu 3.224 ECOBOX pour une consigne de 5 €, 2.267 ont été ramenées.

B.14.5.5. Restopolis partenaire de Refill Lëtzebuerg

Restopolis sensibilise ses convives à boire de l'eau potable du robinet et réduire le nombre de bouteilles PET. Il offre ainsi un accès gratuit à l'eau potable à travers une fontaine d'eau, sous réserve que les infrastructures le permettent et met à disposition des cruches d'eau sur les tables à midi pour remplir verres et gourdes.

B.14.5.6. Vente de bouteilles en verre dans les restaurants

Depuis septembre, Restopolis propose uniquement des bouteilles en verre dans ses cantines.

B.14.5.7. Meet, Eat & Learn: An Eatducation for everyone

Le concept prévoit plus de places assises dans les restaurants scolaires et permettra à un maximum de convives de s'installer à table pour déjeuner. *Meet, Eat & Learn* a pour objectif de garantir des espaces adaptés et des repas de qualité. Les restaurants scolaires deviennent un espace de restauration, de travail et d'échange moderne.

B.14.5.8. Une nouvelle signalétique

Une nouvelle signalétique aidera les convives à encore mieux se repérer et se faire une idée d'ensemble des plats que l'équipe du chef de cuisine propose.

B.14.5.9. Phase test de distributeurs *Fructomat*

Restopolis teste les distributeurs à boissons *Fructomat* qui permettent aux convives de remplir leur verre ou leur gourde avec la boisson de leur choix dans cinq restaurants scolaires. La boisson est payée via la *myCard*. Les distributeurs en libre-service permettront aux convives de se désaltérer également avec des boissons fraîches en dehors des heures d'ouvertures des restaurants et cafétérias.

B.14.5.10. Certificat *ONLY*

Restopolis a reçu le certificat du programme de sensibilisation *ONLY*. Le programme s'adresse aux partenaires de l'a.s.b.l. *Fairtrade Lëtzebuerg* qui décident de vendre à leurs clients exclusivement des bananes 100 % certifiées Fairtrade et issues de l'agriculture biologique.

B.14.5.11. Ouverture de deux restaurants

Restopolis gère désormais le restaurant de l'annexe du Lycée Classique Diekirch à Beringen. Un tout nouveau restaurant a ouvert ses portes dans le nouveau bâtiment du Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck.

De plus, certaines structures de Restopolis ont fait peau neuve (nouveau lettrage au restaurant du Forum *Geesseknäppchen* ; nouvelle distribution et nouveau mobilier au restaurant de l'ancien bâtiment du Lycée Classique Diekirch et rénovation de sa cafétéria).

B.14.5.12. Deuxième *food truck* Restomobile

Restopolis a mis en service son deuxième *food truck* Restomobile en septembre 2019. Le camion se situe actuellement sur la Campus *Geesseknäppchen* et permet d'élargir l'offre proposée aux convives des établissements y appartenant.

B.14.5.13. Campagne thématique *Restopolis goes green*

Les collaborateurs de Restopolis se sont rendus de juin à juillet et de septembre à octobre 2019 dans 45 cantines scolaires et universitaires avec des stands d'information pour présenter les nouveaux produits durables de Restopolis. Le service de restauration avait publié des articles sur les différents sujets sur le site web et sa page Facebook.

B.14.5.14. Portes ouvertes

Restopolis a participé à la foire scolaire des lycées du nord au centre Däichhal en février et a participé avec ses stands d'information à dix portes ouvertes scolaires et universitaires de mars à mai.

B.14.5.15. Projets 2020

- Campagne thématique sur le développement durable et les produits locaux. Présentation des *Restopolis Goals : more local, more bio & more fair* pour augmenter dans les années à venir le pourcentage des produits locaux de 30 à 40 %, celui des produits bio de 5 à 20 % et celui des produits issus du commerce équitable de 1 à 2 %.
- Restopolis souhaite adapter les menus des restaurants scolaires pour améliorer le bilan CO².
- Introduction d'une alternative végétalienne dans les restaurants scolaires et universitaires.
- Prolonger le certificat *Fairtrade Zone* pour les restaurants scolaires et cafétérias de Restopolis.

- Ouverture d'un nouveau restaurant scolaire au Lycée technique de Bonnevoie.
- Ouverture d'un nouveau restaurant scolaire de 300 places au Lycée technique du Centre, site Limpertsberg.
- Réouverture du restaurant scolaire du Lycée des Garçons Luxembourg.
- Ouverture d'une terrasse au restaurant scolaire du Lycée Classique Diekirch – ancien bâtiment, du Lycée technique Ettelbruck et du Lycée du Nord Wiltz.
- Généralisation de la nouvelle signalétique dans tous les restaurants et cafétérias.
- Ouverture de la *Restopolis Food Academy* à l'eduPôle Walferdange où Restopolis n'élaborera pas seulement ses fiches techniques, mais testera également ses recettes et organisera des formations continues pour ses collaborateurs.

De plus amples informations sur les campagnes et quinzaines thématiques de Restopolis ainsi que les neuf engagements se trouvent sur www.restopolis.lu.

B.15. Organes liés au MENJE

B.15.1 Service de médiation scolaire

Le Service de médiation scolaire (SMS) a été créé par la loi du 18 juin 2018 portant institution d'un service au maintien, à l'inclusion et à l'intégration scolaires de l'Éducation nationale. Il travaille de manière indépendante et est dirigé par le médiateur scolaire, nommé pour une période de sept ans.

Le SMS compte actuellement quatre agents, dont deux sont en charge, entre autres, d'assister le médiateur scolaire dans la résolution des conflits qui lui sont soumis par les parents d'élèves mineurs, par les élèves majeurs ou par les agents de l'Éducation nationale.

Les réclamations individuelles sont introduites par écrit auprès du SMS après que les réclamants ont effectué les démarches administratives appropriées instituées dans le cadre de la communauté scolaire, sans avoir réussi à obtenir satisfaction. Le SMS estime que pour environ 20 % des demandes initiales dont il est saisi, les réclamants n'ont pas épuisé leurs moyens dans le cadre des démarches administratives préalables. Dans ces cas, le SMS conseille aux demandeurs d'accomplir ces démarches avant de le saisir officiellement.

Lors de son premier exercice, à savoir pour la période scolaire du 15 septembre 2018 au 14 septembre 2019, le SMS a enregistré un total de 107 réclamations individuelles, dont 96 ont été clôturées à la date du 14 septembre 2019.

Les 107 réclamations individuelles étaient réparties comme suit : 53 concernaient des élèves de l'enseignement fondamental et 38 des élèves de l'enseignement secondaire, 11 impliquaient des enfants scolarisés dans des écoles privées, et à cinq reprises le SMS a été saisi par des parents dont les enfants sont pris en charge par un des neuf centres de compétences en psychopédagogie spécialisée.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que le SMS a conduit 79 médiations pour l'ensemble des 107 réclamations.

Les domaines de compétence couverts par le SMS sont le maintien scolaire (52 réclamations), l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (36 réclamations), ainsi que l'intégration (12 réclamations), écoles privées et publiques confondues. Le SMS a également été saisi de sept réclamations dont l'objet ne tombait cependant pas dans son champ de compétences. Celles-ci ont été transmises « pour attribution » aux départements ministériels compétents, tel que prévu à l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'État et des communes.

Parmi les 107 réclamations, 17 concernaient des jeunes adolescents qui ne se trouvaient plus dans l'obligation scolaire.

Au cours de cette première année d'exercice, une solide collaboration s'est d'ores et déjà installée entre le SMS et certaines institutions, tels l'ORK et l'Ombudsman. Ces institutions n'hésitent en effet pas à recommander aux parents ou aux élèves majeurs qui s'adressent à eux de saisir directement le SMS, conscients que ce dernier est davantage outillé pour soutenir les réclamants.

Le rapport d'activité complet peut être téléchargé sur le site www.mediationscolaire.lu

B.15.2 Anefore

Créée en 2007 et placée sous l'autorité nationale du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Agence nationale pour les programmes européens d'éducation, de formation et de jeunesse (Anefore) est chargée de la mise en œuvre des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité au Luxembourg. Anefore est également le centre national *Europass* et *Euroguidance*, le bureau d'assistance national *eTwinning*, l'unité nationale du réseau *Eurydice* et le correspondant national du réseau *Youth Wiki*. *Eurodesk* est sous-traité à l'Agence nationale pour l'information des jeunes.

En 2019, le budget communautaire disponible pour cofinancer des projets du programme Erasmus+ s'est élevé à 8.937.247 € et celui pour les projets du Corps européen de solidarité à 845.930 €. Le budget total disponible, soit 9.783.177 €, a augmenté de 9,77 % par rapport à 2018.

Anefore a reçu au total 190 candidatures en 2019. Les plus nombreuses, à savoir 130 candidatures, ont été déposées pour des projets relevant de l'action clé 1 (projets de mobilité), de l'action clé 2 (partenariats stratégiques) ou de l'action clé 3 (projets de dialogue pour la jeunesse). 43 candidatures ont été soumises en vue de mobilités individuelles pour des activités de coopération transnationale. Quant au Corps européen de solidarité, l'appel à propositions a généré 17 candidatures : neuf candidatures pour des activités de volontariat, une pour des activités de stages et d'emplois, deux pour des projets de solidarité et cinq pour des activités de réseautage.

116 candidatures de projets ont été sélectionnées pour des activités de réseautage et de coopération transnationale, ce qui porte le taux de réussite des candidatures soumises à 61,05 %. Ce taux est plus faible qu'en 2018 car le budget disponible du secteur de la jeunesse a été largement en-deçà de la demande. Le budget total engagé s'est élevé à 7.408.981,81 €. De cette somme, 6.706.678,45 € ont été accordés à 69 projets des actions clés 1, 2 et 3 ainsi qu'à 35 mobilités individuelles pour des activités de coopération transnationale du programme Erasmus+. 702.303,36 € ont été engagés pour financer dix projets du Corps européen de solidarité et deux projets d'activités de réseautage.

Six lycées, de même que les classes d'enfants hospitalisés de la *KannerKlinik*, sont porteurs d'un projet de mobilité Erasmus+ 2019, ce qui leur permet d'envoyer en formation continue au total 104 membres du personnel éducatif et 182 élèves en stage à l'étranger. 12 établissements scolaires participent à des projets de partenariats stratégiques sélectionnés en 2019. Deux lycées offrant le brevet de technicien supérieur (BTS) ont également été parmi les porteurs de projets de mobilité dans l'enseignement supérieur. Dans le domaine de l'enseignement scolaire, 29 candidatures pour des mobilités individuelles *eTwinning* ont été reçues et subventionnées.

Anefore engage des efforts considérables pour offrir conseil et suivi sur mesure aux bénéficiaires et pour promouvoir les programmes et autres initiatives européennes gérés par l'agence. Les événements qui ont spécialement marqué l'année 2019 ont été :

- *Erasmus+ Summerfest*, lors de laquelle les bénéficiaires des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité ont échangé sur leurs projets et Anefore a remis les trophées du Label de qualité national *eTwinning* aux lauréats 2019.
- L'activité de coopération transnationale portant sur le développement de l'internationalisation stratégique et de partenariats dans le domaine EFP.
- Salon LuxDidac, Foire de l'Étudiant, Fête de l'Europe (stand d'information).
- Le séminaire de contact *eTwinning*, organisé au Luxembourg pour des établissements d'EFP sur le thème *Makerspaces- new learning environments for exploration, creativity, innovation and collaboration*.
- La conférence annuelle de l'Anefore, portant sur la participation démocratique.

C. Annexes

C.1. Listes des travaux de la Cellule des infrastructures ASFT

Tableau n°1

Commune/ asbl	Projet	Description	Capacité max.		
			0-2	2-4	4-12
MAISONS RELAIS					
Syndicat scolaire Schoulkauz(*)	SEA Schoulkauz à Wilwerwiltz - extension <i>Projet intégré</i>	construction Projet d'extension			63
AC Sanem	SEA Soleuvre cycles 2- 4	nouv. construction cycles 1-4			249
AC Hesperange(*)	SEA Howald cycle 1 <i>Projet intégré</i>	nouv. construction cycle 1			150
AC Sanem	SEA Ehlerange structure dans quartier résidentiel	nouv. construction			60
AC Differdange(*)	SEA Mathendahl précoce / cycles 1-4 <i>Projet intégré</i>	nouv. construction			271
AC Luxembourg	SEA Beggen précoce / cycle 1	bâtiment modulaire /provisoire			66
AC Wiltz(*)	SEA Wunne mat der Wooltz cycles 1-4 <i>Projet intégré</i>	nouv. construction			357
AC Pétange(*)	SEA Lamadelaine cycles 1-3 (EF cycle 1 120 enfants) <i>Projet intégré</i>	nouv. construction			242
AC Sanem	SEA Sanem précoce / cycles 1-4	bât. modulaire /provisoire			160
AC Dudelange(*)	SEA Bildungshaus Lenkeschléi précoce/cycles 1-4 <i>Projet intégré</i>	nouv. construction			240
Caritas Jeunes et Familles asbl	SEA Renert à Berbourg augmentation cap. d'accueil cycles 2-4	projet d'extension bâtiment existant de l'école fond. Salles suppl. au 1 ^{er} étage			nouv. cap. 242
AC Redange	SEA Beiestack cycles 3-4 - extension	projet d'extension /bâtiment existant ancienne Maison des jeunes/local Pompiers etc)			81
AC Differdange(*)	SEA EIDD Ecole internationale à Differdange préscolaire - primaire <i>Projet intégré</i>	projet de construction			435

AC Leudelage(*)	SEA Leudelage enseignement préscolaire cycle 1 / SEA cycles 1-4 <i>Projet intégré</i>	projet de construction phase II			cap. tot phase I+II 264
Paiperléck asbl	SEA International School Junglinster (ISJ)	projet d'extension dans bâtiment existant Lënster Lycée / locaux suppl. Au rez-de- chaussée			cap. suppl. 150
AC Kehlen	SEA Elmen à Olm cycles 1-4	nouv. construction campus scolaire			310
AC Dudelage	SEA Ribeschpont + EF précoce (SEA précoce + cycles 1-4)	nouv. construction			170
AC Echternach	Campus scolaire EF avec SEA cycles 1-4	nouv. construction			366
AC Diekirch	Nouveau SEA Diekirch 3ème avis sur plans	projet d'aménagement d'une MR dans l'ancien pensionnat			321
AC Clervaux	SEA Reuler "Integriertes Bildungszentrum Reiler"	1 ^{ère} phase bâtiment modulaire			220
CRECHES					
AC Niederaanven	Crèche à Oberanven	projet d'extension et de transformation / anciens locaux MR aménagement de deux groupes supplémentaires	20		
Kannerhaus Wooltz asbl	Mini-crèche Bëschcrèche	projet d'aménagement d'une mini-crèche	11		
AC Luxembourg	Crèche Cents	nouv. construction	84		

(*) projet intégré

Tableau n°2

Commune/ asbl	Projet	Description
Agedoc	Projet Internat Fieldgen	mise en conformité et rénovation dernier étage; en cours
Anne	Projet Kannerland	transformation, mise en conformité; en cours
Anne	Projet Kannerland	nouv. Construction/rénovation; planification en cours
Anne	Projet Marie-Consolatrice Esch	transformation, mise en conformité; en cours
Anne	Projet Ste Elisabeth Esch	nouv. construction; planification en cours
Anne	Projet CST	planification en cours
Anne	Projet Pétange - Maison Dolto	nouv. construction; en étroite collaboration avec ABP (phase APS); en cours
Anne	Projet Pétange - Maison Commun	en étroite collaboration avec ABP (phase APS); en cours

Arcus	Projet Centre Formida	nouv. construction provisoire (phase APD); en cours
Arcus	Projet Kannerhaus Grevenmacher	reconstruction (phase APS) ; en cours
Arcus	Projet structure prov. Kannerhaus Grevenmacher	planification en cours
Arcus	Projet Kannerhaus Echternach	déménagement des groupes SEA et AEF; en cours
Arcus	Projet Beidweiler	planification en cours (APS)
Arcus	Projet Mersch	planification en cours (APS)
Arcus	Projet structure prov. Kannerhaus Echternach	planification en cours
Arcus	Projet Tandel/Fouhren	nouv. construction; en cours
Caritas	Projet Esperanza	planification en cours
Caritas	Projet BEO	rénovation planification en cours (ABP)
Croix Rouge	Projet Kreintgeshaff	mise en conformité; en cours
Croix Rouge	Projet CST Kautenbach	planification en cours (APS)
Croix Rouge	Projet BBW à Colpach	planification en cours
Croix Rouge	Projet Oberglabach	nouv. construction, problème autorisation commune
Kannerduerf Mersch	Projet Cents/ Hamm	nouv. construction; planification en cours
Kannerduerf Mersch	Projet Maison 4	rénovation en cours
Kannerduerf Mersch	Projet Sacclly à Erpeldange	problème fuite de l'eau, intervention lourde; en cours
Kannerduerf Mersch	Projet Schneiderhaff	rénovation planification en cours
Kannerschlass	Projet Pétange	nouv. construction; en étroite collaboration avec ABP (phase APS); en cours
AITIA	Projet Mise en conformité	en étroite collaboration avec ABP pour tous les bâtiments affectés; en cours
Maison Porte-Ouverte	Projet Jongenheem à Côte d'Eich	nouv. construction; en cours
Maison Porte-Ouverte	Projet Foyer Saint Martin	en étroite collaboration avec ABP (mise en conformité / rénovation); en cours
Pro Familia	Projet nouveau construction	en étroite collaboration avec ABP (nouv. construction); en cours
Solidarité des Jeunes	Projet Bettange-Mess	mise en conformité et rénovation planification en cours
Solidarité des Jeunes	Projet Noémi	mise en conformité et rénovation planification en cours

Tableau n°3

Commune/ asbl	Projet	Description
AC Canach	MJ	aménagement
AC Diekirch	LGS- Home Prince Henri	rénovation
AC Dippach	MJ	aménagement
AC Echternach	FNEL – Blochhaus	rénovation
AC Ettelbruck	LGS-St. Sébastien	nouv. construction chalet
AC Ettelbruck	HARIKO	aménagement

AC Lorentzweiler	MJ	aménagement/agrandissement
AC Mamer	FNEL- Mamer Wiselen	remise en état et mise en conformité
AC Rédange	MJ	aménagement
AC Steinfort	MJ Hagen	aménagement

Tableau n°4

Commune	Projet	Description	Capacité		
			0-2	2-4	4-12
AC Hesperange	SEA Rothweit à Alzingen	nouv. construction			240
AC Differdange	SEA Obercorn	projet de transformation et de réaménagement / mise en conformité			87
AC Sandweiler	SEA cycle 1 - avenant à la convention	nouvelle construction			240
AC Junglinster	SEA Bourglinster	projet d'extension (convention nodréiglech geschriwwen)			25
AC Differdange	SEA Mathendahl	projet de construction			271
AC Hesperange	SEA Howald				150
AC Dudelange	SEA Bildungshaus Lénkeschléi	nouvelle construction			240
Paiperléck asbl	SEA International School Junglinster	projet d'extension acquisition 1 ^{er} équipement			150
AC Esch-sur-Alzette	SEA A Kleppen	projet de construction (convention nodréiglech gecshriwwen)			220
AC Esch-sur-Alzette	SEA Wobrécken	projet de construction			279
AC Bettembourg	avenant à la convention Projet Fernand Mertens				214
Syndicat Intercommunal Schoulkauz	SEA Schoulkauz à Wilwerwiltz	projet d'extension			63
AC Luxembourg	SEA Crèche Cents	nouvelle construction	84		
CARITAS Jeunes et Familles asbl	Projet de rénovation F.J Am Rousegärtchen (projet de convention, en 2020 au CG)				

Tableau n°5

Commune/ asbl	Projet	Description
ARCUS asbl	Centre Formida ; Esch / Alzette	nouvelle construction pour logements jeunes
ARCUS asbl	Centre Formida ; Esch / Alzette	transformation / aménagement Projet Reconnect
Kannerduerf Mersch	Ancienne Maison 4	rénovation / mise en conformité
Kannerduerf Mersch	Maison 6	transformation / aménagement/mise en conformité
Croix-Rouge	Projet Oberglabach	nouvelle construction pour logements jeunes

Tableau n°6

Commune/ asbl	Projet	Description
AC Mamer	FNEL- Mamer Wiselen	remise en état et mise en conformité

Tableau n°7

Maître d'ouvrage	Projet	Localité	Description
AC Bertrange	MR Beiestack (extension)	Bertrange	extension
AC Bettembourg	MR Kokopelli (inclusive)	Bettembourg	nouvelle construction
AC Differdange	Bëschcrèche & Bësch MR	Niederkorn	nouvelle construction
AC Grevenmacher	MR Grevenmacher (extension)	Grevenmacher	extension
AC Grousbous	SEA Grousbous	Grosbous	nouvelle construction
AC Hesperange	MR Reewiirmecher	Alzingen	aménagement /transformation
AC Hesperange	MR Wissbei	Howald	aménagement /transformation
AC Pétange	MR Rodange "Bei de Bujellien"	Rodange	nouvelle construction
AC Rosport-Mompach	MR Born	Born	aménagement /transformation
Ville de Luxembourg	Foyer scolaire Merl	Luxembourg	nouvelle construction
Ville de Luxembourg	Atelier Zeralda	Luxembourg	nouvelle construction

Tableau n°8

Commune/ asbl	Projet	Description
Fondation SOS Kannerduerf Mersch	Maison Commun	Mersch
Fondation SOS Kannerduerf Mersch	Maison 4 annexe	Mersch

Tableau n°9

Maître d'ouvrage	Projet	Localité	Description
AC Habscht	CDJ, MJ et Scouts	Eischen	rénovation/transformation
AC Leudelange	LGS – Schéngsweed	Leudelange	nouv. construction
AC Luxembourg	HOGA	Luxembourg-Gare	rénovation/transformation
CAJL	Auberge Esch	Esch-sur-Alzette	1. équipement
Groussgasmaaschine 11 asbl	LSC	Differdange	Stations : Sofflerie, Robotique, Pendule à collision et Helmholz show

Tableau n°10

Type de dossier	Nombre
accords de participation financière	164
refus	21
arrêtés concernant le remboursement de la participation financière	135
arrêtés concernant le remboursement selon la nouvelle procédure de remplacement de 1 ^{er} équipement	21

arrêtés portant sur la première tranche convention	14
TOTAL	355

Tableau n°11

Type de dossier	Nombre
accords de participation financière	297
refus	11
arrêtés concernant le remboursement de la participation financière	197
arrêtés concernant le remboursement selon la nouvelle procédure de remplacement de 1 ^{er} équipement	42
TOTAL	547

Tableau n°12

Type de dossier	Nombre
accords de participation financière	64
refus	1
arrêtés concernant le remboursement de la participation financière	51
arrêtés concernant le remboursement selon la nouvelle procédure de remplacement de 1 ^{er} équipement	23
TOTAL	139

Abréviations

- MR – Maison Relais
- MJ – Maison des jeunes
- AC – Administration communale
- ABP – Administration des bâtiments publics
- CG – Conseil de Gouvernement
- LGS – Lëtzebuerger Guiden a Scouten (Guides et Scouts du Luxembourg)
- FNEL – Fédération Nationale des Éclaireurs et Éclaireuses du Luxembourg
- APS – avant-projet sommaire
- APD – avant-projet détaillé
- CST – Centre socio-thérapeutique
- EF – École fondamentale

C.2. Publications du ministère

SCRIPT	Recueil des acteurs de l'Éducation au développement durable au Luxembourg Lies a fléi: de Katalog 2019 - Katalog vun de lëtzebuergesche Kannerbicher Affiche : Stop mobbing Stop-Mobbing Affiche : Sécher a mat Freed Velofueren Affiche : Journées du livre et du droit d'auteur 2019 (écoles fondamentales) Affiche + dépliant : Journée de la presse 2020 Ein Känguru wie du – Affiche + pädagogische Handreichung Dépliant : Kooperation Bildung Objektiv Kooperatioun: Wéi gestalte mir ons Zesummenaarbecht tëschent der Grondschoul an dem Service d'éducation et d'accueil pour enfants (SEA)? E puer Pisten Peermediation Newsletter Guide de référence pour l'éducation aux et par les médias : Enseigner et apprendre pour renforcer la compétence médiatique (version française) Medienkompass: Medienkompetent lehren und lernen (deutsche Version) Les épreuves communes à la fin du 4e cycle de l'enseignement fondamental / Die nationalen Leistungstests am Ende des 4. Zyklus der Grundschule Forum papers : 2-8 D'Lëtzebuenger Orthografie (co-édition avec ZLS) Enseignement secondaire technique - Statistiques globales et analyse des résultats scolaires 2016/2017 et 2017/2018 Enseignement secondaire classique - Statistiques globales et analyse des résultats scolaires 2016/2017 et 2017/2018 Enseignement fondamental, Éducation différenciée – Statistiques globales et analyse des résultats scolaires 2016/2017 et 2017/2018 Rapport d'activité 2018 Rapport d'activité 2018 – en bref
SNJ	Kinder in Bewegung, série Pädagogische Handreichung Bildungspartnerschaft mit Eltern, série Pädagogische Handreichung L'attachement et l'éducation, série Études et conférences Le partenariat avec les familles dans l'éducation plurilingue de la petite enfance, série Études et conférences Imagination et créativité / Fantasie und Kreativität, série Cahiers parents Le rôle du pédagogue dans l'éducation non formelle, série Développement Qualité Die Rolle des Pädagogen in der non-formalen Bildung Animateur ginn – Animateur sinn, dossier de l'animateur (réédition) Kachen a Brachen, Dossier de l'animateur (réédition) Mir ginn eraus ! D'Natur kennen a respektéiere léieren No beim Jonken (ALJ) (réédition) MakerMag, deux éditions du magazine de BEE CREATIVE

	Youthmag, deux éditions Weekends Camps Colonies Formation pour les jeunes Stages pour groupes scolaires BEE SECURE: Guide Mon enfant sur Internet? 10 conseils pour l'accompagner Dépliant campagne #checkyourfacts– Glee net alles um Internet Guide - Internet dans les maisons relais? Sûrement! Affiche - Les 10 règles d'or destinée aux enfants pour une utilisation d'internet en toute sécurité Cybermobbing Flyer - portuguese and english version Comment se protéger avec un mot de passe sécurisé De Bibi an de clevere Petzi Flyer – Youth Panel
Autres	EDI-Infomagazin für Eltern (2 numéros) Cours pour adultes : catalogue 2019-2020 Dépliant : RLS L'école du succès Dépliant : Les médiateurs interculturels L'orientation des élèves nouvellement arrivés au pays Rapport concernant l'implémentation des cours complémentaires Accueillir et intégrer : guide pédagogique pour enseignant de l'école fondamentale Dictionnaire Tigrigna-Français-Luxembourgeois Dépliant : Les parents à l'école - Élections des représentants des parents - automne 2019 Affiche : Bildung am Dialog Le système éducatif luxembourgeois – 2020 (version française) Affiche : Schulsporttag 2019 - Fairplay, Fröndschaf a Solidaritéit Bilans pour cycles 1, 2, 3 et 4 Fardes pour bilans de l'enseignement fondamental Livret d'accompagnement pour l'évaluation à l'école fondamentale Früh übt sich - Mediation für Kinder: Wie Kinder lernen, Konflikte konstruktiv zu bewältigen Que faire après le 4e cycle de l'école fondamentale ? Was tun nach dem 4. Zyklus der Grundschule? Que faire après la 5e de l'enseignement secondaire général ? La voie d'orientation de l'enseignement secondaire général Cours de base - cours avancés La voie de préparation de l'enseignement secondaire général Mateneen: Démocratie à l'école - vers une école démocratique / Mateneen : Praxishefte Demokratische - demokratiepädagogische Schulentwicklung Band 2 und 3 Jugendarbeit an luxemburger Schulen Affiche : Stop aux punitions corporelles Affiche : 30 Joer Kannerrechter (30 ans - Convention internationale des droits de l'enfant)

	Affiche: De Max huet 12 Joer um Profil - awer 45 a Wirklechkeet Marque-page médiation scolaire Dépliant : Service de médiation scolaire Affiche et dépliant : Gala des lauréats des conservatoires luxembourgeois Cadre de référence commun pour l'accompagnement psycho-social et l'offre périscolaire dans les lycées Rapport-developpement-qualite-SePAS-CePAS-2017-18 SKI-L 2019/2020 passage fondamental – secondaire Räume für Kinder - Neue Konzepte für die Gestaltung von Räumen für die non-formale Bildung Espaces pour enfants - Nouveaux concepts d'aménagement de l'espace pour l'éducation non formelle Dépliant: Smart Technologies DT - L'évaluation à la formation professionnelle / Informations pour élèves et parents - Informationen für Schüler und Eltern - Information for students and parents - Informatioun fir Schüler an Elteren - Informações para alunos e pais (2019-2020) DAP - L'évaluation à la formation professionnelle / Informations pour élèves et parents - Informationen für Schüler und Eltern - Information for students and parents - Informatioun fir Schüler an Elteren - Informações para alunos e pais (2019-2020) CCP - L'évaluation à la formation professionnelle / Informations pour élèves et parents - Informationen für Schüler und Eltern - Information for students and parents - Informatioun fir Schüler an Elteren - Informações para alunos e pais (2019-2020) Dépliant : mybooks.lu : Gratis Schoulbicher fir de Lycée / Manuels scolaires gratuits pour le lycée / Gratis Schulbücher für die Sekundarschule / Manuais escolares gratuitos para o liceu Flyer : section I (Informatique) Rapport d'activité 2018 du MENJE
--	--

Publications uniquement en ligne

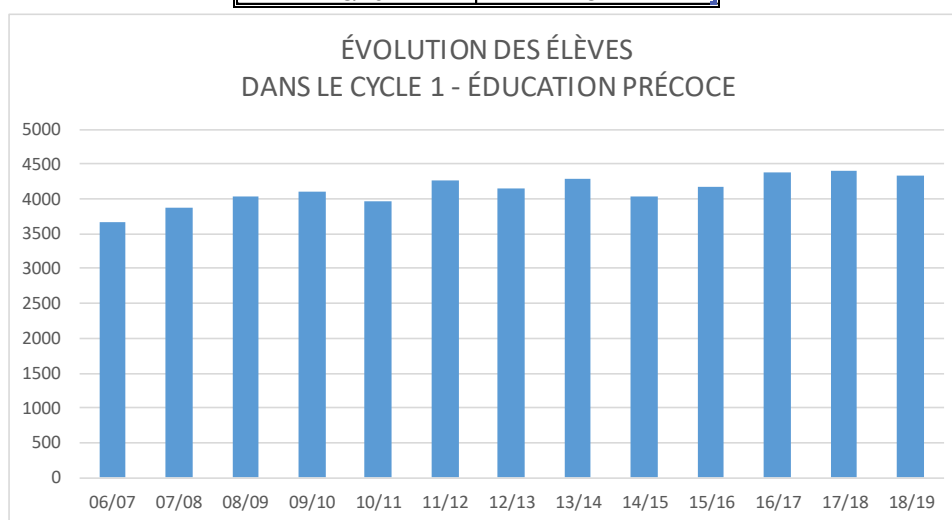
SNJ	Assurance qualité auprès des services de l'éducation non formelle - Bilan 2018 Guide How to be a good role model in digital matters - A guide for child care workers and teachers, in using social media networks Dossier La désinformation en politique, campagne #checkyourfacts– Gleeif net alles um Internet Nouvelle situation amoureuse, célibataire, série love stories Être en couple à l'ère du numérique : 1+1=3 ? Factsheet: A internet dos brinquedos - 10 aspetos a considerar para os pais
Autres	Courrier de l'Éducation nationale (CEN) 11 numéros Un numéro spécial : Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2019-2020 Virliesconcours 2020 Bon de commande du matériel didactique 2019-2020 (enseignement fondamental) Jahresbericht zur Arbeit der Mosaikklassen: Prävention von Schulverweigerung - 2016-2017 / 2017-2018

	Offre scolaire ESC-ESG : 2019 – 2020 Examen de fin d'études secondaires Cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle Staark fir d'Liewen, prett fir däi Beruff: Gebäude und Handwerk Catalogue de formations sur la thématique de la santé affective et sexuelle Rapport de référencement du cadre luxembourgeois des qualifications vers le cadre européen des certifications pour la formation tout au long de la vie et le cadre de qualification dans l'espace européen de l'enseignement supérieur Enfants et jeunes adultes vivant au Luxembourg accueillis ou placés en institution ou en famille d'accueil Dépliant : Dräibuer – Centre socio-éducatif de l'État
--	---

C.3. Statistiques de l'Éducation nationale

ÉVOLUTION DES ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1 - ÉDUCATION PRÉCOCE

ANNÉE	ÉLÈVES
06/07	3671
07/08	3865
08/09	4036
09/10	4105
10/11	3961
11/12	4258
12/13	4141
13/14	4283
14/15	4045
15/16	4183
16/17	4380
17/18	4411
18/19	4342



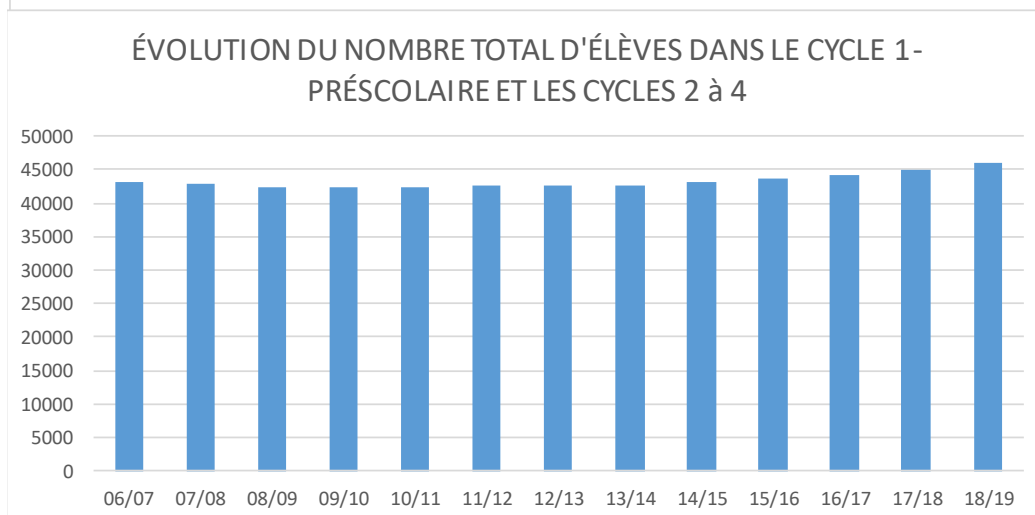
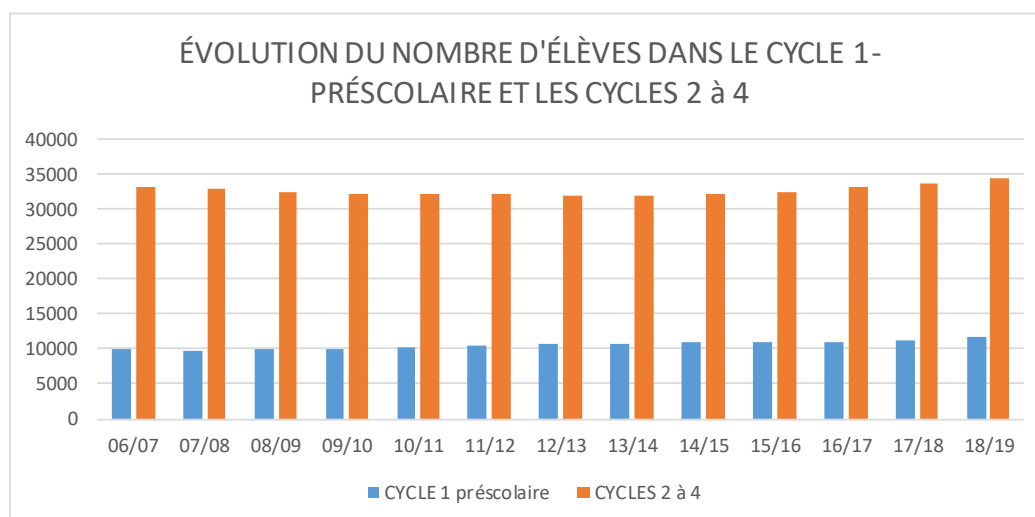
TAUX DE FREQUENTATION DU CYCLE 1 - ÉDUCATION PRÉCOCE dans l'enseignement public

ANNÉE	ELEVES	POPULATION DE 3 ANS *	TAUX DE FRÉQUENTATION
06/07	3671	5557	66.1%
07/08	3865	5775	66.9%
08/09	4036	5667	71.2%
09/10	4105	5845	70.2%
10/11	3961	5843	67.8%
11/12	4258	5904	72.1%
12/13	4141	6032	68.7%
13/14	4283	6359	67.4%
14/15	4045	6428	62.9%
15/16	4183	6490	64.5%
16/17	4380	6532	67.1%
17/18	4411	6649	66.3%
18/19	4342	6590	65.9%

* Chiffres STATEC

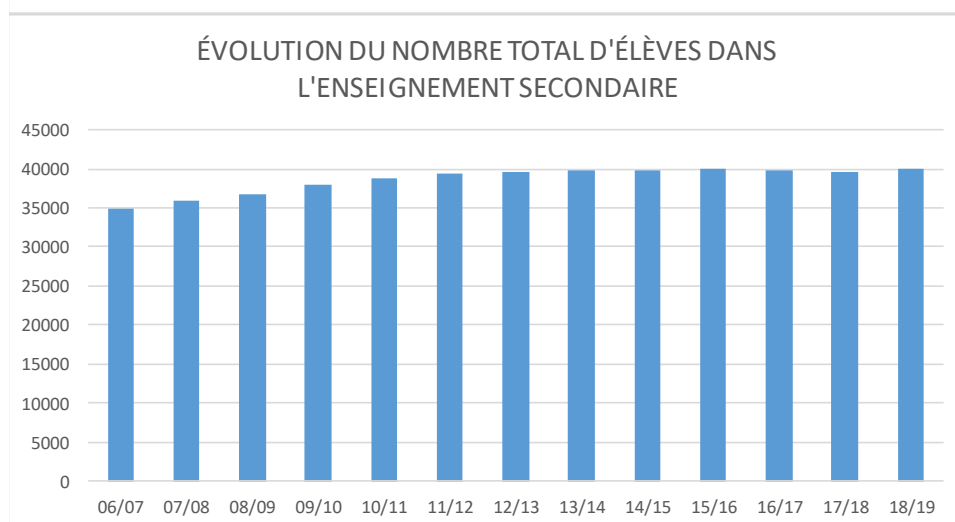
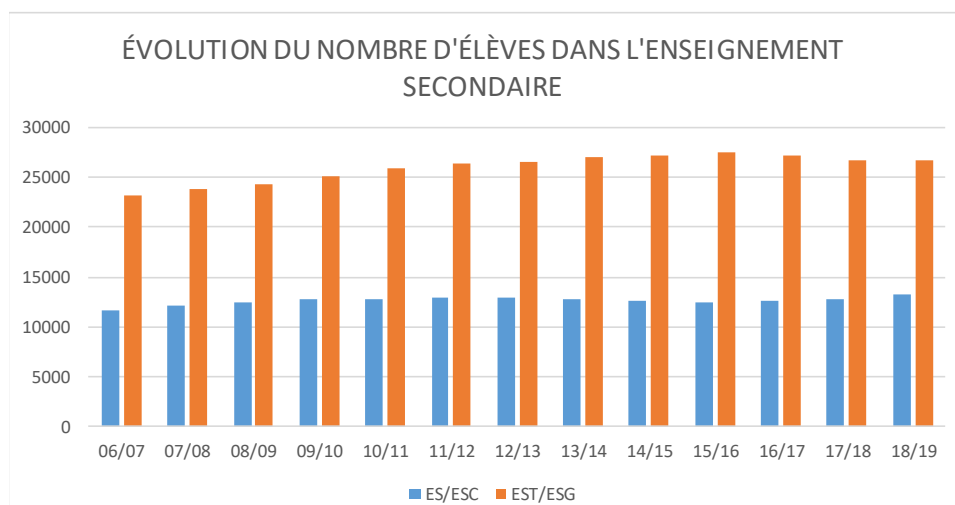
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1-PRÉSCOLAIRE ET LES CYCLES 2 à 4

ANNÉE	CYCLE 1 préscolaire	CYCLES 2 à 4	TOTAL
06/07	10001	33136	43137
07/08	9824	33020	42844
08/09	9966	32496	42462
09/10	10026	32312	42338
10/11	10195	32096	42291
11/12	10434	32269	42703
12/13	10740	31975	42715
13/14	10748	31894	42642
14/15	10948	32152	43100
15/16	11027	32556	43583
16/17	11008	33107	44115
17/18	11253	33636	44889
18/19	11726	34414	46140



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (formation initiale)

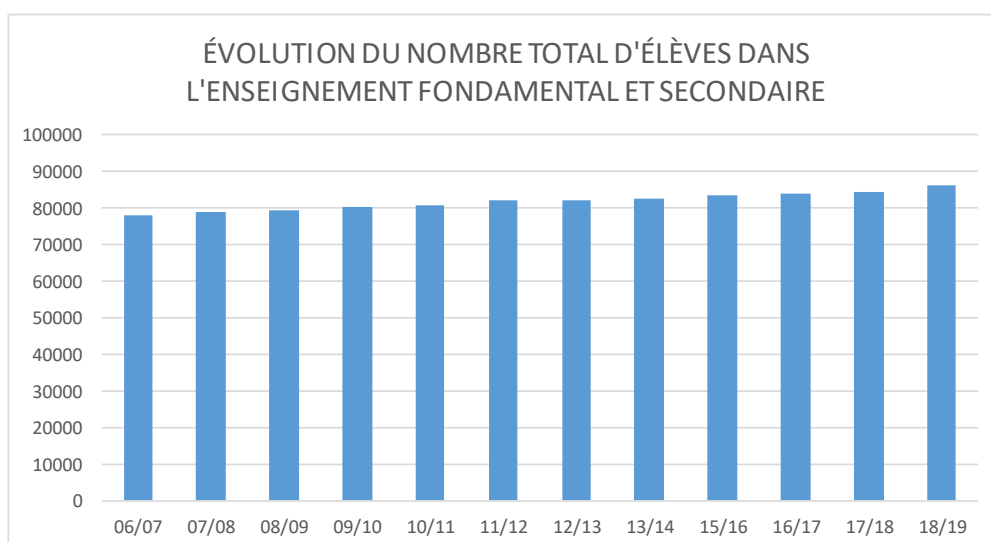
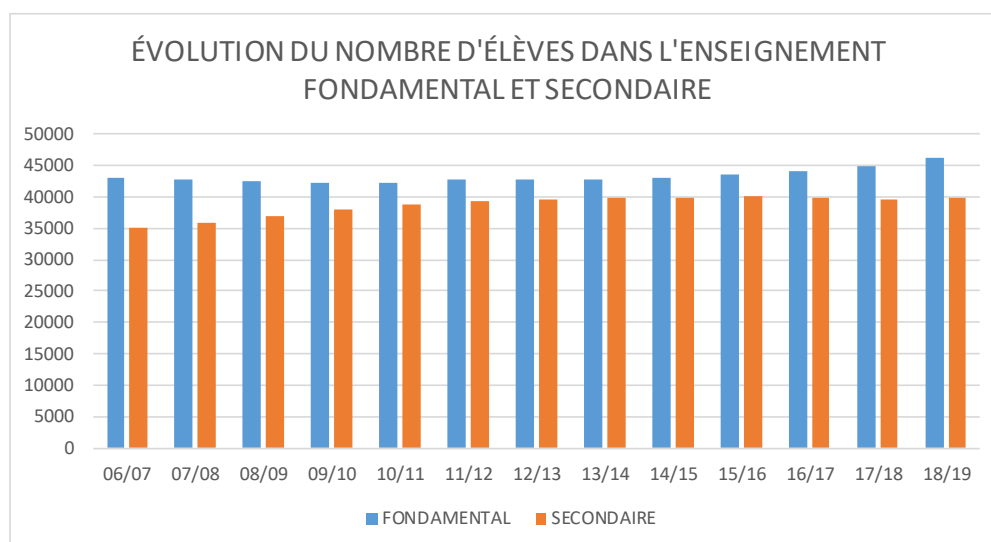
ANNÉE	ES/ESC	EST/ESG	TOTAL
06/07	11693	23277	34970
07/08	12122	23805	35927
08/09	12469	24323	36792
09/10	12757	25184	37941
10/11	12825	25879	38704
11/12	12975	26330	39305
12/13	12958	26627	39585
13/14	12832	26998	39830
14/15	12607	27152	39759
15/16	12458	27525	39983
16/17	12636	27260	39896
17/18	12810	26761	39571
18/19	13255	26676	39931



N.B. : À partir de la rentrée 2017-2018, la réforme du lycée s'est accompagnée d'une nouvelle terminologie (l'enseignement secondaire technique est devenu l'enseignement secondaire général, l'enseignement secondaire est devenu l'enseignement secondaire classique ; les classes ne sont plus numérotées de la 7^e à la 13^e mais de la 7 G à la 1 G ; etc.). Par souci de simplification, la nouvelle terminologie a été privilégiée également pour les séries temporelles.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE

ANNÉE	FONDAMENTAL	SECONDAIRE	TOTAL
06/07	43137	34970	78107
07/08	42844	35927	78771
08/09	42462	36792	79254
09/10	42338	37941	80279
10/11	42291	38704	80995
11/12	42703	39305	82008
12/13	42715	39585	82300
13/14	42642	39830	82472
14/15	43100	39759	82859
15/16	43583	39983	83566
16/17	44115	39896	84011
17/18	44889	39571	84460
18/19	46140	39931	86071

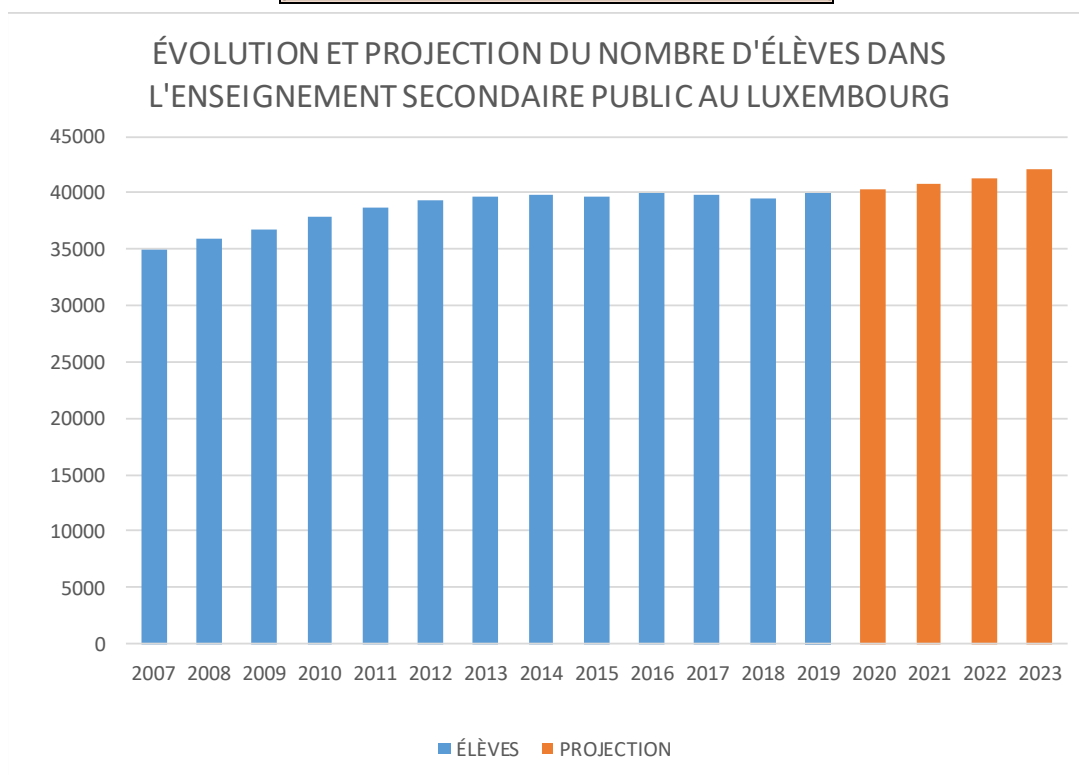


ÉVOLUTION ET PROJECTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC (formation initiale)

Chiffres de fin d'année; Formation initiale; Établissements publics au Luxembourg.

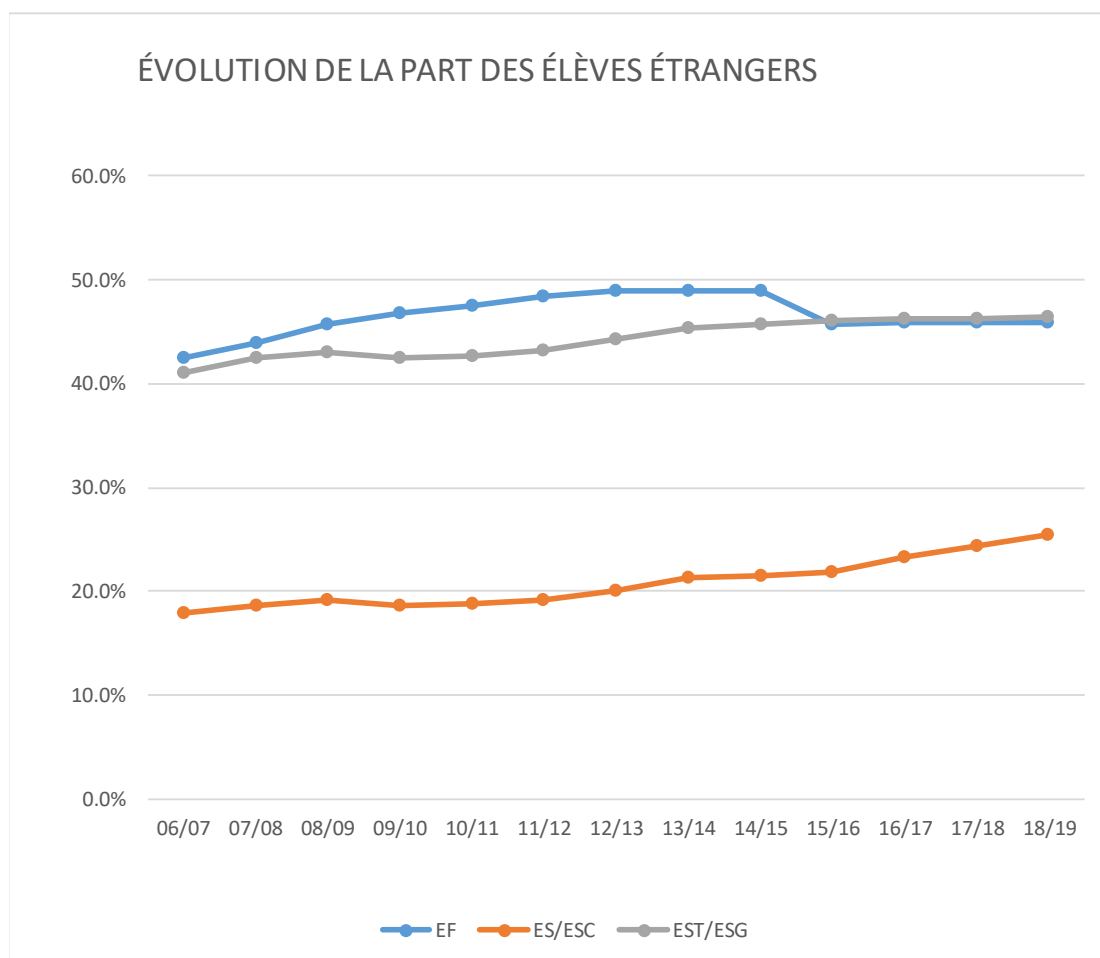
"Année 2019" = année scolaire 2018/2019

ANNÉE	ÉLÈVES
2007	34970
2008	35927
2009	36792
2010	37941
2011	38704
2012	39305
2013	39585
2014	39830
2015	39653
2016	39983
2017	39896
2018	39571
2019	39931
2020	40272
2021	40757
2022	41358
2023	42062



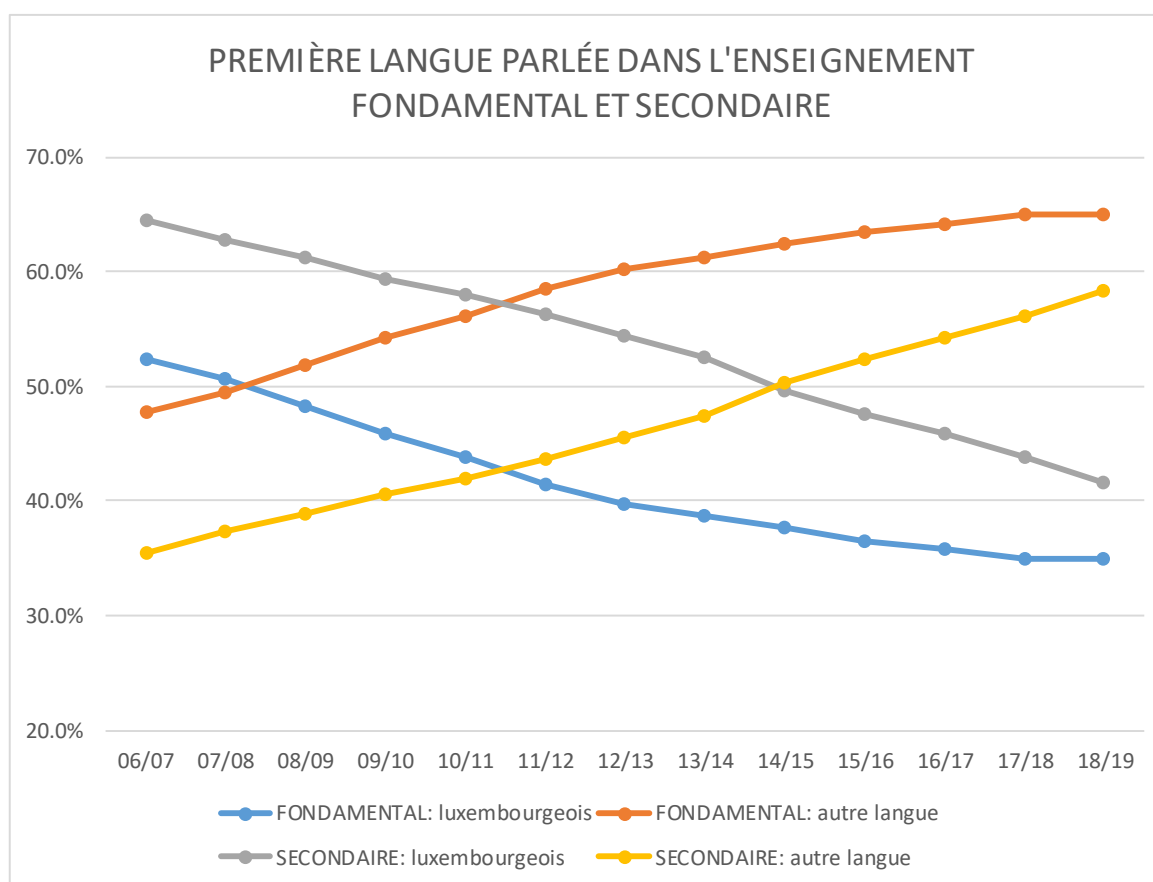
ÉVOLUTION DE LA PART DES ÉLÈVES ÉTRANGERS

ANNÉE	EF	ES/ESC	EST/ESG
06/07	42.5%	17.8%	41.0%
07/08	43.8%	18.6%	42.5%
08/09	45.7%	19.2%	43.0%
09/10	46.9%	18.6%	42.5%
10/11	47.4%	18.7%	42.7%
11/12	48.5%	19.1%	43.2%
12/13	49.0%	20.0%	44.2%
13/14	49.0%	21.3%	45.3%
14/15	48.9%	21.5%	45.7%
15/16	45.7%	21.8%	46.1%
16/17	45.8%	23.3%	46.3%
17/18	45.9%	24.4%	46.2%
18/19	45.9%	25.4%	46.5%



PREMIÈRE LANGUE PARLÉE DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE

ANNÉE	FONDAMENTAL: luxembourgeois	FONDAMENTAL: autre langue	SECONDAIRE: luxembourgeois	SECONDAIRE: autre langue
06/07	52.3%	47.7%	64.5%	35.5%
07/08	50.6%	49.4%	62.7%	37.3%
08/09	48.2%	51.8%	61.2%	38.8%
09/10	45.8%	54.2%	59.4%	40.6%
10/11	43.8%	56.2%	58.0%	42.0%
11/12	41.5%	58.5%	56.3%	43.7%
12/13	39.8%	60.2%	54.4%	45.6%
13/14	38.7%	61.3%	52.6%	47.4%
14/15	37.6%	62.4%	49.7%	50.3%
15/16	36.5%	63.5%	47.6%	52.4%
16/17	35.8%	64.2%	45.8%	54.2%
17/18	35.0%	65.0%	43.8%	56.2%
18/19	35.0%	65.0%	41.6%	58.4%



ÉLÈVES PAR SEXE 2018/19

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL



PROGRESSION ET ORIENTATION DES ÉLÈVES

Admission des élèves en classe de 7e
de l'enseignement secondaire
à la fin du cycle 4.2

ANNÉE	4.2 EF	7e ES/ESC	7e EST/ESG	7e MO	RALLONGEMENT DE CYCLE
06/07	4926	2061	2528	294	43
07/08	5076	2067	2658	327	24
08/09	5131	2037	2708	360	26
09/10	5095	1939	2674	444	38
10/11	5154	1941	2667	474	72
11/12	5268	1943	2720	543	62
12/13	5056	1820	2644	538	54
13/14	4798	1685	2470	605	38
14/15	4789	1805	2408	525	51
15/16	4769	1797	2417	506	49
16/17	4867	1884	2456	504	23
17/18	4825	1967	2477	357	24
18/19	4933	2064	2497	362	10

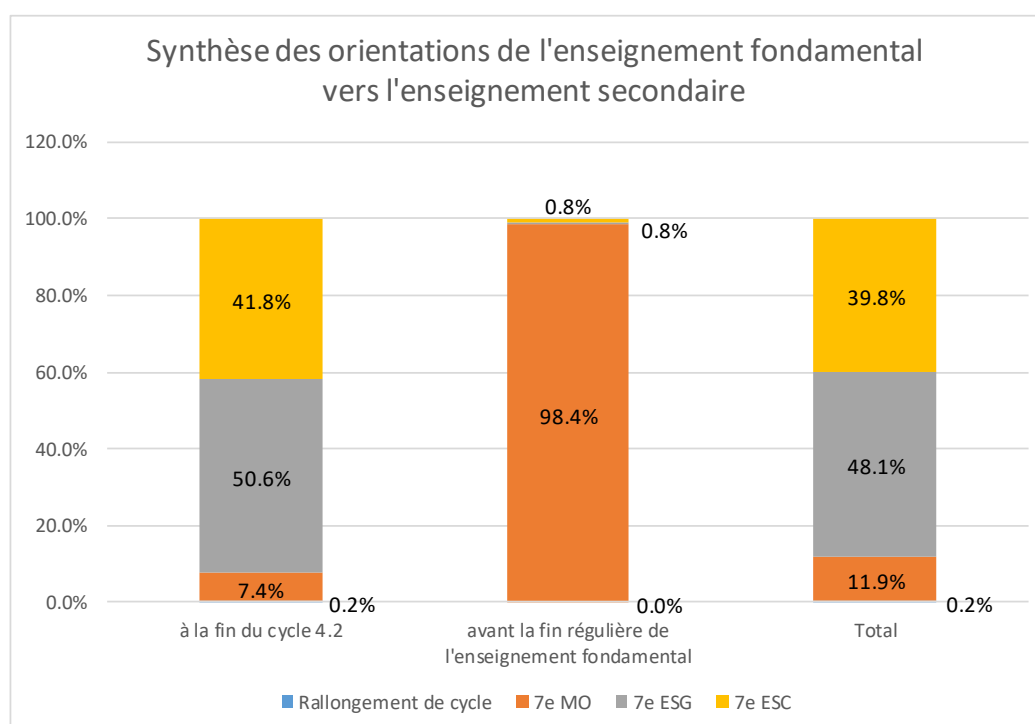
ANNÉE	4.2 EF	7e ES/ESC	7e EST/ESG	7e MO	RALLONGEMENT DE CYCLE
06/07	4926	41.8%	51.3%	6.0%	0.9%
07/08	5076	40.7%	52.4%	6.4%	0.5%
08/09	5131	39.7%	52.8%	7.0%	0.5%
09/10	5095	38.1%	52.5%	8.7%	0.7%
10/11	5154	37.7%	51.7%	9.2%	1.4%
11/12	5268	36.9%	51.6%	10.3%	1.2%
12/13	5056	36.0%	52.3%	10.6%	1.1%
13/14	4798	35.1%	51.5%	12.6%	0.8%
14/15	4789	37.7%	50.3%	11.0%	1.1%
15/16	4769	37.7%	50.7%	10.6%	1.0%
16/17	4867	38.7%	50.4%	10.4%	0.5%
17/18	4825	40.8%	51.3%	7.4%	0.5%
18/19	4933	41.8%	50.6%	7.4%	0.2%

SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL VERS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Année scolaire 2018/19

Orientations vers l'enseignement postprimaire	7e ESC	7e ESG	7e MO	Rallongement de cycle	Total
à la fin du cycle 4.2	2064	2497	362	10	4933
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	2	2	258	0	262
Total	2066	2499	620	10	5195

Orientations vers l'enseignement postprimaire	7e ESC	7e ESG	7e MO	Rallongement de cycle	Total
à la fin du cycle 4.2	41.8%	50.6%	7.4%	0.2%	100.0%
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	0.8%	0.8%	98.4%	0.0%	100.0%
Total	39.8%	48.1%	11.9%	0.2%	100.0%



RETARD SCOLAIRE À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 2018/2019

Cycle 1- précoce		
<âge normal	217	5.0%
âge normal	4089	94.2%
>âge normal	36	0.8%
Total	4342	100.0%

Cycle 1- préscolaire		
<âge normal	11	0.1%
âge normal	11335	96.7%
>âge normal	380	3.2%
Total	11726	100.0%

Cycles 2-4		
<âge normal	779	2.3%
âge normal	26367	76.6%
>âge normal	7268	21.1%
Total	34414	100.0%

ÉVOLUTION DU RETARD SCOLAIRE

ANNÉE	Cycle 1 précoce			Cycle 1 préscolaire			Cycles 2-4		
	<âge normal	âge normal	>âge normal	<âge normal	âge normal	>âge normal	<âge normal	âge normal	>âge normal
06/07	1.9%	97.2%	0.9%	0.1%	97.9%	2.0%	1.3%	78.5%	20.1%
07/08	2.3%	96.8%	1.0%	0.1%	98.0%	1.9%	1.5%	78.6%	19.9%
08/09	4.9%	94.2%	0.9%	0.0%	98.2%	1.7%	1.4%	79.0%	19.6%
09/10	4.2%	94.9%	0.9%	0.0%	98.4%	1.6%	1.5%	79.5%	19.0%
10/11	2.8%	96.3%	0.9%	0.1%	97.6%	2.3%	1.7%	80.5%	17.9%
11/12	6.8%	92.5%	0.7%	0.1%	97.3%	2.6%	1.8%	80.1%	18.1%
12/13	6.2%	93.0%	0.8%	0.1%	97.0%	2.9%	1.9%	79.5%	18.6%
13/14	6.4%	92.7%	0.9%	0.4%	96.5%	3.1%	2.4%	78.3%	19.3%
14/15	5.3%	94.0%	0.7%	0.4%	96.1%	3.5%	2.5%	77.6%	19.9%
15/16	6.0%	93.1%	0.9%	0.5%	96.0%	3.5%	2.4%	77.2%	20.4%
16/17	5.1%	94.2%	0.7%	0.3%	95.6%	4.0%	2.1%	77.2%	20.7%
17/18	4.5%	94.9%	0.6%	0.2%	96.3%	3.5%	2.6%	76.9%	20.5%
18/19	5.0%	94.2%	0.8%	0.1%	96.7%	3.2%	2.3%	76.6%	21.1%

ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE (formation initiale)

ANNÉE	7 ^e	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 ^e	TOTAL
06/07	92.1%	87.2%	89.5%	90.1%	89.8%	91.1%	89.9%
07/08	93.7%	90.4%	89.5%	88.5%	90.5%	90.4%	90.6%
08/09	93.1%	89.3%	90.4%	89.1%	90.4%	90.0%	90.4%
09/10	92.6%	90.2%	89.4%	87.8%	90.8%	90.7%	90.3%
10/11	93.4%	91.4%	90.5%	89.5%	91.9%	91.4%	91.3%
11/12	92.5%	89.9%	90.0%	88.7%	93.1%	92.8%	91.1%
12/13	91.9%	92.3%	88.5%	88.1%	93.3%	92.9%	91.1%
13/14	92.7%	90.2%	90.6%	88.8%	94.5%	94.1%	91.8%
14/15	93.1%	90.8%	89.5%	86.1%	91.2%	91.8%	90.3%
15/16	93.2%	92.0%	90.5%	85.9%	91.5%	91.1%	90.7%
16/17	93.1%	90.5%	92.2%	89.0%	91.9%	90.6%	91.2%
17/18	93.5%	91.2%	91.6%	87.2%	91.0%	90.1%	90.8%
18/19	91.3%	91.3%	93.1%	90.6%	95.3%	94.2%	92.5%

**ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE DANS
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL (formation initiale)**
à l'exclusion des classes sans promotion

CYCLE INFÉRIEUR

ANNÉE	7^e	8^e	9^e	TOTAL
07/08	86.5%	80.1%	80.5%	82.1%
08/09	88.0%	81.0%	83.8%	84.1%
09/10	86.5%	83.2%	83.1%	84.1%
10/11	84.3%	83.0%	84.6%	84.0%
11/12	85.8%	84.0%	86.3%	85.5%
12/13	86.7%	84.2%	85.6%	85.5%
13/14	85.6%	85.5%	87.2%	86.3%
14/15	82.3%	83.8%	87.3%	85.0%
15/16	86.6%	83.5%	88.0%	86.3%
16/17	84.3%	84.7%	89.4%	86.6%
17/18	97.6%	83.4%	89.2%	90.1%
18/19	95.0%	95.0%	87.0%	91.5%

RÉGIME TECHNIQUE

ANNÉE	10^e	11^e	12^e	TOTAL
07/08	74.8%	84.1%	77.5%	78.6%
08/09	75.9%	81.4%	78.3%	78.4%
09/10	69.1%	80.1%	77.0%	74.9%
10/11	70.4%	83.3%	80.1%	77.4%
11/12	72.6%	80.7%	80.3%	77.3%
12/13	74.4%	83.9%	81.9%	79.5%
13/14	73.8%	83.3%	79.9%	78.7%
14/15	70.6%	82.6%	78.4%	76.8%
15/16	73.1%	83.7%	81.5%	79.0%
16/17	75.8%	86.5%	82.7%	81.2%
17/18	73.5%	82.0%	81.7%	79.0%
18/19	77.8%	83.9%	82.0%	80.9%

DIPLOMES ET CERTIFICATS - RÉSULTATS 2018/19

formation initiale

DIPLOME / CERTIFICAT	CANDIDATS	ADMIS	REFUSÉS	% ADMIS
Diplôme de fin d'études secondaires classiques	1664	1484	180	89.2%
Diplôme de fin d'études secondaires générales	1693	1366	327	80.7%
Diplôme de technicien *	698	603	95	86.4%
Diplôme d'aptitude professionnelle *	939	745	194	79.3%
Certificat de capacité professionnelle	135	107	28	79.3%
Total	5129	4305	824	83.9%

* Sont considérés comme candidats les élèves admissibles au PIF

ÉVOLUTION DES DIPLOMES ET CERTIFICATS

formation initiale

DIPLOME / CERTIFICAT	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19
Diplôme de fin d'études secondaires classiques	1221	1263	1309	1303	1441	1486	1550	1651	1599	1526	1533	1484
Diplôme de fin d'études secondaires générales	752	723	764	846	1027	934	955	1003	1460	1346	1247	1366
Diplôme de technicien (ancien régime)	520	518	410	547	539	576	606	427	143	12		
Diplôme de technicien							7	233	437	768	535	603
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	853	936	945	929	957	861	130	3				
Diplôme d'aptitude professionnelle						103	731	794	1042	832	831	745
Certificat de capacité manuelle	61	47	43	63	37	64	3					
Certificat d'initiation technique et professionnelle	73	79	87	98	59	4						
Certificat de capacité professionnelle						29	136	170	144	150	110	107
Total	3480	3566	3558	3786	4060	4057	4118	4281	4825	4634	4256	4305

Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois

Analyse de l'année budgétaire 2017

Répartition des dépenses par financeur et par ordre d'enseignement

Financier	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	608,565,839 €	220,574,943 €	440,143,750 €	1,269,284,532 €
Communes	202,000,000 €			202,000,000 €
Administration des Bâtiments publics	1,157,853 €	32,886,829 €	46,872,257 €	80,916,938 €
Ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative	37,269,793 €	11,745,235 €	23,836,953 €	72,851,981 €
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande	5,594,405 €	3,163,100 €	6,290,950 €	15,048,455 €
Ministère du Développement durable et		16,728,809 €	33,271,191 €	50,000,000 €
Ministère de la Santé	202,096 €	55,917 €	111,211 €	369,224 €
Landkreis Merzig-Wadern		447,012 €		447,012 €
Total	854,789,985 €	285,601,845 €	550,526,312 €	1,690,918,142 €

Répartition des dépenses par affectation et par ordre d'enseignement

Financier	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Rémunération du personnel enseignant	610,346,475 €	199,758,402 €	396,988,809 €	1,207,093,687 €
Rémunération du personnel non-enseignant	16,658,852 €	15,059,894 €	30,429,332 €	62,148,077 €
Autres dépenses courantes	150,843,596 €	37,461,009 €	75,238,715 €	263,543,319 €
Dépenses en capital	76,941,062 €	33,322,541 €	47,869,456 €	158,133,059 €
Total	854,789,985 €	285,601,845 €	550,526,312 €	1,690,918,142 €

C.5. Liste des abréviations

AEF	Aide à l'enfance et à la famille
AC	Administration communale
ADEM	Agence pour le développement de l'emploi
ALJ	Antenne locale pour jeunes (anciennement Agences locales pour jeunes)
ALR	Atert-Lycée Redange
Anefore	Agence nationale pour les programmes européens d'éducation, de formation et de jeunesse
asbl	Association sans but lucratif
ASFT	Activités socio-familiales et thérapeutiques
CAI	Contrat d'accueil et d'intégration
CAPEL	Centre d'animation pédagogique et de loisirs
CASNA	Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants
CCP	Certificat de capacité professionnelle
CDA	Centre pour le développement des apprentissages
CDI	Centre pour le développement intellectuel
CDS	Cellule de développement scolaire au sein du lycée
CEJHP	Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel
CePAS	Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires
CET	Compte épargne-temps
CGDIS	Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours
CGIE	Centre de gestion informatique de l'Éducation
CI(S)	Commission d'inclusion (scolaire)
CGPO	Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État
CNA	Centre national de l'audiovisuel
CNEF	Commissions nationales des programmes de l'enseignement fondamental
CNEL	Conférence nationale des élèves Luxembourg
CNES	Commission nationale des programmes de l'enseignement secondaire
CNI	Commission nationale d'inclusion
CPI	Coordinateur de projet d'intervention
CSEE	Centre socio-éducatif de l'État
CTIE	Centre des technologies de l'information de l'Etat

CTSA	Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme
DAP	Diplôme d'aptitude professionnelle
DPI	Demandeur de protection internationale
DT	Diplôme de technicien
DR	Direction de l'enseignement fondamental
EDD	Éducation au développement durable
EFP	Enseignement et formation professionnels
EIDE	École internationale Differdange & Esch-sur-Alzette
EHTL	École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg
ENAD	École nationale pour adultes
ENEPS	École nationale de l'éducation physique et des sports
ES/EST	Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique
ESC/ESG	Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général
ESEB	Équipe de soutien des élèves à besoins spécifiques
ETP	Equivalent temps plein
GCM	Classe de secondaire général section administrative et commerciale
GCG	Classe de secondaire général section gestion
GCC	Classe de secondaire général section communication et organisation
IAM	Identity and Access Management
IB	International Baccalaureate
I-DS	Instituteurs spécialisés en développement scolaire
I-EBS	Instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins particuliers ou spécifiques
IELTS	International English Language Testing System
IFEN	Institut de formation de l'Éducation nationale
IFSB	Institut de formation sectoriel du bâtiment
INFPC	Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue
ISA	Intervention spécialisée ambulatoire
LASEP	Ligue des associations sportives de l'enseignement primaire
LEM	Lycée Ermesinde
LGBTI	lesbien, gay, bisexuel, transgenre et intersexe
LISER	Luxembourg Institute of Socio-Economic Research

LIST	Luxembourg Institute of Science and Technology
LRSL	Lycée Robert-Schuman Luxembourg
LTMA	Lycée technique Mathias Adam
LTPES	Lycée technique pour professions éducatives et sociales
MENJE	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
MJ	Maison de jeunes
NEET	Not in Education, Employment or Training
OLAI	Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration
ORK	Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand
OSNA	Journées Op der Sich no enger Ausbildungsplaz
PIA	Parcours d'intégration accompagné
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
RGD	Règlement grand-ducal
SCRIPT	Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques
SEA	Service d'éducation et d'accueil
SFA	Service de la formation des adultes
SePAS	Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires dans les lycées
SECAM	Service de la scolarisation des enfants étrangers, surnommé SECAM (SE pour Service, C pour Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants, A pour Aide aux enseignants, M pour Médiation interculturelle).
SMS	Service de la médiation scolaire
SNJ	Service national de la jeunesse
STAR	Service technique accueil et réception
STEM	Science, technology, engineering, and mathematics
SYVICOL	Syndicat des villes et communes luxembourgeoises.
TIC	Technologies de l'information et de la communication
VIESO	Cours Vie et société
VP	Voie de préparation de l'enseignement secondaire général

